LE DEVOIR

Vol. LXXVIII — No 208 ★ Brumeux. Max.: 23. Demain: beau. **Détail page 22.** Montréal, jeudi 10 septembre 1987 extérieur de Montréal métropolitain: 50 cents Côte-Nord, Gaspésie, Toronto, Nouveau-Brunswick: 60 cents **50 CENTS**

80 ans d'expérience à votre service
Ordinateurs, Traitements de textes, Machines à écrire électroniques
Pour renseignements, appelez
OE inc. OE 341-OE OE

À certaines heures, Mirabel traite 1,800 passagers alors que sa capacité maximale est de 1,400 passagers l'heure.

La capacité maximale est dépassée à certaines heures

Mirabel n'est plus un aéroport désert

PIERRE CAYOUETTE

Mirabel n'est plus un désert. L'achalandage s'est accru de 20 % par rapport à l'an dernier.

Selon le directeur de l'aréoport, M. Rubin Ginzburg, 1987 marquera la fin des railleries et « sera la meilleure année de l'aéroport Mirabel, en terme de clientèle, depuis son ouverture en novembre 1975 ».

À un tel point, dit-il, qu'il a fallu grossir la flotte de véhicules transbordeurs. L'aéroport a en effet dû faire l'achat de deux nouveaux véhicules de transbordement en août. Et on doit, dès cette semaine, en acquérir deux autres. De sorte que la flotte passera de 16 à 20.

En revanche, dit M. Ginzburg, Mirabel doit faire face à un curieux problème. Il est de plus en plus fréquent que l'on surpasse la capacité maximale d'achalandage. « Nous pouvons traiter 1 400 passagers à l'heure à l'arrivée et 1 600 au départ. Or, il est de plus en plus fréquent d'excéder ce nombre et d'accueillir simultanément, que ce soit au départ ou à l'arrivée, plus de 1 800 ou 2 000 passagers », dit M. Ginzburg.

« L'aéroport est débordé l'après-midi de 13h à 16h et le soir de 18h30 à 22h30. Mais nous n'y pouvons rien. Nous sommes un aérogare internationale ».

Les compagnies aériennes ont vu leur trafic s'accroître de 20 % à 25 % depuis le début de l'année. « Principalement à cause de l'assainissement global de l'économie et de la fin du spectre du terrorisme en Europe », croit M. Ginzburg. Et il s'attend à ce que les Québécois voyagent beaucoup l'hiver prochain.

Par ailleurs, la fusion des aéroports de Mirabel et de Dorval annoncée le 4 décembre dernier par l'exministre d'État aux Transports André Bissonnette se fait toujours attendre.

En décembre 1986, Ottawa avait en effet avait annoncé la fusion des deux aéroports de Montréal. Sans donner d'échéancier précis, le gouvernement canadien avait fait savoir que Montréal serait doté d'un seul aéroport international ; lequel serait constitué de deux aérogares. Dorval devenant l'aérogare ouest, et Mirabel l'aérogare nord.

En revanche, Ottawa s'engageait à instaurer un service de navette gratuit entre les deux aérogares et à construire, au coût de $ 39 millions, une liaison routière rapide entre Dorval et Mirabel.

Le ministre Bissonnette avait du même souffle annoncé la création d'un « Conseil consultatif aéroportuaire », une sorte de société aéroportuaire montréalaise, calquée sur la Société du port de Montréal.

Michel Pepin, attaché politique de la nouvelle ministre d'État aux Transports Monique Vézina, a fait savoir hier que l'on saurait « probablement d'ici à la fin du mois d'octobre » qui composera ce conseil consultatif.

M. Pepin a confirmé que la « fusion administrative » entre les deux aéroports était sur le point de se réaliser. « Mais pour l'instant, avec l'arrivée récente de Mme Vézina, nous en sommes encore au stade de 'déblayage' », a-t-il dit.

Quant au projet d'une navette gratuite entre les deux aérogares, « il serait aussi sur le point d'aboutir », s'est contenté de dire le porte-parole du ministère d'État aux Transports.

Au cours de la dernière année, Mirabel a, pour la première fois depuis

Voir page 12 : Mirabel

La Cour d'appel tranche en faveur de l'époux

BERNARD MORRIER

L'existence de l'apport dans un ménage, jusqu'au moment de la séparation de corps ou d'un divorce, ne justifie pas à elle seule une prestation compensatoire pour l'un ou l'autre conjoint. Il faut que le partenaire qui réclame une telle indemnité prouve que le patrimoine de l'autre s'est enrichi à travers les ans et qu'il y a une relation causale entre cet apport de l'un et l'enrichissement de son associé conjugal.

Cet énoncé partagé, rendu hier par la Cour d'appel du Québec, infirme une décision de la Cour supérieure qui, en avril 1985, ordonnait à un époux séparé de verser une compensation prestatoire de $ 40,000 à son ex-conjointe, avec laquelle il avait eu trois enfants durant leur 23 ans de vie commune.

Soutenu par son collègue Paul-Arthur Gendreau, le juge Amédée Monet en vient à cette conclusion après avoir attentivement étudié les articles 533 et 559 du Code civil québécois qui, selon lui, diffèrent passablement de ce qui peut être interprété dans les autres provinces canadiennes en matières matrimoniales. « Il est grandement temps, souligne-t-il particulièrement, qu'on cesse de nous casser la tête avec le Dower Act d'Alberta, le Married Women's Act

Voir page 12 : La Cour

Au comité mixte sur l'accord du lac Meech

Les libéraux signeront un rapport minoritaire

MICHEL VASTEL

EXCLUSIF

TORONTO — Les députés et sénateurs libéraux siégeant au comité mixte sur l'entente constitutionnelle de 1987 ont décidé de présenter, dès cette semaine, un rapport minoritaire.

La nouvelle a été confirmée hier soir au DEVOIR par le député torontois, Robert Kaplan. La rédaction du rapport minoritaire s'est terminée vers 21 heures hier soir et devait immédiatement être soumise à John Turner. Trois sénateurs et deux députés libéraux, (les anciens ministres André Ouellet et Robert Kaplan) siègent sur ce comité qui a tenu cinq semaines d'audiences et soumettra officiellement son rapport lundi midi.

La semaine dernière, le caucus libéral avait tenu une réunion spéciale et décidé de présenter « plusieurs amendements » à l'entente du lac Meech. « Il y en aura sept a précisé M.Kaplan. LE DEVOIR a appris que « tous les amendements, à l'exception de celui qui porte sur la société distincte, sont maintenant rédigés dans une forme juridique: ils donnent la priorité à la Charte des droits sur la clause interprétatative de la société distincte ».

« Nous avons sérieusement examiné les arguments des témoins du comité mixte et nous sommes convaincus que la Charte sera interprétée différemment au Québec: la Charte est un document qui unit le pays et il faut la préserver », a encore expliqué l'ancien Solliciteur général.

D'autres amendements proposeront, à titre intérimaire, l'élection des sénateurs, « parce que nous craignons qu'on substitue le patronage des provinces à celui du fédéral », explique M.Kaplan.

Le rapport minoritaire libéral parlera encore des droits des peuples aborigènes et proposera un mécanisme d'arbitrage en cas d'impasse dans la nomination des juges à la

Voir page 12 : Les libéraux

Élections en Ontario

La machine de Peterson est prête à voler au secours de John Turner

MICHEL VASTEL

TORONTO — « La clef de la réussite pour John Turner est de faire appel à l'équipe de jeunes organisateurs qui vient de reporter David Peterson au pouvoir. Et, s'ils sont courtisés de la bonne manière, je pense qu'ils vont dire oui ».

C'est le chef de cabinet du premier ministre de l'Ontario (et ancien secrétaire général du parti à Ottawa), Gordon Ashworth, qui a transmis hier cette offre publique de service au chef fédéral, par l'entremise du DEVOIR !

Des personnages-clés du parti libéral dans le Toronto métropolitain, 37 sièges fédéraux, comme John Webster (organisateur en chef), Doug Kirkpatrick (responsable de la tournée électorale) ou Cathy Robinson (président des Libéraux de Toronto) sont prêts à voler au secours du parti fédéral, « quelque soit son chef », précise-t-on, avec la bénédiction de David Peterson lui-même d'ailleurs. Mais la « courtoisie » semble de rigueur:

Voir page 12 : La machine

Un séjour mouvementé attend le pape aux É.-U.

MICHEL VIATTEAU

VATICAN (AFP) — Jean-Paul II s'envole ce matin vers les États-Unis où, pendant dix jours, il va rencontrer, outre les catholiques, des hommes parmi les plus puissants comme le président Reagan ou les plus malheureux tels les malades du Sida, à San Francisco.

Le chef de l'exécutif américain accueillera le souverain pontife cet après-midi à l'aéroport international de Miami (Floride), ville des émigrés cubains et des riches retraités.

C'est la quatrième fois que le pape rencontrera M. Reagan. Ce dernier est venu à deux reprises au Vatican, en juin 1982 et en juin dernier, et a salué Jean-Paul II à Fairbanks (Alaska), en mai 84.

L'étape de Miami sera, à plus d'un titre, une étape internationale. Le pape examinera avec M. Reagan les dossiers d'actualité mondiale. Il pourrait évoquer la situation en Amérique Centrale, l'Église cherchant à y jouer un rôle de médiateur. Au Nicaragua notamment, où elle s'efforce de faire dialoguer un pouvoir sandiniste anticlérical et des insurgés armés subventionnés par Washington.

La première homélie du pape à Miami portera, demain, sur « la paix et la réconcilation ».

Par ailleurs, le pape devrait s'adresser aux émigrés cubains — Miami est la deuxième ville cubaine du monde après La Havane — bien que le programme officiel ne prévoit

Voir page 12 : Un séjour

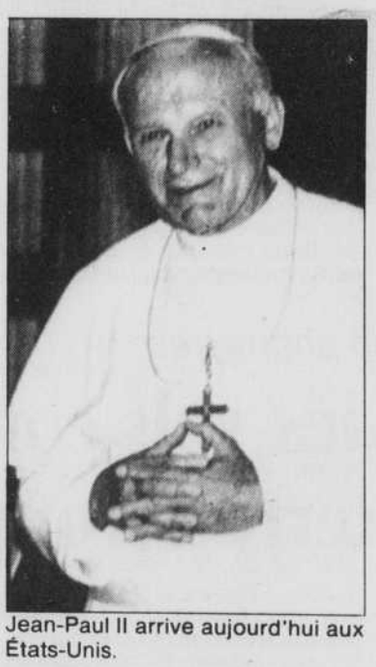

Jean-Paul II arrive aujourd'hui aux États-Unis.

Advenant l'imposition d'une taxe

Le coût des aliments augmenterait de 12 %

MICHEL C. AUGER

Le coût des aliments augmenterait de 12 % ou 13 % si le gouvernement décidait d'imposer une taxe sur la nourriture, estime le Conseil canadien de la distribution alimentaire, un organisme regroupant la plupart des entreprises de commerce de détail de l'alimentation.

Dans un mémoire en réponse au livre blanc sur la réforme fiscale et rendu public hier, le Conseil soutient que son estimation est fondée sur une taxe estimée à 8 % et un taux d'inflation de 4.5 %, soit la moyenne des cinq dernières années.

Le Conseil dit craindre des changements importants dans les habitudes d'achats des consommateurs. Les achats d'aliments constituent une dépense très importante dans le budget de chaque foyer canadien, souligne-t-il, et tous ces achats sont faits au comptant.

« Une augmentation de prix de 12 % signifie que les Canadiens pourront acheter 12 % moins d'aliments pour le même montant d'argent et devront soit augmenter la proportion de leur budget alloué à l'alimentation, soit changer leurs habitudes alimentaires en termes de rpéférence

Voir page 12 : Le coût

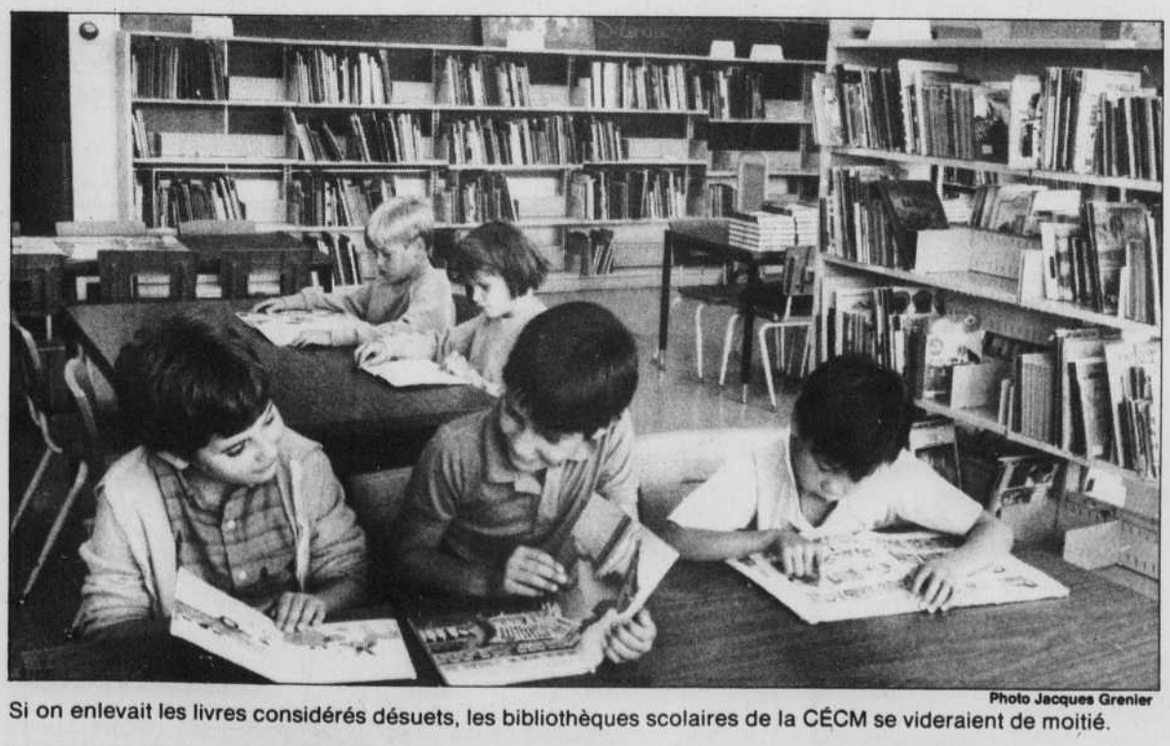

Photo Jacques Grenier

Si on enlevait les livres considérés désuets, les bibliothèques scolaires de la CÉCM se videraient de moitié.

Les bibliothèques scolaires végètent dans le délabrement

ISABELLE PARÉ

Fichiers inutilisables, bouquins désuets, collections amputées et chaos sur les tablettes. Tant à la petite école qu'au secondaire, les bibliothèques scolaires ont souvent bien mauvaise mine.

Des 240 écoles primaires et secondaires de la CECM, seulement trois possèdent des bibliothécaires. Plus souvent qu'autrement, à la petite école, la bibliothèque est laissée à elle-même ou aux bons soins de parents bénévoles. Orphelines, les bibliothèques des écoles primaires relèvent, pour la plupart, de la responsabilité du directeur d'école.

La situation est à ce point inquiétante que des professeurs en ont fait leur cheval de bataille et se rassemblent régulièrement pour étudier la question.

« Dans certaines écoles de la Rive-Sud, quelques *Tintin* et *Astérix* délabrés, entassés sur le fond d'une tablette dans la classe, tiennent lieu de bibliothèque », affirme Jean-Yves Théberge, président du comité québécois sur les moyens d'enseignement. « Le hic, c'est qu'on ne peut mesurer l'ampleur du problème car il n'y a pas de portrait de la situation des bibliothèques scolaires au Québec. Mais on sait par contre, que là où il y en a, les bibliothèques sont en très piteux état. ».

Voir page 12 : Les bibliothèques

AUJOURD'HUI

LE CIRQUE DU SOLEIL TRIOMPHE À LOS ANGELES

Un succès monstre qui prend déjà l'allure d'une véritable conquête de l'Ouest.
Page 13.

LE CABINET D'AQUINO DÉMISSIONNE

Tous les ministres du gouvernement philippin remettent leur démission à la présidente Corazon Aquino.
Page 5

ST-LÉONARD 253-1122
VILLE LASALLE 364-9734
DOLLARD-DES-ORMEAUX 685-3600
LONGUEUIL 468-0888
GREENFIELD PARK 466-1555
CHOMEDEY-LAVAL 682-6464
PONT VIAU-LAVAL 669-0809
POINTE-AUX-TREMBLES 644-1752
CHÂTEAUGUAY 692-5520
CAP-DE-LA-MADELEINE (819) 376-9700
OTTAWA (NEEPAN) (613) 727-1492
RIMOUSKI (418) 722-0606
SAGUENAY-LAC ST-JEAN (418) 545-3240
GATINEAU (819) 561-0591

Nous avons ce qu'il vous faut, "Ça c'est certain!"
MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
15 SUPERMAGASINS
VILLE MONT-ROYAL 1138 AVE. BEAUMONT PLACE BEAUMONT TÉL.: 735-1161

Super SANYO & FISHER®
CETTE SEMAINE SEULEMENT.

À quelques heures du vote

Les jeux semblent faits en Ontario

PIERRE APRIL

TORONTO (PC) — En Ontario, les électeurs se rendent aux urnes aujourd'hui et la campagne électorale déclenchée le 31 juillet par le gouvernement minoritaire de David Peterson est donc terminée.

Le dernier sondage d'opinion publique publié en fin de semaine dernière accorde 48 % des intentions de vote des électeurs ontariens au Parti libéral de David Peterson, 27 % au Nouveau parti démocratique de Bob Rae et 23 % au Parti conservateur de Larry Grossman.

Ce relevé, effectué par la maison Angus Reid de Toronto entre le 30 août et le 2 septembre, laisse présager l'élection d'un gouvernement libéral majoritaire et une défaite cuisante des conservateurs qui pourraient céder leur statut d'opposition officielle au NPD.

Pourtant, le leader libéral et premier ministre sortant David Peterson, à quelques heures du verdict populaire, refuse de pavoiser et de se réjouir trop vite.

Même si le pourcentage d'indécis est passé graduellement de 30 % au début de la campagne à 19 % dans ce dernier sondage et qu'il est évident qu'aucun de ses adversaires ne risque d'effectuer une remontée menaçante, David Peterson a recommandé à ses troupes d'être vigilantes.

Le leader conservateur Larry Grossman, qui refuse de concéder la première place aux libéraux sans pour autant manifester trop d'enthousiasme, a admis, en fin de semaine dernière, qu'il ne pourra pas former un gouvernement majoritaire.

L'argument de dernière minute des conservateurs et des néo-démocrates est qu'il ne faut jamais accorder une marge écrasante à un gouvernement. Bob Rae du NPD-Ontario, et son chef national Ed Broadbent, le seul leader fédéral à participer activement à la campagne électorale ontarienne, ont demandé aux électeurs de se souvenir, lorsqu'ils se retrouveront dans l'isoloir, de ce qui est arrivé à Ottawa avec l'élection, en septembre 1984, de 209 députés conservateurs sur une possibilité de 282.

Cette prudence de David Peterson et l'espoir encore manifesté par les autres partis sont guidés par le fait qu'au début du mois d'août, quelques jours après le déclenchement de la campagne électorale, les libéraux recueillaient, selon un sondage d'opinions de la même maison, 55 % des intentions de vote contre 27 % au NPD et 17 % aux conservateurs de Larry Grossman. Le PC a gagné sept points depuis et les néo-démocrates n'ont pas bougé.

Cette campagne estivale, n'a pas soulevé les passions des Ontariens qui se préoccupent beaucoup plus de la lutte au championnat de leur équipe de baseball majeur, les Blue Jays.

Les stratèges libéraux ont d'ailleurs perçu cette réalité. Ils se sont contentés, au cours des premières semaines, de promener leur chef d'un pique-nique à l'autre et de le laisser prendre des bains de foule.

Le 17 août s'est déroulé le débat télévisé des trois chefs et même si les observateurs ont jugé que David Peterson n'avait pas été à la hauteur, le reste de la campagne a été une lutte de personnalité où les Rae et Grossman moins charismatiques n'ont pas réussi à devancer leur adversaire libéral très à l'aise sur le terrain.

Il y a eu beaucoup de promesses électorales et c'est le dossier du libre-échange qui a finalement attiré davantage l'attention. Non pas parce que c'est un sujet qui préoccupe les Ontariens plus qu'un autre, mais parce les trois partis ont une position différente sur le sujet.

Sur la question de l'éducation, les trois chefs se sont retrouvés en fin de campagne avec la même promesse. Le gouvernement provincial doit absorber 60 % du coût, l'autre tranche de 40 % devant être fournie par les conseils scolaires.

Les problèmes causés par la rareté des garderies a aussi fait surface au cours des derniers jours de la campagne. Peterson a promis $ 1 milliard au cours des cinq prochaines années pour doubler la capacité et universaliser ce programme public. Grossman croit que la population serait mieux servie par un système privé de garderie qu'il accepterait cependant de subventionner. Bob Rae pour sa part a proposé une somme de $ 185 millions immédiatement pour faire à peu près la même chose que son adversaire libéral.

L'autre question controversée qui est apparue, en fin de campagne, est celle de l'avortement. David Peterson est contre l'idée de financer les cliniques privées ou de permettre que des avortements soient pratiquées ailleurs que dans les établissements hospitaliers ou affiliés aux hôpitaux. Grossman est contre l'avortement-libre et il favorise le statu quo. Bob Rae, est consistant avec les politiques énoncées depuis fort longtemps par son parti. Il favorise l'instauration de cliniques communautaires à but non lucratif.

Selon le ministre du Commerce extérieur Pierre Macdonald

Les Québécois ne sont pas suffisamment conscients des enjeux du libre-échange

BERNARD DESCÔTEAUX

QUEBEC — Les Québécois ne sont pas suffisamment conscients des enjeux du libre-échange, estime le ministre du Commerce extérieur, Pierre Macdonald. À son avis, il faut se préparer à des lendemains difficiles en cas d'un échec des négociations avec les États-Unis.

Le ministre Macdonald, cherchant un peu à dramatiser la situation, a prévenu hier que les Québécois doivent se préparer au pire en cas d'échec des négociations. Il y a, a-t-il dit, d'autres mesures de représailles commerciales qui se préparent en coulisses aux États-Unis.

Rencontrant les journalistes hier pour parler de la commission parlementaire qui, au cours des deux prochaines semaines, tiendra des audiences sur la question du libre-échange, M. Macdonald a soumis que les secteurs de l'agriculture et de la foresterie pourraient être les prochaines victimes de l'établissement de droits compensateurs.

Dans le secteur agricole, les victimes désignées seraient les producteurs de porc. Dans le secteur de la foresterie, les fabricants de bardeaux et de bois-d'oeuvre ont déjà été touchés, mais il reste tout une série de sous-secteurs qui pourraient être attaqués.

Selon le ministre, il n'y pas de solution facile dans le domaine des relations commerciales avec les États-Unis. Il faut être conscient, dit-il, que le statu quo n'est plus possible. Ou on se trouve confronté à un échec et à une intensification des politiques protectionnistes aux États-Unis, ou on réussit. Personnellement il dit préférer ne pas penser au scénario « pas d'entente ».

Bien que les lendemains risquent d'être pénibles après un échec des négociations en cours avec les États-Unis, M. Macdonald estime qu'il ne faut pas s'acheter une paix commerciale à n'importe quel prix. Il faut absolument, a-t-il réitéré, que les deux pays acceptent un mécanisme conjoint de règlement des différends commerciaux. Il ne peut plus être question de se laisser imposer unilatéralement des mesures de représailles commerciales, dit-il, rappelant que le but premier de la négociation pour le Canaada était le règlemmt de cette question.

Sur cette question primordiale, rien n'est encore réglé à quatre semaines des négociations. Le ministre ne perd pas espoir cependant, estimant qu'il y a moyen de trouver des compromis malgré les positions intransigeantes exprimées jusqu'ici par les politiciens américains. La négociations va durer jusqu'au dernier moment, « jusqu'à minuit moins une minute le 4 octobre », prédit-il. À mesure qu'on approchera de l'échéance finale, « les gros motons » vont tomber.

Après 12 mois de négociation, il y a des secteurs qui font presque l'objet d'ententes entre les négociateurs canadiens et américains. Ces ententes seront soumis aux premiers ministres des provinces qui, lundi prochain, rencontrent à Ottawa le premier ministre fédéral pour faire le point sur la négociation. Ils se verront alors demander de préciser les mandats des négociateurs canadiens sur les points qui demeurent en suspens.

Une des questions auxquelles le Québec attache la plus grande importance est la qestion des périodes de transition et les mesures d'adaptation. Il y a quelques mois, M. Macdonald avait demandé au gouvernement fédéral de préparer avec les provinces des programmes d'adaptation que ce soit pour la main-d'oeuvre ou les industries. La nature même de ces programmes comme leur ampleur doit cependant être négociée dans le cadre du traité de libre-échange.

Alors qu'un des objectifs du traité est de discipliner les interventions gouvernementales en matière d'aide à l'industrie, les Américains ne veulent pas laisser faire par la porte d'en arrière ce que l'on interdira par celle d'en avant. Ce qui est en cause, précise M. Macdonald, c'est la capacité même des industries québécoises de compétitionner. Il ne peut être question de laisser un secteur comme celui du textile mourir, faute de mesures d'adaptation, pour obtenir l'accès au lucratif marché des contrats militaires, précise-t-il.

Les besoins des secteurs industriels sont connus du gouvernement qui a déjà entendu à huis clos, au cours de la dernière année, les représentations de tous les intervenants concernés. Une majorité de ces intervenants viendront se faire entendre à compter de mardi prochain en commission parlementaire qui pendant deux semaines recevra les mémoires de 57 groupes et individus.

Le but de l'opération est avant tout pédagogique, convient M. Macdonald qui espère que pourra s'amorcer un véritable débat autour du libre-échange. On retrouvera à la table de la commission des partisans comme des adversaires du libre-échange. Notamment des figures connues comme les Jacques Parizeau et Bernard Landry que le gouvernement a invité pour tenter de soulever un peu intérêt. Selon M. Macdonald, il est étonnant de voir le peu d'intérêt qu'a soulevé jusqi'ici cette question.

Le gouvernement Bourassa se prépare fébrilement pour ces deux semaines de débats qui se dérouleront en même temps que s'accélèreront les négociations. Ainsi, le comité ministériel du développement économique a consacré cette semaine deux sessions de travail à cette question alors qu'hier le Conseil des ministres abordait pendant quelques heures le sujet. Le premier ministre Bourassa a profité d'un week-end à Washington pour procéder à une session marathon d'information mardi dans la capitale américaine. Même s'il participera mardi aux travaux de la commission parlementaire, il cherchait surtout à se préparer pour la rencontre de lundi entre premier ministres.

Aux yeux du Québec

Le jugement sur les Hurons est alarmant

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le jugement de la Cour d'appel du Québec reconnaissant la validité d'un traité signé en 1760 avec les Hurons pourrait, s'il était validé par la Cour suprême, avoir des conséquences majeures sur les lois du Québec, estime le ministre responsable des Affaires autochtones, Raymond Savoie.

Interrogé alors qu'il se présentait hier à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, M. Savoie a soumis que ce jugement pourrait aussi se révéler d'une importance majeure pour les diverses nations autochtones. Une analyse fouillée de ce jugement sera faite avant de décider de le porter en appel, a-t-il précisé.

L'originalité de ce jugement vient du fait qu'il reconnaît à la nation huronne-wendat le libre exercice de leurs coutumes et de leur religion. Ce libre exercice ne peut être soumis aux dispositions des lois québécoises et il vaut, ont décidé les juges, pour tout le territoire qui, sur la rive nord du Saint-Laurent, s'étend de la Mauricie au Saguenay.

Au coeur de la décision de la Cour, on retrouve un document signé en septembre 1760 par le gouverneur britannique James Murray. Ce document qui, même s'il n'était qu'un sauf-conduit, a la valeur d'un traité ont décidé les juges. Puisqu'il n'a jamais été dénoncé, le traité est toujours en vigueur, ont-ils fait valoir dans la décision rendue mardi.

Ce document avait été signé par Murray pour remercier les Hurons qui le 5 septembre 1760, trois jours avant la capitulation de Montréal, avaient retiré leur appui aux Français pour le donner à l'armée britannique. Dans ce document, Murray ordonnait qu'on laisse les Hurons réintégrer leur territoire sans encombre. Il ajoutait cependant que les Hurons avait la garantie du libre exercice de leur religion, de leurs coutumes et de faire le commerce.

« Un simple sauf-conduit de quelques jours pour le trajet Longueuil-Lorette ne nécessitait pas de parler de religion et de coutumes (...) le document est un véritable traité », soutient le juge Bisson appuyé par le juge Paré. Comme le « traité » ne définissait pas pas le territoire d'application, il faut comprendre, selon le juge, qu'il valait pour le territoire où les Hurons circulaient librement à l'époque, soit les contrées qui se trouvent au nord du Saint-Laurent, entre le Saint-Maurice et le Saguenay.

Par ce jugement, la Cour d'appel invalide la condamnation de quatre Hurons de l'Ancienne-Lorette qui avaient été reconnus coupables d'avoir enfreint en 1982 la Loi des Parcs, en installant un campement dans le parc de la Jacques-Cartier. La Cour des sessions de la paix avait condamné les quatre Hurons, Conrad, Régent, Georges et Hugues Sioui à une amende de $ 50.

Conrad Sioui, qui est aujourd'hui chef régional de l'Assemblée des premières nations, s'est dit heureux de ce jugement. Au cours d'une conférence de presse tenue hier, il a souligné que ce jugement représentait une grande victoire pour la nation huronne-wendat, mais pouvait constituer un précédent important pour les autres nations autochtones. Ce jugement renforcera la position des groupes qui veulent négocier des ententes avec le gouvernement québécois.

Le ministre Savoie notait pour sa part qu'il est encore trop tôt pour déterminer la portée réelle du jugement. Il faut que les Québécois réalisent que les autochtones ont des droits qu'ils entendent, même s'ils ne l'avaient jamais fait auparavant, revendiquer. Le jugement démontre que les tribunaux sont là pour les écouter, a-t-il dit.

Les Montagnais et les Attikameks sont les deux groupes qui, selon M. Savoie, pourraient le plus tirer profit de ce jugement. Ceux-ci revendiquent des territoires et l'exercice de droits et coutumes sur ces territoires. Il rappelle qu'aucune entente n'existe entre des groupes autochtones et le gouvernement québécois dans le territoire situé entre le Saint-Laurent et la zone couverte par l'entente de la Baie James.

Au bureau du ministre de la Justice, on indiquait hier qu'une analyse du jugement serait faite avant de décider d'en appeler. Un délai de 30 jours est prévu pour l'exercice du droit d'appel.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

Des compagnies aériennes canadiennes trop populaires

Sans un nouveau pacte, les vols commerciaux réguliers Canada-Angleterre seront suspendus

OTTAWA (PC) — Le Canada et la Grande-Bretagne semblent confiants de s'entendre sur le renouvellement d'un accord qui assurerait le maintien des vols commerciaux entre les deux pays.

L'entente doit survenir avant le 17 septembre, date après laquelle tout avion commercial d'un des deux pays risquera d'être mal reçu sur les aéroports de l'autre pays.

Les compagnies aériennes britanniques se plaignent de la perte de leur marché dans l'Ouest canadien et de la conquête par les sociétés aériennes canadiennes d'une part importante de leur marché vers l'Inde et l'Extrême-Orient.

La prochaine ronde de négociations est prévue pour lundi, 14 septembre, à Ottawa, et les parties ont toujours la possibilité de prolonger, non officiellement, le droit que chaque pays accorde à l'autre de survoler son territoire et d'atterrir sur ses aéroports.

Par ailleurs, la fin de la dernière entente et la signature d'un nouvel accord sont à l'agenda des discussions se déroulant cette semaine entre le secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, sir Geoffrey Howe, et le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark.

M. Howe a déclaré hier, après une rencontre avec le premier ministre Brian Mulroney et Joe Clark, que les négociateurs mandatés par les deux pays mettaient les bouchées doubles dans le but d'en arriver à un accord dans les plus brefs délais.

Une interruption des services aériens entre les deux pays est inimaginable, a pour sa part indiqué M. Hugh Riopelle, d'Air Canada. ptembre n'est pas

La Grande-Bretagne avait avisé officiellement le Canada, il y a un an, que l'accord ne serait pas renouvelé cette année à moins que des changements y soient apportés.

En décembre dernier, le Canada avait à son tour averti la Grande-Bretagne que les appareils de British Airways ne seraient plus autorisés à atterrir dans les aéroports canadiens si les autorités britanniques interdisaient l'atterrissage des avions canadiens en Grande-Bretagne.

Les Britanniques veulent modifier l'entente présentement en vigueur parce que, disent-ils, les compagnies aériennes canadiennes sont trop populaires auprès du public anglais qui boude les transporteurs de leur pays.

Sur Canadien International

Les premiers vols sans tabac se passent bien

VANCOUVER (PC) — La compagnie d'aviation Canadien International a décidé d'interdire le tabac sur presque tous ses vols, à titre expérimental et cette politique est entrée en vigueur mardi.

Selon des agents de bord interviewés à leur descente d'avion, à Vancouver, presque personne ne s'est plaint du nouveau règlement.

« L'avion était pratiquement complet et sur 90 passagers, il y en a peut-être eu trois qui auraient voulu fumer », a déclaré le commissaire de bord Fulvio Pasqualio, qui venait de faire la liaison Montréal-Vancouver.

Greg Bilesky, un préposé au service à la clientèle, a déclaré qu'il n'avait encore rencontré personne qui soit opposé au nouveau règlement.

Un passager, Rob Landrigan, qui fume à l'occasion et voyage souvent en avion à travers l'Ouest du Canada pour son travail, n'est pas inquiet outre-mesure: « Je mâcherai beaucoup de gomme », s'est-il borné à dire. Mais Nancy Willis, fraîchement arrivée de Toronto, s'est dépêchée d'en « allumer une » sitôt le pied posé dans la salle des bagages. « C'est terrible, a-t-elle affirmé. Ils devraient nous laisser le choix de fumer, si nous le voulons ».

Le nouveau règlement s'appliquera jusqu'au 8 octobre sur tous les vols de Boeing-737 à l'intérieur de l'Amérique du Nord, à l'exception des charters.

La compagnie aérienne décidera ensuite si l'expérience se poursuivra, si l'interdiction sera imposée de façon permanente, ou si l'on reviendra à la situation qui prévalait auparavant.

Air Canada interdit présentement le tabac sur bon nombre de ses vols de courte distance et le gouvernement fédéral prévoit interdire de fumer sur tous les vols ou sections de vols de transporteurs canadiens, d'une durée de deux heures et moins.

La bonne cuisine commence chez Anjou QUÉBEC
Votre boucher charcutier traiteur
L'innovateur depuis 1953
1025, rue Laurier ouest 272-4065/272-4086

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	**(514) 844-3361**
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	**(514) 332-3891** ou (514) 844-3361
Québec	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4747
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

CITÉ

en auto...

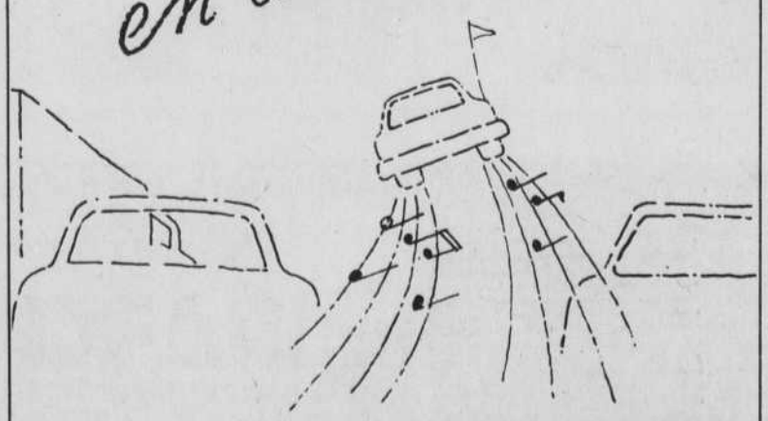

RADIO CITÉ 107 FM
Pour l'AMOUR de la Musique

Les exigences US vont-elles torpiller le traité sur l'ozone ?

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les exigences mises de l'avant depuis deux jours par les États-Unis à la Conférence internationale sur la protection de la couche d'ozone sont telles que plusieurs participants pensent qu'elles empêcheront la signature d'un éventuel protocole sur la réduction des chlorofluorocarbones (CFC), les polluants à l'origine de la disparition du principal filtre solaire de la planète.

C'est ce que Le DEVOIR a appris hier de délégués et observateurs inscrits à la conférence, qui se déroule depuis lundi à Montréal.

Les États-Unis veulent essentiellement deux choses:

■ que le protocole de réduction des CFC n'entre en vigueur que si au moins 90 % des producteurs mondiaux y adhèrent : jusqu'ici, on parlait de neuf ratifications pour lui donner force de loi;

■ que la base de calcul retenue permette aux industriels américains d'avoir leur part du marché des exportations, actuellement monopolisé par les Européens.

Le Canada, dont la position n'est pas très éloignée de celle des Américains, estime toutefois que le protocole de réduction des CFC devrait rallier 60 % des pays producteurs et non un chiffre « exhorbitant » comme le 90 % avancé par les États-Unis. Sinon, explique une source proche de la délégation canadienne, nous abandonnons le sort des réductions au véto de n'importe quel pays ou groupe de pays qui représente un peu plus de 10 % de la production mondiale.

La protection accordée depuis lundi par la délégation américaine à ses producteurs de CFC surprend plusieurs pays qui y voient même un « recul » important par rapport aux termes de la Convention de Vienne, signée par les États-Unis en 1985. La convention de Vienne prenait l'année 1986 comme base de calcul pour les éventuelles réductions.

Mais les Américains avancent désormais l'idée que cette base de calcul devrait être 105 %, voire 110 % de la production de 1986. En somme, ils ne changent pas l'année de reférence agrée en 1985 mais la base de calcul pourrait même dépasser la production mondiale de l'année en cours.

La délégation américaine avance une « alternative » à cette solution pas très populaire. Au lieu de contrôler la « production » des CFC dans chaque pays signataire, on réduirait plutôt leur « consommation » mondiale. Cette « consommation » serait définie, selon les Américains, comme le total de la production et des importations d'un pays moins ses exportations et les quantités de CFC détruites.

Les exportations dans ce système, explique un délégué, sont théoriquement portées au compte du pays qui les importe de sorte qu'elles n'échappent pas au système de contrôle et à l'effort de réduction. Mais tel ne serait pas le cas ici car un consensus se dessine au sein de la Conférence... pour permettre aux pays en voie de développement de consommer pendant un certain temps - sans pénalités - une certaine quantité de CFC, pour que leur niveau de vie puisse aussi se ressentir des bienfaits de la chimie contemporaine !

Cette « exemption » en faveur des pays en voie de développement est paradoxalement en train de créer un marché que les États-Unis ne veulent pas abandonner aux Européens. La CEE, dont la production équivaut celle des États-Unis, exporte actuellement près de 30 % de ses CFC alors que le marché domestique américain utilise la totalité de sa production interne.

Les leaders technologiques comme le Japon et l'Allemagne fédérale se disent prêts, par contre, à dépasser l'objectif de réduction discuté à la conférence, réduire en moins de 10 ans de 50 % la production mondiale de CFC. Les scientifiques estiment pour leur part qu'il faudrait réduire maintenant de 85 % cette production pour regénérer la couche d'ozone d'ici 100 ans.

« Le plus mauvais service que l'adminstration Reagan peut rendre à son industrie chimique, commente la déléguée Julia Langer, du groupe environnemental Les Amis de la Terre, c'est de prolonger l'agonie des CFC chez eux car en plus de subir éventuellement les conséquences d'une réduction de la couche d'ozone (cancers, réchauffement du climat, etc), les Américains vont fournir aux pays plus alertes l'occasion rêvée de les doubler au plan technologique au détriment de leur propre essor économique ».

Les postiers ne s'entendent pas sur la meilleure attaque

PAULE DES RIVIÈRES

Alors même qu'ils s'apprêtent à perturber le service postal canadien, les postiers ne s'entendent pas sur la « meilleure manière » d'attaquer. À Montréal, le Syndicat des 3,400 postiers a annoncé qu'il ferait fi de la décision des dirigeants nationaux si ces derniers optaient pour des grèves rotatives. Il se prépare, lui, à faire la grève générale.

« Présentement, le climat est irrespirable et il n'est pas question d'approuver des grèves rotatives, en laissant des syndiqués à l'intérieur des bureaux », a déclaré hier M. Marcel Perreault, président du Syndicat des 3,400 postiers de Montréal.

Les 22,000 postiers canadiens auront le droit de grève vers la fin du mois, soit sept jours après le dépôt du rapport du conciliateur-commissaire, attendu vers le 20 septembre. Les négociations avec la Société des postes sont au point mort et un écart considérable sépare les parties.

Si la pression monte chez les syndiqués, il en va de même à la Société des Postes, où l'on vient de lancer une campagne publicitaire dans les grands journaux du pays (le prix de cette campagne reste secret), pour contrecarrer « les tactiques quotidiennes du syndicat ».

Dans cet esprit, un porte-parole de la Société, Mme Ida Irwin, trouve « étrange » que l'Union des postiers ait choisi ce moment-ci pour rendre publique une décision d'un arbitre indépendant forçant l'employeur à verser aux travailleurs qu'elle entraîne comme briseurs de grève le même salaire — $13,24 l'heure — qu'elle accorde à ses employés réguliers en cours de formation.

L'arbitre torontois Kevin Burkett a ordonné à la Société il y a deux semaines de payer ces employés selon le taux de la convention des postiers. La Société exige cependant des clarifications à « l'interprétation un peu étroite » de l'arbitre et, advenant qu'elle ne soit pas satisfaite, compte porter la décision en appel.

C'est la deuxième fois en une semaine que la Société des Postes essuie un revers juridique, dont les conséquences pourraient être considérables. La semaine dernière, le Conseil canadien des relations de travail concluait que la direction d'une succursale postale franchisée devait verser à ses employés un salaire équivalent à celui des syndiqués de la Société des Postes, soit $13,43, au lieu de salaires s'échelonnant entre $5,50 et $9. La Société des Postes a porté le jugement en appel.

Mais il y a plus. M. Perreault et le président du syndicat national, M. Jean-Claude Parrot, ne se parlent plus. Si les deux hommes ont souvent négocié ensemble, ils se sont souvent opposés, comme en 1982 lorsque le président national voulait que les postiers votent une cotisation spéciale pour un syndical local en grève et que M. Perreault, à Montréal, s'est chargé — avec succès — de la campagne pour le Non.

Aujourd'hui, M. Perreault accuse M. Parrot d'avoir colporté des faussetés sur lui et sa section, ce à quoi M. Parrot refuse de réagir parce que « je veux concentrer ma lutte sur l'employeur ».

Quebecair : le syndicat veut une enquête publique

MONTRÉAL (PC) — Le gouvernement et la population du Québec « sont carrément faits avoir » en « bâclant » la transaction de Quebecair, laissant ainsi aller le transporteur aérien pour $5 millions.

C'est le bilan sévère qu'a tracé hier le président du syndicat des employés au sol de Quebecair, M. Henri Lemelin, lors d'une entrevue avec la Presse Canadienne.

Le syndicat des employés au sol en est aujourd'hui à son deuxième mois de grève, à laquelle la transaction n'a pas mis fin. Les agents de bord, de leur côté, ont déclenché leur arrêt de travail le 6 août dernier.

Aux yeux de M. Lemelin, la population et le gouvernement, en tant qu'ancien propriétaire de Quebecair, sortent grands perdants de cette transaction. On a liquidé Quebecair, selon lui, « pour se débarrasser de toute la publicité néfaste qui était faite autour de la transaction et de la négociation ».

Ceux qui s'en frottent les mains, aujourd'hui, sont les actionnaires de Nordair-Métro et du groupe Canadien (l'ancien CP Air), croit le président du syndicat.

« On ne réussira jamais à faire toute la lumière sur cette transaction », craint M. Henri Lemelin. Selon lui, une enquête publique s'impose sur les conditions dans lesquelles s'est achevée la vente de Quebecair pour $5 millions.

Faute de marraines québécoises

Les femmes d'affaires africaines ont raté un forum francophone

CAROLE BEAULIEU

À peine trois femmes d'affaires africaines participent actuellement au Forum francophone des Affaires tenu cette semaine à Montréal et à Québec, aucune entreprise québécoise n'ayant accepté d'en marrainer d'autres.

Les organisateurs de la rencontre ont confirmé hier avoir dû annuler la visite de sept autres femme invitées, n'ayant pu trouver d'entreprise québécoise disposée à défrayer leurs frais de séjour.

L'anecdote a jeté une douche froide hier sur la conférence de presse que tenait, dans le cadre du Forum, la ministre des relations extérieures du Canada, Mme Monique Landry, pour rappeler que le Canada « est devenu le chef de file des nations donatrices dans son engagement envers les femmes ».

Organisé par le Centre mondial du commerce de Montréal, le Forum constitue une première du genre. Initiative du secteur privé, il se tient à Montréal et à Québec, du 5 au 10 septembre, et vise à permettre aux gens d'affaires du monde francophone de créer un nouveau réseau de contacts.

« Pour bien marquer le rôle des femmes africaines dans le commerce nous leur avions réservé dix places sur cent », a confirmé hier la trésorière du Centre mondial du Commerce, Mme Lana de Liamchin. « Mais nous n'avons pas réussi à leur trouver de parrains ».

Le Centre mondial payait le transport des invités. Une entreprise parrain devait payer leurs frais de séjour.

Les trois Africaines présentes semblaient toutefois satisfaites hier des contacts établis au Sommet. « Disons que je repartira sans doute avec quelques beaux contrats », a déclaré Mme Denise Cléroux Ramambi, malgache d'origine québécoise qui dit vouloir profiter de la récente libéralisation de l'économie malgache pour accroître les échanges entre Madagascar et le Canada.

PDG de deux hôtels de Côte d'Ivoire, Mme Georgette Ekra a pour sa part insisté sur les besoins de formation des femmes africaines, jusqu'ici surtout concentrées dans de petites entreprises de commerce agro-alimentaire, et a invité les Canadiennes à s'intéresser aux efforts de leurs soeurs africaines.

Au cours de la journée d'hier, quelque 200 femmes d'affaires canadiennes ont participé à un séminaire de trois heures visant à identifier les besoins des femmes d'affaires africaines. Elles ont notamment discuté de l'intérêt des québécoises à exporter leurs biens et services vers l'Afrique et à importer des produits fabriqués par des entrepreneures africaines.

Quelques participantes ont dit souhaiter que des femmes d'affaires québécoises jumellent leurs entreprises à celles de femmes d'affaires africaines.

Photo Jacques Grenier

La ministre canadienne des Affaires extérieures, Mme Monique Landry, a reçu hier à Montréal les trois seules femmes d'affaires africaines prenant part au forum : Mme Salome Eyeffa, du Cameroun, Mme Georgette Ekra, de la Côte d'Ivoire et Mme Diane Cléroux Ramamby, malgache d'origine québécoise.

Victoire pour un francophone de Regina

On aurait dû le juger en français. . . rapidement

RÉGINA (PC) — Après avoir gagné le droit d'être jugé en français, M. Emilien Blais, de Regina, a remporté une victoire personnelle en voyant tomber les accusations de conduite en état d'ébriété portées contre lui.

L'avocat de M. Blais, M. Roger Lepage, a avancé en cour que les deux ans et deux mois d'attente avant le début de son procès constituaient un délai exagéré et violait le droit à un procès rapide garantit à son client par la constitution. Et de fait, le juge de la cour provinciale de Saskatchewan Omar Archambault a déclaré mardi que le procès aurait pu être mené alors que les faits étaient encore frais à la mémoire des témoins.

M. Blais, accusé le 18 juin 1985 d'infraction au code routier, avait demandé le 16 août suivant le droit de défendre le droit des francophones lors de son procès, peu importe la langue dans laquelle celui-ci serait mené.

Le juge Archambault a indiqué que le jugement de la cour aurait de toutes façons pu être porté en appel.

La Couronne a toutefois demandé un ajournement en attendant que la Cour d'appel de la Saskatchewan ne statue sur la question en vertu de la constitution. La Couronne a ensuite demandé et obtenu de nombreux ajournements.

Le gouvernement de la Saskatchewan a entretemps résolu le problème en mars dernier, en permettant la tenue de procès en français dans la province.

La Cour d'appel statuait enfin le 27 juillet que la Charte des droits et des libertés garantit la protection des droits linguistiques, cédant ainsi à l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan selon laquelle l'incapacité de la Saskatchewan à offrir l'option d'un procès en français comme l'oblige le code pénal violait ses droits constitutionnels.

M. Lepage a indiqué que son client est heureux du dénouement de l'affaire mais qu'il a souffert de l'anxiété et des frais de justice provoqués par celle-ci. « Tout ce qu'il voulait était de savoir ce qu'il lui arrivait », a indiqué M. Lepage.

La tuerie de Lennoxville

Des peines de deux à neuf ans pour neuf Hell's Angels

(B.M.) — Neuf membres des Hell's Angels qui, la semaine dernière, s'étaient reconnus coupables d'accusations réduites de complicité après le fait, en rapport avec la tuerie de mars 1985 à Lennoxville, ont été condamnés hier à des peines de prison variant entre deux et neuf ans.

En imposant ces sentences, le juge André Biron s'est ainsi rendu à la suggestion de l'avocat de la défense, Me Léo-René Maranda, qui avait jugé comme satisfaisants, vu les circonstances, des emprisonnements de deux ans pour Roger Rouleau, Yvon Rodrigue et Guy Brochu ; trois ans pour Charles Filteau et Jean-Marcel Desloges ; quatre ans pour Jacques Filteau, Louis Lapierre et Guy Rodrigue et, enfin, neuf ans pour Patrick Guernier.

La Couronne, représentée par Me René Domingue, ne s'était pas objectée aux suggestions de sentences de la défense, après avoir laissé tomber les accusations de meurtre au premier degré qui pesaient au départ contre ces neuf motards.

Deux autres membres des Hell's Angels doivent par ailleurs subir leur procès pour meurtre à Sherbrooke, en novembre, toujours dans le cadre de l'affaire de Lennoxville, qui avait fait cinq morts. Il s'agit de Gaëtan Proulx et de Robert Tremblay.

Par ailleurs, des mandats d'amener, émis il y a deux ans, sont toujours en force contre cinq ou six autres motards, toujours au large.

Dans un premier procès l'automne dernier, trois Hell's du chapitre de Sorel avaient été condamnés à perpétuité pour ces meurtres, tandis qu'un quatrième était acquitté. Ces verdicts ont toutefois été portés en appel. De plus, il y a quelques mois, quatre membres du club d'Halifax bénéficiaient également de leur côté d'un acquittement.

Le Québec a les frais de scolarité les plus bas

OTTAWA (PC) — Les étudiants universitaires doivent assumer cette année des frais de scolarité de 4 % à 10 % plus élevés que l'an passé, selon Statistique Canada.

Dans un rapport sur les frais de scolarité et d'hébergement des étudiants, l'agence fédérale constate que la situation varie énormément d'une région du pays à l'autre.

C'est au Québec, où les frais de scolarité sont gelés depuis une dizaine d'années, qu'on paie le moins cher pour poursuivre des études de baccalauréat : entre $450 et $570.

Les étudiants des Maritimes ont les plus gros frais de scolarité: entre $1,450 et $1,750. Viennent ensuite ceux de Colombie-Britannique, où on demande entre $1,350 et $1,700, l'Ontario, entre $1,000 et $1,500 et les provinces des prairies, entre $1,000 et $1,300.

Sur une base nationale, le coût de la chambre et pension pour un an, à l'université, varie de $2,100 à $4,500.

Aide juridique

Une tactique qui pourrait coûter $ 165,000 par semaine à Québec

(PC — LE DEVOIR) — Les avocats permanents de l'aide juridique de Montréal, de l'est du Québec et des Laurentides ont entrepris, hier, de référer chacun une dizaine de 10 dossiers par semaine au secteur privé, une mesure qui pourrait coûter jusqu'à $ 165,000 par semaine à l'État.

Ce nouveau moyen de pression dans le conflit qui les oppose au gouvernement quant à leur rémunération avait été adopté en assemblée générale la semaine dernière par les 110 avocats de l'aide juridique de Montréal, Bas du fleuve — Gaspésie et Laurentides-Lanaudière — les seuls à être affiliés à la CSN.

Les avocats permanents de l'Aide juridique, qui exigent la parité salariale avec les procureurs de la Couronne, remettront donc à leurs collègues du secteur privé au plus 10 dossiers chaque semaine, jusqu'à la fin du conflit.

Cette mesure, qui s'ajoute au refus d'ouvrir de nouveaux dossiers depuis plusieurs semaines, pourrait coûter jusqu'à $ 165,000 par semaine au gouvernement puisque les avocats de pratique privée coûtent en moyenne 70 % plus cher pour les mêmes dossiers que leurs collègues permanents de l'Aide juridique.

En vertu de la loi, les citoyens admissibles à ce programme peuvent retenir les services d'un avocat permanent de l'Aide juridique ou d'un avocat du secteur privé.

Le président de la fédération, Me Donato Centomo, souhaite tout de même que l'exemple soit suivi par les autres groupes d'avocats de l'aide juridique à travers la province.

Pour le moment, en province, ces avocats se contentent de refuser de recevoir de nouveaux clients, prétextant qu'ils sont déjà surchargés de travail.

Les 550 avocats et notaires de la fonction publique refusent eux aussi des dossiers supplémentaires. Ces juristes travaillent dans différents ministères et régies : Office de la protection du consommateur, Régie du logement, Direction de la protection de la jeunesse, Régie de l'assurance-automobile, etc.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

NOUVEAU
PHOTOCOPIES 4 COULEURS AU LASER
Aussi, reproduction de plans
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486
OUVERT LE SOIR ET LE SAMEDI

AVIS À L'ÂGE D'OR
GRATIS cadeau de l'infirmière GÉRONTO
à l'Île de Montréal
Lors de sa première visite chez vous
et à Laval
Téléphonez tout de suite à 514 385-0828
l'Infirmière GERONTO attends votre appel... vite
Cette offre se termine le 30 septembre 1987

NOTRE COLLECTION AUTOMNE/HIVER EST ARRIVÉE
POURQUOI PAYER LE DOUBLE POUR LA MÊME QUALITÉ, QUAND VOUS POUVEZ
ACHETER DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR LES GRANDS NOMS DE LA MODE ITALIENNE
et payer seulement
$395.00 LE COSTUME
Costumes de grandes marques importés d'Italie. 100% laine, coupe exclusive, finis main avec des tissus griffés de grands noms tels que: Marzotto, Bertotto, Luigi Botto, Valdagno, Policarpo, Zegna, etc.

NOUVELLE ADRESSE
Club 402 HOMME®
1237, rue de la Montagne, 3ième étage Montréal, Québec H3G 1Z2
Du lundi au vendredi: 9 h 30 à 18 h. Samed9: 10 h à 16 h
861-3636

Le nombre de disparus pourrait atteindre le millier

« Le drame est sous la boue », titre un quotidien du Venezuela

MARACAY, Venezuela (AFP) — Le nombre des disparus enfouis sous les tonnes de boue qui ont recouvert dimanche dernier la région de Maracay, à 60 km à l'ouest de Caracas, pourrait atteindre le millier, ont indiqué hier les équipes de secours fortes de quelque 5,000 soldats, policiers et pompiers qui continuaient les recherches.

Sur les lieux du drame, d'où émergent encore des corps désarticulés enterrés parmi les véhicules, les arbres déracinés et les pans de murs, des dizaines de personnes cherchent désespérément des membres de leur famille, se refusant à évacuer la zone. D'autres se rendent dans les hôpitaux ou vont consulter les listes de blessés dans les postes de police.

Aucun bilan de victimes de la catastrophe n'a été fourni de source officielle. Selon les équipes de secours il y aurait 200 morts mais le nombre de disparus pourrait atteindre le millier, sans qu'il n'y ait plus guère d'espoir de retrouver des survivants parmi eux.

Hier à midi, 104 cadavres avaient été récupérés et 258 blessés étaient hospitalisés à Maracay, tandis que près de 10,000 personnes avaient été évacuées par hélicoptère ou par mer, sur des bâtiments de la marine nationale. Les dégâts matériels atteindraient 200 millions de bolivars ($ 5.7 millions US) selon une première estimation des autorités locales.

Des équipes médicales vaccinent en masse les survivants pour éviter toute épidémie. D'autant que la forte chaleur qui a succédé à la pluie risque de provoquer la rapide décomposition des corps.

Dans les villages isolés par la destruction des routes, la nourriture, l'eau et les médicaments commençent à manquer, selon les autorités locales, malgré les secours apportés rapidement par les hélicoptères de l'armée.

Les pluies torrentielles qui se sont abattues dimanche sur la région -en six heures il est tombé autant d'eau qu'en deux mois- ont emporté plusieurs maisons dans les quartiers populeux de Maracay, où il y aurait une centaine de morts.

Mais le drame s'est déroulé surtout sur la route de montagne au paysage tropical qui relie cette ville à Ocumare de la Costa, sur la côte, à 50 km au nord, où des milliers de familles étaient allé passer le week-end. En quelques minutes, la crue des rivières, El Limon et Las Delicias en particulier, a détruit la route, déraciné les arbres, provoqué des glissements de terrains et entraîné vers les précipices et enterré des centaines de voitures et plusieurs autobus sans donner le temps à leurs occupants de réagir.

Sur cette « route de la mort » il pourrait y avoir au moins 400 cadavres, a indiqué à l'AFP un officier de l'armée.

Hier, les équipes de secours inspectaient systématiquement les véhicules qui émergeaient de la mer de boue qui commence à sécher, rendant ce travail d'autant plus difficile. Mais beaucoup d'autres ne sont pas visibles. « Le drame est sous la boue », titrait le quotidien El Universal.

« Le gouvernement prendra des mesures spéciales pour venir en aide aux victimes », avait annoncé mardi le président Jaime Lusinchi qui a manifesté sa « terrible consternation » après avoir parcouru les lieux du drame en compagnie de plusieurs ministres.

Une commission interministérielle a été formée pour organiser les secours tandis que plusieurs organismes publics et privés ont commencé à recueillir les dons en espèces ou en nourriture, vêtements et médicaments offerts par la population, à Caracas notamment.

Photo PC

Des membres de la Garde nationale transportent un des nombreux corps retrouvés dans les autos et les bus surpris par la boue sur une route de montagne, près de Maracay, dans le centre du Venezuela.

Photo PC

Dans la région sinistrée, 10,000 personnes ont dû être évacuées par hélicoptères ou par mer.

Brevets pharmaceutiques

Un seul sénateur libéral pour avaler les pilules !

SYLVAIN BLANCHARD

Seulement trois des 23 sénateurs du Québec —dont un seul libéral !— ont daigné assister, hier, à la rencontre organisée par la *Coalition du Québec sur le projet de loi C-22* pour faire le point sur cette législation concernant les brevets pharmaceutiques.

C'est donc entourés de chaises vides que les trois sénateurs présents, MM. Paul David, Michel Cogger et Pietro Rizzuto (le seul parmi les trois à s'opposer au projet dans sa forme actuelle) ont écouté, pendant plus de deux heures, les représentants d'une vingtaine d'organismes venus leur expliquer l'importance de ce projet de loi pour l'avenir socio-économique de la province.

Pour bon nombre d'entre eux, l'argument selon lequel l'adoption du projet de loi provoquera une hausse du prix des médicaments brevetés n'est pas sans fondement. Mais ils précisent que plus de 80 % de la population est déjà protégé par les différents régime d'assurances existants, et que le Conseil d'examen du prix des médicaments (dont la création est prévue dans le projet de loi) corrigera justement les abus s'il possède les pouvoirs d'intervention appropriés.

Arrivé en catastrophe de Québec, c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Daniel Johnson, qui a ouvert le bal en rappelant au sénateur Rizzuto que le Québec avait investi des milliards de dollars depuis 25 ans dans la formation de jeunes chercheurs, et que l'occasion était belle de rentabiliser cet investissement.

Également présent à cette réunion, le ministre fédéral Robert De Cotret a quant à lui mis l'accent sur les « retombées économiques extraordinaires qu'un tel projet amènera au pays ».

Même son de cloche du côté du Conseil du Patronat, de la Communauté Urbaine de Montréal, des maires de banlieue, de la Chambre de Commerce de Montréal, du Board of Trade, de la CSN, de la FTQ, des Universités McGill et Laval, de la Fédération de l'âge d'or et du Dr Jacques Gagné de l'Université de Montréal, qui n'y est pas allé avec le dos de la cuillère pour dire ce qu'il pensait de toutes les tergiversations des sénateurs libéraux.

« Le projet de loi C-22, a-t-il dit, ce sont des millions en investissement, mais c'est aussi des débouchés extrêmement importants pour nos diplômés. Le mépris des sénateurs a assez duré. Votre comportement dans ce dossier est une insulte à notre intelligence ».

Invité à prendre la parole après l'intervention des membres de la Coalition, le sénateur Rizzuto s'est dit d'accord avec la plupart des commentaires qui lui ont été adressés.

« Je suis conscient que cela permettra à plusieurs jeunes de travailler dans leur champ de compétence et que des millions de dollars seront injectés dans l'économie du pays. Là où je diverge d'opinion avec vous, c'est sur le prix que l'on doit payer pour que tout cela se produise. J'estime qu'accorder un monopole de 10 ans à une compagnie qui parvient à développer un nouveau médicament, c'est payer trop cher pour ce que l'on recevra en retour. À mes yeux, une période de 6 ans serait amplement suffisante. »

L'intervention la plus sentie a toutefois été celle du sénateur Paul David. Dans un témoignage empreint d'émotivité, l'éminent cardiologue a fait valoir que si l'espérance de vie des Canadiens était aujourd'hui de 65 ans, cela était dû en grande partie au progrès de la médecine et de la pharmacologie.

« Le développement d'un médicament efficace est l'investissement le plus rentable qu'une société puisse s'offrir. Un médicament qui permet d'éliminer la maladie, c'est un bénéfice net pour l'économie. Je crois que l'industrie pharmaceutique joue un rôle de premier plan dans nos vies et que la position défendue par le Sénat n'a rien de rationnelle. Le dossier est devenu strictement politique et partisan ».

Alphabétisation

Ryan « s'étonne » officiellement de l'ingérence d'Ottawa en éducation

JEAN-PIERRE PROULX

Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a exprimé officiellement hier au secrétaire d'État du Canada, M. David Crombie, son « étonnement » face à l'intervention fédérale dans le champ de l'alphabétisation. « Il s'agit, écrit M. Ryan, d'un domaine qui relève à n'en point douter de la compétence des provinces ».

M. Ryan reproche en outre explicitement au secrétaire d'État de ne pas avoir respecté « ses engagements clairs » de février dernier devant le Conseil des ministres de l'Éducation. Il ne devait prendre aucune initiative nouvelle en ce domaine avant d'avoir obtenu la réaction de cet organisme. Dans une lettre datée du 25 mai dernier et envoyée au président du Conseil des ministre de l'Éducation, M. Crombie, écrit M. Ryan, a repris l'engagement de lui écrire prochainement au sujet des intentions fédérales en matière d'alphabétisation.

Or M. Crombie a plutôt profité de la journée mondiale de l'alphabétisation, mardi, pour annoncer la mise en oeuvre d'un « plan d'action » comprenant notamment la création d'un secrétariat national de l'alphabétisation, d'un conseil national d'alphabétisation, comprenant aussi la distribution de « fonds de développement » pour les « principaux groupes communautaires » et de « fonds de recherche » aux « organismes nationaux ».

Dans sa lettre à M. Crombie, M. Ryan spécifie que ces décisions « créent des risques de chevauchement et de multiplication des coûts qui ne peuvent que préoccuper le Québec ».

Au Secrétariat d'État, une source sûre a confirmé hier au DEVOIR qu'à « sa connaissance », il n'y a pas eu de consultation bilatérale entre les gouvernement du Canada et celui du Québec. Il y a toutefois eu des discussions avec les gouvernements de l'Ontario et de la Saskatchewan.

« Nous sommes particulièrement sensibles à la dimension constitutionnelle de la question », a poursuivi cette même source. « Il n'est pas question de prendre la place des autorités qui ont compétence en cette matière ».

L'ensemble du budget fédéral pour des subventions à des groupes d'alphabétisation est d'un million de dollars, a-t-on précisé, mais il est destiné à des groupes nationaux ou régionaux. « Nous n'avons aucunement l'intention d'opérer au niveau du terrain ».

Dans son communiqué émis mardi, M. Crombie s'autorisait, pour justifier la mise en place de son plan d'action, des « réactions » aux « vastes consultations » menées cette année pour « établir un partenariat national » en matière d'alphabétisation.

De son côté, l'attaché de presse de M. Crombie a déclaré au DEVOIR que son patron avait eu des conversations avec M. Ryan sans pouvoir dire si celles-ci ont porté spécifiquement sur les décisions annoncées mardi. Il a invoqué « l'esprit de concertation » avec les provinces pour justifier l'intervention fédérale dans ce dossier devenu « priorité nationale ».

Quoiqu'il en soit, M. Crombie, nous a-t-on confirmé, sera à Toronto la semaine prochaine pour assister au Conseil des ministres de l'Éducation et il est certain que le sujet sera à l'ordre du jour.

Par ailleurs, la directrice générale de l'Institut canadien de l'éducation des adultes, Mme Esther Désilets, a indiqué avoir été invitée à Ottawa à trois reprises pour des consultations mais que son organisme s'est montré soucieux de la juridiction provinciale. « Je pense, a-t-elle ajouté que le Canada a une politique à se donner en matière d'alphabétisation, mais c'est dangereux ».

L'ICÉA, a-t-elle ajouté, a rencontré M. Rodrigue Dubé, l'attaché politique du ministre de l'Éducation, pour inviter « M. Ryan à surveiller ce qui se passe ».

Par ailleurs, a-t-elle conclu, le gouvernement du Québec est bien lent à subventionner les groupes populaires en alphabétisation. « On veut bien se battre pour la juridiction du Québec mais il faut comprendre que les groupes vont être tentés d'accepter des subventions d'où qu'elles viennent ».

Médicaments génériques : des gains de $ 210 millions

OTTAWA (PC) — L'existence de médicaments génériques à bas prix est très avantageuse financièrement pour les gouvernements provinciaux, d'après une étude préliminaire du ministère canadien de la Consommation et des Corporations qui n'a pas encore été rendue publique.

Selon cette recherche, les provinces ont économisé au total $ 126 millions en 1983 à cause de l'existence des médicaments génériques, qui sont en quelque sorte des copies des médicaments de marque déposée. Les consommateurs et les pharmaciens ont épargné pour leur part quelque $ 50 millions et le gouvernement fédéral $ 34 millions.

Des $ 126 millions économisés par les provinces, $ 99 millions l'ont été grâce à l'utilisation des médicaments génériques, au lieu des médicaments de marque qui coûtent plus cher, dans le cadre notamment des programmes de remboursement des médicaments pour les assistés sociaux. Les autres $ 27 millions représentent la part d'économie des provinces dans le financement des médicaments génériques utilisés dans les hôpitaux.

Le gouvernement fédéral a pu épargner $ 34 millions pour sa part parce qu'il finance en partie les divers programmes d'assurance-santé, de remboursements des médicaments aux assistés sociaux, aux personnes âgées et aux Indiens.

Les $ 50 millions économisés par les consommateurs et les pharmaciens l'ont été dans le cadre de programmes privés d'assurance-santé.

Si le projet de loi conservateur sur les brevets pharmaceutiques est adopté, les nouveaux médicaments génériques seraient écartés du marché pendant 10 ans.

En retour, le gouvernement fédéral compte favoriser un accroissement de la recherche pharmaceutique au Canada et la création d'emplois dans ce domaine.

Le projet de loi a été débattu durant plusieurs mois aux Communes. Il est présentement bloqué au Sénat où les libéraux en particulier s'opposent à son adoption.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 23

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
ADELARD RUEL domicilié et résidant au 1415 Route Rurale 344, C.P. 9, à St-Placide district de Terrebonne présentera au Ministre de la justice une requête de changement de nom afin de porter désormais le nom de ALDAS RUEL.
Me YVES PELLETIER avocat
60 o. St-Jacques #200
Mtl H2Y 1L5
842-9654

PRENEZ AVIS QUE TELVIMED LTÉE, une compagnie constituée selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières du Québec la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies (Québec).
Montréal, ce 31 août 1987.
Gilles Defoy, Président.

RECTIFICATIF
AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 juin 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GESTION BRETON BANVILLE ET ASSOCIES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de ROUVILLE, le 11e jour d'août 1987, sous le numéro 188634.
Ce 17ième jour d'août, 1987.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

LES CLAIRVOYANTS, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE DE DOMMAGES
Avis est, par les présentes, donné que Les Clairvoyants, Compagnie Mutuelle d'Assurances de Dommages s'adressera au Parlement du Québec, à sa prochaine session, aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de lui permettre de se transformer en compagnie d'assurance à capital social.
Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation à l'Assemblée nationale du Québec.
Montréal, le 1er septembre 1987
Les procureurs
Desjardins, Ducharme
Desjardins & Bourque
Tour de la Banque Nationale
600 rue de La Gauchetière ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3B 4L8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-164455-879
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
YVROSE BLAIN,
Partie demanderesse
c.
JEAN BEREL DOMERCANT,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE EST donné à JEAN BEREL DOMERCANT de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est rue Notre-Dame, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 2 septembre 1987
MICHEL MARTIN,P.A.
Me Florent Philibert
BÉLANGER, PHILIBERT & ASSOCIÉS,
6850, Sherbrooke est, ste: 305,
Montréal. H1N 1E1.

PAR ACTE daté le 18 août 1987 et enregistré le 1er septembre 1987 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3923851, LE GROUPE CHAUSSURES HARBOR (CANADA) LTEE a cédé et transféré à MANUFACTURERS HANOVER TRUST COMPANY INC. tous dettes dettes, comptes recevables, comptes de livre, et réclamations, présentement dus ou à devenir exigibles.

AVIS EST donné que: Ronald Brownrigg, 4075, Vincent Massey, Rawdon, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M-511791-001A, région 06, à: RICHARD MOREAU, 2601 Landry, Mascouche, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 9 septembre 1987
2ème parution: le 10 septembre 1987
S.P.T.Q. LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-161886-878
COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
DIVORCES
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
JEAN EDGARD ESTRIPLET
Partie demanderesse
c.
SUZETTE CHRISPIN
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à SUZETTE CHRISPIN de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de SUZETTE CHRISPIN, partie défenderesse.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 1er septembre 1987
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-028929-870.
COUR PROVINCIALE
PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT
COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE MONTRÉAL ET DU DISTRICT
Partie demanderesse-requérante
c.
LABROSSE BRUNELLE ET LAROSE INC. faisant affaires sous le nom de L.B.L. GARAGE ENR.
Partie défenderesse-Intimée
ASSIGNATION
ORDRE est donné à LABROSSE BRUNELLE ET LAROSE INC. faisant affaires sous le nom de L.B.L. GARAGE ENR. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100, dans les (30) trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Une copie Bref d'assignation et déclaration et avis à été remise au greffe à l'intention de Labrosse Brunelle et Larose Inc. faisant affaires sous le nom de L.B.L. Garage enr.
Lieu: Montréal
Date: 8 septembre 1987.
DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire adioint.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juin 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES TISSUS I.H.O.T. LTEE./I.H.O.T. FABRICS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 21ème jour d'août 1987, sous le numéro 3919772.
Le 1er jour de septembre, 1987.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 juin 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PARASPORT INTERNATIONAL REG'D. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 21ème jour d'août 1987, sous le numéro 3919771.
Le 2ème jour de septembre, 1987.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 mai, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AQUA D'OR WATER TREATMENT INC./TRAITEMENT D'EAU AQUA D'OR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 26e jour d'août 1987, sous le numéro 3921425.
Ce 2ième jour de septembre, 1987.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-02-1788-877
COUR PROVINCIALE
LA M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT,
Demanderesse
VS
LUCILLE DASSYLVA,
Défenderesse
ORDONNANCE
IL EST ordonné à la partie défenderesse, LUCILLE DASSYLVA de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe, à l'intention de la partie défenderesse.
Saint-Jérôme, le 1er septembre 1987
BERTHOLD LANDRY,
Greffier-Adjoint, C.P.T.
ROCHON, PRÉVOST,
AUCLAIR & FORTIN,
85, Ouest, rue de Martigny, ste: 6.18
Saint-Jérôme, P.Q.
J7Y 3R8
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-003266-872
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
TEM VONGRASAMY
BOUALAY VONGRASAMY
Partie requérante
c.
DOUANGCHANH PATHAMMAVONG
BOUNNAM VONGRASAMY
Partie intimée
-et-
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (CSSMM)
Mis en cause
ASSIGNATION
ORDRE EST donné à la partie intimée de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, salle 1.112 dans les (trente) 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de Douangchanh Pathammagvong et Bounnam Vongrasamy, partie intimée.
Lieu: Montréal
Date: 28 août 1987
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie **«MISSIONNAIRES COMBONIENS INC.** demandera à l'Inspecteur Général des Institutions Financières la permission d'obtenir sa dissolution.
SERGIO CONTRAN
Secrétaire

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 août 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PLASTISEAL INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 27ième jour d'août 1987, sous le numéro 3922002.
Ce 2ième jour de septembre, 1987.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
Avis est donné que JOSEPH JEAN MAURICE NOEL, camionneur, domicilié et résidant au numéro civique 6731 rue Alma, district judiciaire de Montréal, s'adressera au Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de JOSEPH JEAN MAURICE NOEL DESJARDINS.
MONTREAL, le 4 septembre 1987.
BORENSTEIN DUQUETTE
BROTT & TSIMBERIS
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-02-1787-879
COUR PROVINCIALE
LA M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT,
Demanderesse
VS
ROBERT MARIANI,
Défendeur
ORDONNANCE
IL EST ordonné à la partie défenderesse, ROBERT MARIANI de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe, à l'intention de la partie défenderesse.
Saint-Jérôme, 1er septembre 1987
BERTHOLD LANDRY,
Greffier-Adjoint, C.P.T.
RDOCHON, PRÉVOST,
AUCLAIR & FORTIN
85, Ouest rue de Martigny, ste: 6.18
Saint-Jérôme, P.Q.
J7Y 3R8
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-027161-871
COUR PROVINCIALE
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
VS
LIVRE TOUT INC.
121387 CANADA INC.
LOUIS FRANCOIS LAXALDE,
Partie défenderesse
Les défendeurs, Livre-Tout Inc., 121387 Canada Inc. et Louis François Laxalde, tous trois d'adresses inconnues, sont par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à leur intention.
Faute par les défendeurs de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 4 septembre 1987.
M. Martin, Protonotaire-Adjoint
Me Michel Poirier,
Mes Parent & ass.
2, Complexe Desjardins, 24ième étage
Montréal.

AVIS DE QUALITÉ
Succession de: THOMAS, Mabel E.
En son vivant de: 5785 Côte des Neiges, app. 111, Mtl.
Décédé le: 7 janvier 1986
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la Curatelle publique (1977, L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTREAL, QC
H4Z 1J6

AVIS DE QUALITÉ
Succession de: ROUSSEL, Raymond
En son vivant de: 6575 Pierre-de-Coubertin, app. 10, Mtl
Décédé le: 25 octobre 1986
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la Curatelle publique (1977, L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTREAL, QC
H4Z 1J6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-43-000251-87
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
(Chambre de l'adoption)
A: Panagiotis Giatrakas
adresse inconnue
ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant George Giatrakas né le 8 février 1982 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.
Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement par défaut.
Montréal, le 24 août 1987
Lucille ROUILLER
greffier-adjoint
J. Daniel Phelan
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-002714-872
DOSSIER: P-11,028-4
LISE BEAUDET
PARTIE DEMANDERESSE
VS
PIERRE FEX
PARTIE DÉFENDERESSE
PAR ORDRE DE LA COUR
A: PIERRE FEX,
Vouds êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la date de publication du présent avis.
Une copie de la présente demande en déchéance d'autorité parentale, déclaration et avis et demande d'autorité parentale amendée, déclaration et avis, a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, le 11 août 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire Adjoint
MES POISSANT & ASS., avocats
6955, Boul. Taschereau #212
Brossard, P.Q.
J4Z 1A7
GRENIER & ASSOCIES
HUISSIERS
10 est Notre-Dame #410
MONTRÉAL, H2Y 1B7

AVIS EST donné que: Réal Gaudette, 185, Rang des Grands Bois, St.-Denis sur Richelieu, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M-510193-001A, région 06, à; RÉJEAN MARTIN, 810, Chemin Des patriotes, St.-Denis sur Richelieu, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 9 septembre 1987
2ème parution: le 10 septembre 1987
S.P.T.Q. LTÉE.

JOHN RICHARD LUTZUK
Prenez avis que John Richard Lutzuk, domicilié et résidant au 105 Kingsley, Dollard-des-Ormeaux, Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Richard Luchuk. À la suite de cette requête le nom de famille de ses enfants, Michael James Lutzuk, David John Lutzuk et Jennifer Rose Lutzuk sera changé en celui de Luchuk.
Le procureur du requérant
Howard Schnitzer

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-43-000252-873
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
(Chambre de l'adoption)
A: Gail Thompson
adresse inconnue
ORDONNANCE
Le tribunal vous ordonne de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la publication de la présente ordonnance au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse et vous avise qu'une copie de la demande en déclaration d'adoptabilité concernant l'enfant Sarah Martha Demers Thompson née le 27 août 1983 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.
Vous êtes avisé qu'à défaut de produire votre comparution ou votre contestation dans les délais légaux il pourra être obtenu contre vous un jugement par défaut.
Montréal, le 25 août 1987
Lucille ROUILLER
greffier-adjoint
PHELAN & LEFEBVRE
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-003278-877
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
DORIS BISSON,
Partie demanderesse
-vs-
CLAUDE BROSSEAU, présentement de domicile inconnu,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, CLAUDE BROSSEAU, est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication du présent avis.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été laissée au Greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à son intention.
QUE CLAUDE BROSSEAU PRENNE DE PLUS AVIS qu'à défaut de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir, par défaut, un jugement de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre la partie défenderesse.
MONTRÉAL, le 31 août 1987.
MICHEL MARTIN,
Protonotaire-Adjoint
MES BOISCLAIR, KOZINA
& ASSOCIÉS
4906 est, boul. Gouin,
Montéal-Nord, Qué.
Procureurs de la partie demanderesse.

Démission collective du gouvernement Aquino

MANILLE (AFP) — Les 28 membres du gouvernement philippin ont remis hier leur démission à la présidente, Mme Corazon Aquino, près de deux semaines après une sanglante tentative de coup d'État.

Mme Aquino n'avait pas annoncé hier après-midi si elle acceptait ces démissions et les membres du gouvernement devaient occuper leurs fonctions jusqu'à ce que la présidente se prononce, a déclaré le porte-parole de la présidente, M. Teodoro Benigno.

« Vous serez informés » a simplement déclaré la présidente aux journalistes alors qu'elle regagnait son bureau à l'issue d'une réunion de 15 minutes qu'elle avait convoquée et durant laquelle elle a reçu les démissions.

« Nous avons estimé que ceci aboutirait au renforcement de son autorité », a expliqué M. Benigno.

Dix membres du gouvernement avaient déjà offert de démissionner à l'occasion d'un déjeuner avec Mme Aquino.

Ces démissions surviennent presque deux semaines après la quatrième tentative de renversement du gouvernement de Mme Aquino, au pouvoir depuis 18 mois, qui a déclenché de nombreuses récriminations au sein du gouvernement, de l'armée et du Congrès. La tentative de putsch a fait 53 morts et 300 blessés le 28 août dernier.

Plusieurs membres du Congrès, dont des proches de Mme Aquino avaient demandé la démission du gouvernement à la suite du coup d'État manqué.

Parmi les démissionnaires figurent le très influent secrétaire général du gouvernement, Joker Arroyo, ainsi que le conseiller juridique de la présidence Teodoro Locsin. Ils avaient tous les deux été dénoncés par des membres du Congrès pour avoir critiqué la façon dont l'armée avait réagi au putsch.

M. Arroyo, bien qu'il s'en défende, est perçu comme un gauchiste par certains officiers de l'armée et certains groupes d'affaires.

Le vice-président Salvador Laurel, qui n'assistait pas à la réunion d'hier, a également remis sa démission de secrétaire aux Affaires étrangères.

M. Arroyo avait accusé mardi M. Laurel d'avoir suscité des dissentions au sein de l'armée. Selon M. Laurel, qui a rencontré les militaires sur tout le territoire sur ordre de la présidente, un grand nombre de soldats soutiennent les mutins du 28 août, qui demandaient le départ de M. Arroyo et des autres membres du cabinet.

Cette démission collective a été bien accueillie par les parlementaires et les milieux d'affaires. Certains ont estimé qu'elle aiderait la présidente a rebâtir le pays après la tentative de déstabilisation du mois dernier.

Le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan

Les négociations piétinent

GENÈVE (AFP) — La nouvelle série de pourparlers indirects entre l'Afghanistan et le Pakistan s'est poursuivie et doit probablement s'achever aujourd'hui, sans qu'un accord se soit encore dessiné sur le calendrier de retrait du corps expéditionnaire soviétique.

Selon des informations de sources concordantes, les Afghans, dont on attendait une initiative susceptible de débloquer la négociation, n'ont fait qu'un geste symbolique, ne se démarquant que très légèrement des positions adoptées en mars dernier.

Les représentants de Kaboul avaient alors proposé une évacuation en dix-huit mois, et ceux d'Islamabad insistaient pour l'obtenir en sept mois. Certaines informations en provenance de Moscou avaient prêté aux Afghans, qui ont sollicité ces nouveaux pourparlers, l'intention de réduire leurs exigences à douze mois. Mais selon une source digne de foi, la dernière offre de leur ministre des Affaires étrangères, M. Abdul Wakil, est loin de ce chiffre.

C'est ce qui a incité le médiateur de l'ONU, M. Diego Cordovez, à intervenir hier après-midi auprès des Soviétiques, puis des Américains. Il s'est successivement entretenu avec M. Youri Alexeiev, chef du département Moyen-Orient au ministère soviétique des Affaires étrangères, et M. Edward Djerejian, sous-secrétaire adjoint américain pour les affaires du Proche-Orient et d'Asie du sud, tous deux à Genève pour des conversations bilatérales, aujourd'hui et demain, sur l'Afghanistan et la situation dans le Golfe.

De toute évidence, M. Cordovez a eu autant de mal à faire valoir aux Afghans que leur geste était insuffisant qu'à tromper l'impatience des Pakistanais, qui se demandent encore s'ils ont été attirés dans un piège tactique, ou, à tout le moins, s'ils ont fait le déplacement de Genève pour rien.

Le médiateur de l'ONU s'est promené pendant une demi-heure dans les jardins du Palais des Nations avec le ministre pakistanais des Affaires étrangères, M. Akoub Khan, pour tenter, avec force gesticulations, de lui faire prendre patience.

On a le sentiment, dans les milieux diplomatiques de Genève, que l'attitude de la délégation afghane n'est pas étrangère à certaines dissonances relevées entre Kaboul et Moscou, où l'on semble relativement pressé de sortir du « guêpier » afghan. On n'exclut pas d'ailleurs que M. Abdoul Wakil ait fait le déplacement de Genève sous la pression des Soviétiques et qu'il ait « traîné les pieds » une fois face au médiateur de l'ONU.

Schlueter va former un cabinet

COPENHAGUE (Reuter) — Poul Schlueter, premier ministre danois sortant qui a démissionné hier après le revers électoral subi par sa coalition de centre-droit, a été chargé par la reine Margrethe de former un nouveau gouvernement, a-t-il annoncé à la télévision.

Les dirigeants de six partis politiques, qui représentent 90 sièges au Parlement, ont déclaré souhaiter que Schlueter tente de former un nouveau gouvernement.

L'Irak reprend ses raids contre l'Iran

MANAMA (AFP) — L'Irak a repris et accentué hier ses raids en territoire iranien et dans le Golfe, à deux jours de l'arrivée à Téhéran du secrétaire général des Nations-unies, M. Javier Perez de Cuellar, pour une nouvelle mission de paix.

Mettant fin à une pause de cinq jours dans leurs opérations contre les objectifs iraniens, plusieurs avions irakiens ont attaqué, par vagues successives, dans la matinée, trois installations pétrolières iraniennes, deux usines militaires, une papeterie, deux cimenteries et deux sucreries ainsi qu'une station thermique et deux centres de télécommunications.

La veille, l'état-major irakien avait décidé de reprendre la « guerre des pétroliers », qui avait également connu une pause depuis samedi dernier, avec l'attaque de deux pétroliers à proximité du terminal iranien de l'île de Kharg, au nord-est du Golfe.

L'Iran a annoncé aussitôt qu'il reprendrait « dans les prochaines heures » ses représailles contre des installations militaires, industrielles et économiques en Irak et demandé à la population irakienne « d'évacuer dans les plus brefs délais, les abords de ces installations ».

L'Irak a justifié la reprise de ses raids par sa volonté de « venger » le Koweit, après les tirs de missiles « iraniens » contre ce pays.

Selon des sources informées koweitiennes, trois missiles au total ont été tirés contre le Koweit la semaine dernière.

L'Arabie saoudite, premier pays à condamner très vigoureusement le tir de missile de vendredi dernier contre le Koweit et à souhaiter que le Conseil de sécurité de l'ONU intervienne pour empêcher ces « agressions », a accusé hier l'Iran d'être à l'origine de la « grave tension » actuelle dans le Golfe.

« Si l'Iran se donne le droit d'attaquer n'importe quel pays, chaque pays de la région est en droit de se défendre », a déclaré le chef de la diplomatie saoudienne, le prince Saoud Al-Fayçal, à la télévision turque.

Les six pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Arabie saoudite, le Koweit, les Émirats arabes unis, Bahrein, Qatar et Oman, dont les côtes font face à l'Iran, avaient proclamé lors d'une réunion en juin dernier leur volonté de défendre « collectivement » le Koweit si ce pays faisait l'objet d'une agression.

L'état-major irakien s'est étendu hier dans son communiqué sur sa détermination à riposter « en tirant mille balles pour chaque balle » tirée par Téhéran contre l'un de ces pays.

Le communiqué présente en effet les raids d'hier comme étant ponctuels pour « venger » le Koweit, ce qui permet ainsi au gouvernement irakien de « forcer la main » aux pays du CCG pour obtenir leur appui inconditionnel, avant le voyage de M. Perez de Cuellar à Téhéran et à Bagdad, sans toutefois mettre en péril la mission du secrétaire général de l'ONU, estiment les observateurs.

Le Tchad critique le Soudan et l'Algérie

PARIS (AFP) — Le Tchad a vivement critiqué hier l'Algérie et le Soudan pour leur attitude dans le conflit qui l'oppose à la Libye, tout en laissant la porte ouverte à une solution « pacifique et honorable » pour les deux parties en guerre.

« Le Tchad est en état de légitime défense », a souligné un communiqué du ministère tchadien des Affaires étrangères, alors que Radio-Tchad a fait état de bombardements libyens incessants sur le nord du pays.

« Que les amis de la Libye ne perdent pas de vue que les Tchadiens sont très jaloux de leur liberté, de leur dignité, de leur indépendance et de l'intégrité territoriale de leur patrie », a ajouté le ministère.

N'Djamena s'en prend notamment au premier ministre soudanais, M. Sadek al-Mahdi, qui a affirmé mardi que « la bande (frontalière) d'Aouzou est libyenne, au regard du droit et dans la réalité ».

Plusieurs voix se sont élevées en Afrique, dont celles du Togo, du Gabon et du Burkina Faso, pour demander que le conflit soit réglé pacifiquement à travers les instances de l'OUA (Organisation de l'unité africaine).

Photo AP

Tournée du leader de l'opposition sud-coréenne

M. Kim Dae Jung, leader de l'opposition sud-coréenne, s'adresse à des villageois pendant un bref arrêt, hier, avant de se rendre à Mokpo. Il doit visiter, durant trois jours, sa province natale du Cholla où il ne s'est pas rendu depuis 1972.

Selon un rapport d'universitaires américains

Des enfants palestiniens sont torturés dans les prisons israéliennes

uf14 JÉRUSALEM (AFP) — Les enfants et adolescents palestiniens des territoires de Gaza et de Cisjordanie occupés par Israël sont « systématiquement victimes de tortures », s'ils sont incarcérés dans des prisons israéliennes, affirme un rapport de trois universitaires de Chicago rendu public hier à Jérusalem.

Douches froides et brûlantes alternées, violences sexuelles, jeûnes prolongés, pendaison par les mains et passage à tabac systématique : de telles violences contre des Palestiniens de moins de 18 ans sont devenues « monnaie courante », ont indiqué lors d'une conférence de presse, deux des auteurs du rapport, Mme Dina Lawrence, anthropologiste, et M. Kameel Nasr, un Américain d'origine palestinienne, professeur à l'université Depault de Chicago.

La troisième auteur du rapport, Mme Rosemary Ruther, docteur en théologie et enseignante à l'université de Garret theological à Evinston, près de Chicago, n'assistait pas à la conférence de presse.

Le rapport d'une vingtaine de pages comprend quinze témoignages de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, arrêtés pour la plupart après avoir été soupçonnés d'avoir lancé des pierres contre des soldats israéliens.

Présents lors de la conférence de presse, deux adolescents ont témoigné : Ryad Faray, 15 ans lors de son arrestation, originaire du camp de réfugiés palestiniens de Dahysché, au sud de Bethléem, a ainsi affirmé qu'il avait subi le « supplice de la chaise ». Ce supplice, a-t-il expliqué, est appliqué aux récalcitrants qui refusent de signer des aveux.

« Nous sommes étendus par terre, les jambes relevées et coincées dans l'espace entre le dossier et le siège d'une chaise, un militaire est assis sur le siège et maintient nos jambes, alors qu'un second nous frappe à coups de bâtons sur la plante des pieds », a-t- il raconté.

Adnan Mohamed Ali Shehadeh, 16 ans, résidant de Dahyshé, a raconté son expérience dans la prison de Fara'a (près de Naplouse, en Cisjordanie occupée) : « Je ne voulais pas signer des aveux dans lesquels je reconnaissais avoir lancé des pierres contre des soldats, ils ont commencé à me battre. J'ai reçu une avalanche de coups, y compris sur le sexe ».

Ils ont indiqué qu'ils avaient fini par accepter de signer leur aveux en Hébreu, langue qu'ils ne comprennent pas, afin que les coups cessent.

Le chef de l'Église anglicane de Nazareth (la plus importante ville arabe israélienne, en Galilée), le révérend Ryad Abu Al Assad, qui participait à cette conférence, a précisé que de nombreux enfants âgés de 10 à 15 ans ont subi le même régime que les deux garçons.

Interrogée sur ce rapport, un porte-parole de l'armée a rappelé que « la violence n'était pas légale en Israël pendant les interrogatoires », et s'est par ailleurs « étonné » que les personnes concernées s'adressent à la presse et non à la justice. « Tous les cas de prétendues tortures seront examinés un par un », a-t-il ajouté.

LE MONDE EN BREF

■ *Mort d'un ministre brésilien*

BRASILIA (AFP) — Le président José Sarney du Brésil a proclamé hier trois jours de deuil national après la mort mardi, dans un accident d'avion, de M. Marcos Freire, ministre de la Réforme agraire. Les équipes de sauveteurs ont commencé hier matin les recherches près de l'aérodrome de Carajas (État du Para) pour tenter de trouver les débris de l'appareil des Forces aériennes brésiliennes (FAB) et les corps des victimes. Une végétation dense et un relief accidenté ralentissent toutefois leurs efforts, malgré la proximité du lieu de l'accident. En effet ce n'est que six à huit secondes après le décollage de l'appareil de la piste de Carajas, mardi que des témoins ont perçu un éclair en bout de piste. Le ministre, en compagnie de son équipe, avait visité mardi deux projets de coopératives mis en place près des villes d'Altamira et Tucuma dans le Para, l'un des États où la réforme agraire pose les problèmes les plus sérieux. M. Marcos Freire, qui avait succédé le 4 juin dernier à M. Dante de Oliveira à la tête du Ministère de la réforme agraire était considéré comme un social-démocrate modéré du Parti mouvement démocratique brésilien (PMDB- au pouvoir).

■ *Résultats officiels en Turquie*

ANKARA (AFP) — Le « bureau central des élections » a annoncé hier après-midi que la levée des interdictions politiques frappant 241 anciens dirigeants politiques turcs d'avant le coup d'État de 1980, soumise à référendum dimanche, a été approuvée de justesse (avec 75,000 voix d'écart) par 50,16 % des électeurs. Le bureau central des élections précise dans son communiqué les résultats officiels du dépouillement du scrutin de dimanche qui sont les suivants : Oui : 11,711,461 (50,16 %) Non : 11,636,395 (49, 84 %)

■ *Rassemblement à Nouméa*

NOUMÉA (AFP) — Quelque 25,000 personnes — selon des estimations officielles — hostiles à l'indépendance du territoire français de Nouvelle-Calédonie ont manifesté hier à Nouméa à l'appel du RPCR (parti néo-gaulliste anti-indépendantiste), à quatre jours du référendum sur l'indépendance. Bariolés de bleu, blanc et rouge, brandissant des drapeaux français, les partisans de la « Calédonie française » voulaient ainsi riposter aux manifestations des indépendantistes du Front de libération kanak socialiste (FLNKS) des dernières semaines. La manifestation, qui a duré plus de trois heures, s'est déroulée dans une ambiance de kermesse, émaillée de danses folkloriques, de défilés de majorettes et de prestations de chanteurs. Une liaison duplex avec Paris a permis au secrétaire général du RPR (néo-gaulliste) Jacques Toubon, au ministre de la Culture et secrétaire général du PR (libéral) François Léotard et au ministre des Départements et Territoires d'Outre-mer Bernard Pons de s'adresser à la foule. Qualifiant les manifestations indépendantistes canaques de « piétonnades de groupuscules manipulés par des marxistes révolutionnaires », le député RPR de Nouvelle-Calédonie Jacques Lafleur a estimé que le rassemblement avait offert « l'image vraie de la Calédonie » : celle d'une communauté « française et (qui) veut le rester ».

■ *Reagan et Carlsson en désaccord*

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan et le premier ministre suèdois Ingvar Carlsson ont reconnu être en désaccord hier sur l'Amérique centrale et l'Initiative de défense stratégique (IDS — « guerre des étoiles »), a indiqué un haut responsable américain. Avant leur entretien de 50 minutes, les deux dirigeants avaient à l'avance expliqué qu'il était normal d'avoir des divergences de vues. M. Carlsson avait toutefois vigoureusement soutenu la signature d'un accord américano-soviétique sur les armes intermédiaires. « À l'est et à l'ouest, au nord et au sud, avait-il dit dans un discours, il sera salué comme un premier pas vers le but ultime d'un monde sans armes nucléaires ». Le président Reagan avait répété dans un discours de bienvenue que « beaucoup de progrès avaient été faits récemment (sur les INF) et que (les États-Unis) demeuraient optimistes ». Le président américain a abordé l'Amérique centrale lors de l'entretien ainsi que l'historique de l'engagement de son pays au Nicaragua. M. Carlsson a noté que la Suède avait un point de vue différent, sans entrer dans les détails, selon le haut responsable américain qui a souhaité garder l'anonymat. « Notons que nous avons convenu que nous ne sommes pas d'accord », a dit en substance M. Carlsson selon la même source.

ISBN-2-7601-1922-X - (378 p.) 17,95 $

«C'et ouvrage n'omet aucun des aspects essentiels de la francophonie. (...) Je ne manquerai pas de l'avoir toujours à ma portée dans ma bibliothèque».
Léopold Sédar Senghor de l'Académie française

PRÉFACE par Léopold Sédar Senghor 11
AVANT-PROPOS par Jean-Marc Léger 17
INTRODUCTION 23

Première partie:
Historique de la Francophonie 29

Chapitre 1. Qu'est-ce que la Francophonie?
Les origines du mot 31
Un peu d'histoire de la langue 36
Onésime Reclus et la francophonie 39
Les avatars du mot 41

Chapitre 2. Trois grandes figures 49
Le général de Gaulle 50
L'homme de la décolonisation 51
L'Union française 52
La Communauté 53
L'ère des indépendances 54
L'année 1967 : «Vive le Québec libre» 57
Les raisons de la prudence 60
Léopold Sédar Senghor 63
Le poète de la négritude 63
Le député africain 64
Le président du Sénégal 65
Le militant de la francophonie 67
Habib Bourguiba 68
L'implication 69
Un certain désenchantement 70

Chapitre 3. L'ère des organisations internationales 73
Les premières associations et organisations à vocation francophone (avant la Deuxième Guerre mondiale): 74
L'Alliance française 74
La Mission laïque 77
Le Conseil de la vie française en Amérique 78
L'Académie royale de langue et littérature françaises de Belgique 84
Les grandes organisations internationales 84
La Société des nations 85
L'Organisation des Nations unies et ses organismes spécialisés 85
Les associations francophones (après la Deuxième Guerre mondiale) 87
L'Union internationale des journalistes de la presse de langue française (UIJPLF) 88
L'Union culturelle française 89
L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) 89
L'Association internationale des parlementaires langue française (AIPLF) 92
Le groupe des délégations françaises à l'ONU 94
Le Conseil international de la langue française (CILF) 94
La Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) 96

Chapitre 4. La mise en œuvre de la Francophonie 97
L'évolution des relations franco-africaines 98
UAM — OCAM 98
L'avant-projet de l'OCAM 100
L'entrée en scène du Québec 102
Les relations Paris — Québec — Ottawa 102
La naissance de l'Agence de coopération culturelle et technique 106
Les premières années de l'ACCT 109

Chapitre 5. Le Développement des Organisations Francophones 115
Les organisations non-gouvernementales (ONG) 115
Le Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF) 115
L'Association internationale des maires francophones (AIMF) 117
Les lois linguistiques et les organismes gouvernementaux 118
En France 119
Le Haut Comité de la langue française 119
Le Haut Conseil de la francophonie 120
Le secrétariat d'État à la francophonie 121
En Belgique, au Canada et en Suisse 122
Au Québec 123
L'Office de la langue française 124
Le Conseil de la langue française 127
Les conférences intergouvernementales et les ententes bilatérales 128
La Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN) 128
Le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) 129
La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES) 129

Chapitre 6. La longue marche vers le sommet 131
La relance du projet: une première occasion manquée 131
Vers le premier sommet: l'entente enfin trouvée 136

Deuxième partie:
Problématique de la Francophonie 139

Chapitre 7. La Francophonie, une «aventure ambiguë» 141
Francophonie, anglophonie 141
La négritude 143
Le métissage culturel 146
Métissage et métissage 148
Un exemple significatif: la Superfrancofête 150

Chapitre 8. La Francophonie historique et géographique 155
La présence du français sur les cinq continents 155
L'implantation du français à travers le monde 157
La colonisation française 157
Le premier empire colonial 157
Le second empire colonial 159
La colonisation belge 161

Chapitre 9. L'espace francophone 163
L'Europe 163
L'Amérique 166
Les départements français d'outre-mer et Haïti 174
L'Afrique 176
Les îles de l'océan Indien 177
Le Maghreb 186
L'Asie 188
L'Extrême-Orient 189
L'Océanie 191
En guise de conclusion 192

Chapitre 10. La Francophonie linguistique et culturelle 195
Unité et diversité du français 195
L'éclatement du français 197
«Le français tue nos langues» 199
Les dangers du bilinguisme 200
L'évolution du français scientifique 201
La francophonie culturelle 203

Chapitre 11. La Francophonie économique et politique 211
Les disparités économiques 212
Coopération Nord-Nord et Nord-Sud 217
Un exemple concret: la coopération universitaire Haïti-Québec 219
Politique et coopération 222
Bilatéralisme et multilatéralisme 227
Disparités politiques 230

Troisième partie:
Le sommet francophone, perspectives 233

Chapitre 12. Francophonie, Commonwealth: Les différences 235
La composition du Commonwealth 235
Histoire du Commonwealth 238
Les origines 238
Le statut de Westminster 239
Le Commonwealth moderne 240
Les rapports politiques, économiques et humains 241
Les structures du Commonwealth 242
Commonwealth et francophonie 244

Chapitre 13. Le premier sommet francophone Paris, 17-19 février 1986 249
La préparation du sommet 250
La place du Québec et du Canada 251
Le Sommet de Paris 255
Débats, résolutions et suivi 260
L'impact du Premier Sommet dans la presse française 262

Chapitre 14. Après le premier sommet: suites et perspectives institutionnelles 267
De l'importance du sommet 267
De sommet en sommet 270
Le Sommet franco-africain 270
Le Sommet des Sept 271
Du Sommet de Paris à celui de Québec 273
«Faute de mieux, un sommet» 276

CONCLUSION: L'avenir: de la francophonie des spécialistes à la francophonie populaire 281
La francophonie linguistique 283
La francophonie culturelle 284
La francophonie économique 286
La francophonie politique 287
La francophonie institutionnelle 289
La francophonie populaire 289
L'avenir 291

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE 295
ANNEXES 301
1. Principaux organismes officiels, associations et adresses utiles 303
2. Trente personnalités associées à la francophonie 317
ILLUSTRATIONS ET CARTES 323
INDEX 353
Index des personnes 355
Index des principales associations et organisations 365
TABLE DES MATIÈRES 369

Pour tout renseignement supplémentaire, téléphonez au (514) 393-1375
Distribution exclusive Québec Livres
en vente chez votre libraire habituel

Chili

Quatorze ans après le coup d'État

SANTIAGO (AFP) — Le Chili qui entre dans une période préélectorale empreinte d'inquiétude et de tension, s'apprête à célébrer demain, le quatorzième anniversaire du coup d'État militaire qui a installé le général Augusto Pinochet au pouvoir.

Les différents quartiers de la capitale sont parcourus depuis la semaine dernière par des patrouilles de militaires en armes, des véhicules blindés et des policiers. Toutes les maisons ont été fouillées pour tenter de retrouver l'endroit où a été séquestré le colonel Carlos Carreno, enlevé le 1er septembre par le Front Patriotique Manuel Rodriguez, (FPMR), considéré comme la branche armée du Parti communiste interdit.

Pour les quatre millions d'habitants de Santiago, ces scènes font maintenant partie de la routine, mais elles évoquent immanquablement le soulèvement militaire du 11 septembre 1973, lorsque les militaires ont déposé le gouvernement du président socialiste Salvador Allende, mort le jour même dans le bombardement en son palais présidentiel de La Moneda.

« Notre société est prise entre la peur du passé et la peur du futur » estime dans son dernier numéro la revue catholique *Message*, qui fait allusion au plébiscite présidentiel prévu pour l'an prochain.

Le général Pinochet, qui pourrait être l'unique candidat de cette consultation populaire, a déclaré une nouvelle fois lundi que le dilemne pour les 12 millions de Chiliens était de choisir entre « l'ordre et le chaos ».

L'une des premières décisions de la junte militaire au pouvoir avait été d'annoncer qu'elle resterait le temps nécessaire au rétablissement des institutions.

Quelque 10,000 Chiliens sont morts au cours des six premiers mois, 90,000 personnes ont été emprisonnées en un an et demi et quelque 160,000 citoyens se sont exilés les années suivantes, selon la Commission chilienne des Droits de l'Homme.

Depuis le début de l'année 1987, la violence politique a fait 28 morts, dont plusieurs policiers, selon la Commission.

De son côté, l'Église a fait état de 700 disparitions de détenus, et de nombreux témoignages mentionnent « l'application systématique de la torture » aux prisonniers.

Les violations des droits de la personne ont isolé le régime de Santiago sur le plan international et contribué à tendre ses relations avec les États-Unis.

Les militaires, 14 ans après la chute d'Allende, continuent à dénoncer « l'agression marxiste ». Les circonstances actuelles sont similaires à celles qui avaient justifié le coup d'État du 11 septembre 1973, a déclaré il y a trois semaines le vice-commandant en chef de l'armée le général Santiago Sinclair.

Les actions du Front Patriotique Manuel Rodriguez, responsable d'une tentative d'assassinat sur le général Pinochet il y a un an, et de l'enlèvement du général Carreno ont mis le régime en alerte.

De même les attaques armées effectuées lundi contre quatre commissariats de Santiago, l'agitation à l'université, et l'appel à une grève générale lancée par le Commandement général des travailleurs (CNT), pour le 7 octobre prochain.

Cette grève pourrait constituer un avertissement. Un dixième de la population est au chômage. En outre le gel des salaires aggrave encore les difficultés de la population, alors que la dette extérieure atteint maintenant les $20 milliards de dollars.

Le général Pinochet, 71 ans, a parcouru le pays ces derniers mois, pour encourager ses partisans à « propulser le régime » jusqu'en 1997, à partir du prochain plébiscite.

De leur côté, les entreprises bancaires, commerciales et industrielles qui résistaient au centralisme sous le gouvernement de Salvadore Allende, semblent disposées à cautionner le gagnant du plébiscite, craignant que le Chili ne devienne un nouveau Nicaragua.

Hart ne sera pas candidat

WASHINGTON (AFP) — L'ex-sénateur du Colorado Gary Hart, refusant de répondre à toute « question spécifique » concernant son aventure extra-maritale avec Donna Rice, un manequin de Miami, a réaffirmé hier soir qu'il n'était pas candidat à la présidence des États-Unis et n'avait aucune intention de se représenter aux élections présidentielles de 1988.

L'ex-candidat démocrate, interrogé pendant plus d'une heure par la chaîne de télévision ABC, s'est excusé pour « les erreurs l'ayant conduit » à se retirer de la course à la Maison-Blanche, le 8 mai dernier, alors qu'il était en tête des sondages. « J'ai fait une grave erreur. Je n'aurais pas dû être en compagnie d'une femme qui n'était pas une de mes amies ou une amie de ma femme », a-t-il déclaré. « Je n'aurais pas dû être en compagnie de Mlle Rice ».

Il s'est refusé à répondre à toute question concernant sa relation avec Donna Rice mais a reconnu qu'il lui était arrivé à l'occasion de commettre un adultère au cours des 29 années de mariage avec sa femme Lee dont il a été séparé deux fois.

DEMAIN DANS VOTRE ÉDITION DU DEVOIR

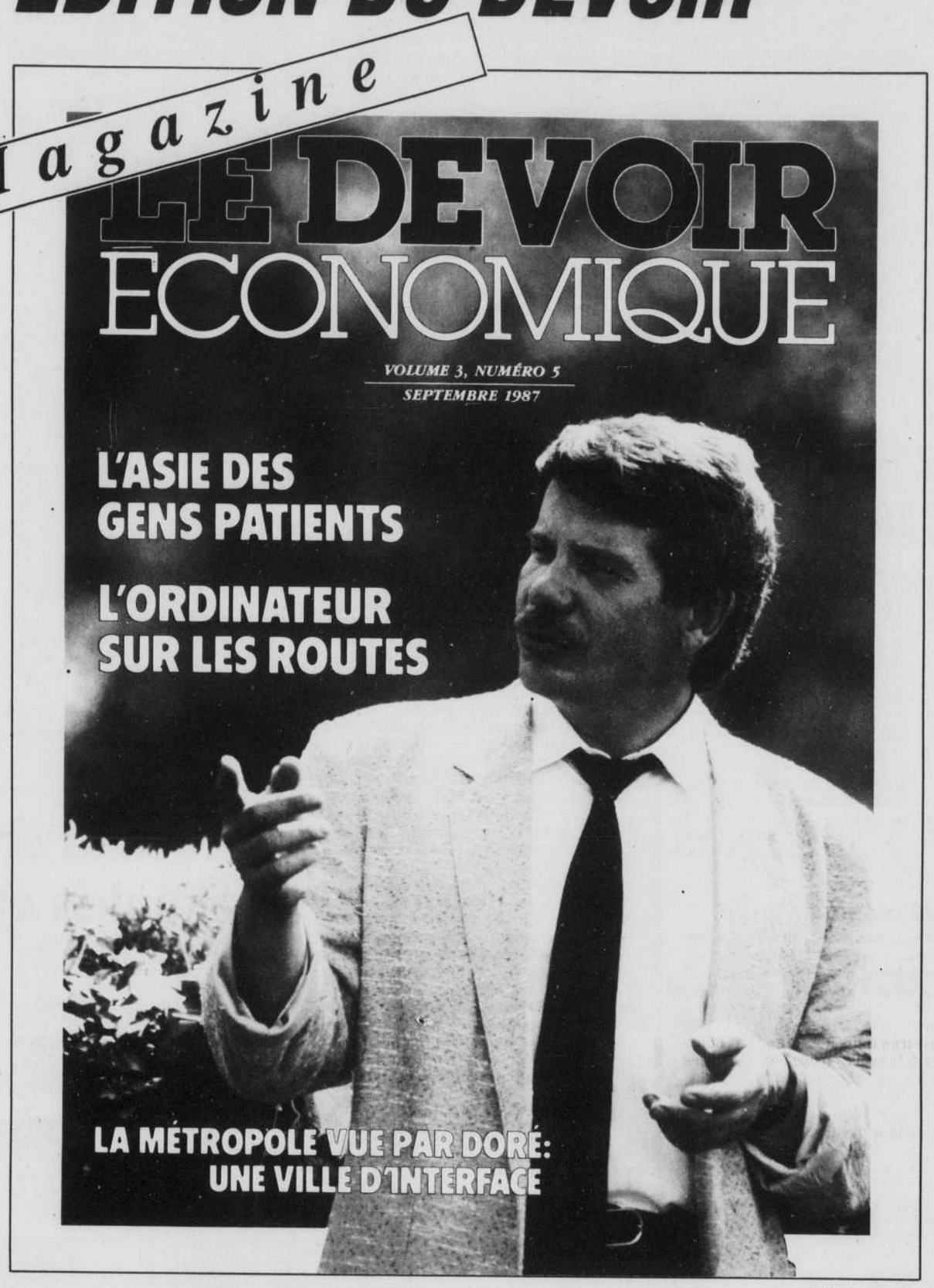

TRANSPORT ET EXPORTATION

Transport: Cabano - Expéditex, un nouveau géant — Pas de panique face à la technologie — L'ordinateur ou la vie! Exportation: L'Asie, une affaire de patience — Le Klondyke des années 90 — Une double richesse. Entrevue avec Jean Doré: Montréal, porte d'entrée sur le Québec. Innovations: la fortune d'un coiffeur patenteux! Profil: Qu'est-ce qui fait courir Bomem? Chroniques: *En librairie:* pour de bonnes idées — *À votre service,* "Dans les airs, la fidélité, ça rapporte!"

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, jeudi 10 septembre 1987

EN UN COUP D'OEIL

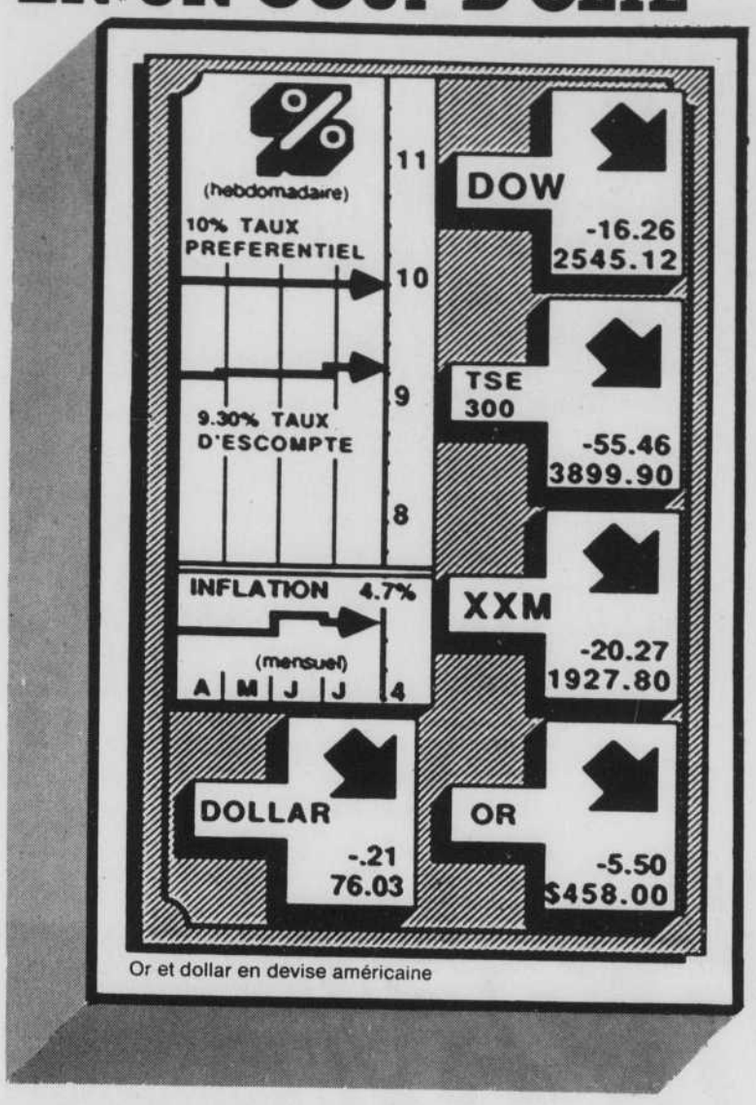

Or et dollar en devise américaine

Cette année, la Chambre de Commerce de Montréal voudrait se multiculturaliser

CLAUDE TURCOTTE

La Chambre de commerce de Montréal entend accorder une priorité spéciale au recrutement de Néo-Québécois au cours de la prochaine année.

C'est ce qu'a annoncé le nouveau président, M. Claude Garcia, hier dans son premier discours dans le cadre de la 100e assemblée annuelle de la Chambre. « Je me suis fixé l'objectif d'ouvrir encore plus grandes les portes de la Chambre de commerce à tous ces gens d'origine grecque, italienne, haïtienne, sud-américaine, asiatique, européenne ou africaine, qui viennent chez nous. Nous avons le devoir d'accueillir et d'encourager ces forces vives », a déclaré le président, qui a lui-même des origines espagnoles très lointaines.

M. Garcia a rappelé qu'en 1986, pas moins de 495 entrepreneurs ont émigré au Québec. Entre 1980 et 1986, on a dénombré 1,347 entrepreneurs d'ailleurs à venir investir au Québec. Les statistiques démontrent que ces émigrés par leur scolarité, leur classement professionnel et leurs revenus sont dans une situation égale, sinon supérieure, à celle des personnes nées ici.

Selon le président, nous avons d'une part besoin de ces gens « pour nous perpétuer nous-mêmes comme peuple » et d'autre part ils nous offrent « une occasion unique de faire le pont et de développer des affaires et des liens avec leur pays d'origine ». C'est surtout pour assurer le développement d'un réseau international au profit de Montréal que M. Garcia veut attirer à la Chambre un plus grand nombre de Néo-Québécois, ce qui n'empêche pas le maintien de bons rapports de coopération avec les associations d'affaires ethniques qui existent déjà à Montréal.

Pour la prochaine année, la Chambre aura pour thème général « Prendre le parti de Montréal », un thème selon le président qui « réflète bien les préoccupations des gens d'affaires de travailler ensemble pour assurer à Montréal la place compétitive qu'elle se doit d'occuper sur le plan international ».

La Chambre pense aussi que le caractère international de Montréal peut être renforcé par une meilleure exploitation des infrastructures de transport, par l'élargissement de la collaboration des gens d'affaires avec les industries culturelles, par la mise sur pied de centres bancaires internationaux et une utilisation plus appropriée du Palais des congrès. Sur ce dernier point, M. Garcia estime « nécessaire d'assurer au Palais des congrès une plus grande stabilité de gestion que celle qu'il a connue depuis ses débuts » et il entend consacrer beaucoup d'efforts pour corriger la situation.

M. Garcia ne renie par ailleurs aucun des dossiers que son prédécesseur à la présidence, M. Marcel Daoust, a défendu parfois avec beaucoup d'acharnement. Il endosse complètement la position de la Chambre sur des sujets déjà fort bien connus, notamment le choix de Montréal pour l'agence spatiale canadienne, les brevets pharmaceutiques, l'accord du lac Meech, le livre blanc sur la défense et la dérèglementation de l'industrie du transport, le libre échange avec les Etats-Unis. A propos de l'accord du lac Meech, M. Garcia a déclaré que cette entente constitutionnelle « ouvre la voie à la décentralisation des pouvoirs, une orientation que nous souhaitons depuis longtemps et nous le répéterons chaque fois qu'il le faudra ».

La Chambre de commerce de Montréal compte présentement plus de 7,500 membres. Pour réaliser son programme au cours de l'année, la Chambre comptera sur une trentaine de comités auquel participeront plus de 800 bénévoles, dont un nombre accru de Néo-Québécois, espère le président, qui est originaire de Lauzon et qui est maintenant vice-président principal et actuaire à la compagnie Standard Life. Au cours de sa carrière de 25 ans, il a été entre autres sous-ministre adjoint à la direction générale de la planification du ministère québécois des Affaires sociales.

M. Claude Garcia, vice-président de la Standard Life, est devenu hier le nouveau président de la Chambre de commerce de Montréal.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

■ *Seagram : excellents résultats*

Le bénéfice net de la Compagnie Seagram s'est établi à $ 139.4 millions pour le trimestre et à $ 255.2 millions pour les six premiers mois, comparativement à $ 116.7 millions au premier semestre de l'exercice précédent. Le bénéfice par action s'est élevé à $ 1.46 pour le trimestre et à $ 2.67 pour le semestre, par rapport à $ 1.23 et $ 2.27 pour les périodes correspondantes il y a un an. Seagram attribue ses gains à une progression générale de son chiffre d'affaires dans le secteur des spiritueux et des vins, grâce en particulier à la poussée des ventes sur les marchés internationaux et à la popularité remarquable des coolers Seagram. Les ventes de spiritueux et de vins au deuxième trimestre ont atteint $ 868 millions, en progression par rapport à $ 786 millions pendant le trimestre correspondant de 1986. Pour le semestre, elles se sont établies à $ 1.7 milliard, contre $ 1.4 milliard. Le bénéfice d'exploitation du trimestre et celui du semestre se sont respectivement dégagés à $ 61 millions et à $ 130 millions, en hausse respectivement de 27.4 % et 48 %. Le bénéfice après impôts sur les spiritueux et les vins se chiffre à $ 32.7 millions pour le trimestre et à $ 67.3 millions pour le semestre

■ *Du Pont : production en croissance*

Du Pont Canada a annoncé la mise branle d'un projet qui lui permettra un fort accroissement de sa production d'acide adipique à son usine de Maitland, en Ontario. Au début, cette production supplémentaire, qui n'a pas été précisé, sera destinée principalement au marché des États-Unis. D'après M. Arthur Sawchuck, vice-président au sein de cette compagnie a estimé, « le projet qui sera terminé d'ici le début de 1989, doublera la capacité de notre usine d'acide adipique et augmentera d'environ 10 % la capacité internationale de Du Pont. Ce produit chimique est un élément clé dans la fabrication de la fibre de nylon, des résines de nylon destinées à l'ingénierie, des emballages de nylon et des films industriels. Il est également utilisé dans la production d'autres matériaux de plastique ainsi que pour la transformation des aliments ». La plus grande partie de cette progression de la production sera utilisée à l'extérieur du Canada.

■ *Dividendes de Celanese*

Le Conseil d'administration de Celanese Canada Inc. a déclaré les dividendes trimestriels suivants, payables aux détenteurs d'actions inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 21 septembre 1987 : 54 cents par action sur les actions privilégiées de Série 1 et 31 cents par action sur les actions privilégiées de Série 2, payables le 30 septembre 1987; 20 cents par action sur les actions ordinaires, payables le 30 septembre 1987.

■ *$ 15 millions pour Volcano*

La compagnie Volcano vient d'obtenir un contrat de $ 15 millions de la Northland Power d'Ontario pour la construction d'une usine de co-génération, à Cochrane, Ontario. Les travaux commenceront sous peu pour être complétés au début de l'année 1989. Le président de Northland Power, M. James Termerty, a confié le projet à la firme de St-Hyacinthe en raison de sa technologie d'avant-garde dans l'incinération des déchets. L'an dernier, Volcano devenait co-propriétaire de la firme danoise B and S Miljoteknik, une firme de réputation mondiale specialisée dans le design et la construction d'usines de traitement des déchets et de la récupération d'énergie.

■ *Socanav : bénéfice de $ 5.5 millions*

Au cours de l'exercice financier terminé le 30 juin dernier, le chiffre d'affaires de Socanav a atteint $ 43.5 millions, en hausse de 45 % par rapport à l'exercice antérieur. Le bénéfice net a plus que quadruplé, passant de $ 1.2 million en 1986 à $ 5.5 millions cette année. Le bénéfice par action s'est accru de 17 % pour atteindre $ 0.49, dépassant les prévisions de $ 0.42 annoncées dans le prospectus de novembre 1986. Président et chef de la direction de Socanav, M. Michel Gaucher a rappelé « qu'au début de l'exercice Socanav n'avait que neuf navires d'une capacité totale de près de 93,000 mètres cubes, au cours de l'année les contrats à long terme signés avec Texaco en septembre 1986 et Shell en avril 1987 ont ajouté 5 navires à la flotte et ont augmenté sa capacité totale à 146 000 mètres cubes, raffermissant ainsi sa position de premier, de plus moderne et de plus efficace transporteur maritime de son secteur d'activités. Les revenus provenant des contrats à long terme se sont accrus et représentent maintenant 86 % du revenu global de Socanav ». Le 15 octobre prochain, Socanav versera des dividendes aux actionnaires enregistrés le 30 septembre 1987. Les dividendes sur les actions subalternes de Catégorie A et sur les actions de Catégorie B sont respectivement de $ 0.08 et de $ 0.03.

■ *Visway : progression de 71 %*

Visway Transport annonce une augmentation de revenus de 71 % qui ont atteint $ 57.5 millions pour l'exercice clos le 30 juin 1987. Le revenu net de l'exercice s'est élevé à $ 1.2 million, en hausse de 95 % sur ceux de l'exercice précédent. Au dernier trimestre de l'exercice, le revenu net s'est établi à $ 252,000 ou $ 0.05 par action, comparativement à $ 84,000, ou $ 0.02 par action, respectivement durant la période correspondante du dernier exercice. Selon le président de Visway, M. Pierre Habib, « l'augmentation du profit de l'exercice provient en grande partie d'une meilleure utilisation de nôtre flotte de louage, un accroissement considérable de la base de notre revenu de location, d'une stricte maîtrise de nos frais généraux et d'une amélioration de l'usage de l'installation ».

Un troisième projet de « minitel » pour rivaliser avec ALEX et CETI

CAROLE BEAULIEU

Une entreprise encore inconnue du milieu des télécommunications, La Maison de Publications Électroniques PEPS, a annoncé hier à Montréal le lancement d'un réseau de terminaux vidéotex devant, dit-elle, rivaliser avec minitel, ce petit terminal devenu la coqueluche des Français et qui doit être implanté au Québec en mars 1988.

Le projet PEPS survient moins de deux semaines après l'annonce de l'implantation prochaine au Québec de deux réseaux concurrents de terminaux vidéotex à usage domestique: celui de Bell Canada, prénommé ALEX, et celui du Centre d'Excellence en télécommunications intégrées, le CETI, utilisant la technologie française minitel.

Reliés aux appareils de téléphone, les terminaux vidéotex devraient permettre aux usagers, moyennant des tarifs d'usage ou d'abonnement, d'avoir aux bouts de doigts, en quelques touches de claviers, des informations de toutes sortes de même que des services bancaires ou de messageries.

Contrairement aux projets ALEX et Minitel, le projet PEPS ne prévoit pas l'implantation d'un réseau minimum de terminaux.

Les responsables de PEPS affirment qu'ils ont déjà 30,000 abonnés, soit le nombre estimé de Québécois disposant d'un micro-ordinateur et d'un modem de transmission. Les banques de données du PEPS seront accessibles à tous ces propriétaires de micro-ordinateurs dès le 5 octobre, ont indiqué hier les responsables de PEPS.

Les non-propriétaires de micro-ordinateurs pourront se procurer des terminaux PEPS. Contrairement aux deux autres réseaux qui loueront leurs appareils, PEPS vendra les siens. Fabriqués en Ontario, ils coûtent environ $ 800 et sont munis d'un appareil de téléphone intégré.

Au matin du 5 octobre, les usagers trouveront toutefois encore bien peu de chose sur leur terminal.

Photo Jacques Grenier

Le terminal vidéotex, offert par La Maison de Publications Électroniques PEPS et présenté ici par M. Daniel Donnini, directeur du marketing pour la firme montréalaise, est plus sophistiqué et plus coûteux que ses concurrents ALEX et minitel.

Le principal service offert par PEPS se nomme « Les Pages Ambres » et est en fait une version électronique des Pages jaunes. Les responsables de PEPS soutiennent que c'est une version améliorée puisque les annonceurs pourront y inscrire autant d'informations qu'ils le souhaitent et que les usagers pourront trouver sous chaque entrée aussi bien des prix que des descriptions de services et non seulement le nom de l'entreprise.

Outre ces Pages Ambres dont l'utilisation sera gratuite, a précisé hier le directeur du marketing pour PEPS, M. Daniel Doninni, le réseau offrira aussi des périodes gratuites de courrier et de petites annonces électroniques, un service de téléconférence et de rencontres personnelles « par intérêt ».

Les usagers pourront consulter les informations boursières de Toronto ou Vancouver moyennant un tarif d'usage de $ 0.30 la minute. Les services de téléconférence coûteront $ 5 par mois.

D'autres services seront annoncés le 5 octobre prochain, a indiqué M. Doninni. Au chapitre des projets: l'horaire des salles de cinéma, l'horoscope, des services d'emploi.

Le réseau sera accessible gratuitement aux Montréalais. Les non-résidents du grand Montréal devront payer des frais d'interurbains.

Incorporé il y a quelques mois, PEPS est installée sur la rue Queen Mary à Montréal. Ses responsables affirment travailler depuis deux ans et demi à ce projet « dans la plus grande confidentialité ».

Le port de Valleyfield septuple sa capacité

JEAN-PIERRE LEGAULT

La Société du port de Valleyfield profitera du répit que lui procure la saison hivernale pour aménager un nouveau quai et porter sa capacité de manutention de vrac solide à 1.15 millions de tonnes métriques par année.

Misant sur la situation géographique particulière de Valleyfield, les autorités du port entendent ainsi accroître la part de marchandises en vrac en provenance des Grands lacs qui transite dans ses installations.

L'investissement de $ 14.8 millions constitue en fait la phase II des travaux amorcés il y a quatre ans dans le but d'assurer le développement du seul port municipal au Canada. Des installations permettant la manutention annuelle de 150,000 tonnes métriques de vracs solides avaient alors été errigées.

Ces travaux, qui seront complétés pour juillet prochain, s'imposaient puisque, aux dires de M. Richard Morin, président et administrateur général, les nouvelles installations sont utilisées à pleine capacité depuis leur mise en opération par les entreprises implantées dans la région tels Stanchem, Alcan, Union Carbide et Allied Chemicals et autres.

Le nouveau quai d'une longueur de 216 mètres permettra à tous les navires naviguant sur les grands lacs d'accoster et de décharger les marchandises au nouveau terminal d'une capacité de stockage de un milion de tonnes. 4,000 tonnes métriques à l'heure pourront être manutentionnées.

L'an dernier, 90 navires ont déchargé leur cargaison À Valleyfield pour un total d'environ 325,000 tonnes métriques de marchandises diverses. 153,000 tonnes de vracs solides ont été manutentionnées. Les vracs liquides totalisaient plus de 48,000 tonnes et le cargo général 32,635 tonnes. L'acier et l'amiante constituaient également une activité importante avec un tonnage atteignent respectivement 62,000 et 12,783 tonnes.

Au moment de sa création, il y a 20 ans, ce port avait une capacité de manutention de 100,000 tonnes de vracs liquides et 100,000 tonnes de produits chimiques.

Ce port gruge bon an mal an une partie du trafic historiquement dévolu à celui de Montréal. Outre les avantages certains pour la grande entreprise implantée dans la région, il s'avère parfois avantageux de décharger la cargaison à Valleyfield, évitant de ce fait les coûts inhérents à l'utilisation des quatre écluses qui séparent les deux villes. Un navire qui utilise les écluses devra en effet débourser huit cents la tonne pour son tonnage brut. S'ajoutent les frais pour la marchandise transportée. Ainsi, à titre d'exemple, il en coûte $ 0.85 la tonne pour le vrac et $ 2.06 la tonne pour la cargaison générale. Le facteur temps ne constitue pas cependant un élément qui peut vraiement influer sur le choix d'un opérateur puisque seulement douze heures séparent les deux villes. Les coûts s'en trouvent cependant diminués.

En dépit de sa petite taille comparée à celui deMontréal, le port de Valleyfield, estiment certains experts, est appelé à connaître une croissance rerlativement importante au cours des prochaines années et pourrait profiter de la congestion qui affecte les installations montréalaises pour s'accaparer une part croissante du trafic sur les grands lacs.

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'abolition des abris fiscaux mettrait en péril l'industrie cinématographique

MICHEL VAN DE WALLE

(PC) — Les mordus de cinéma risquent de ne jamais voir le prochain film de Denys Arcand, la comédie musicale cinématographique de Luc Plamondon ou encore le premier long métrage de Ding et Dong si les gouvernements de Québec et d'Ottawa maintiennent leur décision de réduire substantiellement les abris fiscaux dont profitait à ce jour l'industrie du cinéma. Et la troisième portion de la série télévisée *Lance et compte* pourrait ne jamais être tournée.

En fait, c'est rien de moins que 52 des 56 projets de films prévus pour l'an prochain au Canada qui risquent d'être compromis par les décisions gouvernementales de réduire de 150 à 100 % la déduction fiscale à Québec liée à l'investissement dans le cinéma et de 100 à 30 % celle admise par Ottawa.

« Jamais depuis 20 ans la situation de l'industrie cinématographique canadienne n'a été aussi désespérée », a affirmé hier à Montréal le président de l'Association des producteurs de films et de vidéo du Québec, M. Roch Demers, au lendemain de sa comparution devant le Comité fédéral des finances qui examine le projet de réforme fiscale du ministre Wilson.

L'APFVQ estime en effet que les investisseurs privés bouderont massivement l'abri fiscal que constituait jusqu'à présent la production cinématographique pour se tourner dorénavant vers ce qui demeure encore le plus payant, soit le secteur des richesse naturelles. Une étude réalisée par le regroupement en arrive à la conclusion que sur les $ 162 millions qui devaient être dépensés l'an prochain dans la production cinématographique, à peine $ 6.5 millions le seront effectivement si les réformes Lévesque et Wilson ne sont pas amendées. Malgré quelques mois de sursis accordés par les deux gouvernements, il n'en demeure pas moins que les réductions des avantages fiscaux prendront effet à compter de 1988. « Il n'y aura plus aucun courtier qui suggérera à ses clients d'investir dans le film alors que des abris fiscaux plus avantageux subsistent dans les secteurs des mines et du pétrole », a déclaré Michel Houle, recherchiste pour l'APFVQ.

Les producteurs de cinéma, en particulier les québécois, déplorent d'autant plus la nouvelle situation qui leur est faite que ces réductions des avantages fiscaux consentis par les gouvernements n'ont été précédés d'aucune consultation avec le milieu, prétend l'Association. Ce qu'elle souhaite, au minimum, c'est un moratoire de trois ans avant que ne soient mises en application les nouvelles dispositions fiscales afin de permettre aux producteurs de trouver des solutions alternatives.

« Le cinéma québécois et canadien était enfin en plein essor, affirme Roch Demers, après 20 années de développement difficile. Nous avions espoir d'être de moins en moins dépendants des institutions gouvernementales d'ici trois à cinq ans. Depuis quelques années, grâce à des films comme *Le déclin de l'empire américain* ou *Un zoo la nuit*, nous avions une reconnaissance internationale qui confirmait le sérieux de notre industrie. Si, du jour au lendemain, les gouverneents coupent les techniques de financement (les abris fiscaux), c'est la catastrophe. »

Producteur et responsable du secteur long métrage à l'Association, Roger Frappier estime qu'au moins deux de ses trois projets de production pour l'an prochain (soit Arcand, Plamondon et Ding et Dong) ne pourront pas être réalisés si les gouvernements ne modifient pas leur décision. « Et le troisième, je devrai probablement le tourner en anglais », laisse tomber M. Frappier sans toutefois préciser lesquels des trois films seraient compromis.

Car il refuse de croire que les gouvernements n'accepteront pas le moratoire de trois ans qui leur est réclamé. « La production d'un film s'étend généralement sur trois ans, précise M. Demers. Normalement, je serais en train de préparer le financement de mes films pour 1988 et je commencerais à prévoir ce que je ferai en 1989. Mais présentement, sans abris fiscal, je suis face à un mur. »

La recherche réalisée par l'APFVQ estime en effet qu'environ les deux-tiers des sommes investies dans des productions cinématographiques l'année dernière sont venues des investisseurs privés. En 1987, seulement trois productions sur 46 dépendaient d'un financement privé pour moins de 30 %. Et, affirme Roger Frappier, aucun film pour lequel il manque le tiers du budget ne peut être réalisé.

L'APFVQ fait valoir que les gouvernements perdront davantage d'argent qu'ils n'en économiseront en réduisant les abris fiscaux. Au Canada, c'est 11,000 emplois qui seraient compromis, dont 3,000 au Québec seulement. En salaires, ce sont des millions qui n'entreront plus dans les coffres du fisc, fait-on valoir. Et cela, souligne Roch Demers, c'est sans compter les retombées que procure la diffusion internationale du cinéma pour d'autres industries québécoises. « Quand on vend *La guerre des tuques* en Chine, signale-t-il, on fait aussi indirectement la publicité des motos-neiges de Bombardier. »

M. Demers ajoute que le succès de ses films de la série des *Contes pour tous* lui a permis récemment de trouver le financement, en coproduction, pour dix autres longs métrages. Mais tous ces projets sont maintenant compromis, prétend-il.

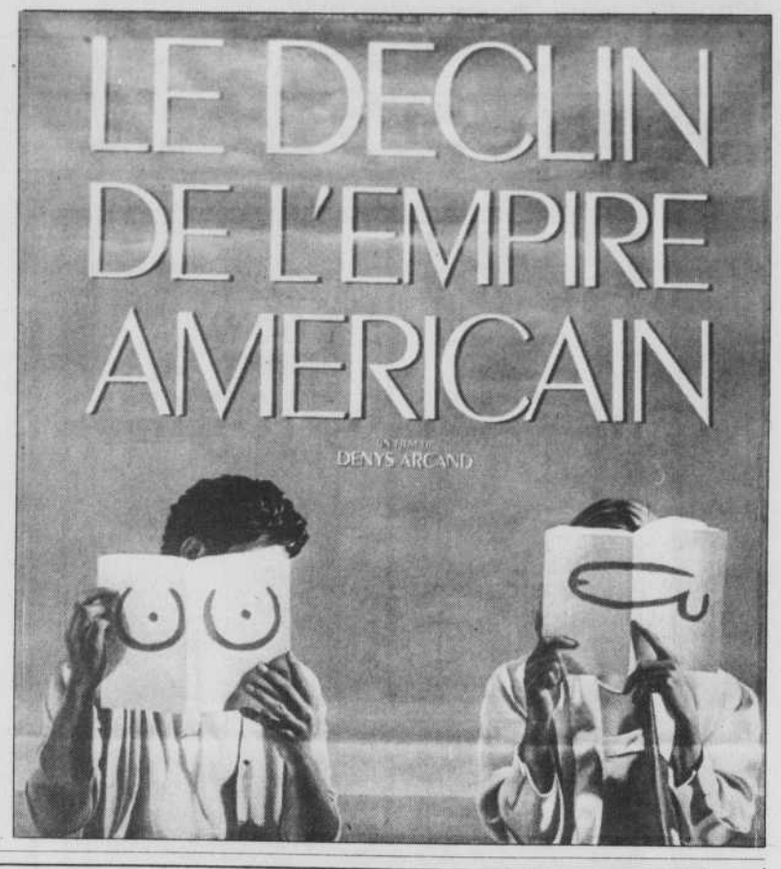

TCPL devant l'ONE

WINNIPEG (PC) — Des audiences publiques de l'Office national de l'énergie ont débuté hier au sujet d'une demande controversée du Manitoba concernant le transport dans cette province par Trans-Canada Pipelines de gaz naturel acheté à bon marché dans les provinces voisines récemment.

Au même moment, l'Office national de l'énergie annonçait des assouplissements dans ses politiques de fixation des quotas pour l'exportation de gaz naturel. Jusqu'à maintenant, l'accès aux marchés d'exportation du gaz naturel était plutôt restreint et cette situation a été pointée du doigt comme la raison pour laquelle le Manitoba a pu acheté du gaz à si bas prix dans les autres provinces de l'Ouest récemment.

L'Office national de l'énergie a annoncé que dorénavant, les forces du marché pourraient agir librement dans le commerce du gaz naturel, dans la mesure où les besoins des Canadiens sont remplis « adéquatement et justement ».

Au cours des audiences qui ont débuté hier, l'Office doit se pencher sur une demande du Manitoba qui désire que Trans-Canada Pipelines transporte du gaz naturel acheté récemment en vertu de nouveaux contrats à long terme signés avec des producteurs de Colombie-Britannique, d'Alberta et de Saskatchewan, à des prix qui permettront des économies de $ 50 millions par année aux consommateurs manitobains.

L'Alberta et les producteurs privés reprochent au Manitoba d'avoir annulé d'anciens contrats pour en signer de nouveaux à bon marché. Ce que nient formellement les représentants du Manitoba.

L'Ontario et le Québec ont déjà manifesté leur intérêt pour cette affaire. Ces deux provinces aimeraient bien obtenir du gaz naturel à bas prix bien que cela pourrait devenir plus difficile maintenant que les marchés d'exportation sont devenus plus facilement accessibles.

◆ Cadillac

parent, ce moteur est un régal à piloter, bien que la boîte automatique ne permette pas de l'exploiter à fond. Grâce à lui, l'Allanté efface en un tournemain les côtes les plus ardues, dépasse sans difficulté les attelages les plus longs sur les plus courtes lignes droites et peut atteindre une vitesse de pointe de loin supérieure aux stipulations ministérielles.

Tout cela fait de l'Allanté un cabriolet sportif remarquable. Mais elle se distingue aussi à plus d'un chapitre. L'habitacle pininfarinien est tout à fait personnel et comporte plusieurs éléments inusités sur un tel modèle. Les sièges se font valoir autant par leur aspect cossu et invitant que par leur confort et leur maintien latéral; le tableau de bord parvient à harmoniser une conception électronique et une apparence « analogique » (les diodes imitent le parcours des aiguilles d'un tableau classique); par ailleurs, noblesse oblige, le nombre d'accessoires offerts est exceptionnel et défie toute tentative d'énumération : réglage des sièges proposant une latitude exceptionnelle, volant réglable en profondeur et en inclinaison, détecteur de crépuscule, rétroviseur à commutation jour/nuit automatique, plus le choix entre la capote souple de rigueur sur une décapotable, et le hard-top amovible qui transforme la voiture en coupé biplace ...

Avec tout cela, l'Allanté coûte fort cher, c'est indéniable, mais elle concurrence sans peine des modèles encore plus coûteux et peut-être moins remarquables au moins sous certains aspects.

Dans l'ensemble, la gamme Cadillac 1988 fait preuve d'un dynamisme renouvelé; ses modèles présentent une qualité nettement améliorée, un agrément soutenu, des performances valables et un style en progrès, bien que leur économie d'essence reste remarquable.

L'histoire de la Cadillac fait que ses modèles sont assimilables à de grands crus classés. Dans cette histoire, le millésime 1988 fera date comme l'un des plus capiteux, des plus mémorables et des plus savoureux.

NOMINATION

au Conseil d'administration de l'École Polytechnique

Bernard Lamarre, ing.

Le président de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, M. Roland Bouthillette, ing., est heureux d'annoncer la nomination de M. Bernard Lamarre, ing., à titre de membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique pour un mandat de quatre ans.

Diplômé de l'École Polytechnique en génie civil (1952), Bernard Lamarre est, depuis 25 ans, l'âme dirigeante d'un des plus prestigieux cabinets de génie-conseil au Canada, le Groupe Lavalin inc.

M. Lamarre est membre de plusieurs conseils d'administration et sa venue à l'École Polytechnique constitue un atout précieux pour la plus grande école d'ingénierie au Canada.

L'École Polytechnique, fondée en 1873 et constituée en corporation autonome en 1894, est affiliée à l'Université de Montréal depuis 1920. Elle a formé près de 12 000 ingénieurs et ingénieures. Elle compte aujourd'hui 5 300 étudiants dont 15,5 % sont des femmes.

École Polytechnique de Montréal

ALTA

La Compagnie de cautionnement Alta a le plaisir d'annoncer que le surintendant des institutions financières Canada a étendu son certificat fédéral d'assureur pour inclure l'assurance Détournement (Fédélité),

Alta se spécialise dans le secteur des Cautionnements et elle est parmi les leaders au Canada dans ce domaine.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

DIVIDENDES

AVIS est, par les présentes, donné que les dividendes suivants sur les actions du capital social versé de la Banque ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 31 octobre 1987. Ces dividendes seront payables à compter des dates indiquées ci-dessous :

I) À compter du 1er novembre 1987

— aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 29 septembre 1987 :

1. un dividende de 0,175 $ l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 3;
2. un dividende de 0,14 $ l'action sur les actions ordinaires.

II) À compter du 15 novembre 1987

— aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 14 octobre 1987 :

1. un dividende de 0,6719 $ US l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 6;
2. un dividende de 0,50 $ l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 8.

Par ordre du conseil d'administration
La Vice-présidente-affaires juridiques et secrétaire,
LOUISE VAILLANCOURT-CHÂTILLON

Montréal, le 27 août 1987

CPG à meilleur taux? Comptez sur le Montréal Trust.

Maximisez vos revenus avec un certificat de placement garanti du Montréal Trust. Intérêts versés annuellement.

DURÉE: 3 ANS

Dépôt minimum: 500 $

10.25%

DURÉE: 1 AN

Dépôt minimum: 500 $

9.25%

Montréal: 1, place Ville-Marie
• Rez-de-chaussée, 397-7111
• Galerie des boutiques, 397-6600
612, rue Saint-Jacques, 392-1880
Pointe Claire: Centre Fairview Pointe Claire, 695-5230
Saint-Lambert: 425, avenue Victoria, 465-3265
Ville Mont-Royal: 1335, chemin Canora, 735-1314
Westmount: 1245, avenue Greene, 932-6000

Les taux sont sujets à changement sans préavis

Montréal Trust

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Un monde d'opportunités!

MARTIN INTERNATIONAL
Commerce extérieur et Développement technologique Québec

présentent

... pour les futurs entrepreneurs

3e SALON INTERNATIONAL
LE MONDE DES AFFAIRES

Rendez-vous entrepreneurship

«Pour partir du bon pied!»
Venez rencontrer des dirigeants d'entreprises qui partageront avec vous les secrets de leur réussite!
Discutez avec eux de:

- lancement d'entreprises
- financement
- ressources humaines
- marketing
- nouvelles technologies
- merchandising
- exportation.

Pierre Desjardins
Progitel

Nycol Pageau-Goyette
Pageau-Goyette & Ass.

Christian Mahiout
Messageries Dynamiques

Jean-Pierre Guindon
Banque Nationale

James Mauldin
SÉCOR

Pour vous assurer d'obtenir une consultation personnelle avec ces dirigeants d'entreprise et d'autres présents au Salon (samedi et dimanche seulement), réservez dès maintenant en communiquant avec Mme Sylvie Carbonneau de la Corporation professionnelle des CGA au (514) 861-1823.

La Corporation professionnelle des comptables generaux licencies du Quebec

9 au 13 septembre ■ Place Bonaventure ■ Montréal

mercredi au dimanche ■ 12h à 18h: gens d'affaires ■
Grand public admis samedi et dimanche: 7$/jour/personne

LES AFFAIRES ■ COMMERCE

Cadillac 88 : un millésime de choix pour une marque de classe

MARC BELVA
Collaboration spéciale

En 1988, les modèles Cadillac deviennent infiniment supérieurs aux précédents. L'Eldorado (à droite) bénéficie d'une allure plus Cadillac et la nouvelle Allanté (à gauche) pourra très bien tenir la comparaison avec les voitures allemandes.

AUTOMOBILE

Pendant des lustres, la marque qui porte le nom et les armes d'Antoine Laumet de la Mothe-Cadillac, fondateur de Détroit, fut synonyme de perfection technique. On lui doit, entre autres, la pièce de rechange standard (1903), le démarreur électrique, le premier V-8 américain de série (1914), un V-16 (1930) qui ne fut concurrencé que par le Marmon-Herrington, le premier V-8 haute compression (1949) . . . Ses ingénieurs Henry M. Leland et Charles « Boss » Kettering ont multiplié les innovations significatives et une grande part du renom international de la firme leur est attribuable.

Depuis quelques années, sous la pression de diverses mesures bureaucratiques, les ingénieurs de Cadillac avaient quelque peu délaissé la haute technicité pour se consacrer à des besognes plus terre-à-terre : dépollution, sécurité passive et surtout économie d'essence, car Cadillac fut touchée au premier chef par la norme « CAFE » (corporate average fuel economy); son V-8 « Mammouth » de 500 pouces cubes (8.2 litres) était en effet le plus gros moteur de production à une époque pas si lointaine.

Malgré ces vicissitudes, Cadillac a conservé un caractère résolument innovateur. Tous les modèles récents sont des tractions avant mues par un V-8 transversal. La marque belge Imperia avait un tel modèle à son catalogue en 1936, mais il semble bien qu'il ne fut jamais produit en série. En somme, Cadillac n'a rien perdu de son esprit d'initiative et de sa qualité technique mais, au cours des dernières années, quelques-unes des spécialités de la maison avaient disparu. Les Cadillac restaient des symboles d'opulence; leur luxe, la munificence de leurs équipements, leur douceur de roulement, leur confort, leur souplesse, demeuraient inattaquables, mais le style des nouveaux modèles manquait décidément de panache, et puis le niveau de performance avait chuté dramatiquement, les 130 chevaux du V-8 de 4.1 litres se faisant fréquemment damer le pion par des modèles beaucoup plus modestes. Cette lacune n'échappa aucunement aux clients de la marque, qui délaissèrent les nouveautés au profit de la Fleetwood Brougham à propulsion arrière, seul modèle qui conservait le gros V-8 de 5.7 litres (350 po-3).

Pour rétablir la situation à leur avantage, les dirigeants de la Cadillac ont déclenché une offensive tous azimuts et la plupart des modèles 1988 subiront des modifications importantes autant que bienvenues. Certains de ces changements sont imperceptibles à l'oeil nu, d'autres sautent aux yeux. Dans l'ensemble, ces améliorations sont considérables et font des Cadillac 1988 des machines infiniment supérieures aux modèles précédents.

C'est évidemment le moteur des tractions avant qui a subi le plus grand nombre de modifications. Sa cylindrée passe de 4.1 à 4.5 litres et il produit dorénavant 155 chevaux. Peu importante « sur le papier », l'augmentation de la puissance est nettement sensible au volant, car elle s'accompagne d'une hausse du couple-moteur qui atteint 20 % sur la quasi-totalité de la plage d'utilisation. À tous les régimes et dans toutes les conditions, le « nouveau » moteur est beaucoup plus agréable que « l'ancêtre ». Au démarrage, à la reprise, au dépassement ou en grande côte, le V-8 de 4.5 litres est nerveux, souple, onctueux et répond au doigt et à l'oeil. Une Eldorado et une Sedan de ville, mises à l'épreuve sur les petites routes de l'Outaouais, s'y sont révélées très à l'aise, ce qui est étonnant, compte tenu de l'encombrement et de la masse de ces modèles. La plate-forme à traction avant offre en effet un superbe compromis entre le confort et la tenue de route : son caractère sous-vireur est très discret, presque imperceptible, de sorte que ces Cadillac permettent de concilier de façon surprenante le pilotage sportif et le confort des passagers.

Même si le moteur a gagné en puissance et en souplesse, sa cote d'économie d'essence demeure pratiquement inchangée; menée à vive allure sur des routes tortueuses et fort pentues, l'Eldorado affichait une consommation guère inférieure à 20 milles au gallon; l'économie devrait donc être plus que valable pour un parcours auto-routier accompli à vitesse plus mesurée.

En somme, les ingénieurs de la Cadillac ont accompli un exploit surprenant en améliorant si nettement et si rapidement leur « petit » V-8. Leurs travaux sont d'autant plus méritoires qu'ils respectent scrupuleusement les préoccupations des clients de la marque. Les ingénieurs n'ont pas cherché à viser le maximum de puissance, ni un idéal correspondant à une vue de l'esprit, mais ils se sont mis à l'écoute des conducteurs de « Caddy ». En l'état actuel des choses, ce V-8 est un charmeur, qui respire plus librement et manifeste en toutes circonstances une réserve de « muscles » des plus appréciables.

L'ensemble de la gamme bénéficie de ce moteur en devenant plus homogène; les qualités de la plate-forme étaient en effet convaincantes dès le départ, mais la sous-motorisation rendait les voitures lymphathiques, pataudes en ville, et généralement peu amusantes. Désormais, les Cadillac figurent parmi les tractions à haute performance les plus homogènes, les plus prévisibles, les plus intègres. Notons toutefois que notre court essai ne nous permet pas de nous prononcer sur leur attitude au sur chaussée mouillée, plus particulièrement sur la neige; les tractions avant très puissantes sont généralement délicates à manier sur pavé glissant, du fait qu'elles inspirent souvent un excès de confiance et sont relativement difficiles à « rattraper » en dérapage. Leur direction pourrait peut-être se révéler un peu lente à réagir dans de telles conditions, mais il s'agit là d'une éventualité lointaine, car les qualités de leur châssis sont beaucoup plus sensibles que de possibles lacunes.

Par ailleurs, les critiques des fervents de Cadillac n'ont pas porté que sur la mécanique. Le nouveau « look » des Séville, et surtout des Eldorado, fit assez peu d'adeptes. Les stylistes de la Cadillac ont accompli un autre exploit en redessinant l'Eldorado en moins de neuf mois (contre les 36 mois habituellement nécessaires pour accomplir le même travail). Les modifications ne sautent pas aux yeux, mais se révèlent plaisantes et donnent à l'Eldorado une allure plus « cadillacienne ». La calandre modifiée intègre mieux les phrares cerclés de chrome, le coffre allongé est muni d'ailes en saillie rappelant discrètement le fait que Cadillac est « l'inventeur » des ailerons (1949) et, dans l'ensemble, les proportions semblent plus agréables, la ligne plus fluide, plus personnelle et surtout plus « Cadillac ». Certes, on ne retrouve pas ici les excès du style maison : calandre massive et ailerons surdimensionnés, mais le nouveau style est beaucoup moins banal et permet à l'eldorado de se singulariser davantage.

La Séville reste le parent pauvre de la nouvelle gamme, pas tant à cause de son style un peu fade que du fait de ses dimensions : berline quatre portes de haut de gamme (plus chère que la Sedan de ville), elle est en fait moins confortable, moins spacieuse et plus étriquée que le modèle moins onéreux, notamment aux places arrière. Elle compense cela par un équipement et un intérieur de très haut niveau, mais elle manque décidément de personnalité.

On ne peut en dire autant du cabriolet à deux places baptisé Allanté, dont le nom s'inspire probablement de modèles Bugatti (« Atalante » ou « Atlantic »). Ce modèle est né à cause de la hausse de prix sidérante des modèles allemands les plus prestigieux. Du fait de la hausse constante du mark germanique, les Cadillac faisaient figure de « modèles de luxe au rabais ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui, car l'Allanté concurrence les teutonnes les plus astronomiques, tant par les prestations que par le prix.

À tous les points de vue, l'Allanté est une voiture extraordinaire. Sa ligne démontre que Sergio Pininfarina n'a point perdu le coup de crayon qui fit la réputation de son aïeul Piero « Pinin » Farina; en effet, bien que nombre de stylistes italiens aient conquis une réputation mondiale, il semble que seules les robes signées « Pininfarina » parviennent à conjuguer un caractère personnel et une large acceptation dans le public, tout en se prêtant aussi bien à l'habillage de modèles de grande diffusion qu'à l'enrobage d'un châssis hautement spécialisé.

Fabriquée partiellement dans les établissements Pininfarina, l'Allanté possède à la fois le cachet de la maison et l'image de marque Cadillac. Pur et fluide, son profil est indéniablement personnel, parfaitement individuel et tout aussi classique. La calandre, les feux arrière, les jantes, le tableau de bord, la décoration de l'intérieur, sont typiques de l'Allanté, mais s'intègrent à merveille dans la gamme Cadillac. Cet ensemble de qualité ne se retrouve pas chez les rivales, qui sont classiques ou typiques, mais non les deux à la fois.

Selon un schéma inhabituel, les carrosseries d'Allanté, une fois assemblées, voyagent par avion spécial entre l'Italie et Détroit, où a lieu leur finition.

Cela explique sans doute que l'Allanté possède un caractère latin très marqué, mais aussi les attributs caractéristiques des Cadillac : finition, peinture, fiabilité, qualité uniforme, généralement absents sur les machines italiennes.

Mais qu'importent ses origines : l'Allanté est une voiture sensationnelle. Les 170 chevaux de son V-8 de 4.1 litres en font une des tractions avant les plus rapides et les plus puissantes de tous les temps, concurrencés seulement par la Citroën SM et la Lancia Thema à moteur Ferrari. La précision et la rapidité de la direction, l'excellence des éléments de suspension, des pneus, des jantes, permettent de tirer profit des possibilités du moteur. Celui-ci fait preuve alors de souplesse, de rondeur et d'allégresse et on ne le sent jamais peiner sous l'effort. Ses sonorités musicales rappellent les V-8 d'antan, avec le bruit de bulles crevées particulier aux moteurs en « V » et la régularité propre aux V-8. Comme les anciens V-8, celui de l'Allanté fait preuve de fougue, de prestesse, de vivacité, tout en demeurant un modèle de simplicité et en étant beaucoup plus avantageux en termes d'économie d'essence. Éminemment disponible, travaillant sans effort ap-

Voir page 8 : Cadillac

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Résultats d'exploitation du troisième trimestre

État des revenus – non vérifié (en milliers de dollars)

	Pour le trimestre terminé le 31 juillet		Pour les neuf mois terminés le 31 juillet	
	1987	1986	**1987**	1986
Revenu d'intérêts				
Prêts	**$1,630,766**	$1,683,981	**$4,823,035**	$5,310,122
Financement de baux financiers	**25,167**	15,779	**68,479**	48,269
Valeurs mobilières	**217,236**	217,796	**623,162**	658,524
Dépôts à d'autres banques	**211,036**	262,295	**659,873**	844,445
	2,084,205	2,179,851	**6,174,549**	6,861,360
Frais d'intérêts				
Dépôts	**1,335,073**	1,444,470	**3,930,588**	4,647,814
Débentures bancaires	**32,362**	43,053	**103,451**	128,786
Autres	**11,130**	9,837	**32,845**	30,350
	1,378,565	1,497,360	**4,066,884**	4,806,950
Revenu net d'intérêts	**705,640**	682,491	**2,107,665**	2,054,410
Provision pour pertes sur prêts	**192,000**	208,000	**637,000**	595,000
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	**513,640**	474,491	**1,470,665**	1,459,410
Autres revenus	**347,889**	228,312	**878,894**	672,372
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**861,529**	702,803	**2,349,559**	2,131,782
Frais autres que d'intérêts				
Salaires	**303,098**	292,024	**900,447**	848,060
Caisse de retraite et autres prestations au personnel	**29,300**	32,081	**86,654**	90,570
Locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	**106,470**	101,062	**299,510**	277,754
Autres	**145,761**	137,946	**434,111**	393,598
	584,629	563,113	**1,720,722**	1,609,982
Revenu net avant impôts sur le revenu	**276,900**	139,690	**628,837**	521,800
Impôts sur le revenu	**106,000**	27,000	**226,000**	142,000
Revenu net avant inclusion des participations minoritaires	**170,900**	112,690	**402,837**	379,800
Participation minoritaire dans les filiales	**815**	775	**2,487**	2,350
Revenu net avant provision spéciale pour pertes	**170,085**	111,915	**400,350**	377,450
Provision spéciale pour pertes sur les prêts à certains États, nette des impôts sur le revenu	**800,000**	—	**800,000**	—
Revenu net (perte) après provision spéciale pour pertes	**$ (629,915)**	$ 111,915	**$ (399,650)**	$ 377,450
Revenu par action				
Avant provision spéciale pour pertes				
Non dilué	**$1.29**	$0.89	**$3.00**	$3.16
Dilué	**$1.21**	$0.85	**$2.84**	$2.91
Après provision spéciale pour pertes				
Non dilué	**$(5.75)**		**$(4.04)**	
Dilué	**$(5.75)**		**$(4.04)**	
Dividendes déclarés				
Actions privilégiées	**$ 19,786**	$ 20,190	**$ 59,205**	$ 55,898
Actions ordinaires	**58,629**	51,410	**174,879**	153,146
Total des dividendes déclarés	**$ 78,415**	$ 71,600	**$ 234,084**	$ 209,044

Points saillants du bilan – non vérifié (en milliers de dollars)

	Au 31 juillet	
	1987	1986
Total des prêts	**$ 68,238,714**	$64,245,381
Total des dépôts	**$ 83,658,881**	$82,774,972
Total de l'actif	**$100,305,954**	$98,196,245

L'information dans le Bulletin et rapport provisoire aux actionnaires est plus complète.
Pour obtenir un exemplaire, veuillez écrire au Service des affaires publiques,
La Banque Royale du Canada, C.P. 6001, Montréal (Québec) H3C 3A9.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS
(non vérifié)
(en milliers de dollars, sauf pour les chiffres par action)

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	1987	1986	**1987**	1986
Revenu d'intérêt et dividendes				
Prêts	**$ 525,038**	$ 522,822	**$ 1 510,705**	$ 1,643,707
Baux financiers	**9,306**	7,882	**26,832**	24,370
Valeurs mobilières	**52,876**	45,078	**150,422**	126,031
Dépôts à d'autres banques	**57,962**	36,963	**164,875**	124,840
	645,182	612,745	**1,852,834**	1,918,948
Frais d'intérêt				
Dépôts	**422,380**	396,057	**1,204,317**	1,284,074
Débentures bancaires	**11,499**	15,104	**34,989**	41,432
Autres	**11,357**	8,297	**30,434**	25,011
	445,236	419,458	**1,269,740**	1,350,517
Revenu net d'intérêt	**199,946**	193,287	**583,094**	568,431
Provision pour pertes sur prêts	**32,819**	50,111	**137,353**	149,478
Revenu net d'intérêt après provision pour pertes sur prêts	**167,127**	143,176	**445,741**	418,953
Autres revenus	**71,556**	57,996	**195,551**	174,423
Revenu net d'intérêt et autres revenus	**238,683**	201,172	**641,292**	593,376
Frais autres que d'intérêt				
Salaires	**77,130**	68,814	**221,179**	203,471
Régimes de retraite et autres prestations au personnel	**6,145**	7,514	**17,709**	22,425
Locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	**26,737**	23,774	**81,130**	72,514
Autres frais	**34,045**	31,366	**100,029**	89,075
	144,057	131,468	**420,047**	387,485
Revenu avant impôts sur le revenu	**94,626**	69,704	**221,245**	205,891
Impôts sur le revenu	**34,719**	20,344	**71,274**	67,159
Revenu net avant provision spéciale pour pertes sur prêts souverains	**59,907**	49,360	**149,971**	138,732
Provision spéciale pour pertes sur prêts souverains[1]	**276,000**	—	**276,000**	—
Revenu net (perte)	**$(216,093)**	$ 49,360	**$ (126,029)**	$ 138,732
Revenu net (perte) par action ordinaire[2] (Note)				
Avant provision spéciale pour pertes sur prêts souverains				
- non dilué	**$ 0.53**	$ 0.44	**$ 1.29**	$ 1.26
- dilué	**$ 0.52**	$ 0.43	**$ 1.27**	$ 1.23
Après provision spéciale pour pertes sur prêts souverains				
- non dilué	**$ (2.12)**	$ 0.44	**$ (1.40)**	$ 1.26
- dilué	**$ (2.12)**	$ 0.43	**$ (1.40)**	$ 1.23
Dividendes par action ordinaire[2]	**$ 0.14**	$ 0.125	**$ 0.42**	$ 0.375
Valeur aux livres[2]			**$ 10.81**	$ 11.46
Nombre moyen d'actions ordinaires - en milliers[2]	**104,295**	97,008	**102,780**	95,672
Rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires	**16.8 %[3]**	15.4%	**14.1 %[3]**	15.3%
Rendement de l'actif moyen	**0.78 %[3]**	0.74%	**0.69 %[3]**	0.71%

(1) Augmentation de $475 millions des provisions générales à l'égard des prêts à risque souverain, nette d'impôts sur le revenu de $199 millions.
(2) Les données par action ordinaire de 1986 tiennent compte du fractionnement, sur une base de deux pour une, devenu effectif au premier trimestre de 1987.
(3) Avant provision spéciale pour pertes sur prêts souverains.

Note: Revenu net par action ordinaire
Le revenu net par action a été calculé en fonction du nombre moyen quotidien d'actions en circulation. Le revenu net dilué par action a été calculé en supposant que tous les titres convertibles aient été convertis en actions ordinaires au début de la période ou à la date de l'émission, si celle-ci a eu lieu durant la période.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 4L2

577 succursales et bureaux au Canada. Succursales à Chicago, Hong Kong, Londres et New York; filiales à Amsterdam, Curaçao, Dallas, Los Angeles, New Port Beach, Hong Kong, Londres, Nassau, Seattle et Zurich; bureaux de représentation à Atlanta, Dallas, Los Angeles, Paris, Seoul et Tokyo; bureaux régionaux à Chicago, Londres et New York.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | *Directeur:* Benoit Lauzière | *Rédacteur en chef:* Paul-André Comeau | *Rédacteurs en chef adjoints:* Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne | *Directeur de l'information:* Jacques Chabot *Directeurs adjoints:* Guy Deshaies, Pierre Godin | *Directeur des services administratifs:* Gabriel Hudon

D'ABORD L'ÉPIDÉMIE

NOUS N'AVONS encore rien vu des chocs et des bouleversements qui attendent les sociétés aux prises avec le sida. Déjà tel pays a vu sombrer son industrie touristique, tel autre cache sa situation par crainte d'un isolement international. Des gouvernements ont commencé d'imposer des tests à certains citoyens ou aux visiteurs. Presque partout une crainte diffuse provoque des réactions de panique. Malgré les informations disponibles, l'ignorance prédomine encore. On n'ose imaginer dans quel cauchemar on sera, si vraiment l'incubation du virus est plus répandue qu'on ne le croyait au départ.

Après avoir hésité, les autorités publiques ont finalement compris qu'il fallait consacrer plus de ressources à la recherche. Mais comme aucun traitement efficace contre la maladie mortelle n'est en vue, le sida pose à moyen terme un défi terrible à certains employeurs, aux patients eux-mêmes, souvent stigmatisés, aux assureurs, et à tous ceux et celles qui sont en contact avec le public. D'où l'urgence de *réduire* la propagation du mal afin d'en garder, si possible, le contrôle.

C'est dans ce contexte de crise appréhendée qu'il faut juger les mesures de prévention et d'éducation qui ont été prises par les autorités dans divers pays, dont le nôtre. La validité et la moralité des moyens dont on parle ne font pas l'unanimité, loin de là. Mais il ne saurait faire de doute que la situation présente un caractère potentiellement explosif. En temps d'épidémie, aucune personne, aucune société ne réagit « normalement ». Le sida n'est pas une épidémie comme les autres, mais il invite au même pandémonium. L'heure n'est pas aux sermons.

Même au risque de commettre quelques erreurs, les autorités doivent donc avoir la clairvoyance et le courage d'imposer des mesures à caractère extraordinaire. Ces mesures restent discutables et doivent être discutées. (Ainsi, à quoi pourrait-il servir de « tester les immigrants » si on ne se préoccupe pas des milliers de citoyens qui reviennent au Canada après un séjour dans un pays à risque, par exemple les États-Unis ?). Mais la nécessité d'agir demeure. Les moyens les plus sûrs sont ceux qui s'adressent vraiment aux groupes en danger et qui reçoivent l'appui du public.

On s'étonne à cet égard de l'attitude de Radio-Canada. Non que la publicité faite aux préservatifs soit plus immorale que celle de la bière ou de l'automobile (deux des pires problèmes de santé publique). Mais un grand diffuseur national comme la société d'État devrait déjà avoir sa propre campagne, sans attendre des *commerciaux* qui vont déplaire au moins de gens possible. Radio-Canada affiche peut-être un bon code d'éthique, mais un bien piètre leadership.

Au ministère québécois de la Santé, on se sera à peine montré plus à la hauteur. La levée de boucliers qu'y a suscitée l'épisode des condoms est symptomatique de l'improvisation qui règne encore dans les milieux de l'hygiène publique. Ainsi on a placé sa confiance dans *le condom* comme si c'était là une panacée. Non seulement tous les préservatifs ne sont pas également sécuritaires, mais ils donnent un faux sentiment de protection. De plus, la télé est loin de rejoindre tous les groupes et rien ne garantit que ses messages auront tout l'impact recherché. Vu l'urgence et la gravité du problème, ni le condom ni aucune autre méthode ne sauraient être négligés.

Ainsi, il n'est pas nécessaire d'être pour ou contre la libéralisation des moeurs pour constater que le sida trouve dans les rapports sexuels une voie privilégiée de transmission. Dès lors, il devrait être évident que des pratiques sexuelles plus restrictives sont de nature à limiter les contacts et ainsi la propagation de la maladie. Pourquoi négligerait-on les moyens traditionnels, comme l'exclusivité ou l'abstinence sexuelles, auxquels une partie de la population semble être revenue, justement en raison de l'épidémie.

Certes, comme les moeurs ne changeront pas du jour au lendemain, même sous la peur mortelle du sida, les autorités étaient justifiées de proposer à la population qui pratique une sexualité « libre » une mesure comme le condom. Personne n'est tenu d'user de ce préservatif s'il heurte ses convictions. Mais nul ne saurait non plus l'interdire aux autres, comme certains intégristes en ont la tentation. (D'autres moyens radicaux seraient aussi utiles chez les adeptes de la drogue.)

En tout cas, ceux qui pensent que la seule chasteté va enrayer une menace sociale comme celle du sida commettent une erreur grave. Mme Thérèse Lavoie-Roux a eu raison d'en faire un enjeu de santé publique. Si jamais l'épidémie insidieuse déborde notre capacité de la contrôler, on affrontera les pires aberrations. Il sera trop tard pour faire appel à la catéchèse, alors que les autorités seront réduites à la loi de l'émeute...

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Le pape chez les riches

C'EST un voyage crucial qu'entreprend aujourd'hui le pape Jean-Paul II aux États-Unis. Sa deuxième visite dans le pays le plus riche et le plus puissant a été soigneusement préparé par le Vatican. Deux questions préoccupent spécialement les autorités religieuses : le mouvement de désaffection de nombreux catholiques à la suite des positions jugées trop conservatrices du Saint-Siège, et l'affaire Waldheim qui continue à obscurcir les relations avec la communauté juive.

Pour le Vatican, l'Église catholique américaine est un peu à l'image de la société où elle évolue : elle déteint fatalement sur les autres à travers le monde. Elle est souvent confrontée à des phénomènes majeurs qui prennent naissance en Amérique. D'où l'importance pour Rome d'établir un dialogue fécond avec la hiérarchie américaine et les simples croyants.

L'attitude du Vatican à l'égard par exemple de l'homosexualité, de la limitation des naissances et des nouveaux moyens de fécondation ont suscité de vives controverses dans les milieux catholiques. En prévision de la visite du pape, les évêques américains ont cherché à « orienter » les 49 discours que prononcera le Souverain pontife au cours des dix jours que durera son voyage. En mars dernier, dix-huit d'entre eux rencontrèrent Jean-Paul II dans le but de l'informer des critiques et des réserves que suscitent certains enseignements de l'Église.

Le chef du Vatican n'a certes pas modifié sa doctrine. Mais les évêques souhaitent sans doute qu'il ne jette pas trop d'huile sur le feu.

L'église catholique aux États-Unis est en stagnation : elle attire 23 % des Américains, une proportion qui tend à se stabiliser — il y a même eu régression depuis les années soixante-dix — malgré l'afflux d'immigrants catholiques provenant de l'Amérique du Sud. Faut-il y voir un signe du fossé qui sépare le Saint-Siège de ses ouailles ?

Mais l'église américaine affronte aussi les défis que pose la société d'abondance. Y a-t-il une place pour la foi religieuse dans une société axée essentiellement sur l'accumulation et la jouissance des biens matériels ? La religion traditionnelle y est marginalisée par des substituts qui ont pour nom thérapeutes, conseillers et autres « magiciens » de même famille. L'adhésion à une institution religieuse relève désormais d'un engagment plus personnel.

Dans cet esprit, certaines positions de Jean-Paul II, sur la famille par exemple, mettent en cause les valeurs fondamentales qui régissent la société de consommation nord-américaine. Mais, curieusement, le pape s'interroge moins sur la nature et la fin même de cette société.

En ce qui touche l'affaire Waldheim, le Vatican a voulu limiter ses répercussions en recevant des hauts représentants de la communauté juive internationale, la semaine dernière, à Rome. Le Saint-Siège espère ainsi que cette rencontre rassurera les juifs américains et les dissuadera d'exprimer trop ouvertement leur opposition à l'accueil que le pape a réservé au président autrichien.

Mais certains groupes juifs se proposent néanmoins de manifester contre Jean-Paul II. En réalité, le contentieux entre les deux communautés est loin d'être réglé. Le Vatican revient de loin sur la « question juive ». La publication au cours de la prochaine année d'un document officiel sur l'holocauste et les rapports entre l'Église et les juifs favorisera sans doute un rapprochement qui a déjà trop tardé. À ce chapitre, Jean-Paul II pourrait, contrairement à l'impression qu'il a donnée jusqu'à maintenant, jouer un rôle déterminant.

— ALBERT JUNEAU

Secret du courrier et immigration

DANS l'effervescence du Sommet de Québec, la suspension de trois fonctionnaires du ministère fédéral de l'Immigration est passée quasi-inaperçue, à l'est de la rivière des Outaouais. Durant le Sommet, on a bien fait état de l'intervention de Madame Mila Mulroney auprès de fonctionnaires de ce ministère en vue de hâter l'octroi du statut d'immigrant reçu à l'un des professeurs de ses enfants. La démarche de l'épouse du Premier ministre a évidemment attiré l'attention de toute la presse francophone, LE DEVOIR y compris, au point de reléguer au second plan l'autre affaire, autrement plus inquiétante.

Il faut rappeler brièvement les faits. Un avocat de Toronto, Me Laron Hopkins, spécialisé dans la défense des réfugiés ou des étrangers qui veulent se prévaloir de ce statut,a dénoncé publiquement l'ouverture de son couurier par certains fonctionnaires du ministère fédéral de l'immigration. D'autres fonctionnaires auraient transmis À Me Hopkins des renseignements précis à ce sujet. Suffisamment précis pour qu'au terme d'une brève enquête-maison, le ministre de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, suspende en fin de semaine dernière trois fonctionnaires dont l'identité demeure encore inconnue. Du même souffle, il a confié le dossier de cette affaire à la Gendarmerie royale.

Il faut certes se féliciter de la célérité avec laquelle M. Bouchard a traité ce dossier. Pas de dénégation, pas de tergiversation, mais une décision rapide et sans équivoque. En faisant appel à la GRC, le ministre a implicitement reconnu qu'il y avait matière à enquête criminelle. Il a aussi admis, d'une certaine façon, le bien-fondé des accusations portées par l'avocat torontois.

En compulsant des propos de Me Hopkins et des éléments d'information glanés par le quotidien *The Toronto Star*, il faut que toute la lumière soit faite. Les fonctionnaires auraient, au cours d'une période de temps indéterminée, ouvert systématiquement du courrier destiné à certains avocats et à des spécialistes des problèmes de l'immigration de la Ville reine. Ces fonctionnaires bien particuliers auraient agi de connivence avec des employés des postes canadiennes et se seraient livrés à ces activités pour le moins répréhensibles dans l'une des stations de tri de Postes Canada à Toronto. Bricolage classique, les lettres étaient décachetées à la vapeur, photo-copiées et remises dans leur enveloppe pour finalement être acheminées à leur destinataire. Ni vu, ni connu, semble-t-il, durant une période qui couvrirait au moins les cinq dernières années. Rien de moins !

Cette lecture clandestine de lettres en provenance d'outre-frontière viole et le respect de la vie privée et le secret professionnel des relations entre un avocat et son client. En l'absence de mandat spécifique obtenu auprès d'un magistrat par le Service canadien du renseignement de sécurité, il s'agit là d'un acte criminel passible d'emprisonnement maximum de dix ans.

Cette pratique doit être condamnée sans aucune nuance. Le respect des libertés individuelles et du secret professionnel existait bien avant la promulgation de la Charte des droits et libertés. Peu importe les justifications que le trio de fonctionnaires voudra bien avancer à l'appui de cette pratique. La loi n'admet pas de distinction. Le ministère de l'Immigration ne fait pas exception à la règle. Elle oblige même les agents du Service canadien du renseignement de sécurité à obtenir un mandat judiciaire lorsque s'impose la nécessité d'intercepter et d'ouvrir du courrier.

Cet incident suscite deux commentaires. De façon immédiate, cette affaire nourrit les appréhensions suscitées par le projet de loi pour contrer l'arrivée des faux réfugiés. Ce dernier légaliserait en effet certaines pratiques qui, dans l'état actuel du droit, obligent les policiers ou les gendarmes à obtenir des mandats judiciaires. C'est aller à l'encontre des libertés individuelles que d'étendre la zone de l'arbitraire.

Les activités de ces « collectionneurs de timbre » bien spéciaux incitent à revenir sur l'une des notations contenues dans le rapport du comité de surveilllance des agirs du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), publié le printemps dernier. En reprochant au SCRS un zèle intempestif dans le domaine de l'« antisubversion », les membres du comité laissaient clairement soupçonner l'existence de nombreux autres cas similaires de violation des droits individuels. Cette remarque n'était pas gratuite.

BLOC-NOTES

PAUL-ANDRÉ COMEAU

LETTRES AU DEVOIR

■ Abus de pouvoir

Lettre au ministre de l'Agriculture

L'ASSOCIATION des Margariniers du Québec (AMQ) dénonce l'adoption du règlement sur la coloration de la margarine. Il s'agit là d'un recul dramatique aux années 70 en vertu d'une décision exclusivement politique. Vous avez agi de cette façon dans le seul but de courtiser les producteurs de lait du Québec malgré un désaccord connu des consommateurs.

Cette décision est discriminatoire et injustifiée, d'autant plus qu'au cours des derniers mois, notre cause avait été appuyée par des regroupements aussi nombreux qu'influents, de l'Association des consommateurs du Québec à l'Association des détaillants en alimentation, en passant par le Conseil du patronat. Le règlement n'a reçu d'autres appuis que celui des producteurs de lait et du Bureau laitier du Canada.

Par ce geste, vous ne faites que soutenir l'incapacité des producteurs de lait à faire face à la grande popularité de la margarine. Si vous aviez voulu aider l'industrie laitière, vous auriez pu le faire de façon moins mesquine et irresponsable tout en respectant le programme du Parti libéral.

De plus vous avez carrément ignoré les nombreuses représentations qui vous ont été adressées au cours des derniers mois. Mentionnons la présentation de cinq mémoires, une pétition de plus de 41,000 signatures ainsi que de 47 prises de position de différents intervenants du monde industriel, de tous les éditoriaux, sauf agricoles, ainsi que de toutes les lignes ouvertes et des nombreuses opinions parues dans différents journaux.

Lors de son élection, M. Bourassa avait promis d'alléger les interventions réglementaires auprès des citoyens et des entreprises mais, dans ce cas-ci, il n'a pas respecté ses engagements et notre inquiétude est qu'il puisse maintenant réserver le même sort à d'autres secteurs. C'est un flagrant délit d'abus de pouvoir.

Nous désirons rassurer les consommateurs de margarine que nous continuerons à bien les servir en les assurant, que ni le goût, ni la qualité et ni le prix ne seront modifiés par la coloration.

L'industrie de la margarine a, par le passé, fait face à plusieurs mesures restrictives du gouvernement qui avaient pour but de limiter sa mise en marché, mais sans résultat. La margarine répond à une besoin des consommateurs et les statistiques le prouvent d'une façon plus qu'éloquente. C'est un autre coup dur de la part du gouvernement contre notre industrie mais, nous faisons appel à la solidarité des consommateurs qui ont toujours su faire la part des choses.

L'industrie de la margarine n'exige rien du gouvernement, contrairement à celle du beurre qui est hautement subventionnée ($ 350 millions par année). Tout ce que les margariniers veulent du gouvernement, c'est qu'il les laisse tranquilles et libres d'opérer sans subir ce genre d'intervention gouvernementale.

— CAMILLE LeBON
président

Montréal, le 31 août.

■ Le Québec et le libre-échange

SI LE gouvernement du Québec semble favorable aux actuelles négociations en raison de l'importance que représente le commerce international pour notre économie, il assure qu'il ne fera aucun compromis quant à l'intégralité des lois, programmes et politiques qui contribuent à la spécificité du Québec.

Les réactions sont diverses au sein des partenaires socio-économiques. Selon *L'Actualité* de mai 1986, citant une étude exhaustive gardée secrète par les gouvernements Johnson et Bourassa, il appert que le libre-échange aurait pour le Québec, des effets positifs dans 4 secteurs (30,000 emplois); des effets négatifs dans 12 (230,000 emplois); des effets nuls dans deux (moins de 1,000 emplois).

Les conséquences pourraient être très importantes dans notre vie politique, économique, sociale, culturelle. Les entreprises, dans un contexte de libre-échange, étudieront la possibilité de satisfaire le marché canadien directement à partir du territoire américain, réduisant ainsi notre activité manufacturière et provoquant un accroissement significatif du chômage.

Les conséquences pourraient être également négatives en terme d'autonomie nationale; de taxation; d'aide aux agriculteurs et à la PME; d'assistance à la recherche et au développement; de règlements relatifs à l'environnement; de régime de relations de travail et de santé-sécurité; d'encouragement à la créativité culturelle, etc.

Dans le but de préserver nos acquis, notre souveraineté et notre mode de vie, nous devons explorer les autres avenues, par exemple : la diversification de notre commerce international, l'encouragement de la production chez nous, l'augmentation de la demande nationale par des mesures fiscales appropriées, le plein-emploi, un libre-échange inter-provincial au Canada.

L'entente devrait être scrutée et la position du Québec établie en fonction des intérêts propres à notre réalité : qu'arrivera-t-il si les USA suspendent les accords après que les entreprises se soient relocalisées sur le territoire américain ? Quelles seront les mesures de transition ? De quel type sera le tribunal d'arbitrage ? Ses décisions seront-elles exécutoires ?

Le Québec ne peut-il vivre et prospérer plus rapidement, sans libre-échange, avec sa créativité et son dynamisme propres ?

Comme dans le cas d'une modification constitutionnelle, tout pacte de libre-échange devrait être soumis, par voie de référendum, à la population du Québec.

— ROGER LEMOINE

Deux-Montagnes, le 2 septembre.

■ Investir la scène politique

PLUSIEURS femmes qui ont vécu sous les éclairages de la scène politique se sont retirées, brûlées ou échaudées par l'expérience. Dès lors pourquoi s'impliquer en tant que féministe dans l'action politique ?

Ma décision intervient à la suite d'une prise de conscience : le travail de pression fait dans les organismes comme la Fédération des femmes du Québec et le Comité canadien l'action sur le statut de la femme, aurait plus de chance de trouver un écho si les femmes ayant des buts communs se retrouvaient aux instances décisionnelles. Ma candidature s'inscrit donc en ligne directe dans une démarche de militante féministe.

Comme plusieurs femmes, je crois que pour remédier à l'inégalité des femmes dans notre société, il faut agir directement au sein des instances décisionnelles, et même si je suis la première à l'annoncer, d'autres vont suivre prochainement.

Car la promotion des femmes à l'intérieur du NPD découle d'une volonté réelle d'intégrer 51 % de la population à la gestion de notre patrimoine collectif, en s'assurant d'une participation paritaire hommes-femmes à toutes les instances du parti, participation que le forum des femmes du NPD, dont je suis la porte-parole à l'exécutif national et fédéral, compte rendre statutaire au congrès du NPD-Québec en novembre.

Même si on ne change ni les mentalités, ni les structures du jour au lendemain, le processus est engagé et doit trouver son aboutissement dans une représentation plus importante des femmes au gouvernement. Il ne faut plus permettre que les femmes élues se retrouvent isolées, ghettoïsées : il faut perpétuer la solidarité que nous avons développée en travaillant à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Investir les partis politiques, ce n'est pas déroger à notre idéal féministe, c'est développer d'autres moyens d'atteindre nos objectifs.

Le choix du parti n'a pas été difficile, le NPD ayant dans plusieurs dossiers adopté des positions très proches de celles que défendent les groupes de femmes, que ce soit l'accès universel à un réseau de garderie de qualité à but non lucratif, l'amélioration des régimes de pension, l'obtention d'un salaire égal pour un travail de valeur égale, l'autonomie financière des femmes et bien d'autres encore.

Je ne fais donc pas de compromis; au contraire, j'essaie de me donner les moyens d'avoir un impact dans la défense des droits des femmes.

— Noëlle-Dominique Willems

Montréal, le 4 septembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149$ par année
81$ 6 mois
42$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = au Canada 155$ par année
85$ 6 mois
45$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le SIDA et le secret professionnel

La proposition de l'Association médicale canadienne est irresponsable

LIBRE OPINION

PIERRE BILLON

L'auteur est écrivain. Il commente la proposition d'abord adoptée par l'Association médicale canadienne à sa récente assemblée annuelle. Notons que cette résolution a été remise en question au même congrès et finalement renvoyée pour étude à un comité.

Une bénévole vient en aide à une victime du SIDA.

LORS de leur congrès à Charlottetown, les membres de l'Association médicale canadienne ont endossé avec une forte majorité une résolution d'amendement à leur code d'éthique, en vue de permettre à un médecin de prendre en certains cas la décision de divulguer à des tiers le nom d'un de ses patients porteur du virus du Sida, contre la volonté de l'intéressé. (Oui, vous avez bien lu). Cette résolution soulève des questions déontologiques fondamentales. Qui en parlera à haute voix, et quand ?

Ce n'est cependant pas l'éthique médicale qui sera invoquée ici, mais plus modestement le sens commun, pour affirmer que la position prise par cette assemblée de médecins est *absurde* et *irresponsable*.

À qui divulguer ?

Absurde d'abord, parce qu'inapplicable. Voici le scénario qu'elle nous propose : un médecin découvre qu'un de ses patients est séropositif, c'est-à-dire porteur du virus du Sida. Fort de la caution de l'Association médicale canadienne, il décide de divulguer le nom de ce malade, contre le gré de ce dernier. Première question : *à qui* ? Réponse concrète, pour l'un des cas évoqués à Charlottetown : *à l'épouse du patient*. Soit ! Mais voilà que celui-ci a une maîtresse, dont il refuse de divulguer l'identité. Ou alors, il n'est pas marié et a plusieurs partenaires masculins. La protection accordée à l'une doit-elle être refusée aux autres ?

Évitons l'angélisme : il survient des cas où le médecin est dramatiquement seul face à sa conscience. Mais si, par exemple, les tribunaux ont acquitté des praticiens ayant abrégé l'agonie d'un de leurs patients, le législateur n'en a pas pour autant rendue légale la pratique de l'euthanasie.

Continuons d'éviter l'angélisme : la discussion des membres de l'Association médicale canadienne ne se limite pas aux cas discrétionnaires. Elle met directement en cause le principe de confidentialité, et son application aboutirait inéluctablement à la divulgation par les médecins des noms de certains de leurs patients à un organisme de protection de la santé publique. Cet organisme devra pour lors intervenir avec des moyens *différents* de ceux dont dispose le médecin. Car si le premier accomplit ce que le second peut déjà faire, il n'a pas sa raison d'être. Comme le médecin ne dispose que de moyens incitatifs, l'organisme sera par définition doté de moyens coercitifs.

Cet organisme protecteur sait à présent que le citoyen Chose est porteur du Sida, et doit déterminer s'il représente une menace pour la santé publique, c'est-à-dire s'il a un comportement sexuel « responsable » ou « irresponsable ». Imaginons pour les fins de la démonstration que son comportement est jugé « irresponsable », l'intéressé ne prenant aucune précaution pour éviter de contaminer ses partenaires sexuels. La question qui se pose alors est : *que peut-on faire pour l'empêcher de propager le Sida ?* Les réponses coercitives sont, dans l'escalade de l'horreur : le tatouage, la garde à vue, la mise au ban, la castration, l'euthanasie. Merci, Docteur !

Mais on n'a pas répondu à une question délibérément escamotée plus haut : comment juger de la « responsabilité » ou de « l'irresponsabilité » sexuelle d'une personne ? Réponse en forme d'impasse : on ne peut l'établir que si le sujet déclare lui-même qu'il est irresponsable. Sachant ce qui précède, tous les intéressés prétendront avoir un comportement sexuel responsable. Comme la vérification est impossible en pratique, il faudra donc, soit présumer que tous les porteurs du virus du Sida sont « responsables » — et alors un organisme de protection est *de facto* inutile — soit présumer qu'ils sont tous « irresponsables », et c'est l'abomination absolue.

La véritable menace vient des porteurs sains

Divulguer le nom d'un patient à un organisme quel qu'il soit est absurde parce qu'aucune mesure *contraignante* ne peut être prise pour protéger la santé publique, sans entraîner des conséquences plus graves encore que l'épidémie elle-même. Mais pour inefficace qu'elle soit, en quoi la position entérinée à Charlottetown est-elle *irresponsable ?*

Elle est irresponsable dans la mesure où son application (et même seulement *l'évocation* de son application) est de nature à augmenter, et non à réduire la propagation du Sida. Voici pourquoi : la véritable menace du Sida n'est pas représentée par les patients atteints de la maladie, mais par les *porteurs sains*, c'est-à-dire les personnes séropositives, qui peuvent être contagieuses sans être elles-mêmes malades.

En fait, les malades, eux, n'ont pas besoin d'être rapportés aux autorités. Ils sont identifiés et identifiables, et leur condition réduit généralement leur activité sexuelle à néant, ou presque. Par contre, les porteurs sains continuent d'avoir une vie sexuelle active, et sont donc les principaux agents de contamination.

Ces porteurs sains se divisent en deux catégories : ceux qui savent qu'ils sont séropositifs, et ceux qui l'ignorent. Considérons d'abord la première catégorie, qui est probablement la moins dangereuse pour la santé publique. On y trouvera une majorité de personnes qui, se sachant contagieuses, prennent les mesures requises pour éviter de contaminer leurs partenaires; et une minorité de personnes qui ne prennent pas de précautions. Les unes comme les autres ont besoin d'aide : les premières pour faire face à leur angoisse, les secondes pour développer leur conscience et adopter des moeurs plus responsables (car l'irresponsabilité sexuelle se nourrit d'ignorance davantage que d'ignominie).

La seconde catégorie est, selon toute probabilité, la plus dangereuse pour la santé publique. On y retrouve une majorité de personnes qui, ignorant qu'elles sont séropositives, ne prennent aucune précaution susceptible d'épargner leurs partenaires; et une minorité de personnes qui prennent des mesures préventives, sans savoir qu'en fait, elles ne se protègent pas elles-mêmes, mais autrui.

Un lien de confiance et de solidarité

Quelles sont les mesures à prendre, pour protéger la santé publique, à l'égard de ces personnes véhiculant un virus contagieux et mortel ? Il serait hors propos de les exposer ici. Tout ce que je veux dire se limite à ceci : il est dans l'intérêt de la société qu'un lien de confiance et de solidarité soit établi entre ceux qui, parfois à leur insu et toujours à leur corps défendant, sont porteurs du virus du Sida, et ceux qui sont responsables à divers titres de la protection de la santé publique. Ce lien est fragile, mais il faut faire l'impossible pour ne pas le rompre. Tant que le contact est maintenu, les professionnels de la santé peuvent inciter, conseiller, influencer, conscientiser, responsabiliser. Qui est à l'autre bout du fil ? Des gens bien portants qui n'ont besoin ni de médecins, ni de personnel hospitalier, ni de médicaments — *pas encore*.

Que se passerait-il si ce lien de confiance est collectivement rompu ? Si le médecin n'est plus tenu au secret professionnel ? Si les noms des personnes séropositives sont communiqués à des tiers ? Il arrivera ceci : que les principaux responsables de la propagation du Sida ne seront connus qu'au moment de leur admission à l'hôpital, lorsque la maladie se sera déclarée. Tant qu'ils seront bien portants, ils se tiendront prudemment à l'écart des médecins et des institutions de santé. *Ils seront hors d'atteinte, c'est-à-dire hors d'influence*. Leur destin personnel n'en sera pas modifié; notre destin collectif pourrait l'être.

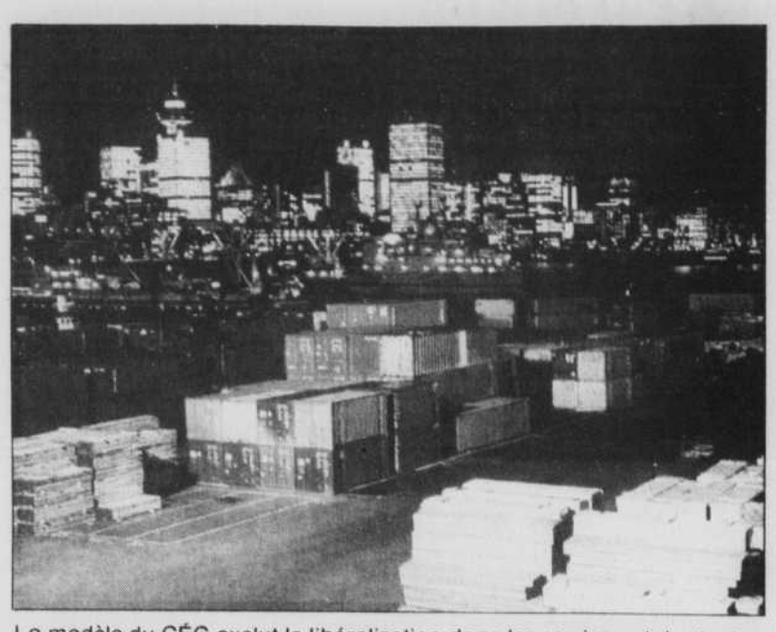

Le modèle du CÉC exclut la libéralisation dans les services et des toutes modifications au régime de subventions directes et indirectes

Le CÉC et le libre-échange

Un rapport incomplet

LIBRE OPINION

PETER BAKVIS

L'auteur est économiste à la CSN

LE PREMIER ministre Mulroney était tellement pressé de rendre publiques les plus récentes projections du Conseil économique du Canada (CÉC) qu'il n'a pas voulu en attendre la traduction en français. C'est donc uniquement en langue anglaise que les Canadiens ont pu analyser le *discussion paper* du CÉC, portant le titre de « *Impact of Canada-U.S. Free Trade on the Canadian Economy* ».

Le premier ministre a pris soin de ne citer que les résultats globaux de ces projections, à première vue favorables à sa cause, puisqu'elles font état de la création de 189,000 à 350,000 nouveaux emplois (selon le scénario choisi) d'ici 1995 si le « libre-échange », tel que défini par le CÉC, était instauré entre le Canada et les États-Unis.

Un libre-échange très limité

Or, la définition que fait le CÉC du libre-échange est de première importance puisque, comme on le verra plus loin, le sens que lui donne le Conseil rend peut-être le concept facilement « manipulable » dans un modèle économétrique, mais cela n'a pas grand-chose à voir avec les négociations commerciales actuellement en cours entre les deux pays.

Pour les fins de son modèle, le CÉC définit le libre-échange comme étant l'élimination de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires sur les échanges de produits entre les deux pays. Le modèle *exclut* cependant explicitement toute libéralisation dans le secteur des services et toutes modifications du régime de subventions directes ou indirectes.

Ces deux exclusions sont, à notre avis, de taille puisqu'elles touchent les principaux litiges dans les négociations sur le libre-échange. Déjà en 1985, la commission Macdonald avait averti que l'industrie des services serait « au premier plan des discussions commerciales entre le Canada et les États-Unis », ces derniers ayant une brèche à faire au chapitre des services avec le Canada avant d'entamer les véritables négociations de l'*Uruguay Round* du GATT.

Les plus récentes informations sur l'état des négociations canado-américaines indiquent qu'on discute âprement de sujets comme les communications, les transports, les assurances, les services bancaires et autres services financiers et de conseil.

Donc, contrairement aux suppositions du CÉC, une future entente n'exclura pas les services. Mais, selon le Conseil, c'est précisément de ce même secteur — non touché par l'entente selon son modèle — que proviendrait la presque totalité de la création d'emplois — de 83 % à 90 % selon le scénario — résultant d'un traité de « libre-échange ».

Il est fort à parier que les pronostics favorables du CÉC seraient très différents si on avait élargi le concept de libre-échange pour y inclure les services. La commission Macdonald, dans tous les cas, n'en doute pas : « Il est surtout probable que les États-Unis aient davantage à gagner que le Canada d'une réduction réciproque des barrières concernant l'échange des services. »

Autre priorité : les subventions

La supposition que les services soient exclus des négociations n'est pas le seul problème du modèle économétrique du CÉC. Le CÉC spécifie qu'il a présumé du fait que toutes les barrières tarifaires et non tarifaires, incluant les droits compensateurs sur des produits comme le bois, le poisson et le porc canadiens, disparaîtraient avec un accord de libre-échange, mais sans qu'on ait touché aux programmes de subventions directes ou indirectes, réelles ou imaginées, qui ont donné lieu aux droits compensateurs.

Or, la revendication canadienne à l'effet d'établir un mécanisme bilatéral de règlement de litiges vise justement à donner le pouvoir à un tribunal bilatéral pour déterminer quel type de subvention ou autre programme gouvernemental constitue une protection injustifiée. La future entente pourrait également comporter un « code de subventions » indiquant les limites des subventions applicables dans les deux pays. Il est clair qu'un tel code toucherait beaucoup plus le Canada et ses provinces (où les subventions représentaient 21. % du PNB en 1982) que les États-Unis (0.5 % du PNB).

L'autre faiblesse majeure du modèle du CÉC, outre définition de ce que constitue le libre-échange, relève du fait qu'il ne tient pas compte d'un facteur essentiel quant à la capacité de l'industrie canadienne de se restructurer selon les besoins du libre-échange, à savoir l'important degré de contrôle étranger sur notre économie.

La commission Macdonald avait pourtant attiré l'attention sur le fait qu'advenant le libre-échange « ... Les entreprises étrangères ... qui produisent déjà aux États-Unis risqueraient de fermer leurs usines au Canada, probablement plus petites que leurs usines américaines ... » Le modèle du CÉC (importé, il faut le dire, des universités américaines où le problème du contrôle étranger de l'économie est marginal comparativement à ici) exclut des considérations; il ne calcule que l'impact positif de la restructuration. Ainsi, le capital industriel est redéployé sans aucun coût d'ajustement et sans aucune possibilité que la restructuration dans une multinationale ne se traduise par un transfert de la production au sud de la frontière.

Une contribution utile

À notre avis, malgré ces lacunes majeures, le modèle du CÉC constitue une contribution intéressante au débat concernant le libre-échange en procédant à une analyse détaillée de l'impact sectoriel de l'élimination de certaines barrières protectionnistes. Ainsi, en dépit de l'utilisation de certaines présomptions plutôt optimistes, le CÉC conclut que le secteur manufacturier canadien, concentré surtout au Québec et en Ontario, n'a presque rien à gagner d'une entente sur le libre-échange. Au contraire, conclut le CÉC : « Le libre-échange réduira les exportations nettes et empirera le solde de la balance courante. » Si cela peut aider à dégonfler le mythe des gains à tirer de « l'ouverture du grand marché au sud » prôné par Bernard Landry, la contribution du CÉC aura été utile.

On doit espérer que l'étude du CÉC, qui prévoit que le seul secteur à bénéficier du libre-échange sera celui qu'on aurait exclu (les services), fera réfléchir les Canadiens quant aux bienfaits pour notre pays d'une entente de libre-échange global.

Et ce, d'autant plus que l'on peut compter sur les Américains pour inclure dans l'entente un secteur aussi primordial pour eux que celui des services.

La France dans le cadre de la francophonie

Les initiatives bilatérales et multilatérales ne sont pas rivales mais complémentaires

BERNARD DE MONTFERRAND

Extaits de l'intervention du conseiller des Affaires Étrangères et directeur du cabinet du Ministre de la Coopération (France), lors du colloque organisé par le Centre québécois des relations internationales, à la veille du sommet de Québec

LA POLITIQUE étrangère française a longtemps regardé la « francophonie » avec ambiguïté parce que ce sujet échappait largement aux catégories toutes faites des relations internationales.

Si aujourd'hui la France a repris l'initiative acceptant d'organiser le sommet de Paris en 1986, c'est pour trois raisons majeures :

— dans ses relations avec la communauté francophone africaine est venue une ère nouvelle. Près de vingt-cinq ans après les indépendances, les complexes et les inhibitions ont été levés de part et d'autre, y compris à l'égard de la langue française. Le moment est venu de rapports égalitaires et partenaires.

— la question du Québec et de l'expression de l'identité culturelle francophone au Canada a trouvé une solution sereine et durable. La participation active du gouvernement fédéral à un sommet qui se tient à Québec est le gage de sa pérennité.

— la situation du français et de la communauté francophone dans le monde exige un effort concerté et organisé. La baisse du niveau de l'enseignement du français dans de nombreux pays et la crise des systèmes éducatifs l'exige. La véritable révolution quantitative des communications à laquelle nous assistons aux États-Unis et au Japon mais qui demain va submerger l'Europe et l'Afrique amène à s'interroger sur la place que tiendront demain les pays francophones dans ce nouveau paysage. Pour répondre à ces défis, les techniques modernes de la communication ou de la linguistique, si elles sont bien utilisées peuvent être un apport décisif à la francophonie et à son affirmation. Dans le cas inverse elles auraient un effet réducteur et bénéficieraient à d'autres groupes linguistiques. De cela la communauté francophone a pris pleinement conscience.

Dès lors toutes les conditions sont réunies pour que le fait francophone et les sommets qui en sont l'expression deviennent un élément essentiel dans la politique étrangère française.

Ils peuvent le faire en apportant un nouvel esprit dans les relations internationales et en offrant une nouvelle dimension et de nouveaux moyens d'action à la politique étrangère française comme à celle de chacun des participants.

C'est sans doute dans le domaine de la communication que les sommets peuvent apporter le plus. Il n'y a pas aujourd'hui de véritable marché de la communication francophone et ceci en dépit de la créativité culturelle et du dynamisme des communautés francophones. Il est donc essentiel d'en définir les conditions en s'attachant aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs et surtout aux modalités de l'échange et de la circulation des produits. Sans doute faut-il parer à l'insolvabilité temporaire des uns, aider la production des autres, favoriser enfin l'utilisation des techniques les plus modernes qui souvent d'ailleurs sont d'origine francophone.

Fixer les limites de l'action

On le voit, le nouveau champ d'action ouvert à la politique étrangère des États francophones est vaste. Le risque est grand de perdre son énergie à vouloir tout y faire. La sagesse conseille de fixer quelques limites précises à l'action francophone.

— La première règle devrait consister pour les participants à ne pas rechercher à doubler l'activité d'institutions qui existent déjà, qu'il s'agisse par exemple de l'ONU, de l'OUA ou d'organismes de développement. L'on connaît les avantages et les travers des grandes organisations multilatérales comme leur coût élevé. La francophonie ne fera pas date en votant des volumes de résolutions ou de motions qui seraient d'ailleurs autant d'occasion de division entre ses membres. Elle ne gagnera rien non plus à vouloir créer de nouvelles structures concurrentes des banques ou des institutions de développement.

— La seconde règle devrait concerner les méthodes. Ni communauté de droit à la française dotée d'une « constitution » inévitablement amenée à vieillir, ni commonwealth purement coutumier, l'organisation de la communauté francophone doit être marquée par le plus grand pragmatisme tout en s'appuyant sur quelques points forts.

Il convient que puisse prévaloir la logique des réseaux et des groupes de contact, dotés d'une grande autonomie et laissant par conséquent la plus grande initiative à leurs membres. La logique du projet de l'université de réseau de la francophonie est à cet égard exemplaire. C'est la diversité du monde francophone qui, à coup sûr, en sera le plus grand attrait et le meilleur gage de dynamisme.

Dans ce paysage, il va de soi que l'Agence de coopération culturelle et technique a un rôle tout à fait central à jouer. Il ne doit pas consister à tout faire mais au contraire à faire faire. Dès lors, les initiatives bilatérales comme les initiatives multilatérales ne sont pas rivales mais complémentaires et adaptées aux besoins concrets. Elles s'associent et se complètent en fonction des circonstances. L'orientation générale est suivie et contrôlée en fonction des objectifs fixés par les sommets.

— La troisième règle devrait être de concentrer les efforts des participants sur ce qui fait la spécificité et la raison d'être de la communauté francophone; la langue et la culture. Outre le fait que la concentration des moyens est une règle élémentaire d'efficacité, elle correspond ici à une priorité évidente, reconnue par les Chefs d'État sur la recommandation d'ailleurs du Haut Conseil de la francophonie. Sur les cinq réseaux créés au Sommet de Paris, trois sont résolument situés dans ce domaine : culture et communication, identité de la langue, et information scientifique.

Un champ vaste et difficile à appréhender

L'expérience acquise par le Ministère de la Coopération française justifie si besoin en était ces priorités. La dégradation de l'enseignement du français dans de nombreux pays, la faiblesse dramatique des moyens — dans beaucoup de P.M.A. africains les classes du primaire sont de plus de cent élèves avec parfois un livre pour cinq élèves et dans certains cas un seul livre pour le maître — amènent à recentrer la coopération sur l'enseignement.

L'action en matière culturelle doit donc être double. À la fois dans l'enseignement de base car rien ne servirait d'agir en matière francophone si la qualité du français enseigné et parlé venait à péricliter ce qui est aujourd'hui un risque grave. À la fois dans les secteurs de pointe (recherche, informatique, audiovisuel) pour préparer l'avenir.

On le voit, le champ ouvert par les sommets francophones à l'action de la politique étrangère française est vaste et difficile à appréhender. Selon l'expression de Gabriel de Broglie : « la langue est le plus insaisissable des fluides ». On ne crée pas un Victor Hugo ou un Senghor par décret pas plus qu'on ne suscite un engouement pour une langue comme l'on ferait un règlement. L'on connaît pourtant la force qu'acquièrent les oeuvres de grands créateurs qui dans l'histoire n'ont jamais été bornées par les moyens, par nature limités, que mettaient en oeuvre les diplomaties et les forces économiques et militaires.

Les États et les Gouvernements doivent donc s'attacher à créer les conditions matérielles qui permettent à la dimension culturelle de s'exprimer. Le but de notre politique étrangère doit être d'ouvrir des « chemins pour la langue ». Faisons confiance ensuite à la richesse des créateurs francophones, enracinés dans un patrimoine prestigieux, pour animer tous les réseaux que les politiques auront contribué à mettre en place.

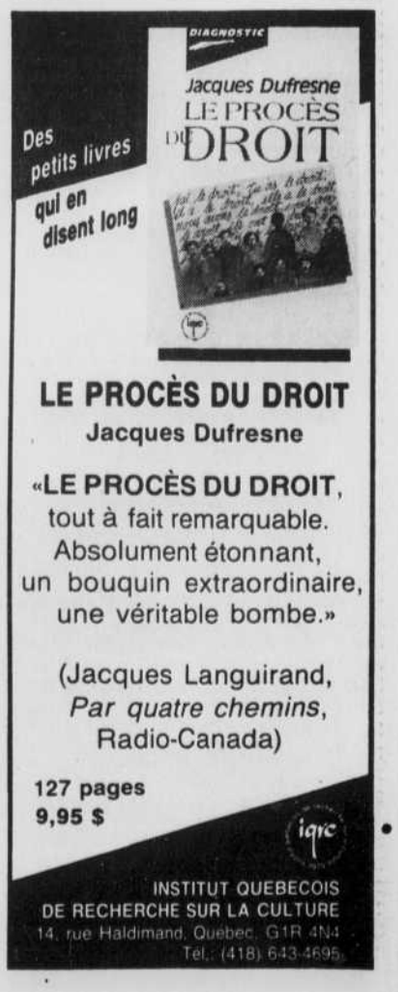

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Les bibliothèques

Alors que le récent rapport de la commission Sauvageau permettait de dresser le portrait du réseau des bibliothèques publiques québécoises, le bilan de santé des bibliothèques scolaires, lui, n'a toujours pas été fait.

D'après les initiés, la décentralisation des budgets a fait mal aux bibliothèques scolaires. Le défunt bureau des bibliothèques de la CECM, rebaptisé Bureau des moyens d'enseignement, n'est plus qu'un département qui recommande annuellement une liste de volumes aux écoles. Dépourvu de tout pouvoir de supervision ou de décision, le service n'existe que pour donner ses conseils aux directeurs et autres professionnels de l'enseignement.

« Avant, on envoyait chaque année des caisses de livres aux écoles. Si on disposait de $ 1,500 par école, on envoyait pour $1,500 de livres dans chacune des bibliothèques scolaires. Aujourd'hui, l'argent est remis au directeur d'école et l'état de santé de la bibliothèque dépend souvent de l'intérêt du directeur pour les livres. Dans certains cas, ça va, dans d'autres . . . », explique M. Jean-Claude Boisvert, directeur du bureau des moyens d'enseignement à la CECM.

Depuis, la plupart des bibliothèques se portent mal, sont saignées de leur personnel. Les quelques bibliothécaires ou techniciens qui ont survécu au couperet admnistratif, débordent sous la charge de travail. Pour pallier le manque de ressources, deux techniciens à la CECM font la navette entre les écoles pour montrer aux professeurs et aux élèves comment utliser leurs bibliothèques, remettre de l'ordre dans le chaos livresque de certaines d'entre elles ou participer à la formation de comités de parents.

Pendant ce temps, les collections, elles, prennent de l'âge.

Tare impardonnable pour une institutition qui a pour mission de transmettre le savoir. « On oublie qu'une bibliothèque, ce n'est pas un musée, c'est une chose vivante. Comment espérer utiliser la bibliothèque à des fins pédagogiques quand les volumes de catéchèse datent de Vatican II. Quand les livres de sciences remontent à 20 ans », explique M. Théberge.

En effet, si les bibliothèques sont souvent désertées par les élèves, estime-t-il, c'est qu'on met à leur disposition quelques vieux livres, entassés dans une bibliothèque peu invitante.

Louise Lemieux, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement qui sillonne les écoles de la CECM depuis 10 ans, est du même avis. « L'un des gros problèmes des bibliothèques, c'est le vieillissement. On vit avec des antiquités. J'ai 37 ans et je retrouve sur les tablettes les livres que j'ai moi-même feuilletés à l'école ».

Les deux spécialistes de la CECM s'affairent donc à épurer les collections des volumes désuets qui ont dormi sur les tablettes trop longtemps. « Mais on est pas trop sévère, car sinon la moitié des bouquins disparaîtrait des tablettes », souligne Mme Lemieux.

En fait, poursuit-elle, l'utilisation de la bibliothèque dépend en grande partie des gens qui s'en occupent. Le problème n'est pas tant l'argent que l'absence de personnel, croit-elle. « Au primaire, on a d'autre choix que de constituer des équipes de parents si on veut que la bibliothèque soit plus qu'un dépot de livre ».

Ne disposant souvent que de quelques centaines de dollars par année pour regonfler leur collection, les petites écoles ont à peine de quoi remplacer ce qui est retiré des tablettes parce que trop vieillot.

« Sur un budget de $ 1000, il y a souvent plus de $ 400 qui vont à la réparation des volumes. On ne va pas très loin avec ce qui reste », explique M. Pierre Emery, directeur de l'école primaire Jean-Jacques Olier.

Outre la vétusté des bouquins, la qualité des collections laisse souvent à désirer. La BD et la fiction ont toujours le haut du pavé dans nos écoles primaires. « Même dans les écoles secondaires, poursuit M. Théberge, les livres les plus populaires sont Le Livre de la moto, le *Guinness Book of Records*, et les séries Arlequin ».

Règle générale, les élèves ont une période d'une heure par semaine consacrée à la bibliothèque. Côté pédadogique, on est donc encore loin de l'ère ou la bibliothèque sera utilisée en tant que véritable moyen d'enseignement.

Malgré tout, certains n'ont pas encore remis les armes. À St-Jean, on organise des semaine Arts et lettres, d'autres écoles font la promotion de leurs nouvelles acquisitions auprès des élèves. Dans de rarissimes écoles, des groupes de parents dévoués réussissent à assurer une permanence à la bibliothèque et à animer les lieux.

« Depuis trois ans, il y a une volonté de faire mieux avec peu. Des regroupements de professeurs portent ces dossiers à la commission scolaire, se réjouit le directeur du comité québécois des moyens d'enseignement. On se prépare à informatiser pour vraiment savoir ce que nos élèves lisent. Mais il faudrait surtout une concertation entre le ministère, les professeurs, les librairies et les écrivains. Tout ça se tient ! . Ca ne dépend pas que des écoles».

Louise Lemieux va plus loin: « C'est pas les enfants qu'il faut convaincre, c'est les professeurs et les directeurs ! ».

◆ Le coût

ou de valeur nutritive », a soutenu le président du Conseil, M. Jacques Auger.

Ce sont les citoyens les plus proches du seuil de la pauvreté qui seront les plus affectés, estime-t-il, puisqu'ils dépensent en proportion beaucoup plus pour leur alimentation que les autres citoyens.

Le Conseil s'oppose également au principe d'une remise d'impôt pour les moins bien nantis pour compenser la taxe de vente sur les aliments. « Les consommateurs canadiens achètent leur nourriture sur une base quotidienne et c'est sur une base quotidienne qu'ils ont besoin d'argent dans leur portefeuille », affirme le mémoire.

La taxe sur les aliments pourrait rapporter beaucoup moins que prévu, affirme le mémoire. Ainsi, sur les $50 milliards que représente le secteur de l'alimentation, pas moins de 30 % est constitué des repas pris à l'extérieur du foyer.

Le Conseil estime donc que le gouvernement ne recueillerait que $2 mnilliards en revenus additionnels, qui seraient en bonne partie requis pour compenser le régime de crédit d'impôt.

D'autre part, le Conseil estime que les consommateurs ont l'habitude de « dépenser beaucoup d'énergie à éviter la taxe de vente sur leurs achats » et en conclut qu'une exemption de taxe sur la nourriture produirait plus d'effets que la remise par le gouvernement d'un chèque à la fin de chaque mois.

D'autre part, le Conseil estime que « toute tentative d'augmentation des taxes dans le but d'offrir une revenu supplémentaire aux personnes les moins fortunées représente en réalité une mesure en faveur de l'introduction d'un revenu annuel garanti sans le débat politique qui devrait l'accompagner ».

Enfin, les détaillants et grossistes d'aliments soutiennent que la hausse des prix des aliments provoquera des demandes salariales accrues et donc une pression inflationniste.

Les aspects économique de l'étude ont été réalisés par la division économique des consultants Coopers et Lybrand.

◆ Les libéraux

Cour suprême.

« Une écrasante majorité de députés (libéraux) s'opposent à l'accord du lac Meech ou expriment des réserves à son sujet », a-t-on indiqué au DEVOIR et les députés québécois, à une ou deux exceptions près, seraient d'accord avec leurs collègues des autres provinces. Pour sa part, M. Robert Kaplan a parlé d'un « grand consensus hier soir ».

« Les députés sont tous d'accord sur la nature des amendements à présenter, a déclaré un député de Toronto qui demandait à conserver l'anonymat; c'est sur la stratégie du vote que la dissension commence ». Le chef du parti, John Turner, a en effet annoncé son intention de se prononcer en faveur de l'accord constitutionnel, même s'il n'intègre pas la série d'amendements présentés par son parti. Par contre, on affirme qu'au moins quatre députés - MM. Donald Johnston, David Berger, John Ciaccia et John Nunziata - ont annoncé leur intention de voter contre l'accord, quelles que soient les directives du chef. Robert Kaplan confirme pour sa part que la question du vote final devra à nouveau être discutée. Beaucoup de députés libéraux attendent de connaître les amendements que le gouvernement pourrait présenter, mais M.Brian Mulroney a déjà déclaré à la Presse canadienne que l'accord constitutionnel était « immuable ».

À Toronto, les députés fédéraux affirment de plus que David Peterson, qui sera sans doute élu premier ministre ce soir, pourrait changer d'avis. « Il va en avoir plein les oreilles lors des audiences publiques qu'il doit tenir (à l'automne, a-t-on déjà indiqué, et il s'est laissé beaucoup de portes ouvertes ».

Les adversaires de l'entente constitutionnelle du 3 juin ont semblé marquer des points au cours des audiences du comité mixte mais le front commun des dix premiers ministres provinciaux a tenu bon, à leur réunion annuelle de Fredericton; et le premier ministre Brian Mulroney semble plus décidé que jamais à tenir parole, encouragé par ses députés québecois.

Les Québecois qui siègent sur le comité mixte, comme Mme Suzanne Blais-Grenier et Charles Hamelin, s'apprêtent d'ailleurs à dénoncer, lundi prochain, l'attitude du parti libéral face à l'entente du lac Meech.

◆ La Cour

ou le Family Reform Act d'Ontario, ou encore le Constructive Trust de Saskatchewan, que ce soit ou non sous l'éclairage du Matrimonial Cause Act du parlement anglais. »

Le juge ajoute abandonner volontiers à d'autres l'enrichissement qu'apporte à la culture juridique l'étude du droit comparé mais qui n'entre pas dans ce cadre des fonctions judiciaires effectives du plus haut tribunal du Québec, « contrairement peut-être, écrit-il, à celles de la Cour suprême ».

Rappelant que le Code civil d'aujourd'hui est différent aussi de ce qui existait en 1959, alors que les notaires recommandaient la séparation des biens, le juge Monet opine qu'au Québec, dès qu'une idée est traduite en règle de droit et insérée dans nos lois civiles, elle fait partie intégrante de celles-ci et doit être interprétée à la lumière des principes qui les gouvernent.

Le débat mettait aux prises un plombier et son épouse enseignante dans une maternelle. Trois ans après le mariage de 1959, le couple acquit une humble maison à Ville Saint-Laurent au coût de $ 16,000. Au cours des années, le mari a refait les sytèmes de plomberie et de chauffage et a exécuté d'autres travaux comme la réparation à la couverture et la remise à neuf d'une partie importante de la cuisine. Le tout à ses frais. Il a aussi aménagé la propriété de sorte que son épouse puisse utiliser le rez-de-chaussée comme garderie. Au moment de la séparation en 1982, la maison avait acquis une valeur de quelque $ 83,500, mais de préciser le tribunal, la différence entre le prix d'achat et cette valeur résulte de l'inflation et des conditions de marché immobilier, sans parler des rénovations faites par l'époux. « Rien dans la preuve cependant, de faire ressortir le juge, n'établit un apport de l'épouse à l'accroissement de la valeur de la maison. »

Par ailleurs, pour les fins de son commerce de plomberie, le mari a acheté un petit entrepôt qui, selon l'évaluation municipale vaudrait $ 24,700, et qui est grevé d'une hypothèque de $ 14,000. « Ici encore, de noter le juge, la preuve ne montre aucun apport de l'épouse. »

L'entreprise devait cependant s'avérer plus ou moins florissante, selon les démonstrations qu'en a faites un comptable. L'épouse y a travaillé à l'heure du midi et parfois de 15 à 18 heures en après-midi. Son travail consistait essentiellement à effectuer des dépôts bancaires, payer des comptes et tenir la comptabilité. En compensation, elle bénéficiait de l'usage d'une automobile. Mais personne ne l'a remplacée à son départ.

«De toute façon, de commenter le juge Monet, il n'est pas inusité dans la vie de tous les jours que des services de cette nature soient rendus par un conjoint. Mais quels enrichissements ces services de l'épouse ont-ils apporté au patrimoine du mari pouvant justifier une prestation de $ 40,000 ?«, se demande-t-il, non sans faire ressortir que la vie commune n'a pas éloigné l'épouse d'un travail rémunérateur, puisqu'en 1985, elle gagnait plus que son mari. La preuve a par ailleurs démontré que c'est l'époux qui payait tous les frais de nourriture de la famille, les versements hypothécaires, les taxes et les assurances, à la fois pour la maison et l'entrepôt.

A ceci s'ajoutent également des voyages en Floride et ailleurs et une foule d'améliorations à la maison (toiture, galerie, porte patio, clôture, plafond en stuc, piscine, sans compter certaines gâteries, comme des chapeaux, des « coats » de loup, de vison, de castor, de chat. Ça ne lâchait plus, devait-il dire. Elle était la femme la mieux habillée de Ville Saint-Laurent. Elle ne s'est jamais privée de rien », note le juge en reprenant les propres propos du mari dans son témoignage. L'épouse, toujours selon le juge, n'a pas démenti ces affirmations, sauf la façon dont cela a été dit pour les manteaux.

Bref à la rupture, l'époux accusait une dette personnelle de $ 7,000, tandis que sa conjointe, au moment du jugement de la Cour supérieure, pouvait compter à son actif une caisse de retraite de $ 12,500, des rentes viagères pour $ 6,000, sans oublier un salaire annuel de $ 30,035, les vacances non comprises.

Aux yeux du juge Monet, cette dernière n'a d'ailleurs prouvé aucun apport dans le patrimoime de l'autre conjoint. Il ne s'agit pas pour le juge, estime-t-il, d'établir les patrimoines respectifs des conjoints et par la suite de compenser dans une certaine mesure celui dont l'actif net est le moins élevé, bien que ces observations ne soient pas inutiles. Mais il ressort que la preuve de l'apport de la conjointe est loin d'avoir été faite dans les circonstances présentes.

Pour ce qui est du travail que l'épouse a pu exécuter comme commis dans l'entreprise de son mari, le juge reconnaît que ce fut là un excédent à son devoir légal d'assistance et de secours, « mais, dit-il, je ne crois pas que la preuve établisse que ce travail ait causé une diminution du passif de l'époux. A la limite, ce coup de main a pu contribuer à augmenter le train de vie familial dont l'épouse a déjà profité. »

Le tribunal conclut que « condamner l'époux à payer une somme de $ 40,000, c'est appauvrir celui-ci injustement, si tant est qu'il puisse se débrouiller pour trouver les fonds nécessaires ».

Quant au juge William Tynsdale, sa dissidence vient d'une différence qu'il note dans la valeur réelle du commerce de l'époux, qui, selon lui, accroît les actifs de ce dernier à quelque $ 125,000, comparativement aux $ 19,000 de la femme. « Tous deux, insiste-il, sont partis à zéro et ont gagné des salaires similaires. Dans ce cas, une compensation devait être payable selon les articles 533 et 559 du Code civil ».

Bien que le montant qui pourrait être dû à l'autre partie dans un mariage soit trés difficile à comptabiliser, le juge Tynsdale n'en croit pas moins que le montant discrétionnaire de $ 40,000 estimé par la Cour supérieure ne constituait pas un abus.

◆ La machine

« on a enfin un gouvernement majoritaire ici, dit l'un d'eux, pourquoi irait-on à Ottawa si on n'y est pas les bienvenus ».

« Chaque fois que j'ai eu besoin d'eux (les organisateurs de Peterson), confirme le député de Sudbury et organisateur en chef pour l'Ontario, Doug Frith, ils ont fait preuve d'un remarquable esprit de coopération ». En fait, LE DEVOIR a appris que dès le début de la semaine prochaine à Toronto, les organisateurs de Peterson et ceux de John Turner, vont s'échanger sondages et listes de candidats à recruter.

La campagne électorale ontarienne, qui s'est terminée hier soir, a permis aux trois partis fédéraux de vérifier l'ampleur de leurs problèmes, dans le cas des conservateurs et des libéraux, ou l'immense popularité de leur chef, dans le cas de néo-démocrates. Au hasard des rencontres avec les uns ou les autres des 95 députés fédéraux, qui viennent de faire du porte à porte pour leurs collègues provinciaux pendant cinq semaines, les témoignages typiques sont les suivants:

■ LE CONSERVATEUR: « l'accueil n'était pas très chaud pour Larry Grossman; quand je demandais ensuite ce qu'ils feraient à la prochaine élection fédérale, la réponse fusait, invariable: « je ne veux plus rien savoir de Brian Mulroney »; et si j'insistais pour un peu de sympathie personnelle, il n'y avait rien à faire. Déjà en 1980, les électeurs ne voulaient plus voir Joe Clark mais ils étaient prêts à voter pour l'homme: cette fois, c'est pire »;

■ LE LIBÉRAL: « David Peterson se vendait tout seul, alors j'en ai profité pour vérifier l'état de notre popularité à nous; c'est très clair: Turner sera très, très, très difficile à vendre »;

■ LE NÉO-DWMOCRATE: « mon problème a été de vendre Bob Rae tellement Ed Broadbent est populaire, mais au moins nous avons compris pourquoi nous étions en avance des libéraux sur la scène fédérale: en Ontario, ils pensent que Peterson est un social-démocrate et cela complique la tâche de Bob Rae; mais au fédéral, c'est nous l'alternative ».

■ Ottawa, même s'il y a peu de députés présents, la réaction aux élections ontariennes fait l'objet de longues discussions. Plus que leurs collègues des autres provinces, les 95 députés ontariens ont frappé à tellement de portes, et serré tellement de mains, qu'ils en savent plus que toutes les maisons de sondage.

Dans le cas de Brian Mulroney et de John Turner, la solution à leurs problèmes réside à Toronto d'abord qui, avec sa quarantaine de députés dans la nouvelle carte électorale, a plus de représentants à Ottawa que huit provinces canadiennes.

John Tory, président de la campagne de Larry Grossman, confirme que « si les Conservateurs ont autant ou plus de sièges qu'à la dissolution de la chambre (cinquante), cela aura un impact positif. Mais si on a moins de sièges, bien sûr que cela n'aidera pas beaucoup, psychologiquement ».

Les stratèges des trois partis conviennent que si la campagne des néo-démocrates s'effondre, et que Bob Rae reste en troisième place, cela risque de briser le momentum dont bénéficie actuellement Ed Broadbent sur la scène nationale. Mais si les conservateurs perdent l'Opposition officielle, cela confirmera l'impression que Brian Mulroney est, pour de bon, acculé à la troisième place. (Incidemment, les constitutionnalistes se grattent la tête depuis quelques jours pour savoir ce qu'il adviendra si conservateurs et néo-démocrates arrivent nez-à-nez à la deuxième ou. . . à la troisième place. Il semblerait en effet que le chef de l'Opposition - avec tous les avantages que cela représente - serait tiré au sort !)

Curieusement, John Turner connaît aujourd'hui les problèmes auxquels Brian Mulroney faisait face dès le début de son mandat. La machine électorale de Peterson, comme la « Big Blue Machine » en 1985, se plaignent d'être ignorés par une poignée de conseillers qui entourent les deux chefs fédéraux. « Nous en sommes au cinquième chef de parti, après Brian Mulroney, Pierre Trudeau, Joe Clark et Lester Pearson, qui a de gros problèmes avec Toronto », affirme Gordon Ashworth qui n'est d'ailleurs pas Torontois lui-même. « C'est le centre du pays et il va falloir le reconnaître, d'une manière ou d'une autre ».

John Tory comme Gordon Ashworth soulignent que la vieille image de « Toronto la prude, Toronto la bleue, Toronto la bigote » n'a plus aucun fondement: plus de la moitié des Torontois ne sont d'origine ni britannique ni française. « C'est un immense oasis multiculturel », affirme le chef de cabinet de Peterson.

Si le nombre de députés néo-démocrates élus ce soir ne changera pas grand chose pour Ed Broadbent - c'est avant tout l'appui des grandes centrales syndicales qui compte pour lui -, un raz de marée libéral signifierait qu'il y a de trois à cinq fois plus de députés provinciaux que fédéraux. « Ils deviendront les vrais porte-paroles du parti libéral et il faudra conquérir leur sympathie ou faire alliance avec eux », lance le clan Peterson à l'adresse de John Turner. Et ce sera un caucus plus ethnique, comptant plus de femmes. Les positions du caucus libéral fédéral devront tenir compte de cette réalité à l'avenir.

Quant à John Tory, il affirme que même si les candidats de Larry Grossman mordent la poussière ce soir, les organisations de comtés demeureront. De fait, la machine électorale des conservateurs semble mieux survivre à la vague Peterson que celle des néo-démocrates. Mais, là encore, Brian Mulroney et ses ministres devront tenir compte de la mauvaise humeur d'une métropole frustrée d'être tenue à l'écart du cercle des initiés à Ottawa.

Les deux stratèges, libéral comme conservateur, jugent que leurs chefs à Ottawa, n'ont pas su pénétrer les nombreux réseaux qui tissent la toile du pouvoir en Ontario. Par exemple, celui des communications, alors que les grands réseaux de télévision de même que les deux plus influents journaux du pays donnent le ton à la politique nationale, ni le réseau de Bay street et celui des nombreux chefs de file communautaires.

Une chose semble certaine: le chef de parti qui ne va pas « courtiser de la bonne manière » les élites torontoises risque de connaître de sérieux problèmes à la prochaine élection fédérale.

Et la grogne qui vient de Montréal, telle celle du président du parti libéral, Michel Robert, ou de l'entourage de l'ancien premier ministre Pierre Trudeau. « Un groupe de nostalgiques, très convaincus, et qui n'aiment pas se sentir en dehors du coup », laisse tomber Gordon Ashworth.

◆ Mirabel

son ouverture en 1976, enregistré des profits de $2 millions, tandis que Dorval amassait des profits de $ 26 millions.

En comptant les coûts fixes cependant, le bilan est moins rose. L'aéroport de Mirabel a subi des pertes de $ 5 millions et les profits de Dorval ont été de $ 19 millions.

Il est impossible, du moins pour l'instant, d'avoir des donnés précises sur l'achalandage de Mirabel. « Il y a un délai de 16 à 24 mois entre la fin de l'année et la compilation de statistiques précises », a dit M. Ginzburg.

Selon Transports Canada, les deux aéroports de Montréal ont reçu en 1984 sept millions de passagers, soit deux fois moins que Toronto.

◆ Un séjour

aucune rencontre particulière avec eux.

Toujours à Miami, Jean-Paul II rencontrera les représentants de la puissante communauté juive américaine — dont la population, 7 millions, représente le double de celle d'Israel. Ce rendez-vous devrait confirmer la détente intervenue après une vague de critiques dont le Saint-Siège avait fait l'objet à la suite de la visite du président autrichien Kurt Waldheim au Vatican, le 25 juin dernier.

Mais, dès le premier jour, le pape s'adressera avant tout aux catholiques américains, dont l'identité est fluide aux yeux du pape, tant en raison de l'influence protestante que du modèle culturel et politique de la société américaine. Affermir cette identité est le premier objectif du voyage, selon les observateurs.

Après un détour par la Caroline du Sud, le pape rencontrera à La Nouvelle-Orléans les catholiques noirs. Ensuite, à San Antonio (Texas) il a rendez-vous avec la communauté catholique la plus dynamique des États-Unis, les Hispaniques originaires du Mexique et d'Amérique Centrale. Plus à l'ouest, à Phoenix (Arizoná), le pape sera accueilli par des milliers d'Indiens.

Mardi, au sixième jour de son périple, le pape sera à Los Angeles, sur la côte du Pacifique, où il rencontrera les Hispaniques et également les stars du cinéma, ainsi que les fidèles des religions non chrétiennes.

A San Francisco, le 17 septembre, il offrira sa solidarité et sa prière aux malades du Sida, dont une centaine l'attendront à la Mission Dolores. Dans cette ville où vit une importante communauté homosexuelle, il devra affronter les manifestations de ceux qui jugent discriminatoire l'enseignement du Vatican à leur égard.

Détroit, avant-dernière étape de Jean-Paul II en Amérique du Nord, sera consacrée aux problèmes sociaux et à l'avenir du catholicisme, représenté par des milliers de diacres mariés.

Photo PC

RIDEAU

Mme Frances Prot d'Ottawa a été repêchée saine et sauve après que sa voiture ait plongé dans le canal Rideau, hier.

À SURVEILLER

Le Collège Marie-Victorin organise différentes excursions de randonnées pédestres; les prochaines excursions auront lieu le 13 septembre à *Ausable Chasm* et au Mont *Bald* dans les Adirondacks. Inscription 328-3828.

■

Cours de théologie sur les Évangiles et les Épitres du Nouveau Testament avec M. Guy Brochu, théologien laïc, ce soir à 20 h à la Chapelle de La Réparation (3650 de la Rousselière - Pointe-aux-Trembles). 642-5391.

■

La Chorale Donovan tiendra des auditions pour toutes les sections du 31 août au 12 septembre. 487-7921.

■

Le Service des loisirs et du développement communautaire de la ville de Montréal recherche des jeunes s'intéressant à la gymnastique artistique pour devenir entraîneur auprès d'enfants de 6 à 13 ans (initiation ou perfectionnement). Carole Massicotte, 872-1110.

■

Le C.O.R.P.I.Q. (Corporation des propriétaires Immobiliers du Québec Inc.) offre l'opportunité unique aux propriétaires de logements locatifs de participer à une session de cours portant sur la gestion immobilière; ces cours débuteront le 17 septembre à l'UQAM. 935-8262.

■

Descente de rivière en canot avec le Collège Marie-Victorin prévue pour le 12 septembre à la rivière du Diable. 328-3828.

■

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre Permanent de la Croix-Rouge (3131 Sherbrooke E.) de 10 h à 20 h; à l'Université de Montréal, Polytechnique, foyer de 9 h 30 à 16 h 30; à l'Église St-Paul (sous-sol, 1690 de l'Église) de 14 h 30 à 20 h 30.

■

Soirée d'information sur le cours unique Yoga-massage avec Alain Caya, le 11 septembre au Centre de Yoga occidental de Mtl (10524 boul. Pie IX). Réservez votre place, 327-2323.

■

Carrefour Canadien International sollicite la candidature de bénévoles intéressés à participer en 1988 à des projets de développement d'une durée variant entre quatre mois et un an dans un des 34 pays où l'organisation est active. La date limite pour poser sa candidature est le 1er octobre. Mme Elizabeth Eid, (514)276-4686.

■

Un cours de réanimation cardio respiratoire aura lieu à Pte-Claire; inscription le plus tôt possible. Louise Lacombe, 630-1200.

■

Session d'initiation au *Focusing* avec Andrée Blouin, psychologue, les jeudis de 9 h à 11 h au centre Concertation-Femmes (12137 Bois-de-Boulogne). 336-3733.

■

Ressource Logement-Villeray tient une rencontre d'information sur la façon de mieux vous préparer à une audition à la Régie du logement en vue d'une fixation de loyer ce soir à 19 h 30 (6747 St-Denis - métro Beaubien). 272-9006.

■

Le Service des sports de l'U. de M. invite la communauté environnante à venir profiter gratuitement des installations sportives du CEPSUM du 1er au 13 septembre. 343-7714.

■

L'Association des locataires de Villeray organise un événement spécial pour célébrer ses 10 années d'existence dans le quartier. 270-6703.

■

C'est la période d'inscription aux activités sportives et culturelles de ville St-Laurent pour la session automne 1987 et hiver-printemps 1988 au Centre des loisirs (1870 Decelles). 744-7320.

■

Séminaire d'économie appliquée avec le prof. Peter Pashigian, de l'Université de Chicago aujourd'hui à 15 h au H.E.C., salle 3030 (5255 ave Decelles). 340-6456.

■

L'Ass. Latino-Américaine pour les droits humains vous invite à la projection du film *Un monologue Nord-Sud* de Jacques Godbout ce soir à 19 h 30 au Centre St-Pierre (1212 Panet - Métro Beaudry). 284-0728.

■

Le Centre Culturel de Longueuil offre trente ateliers culturels au cours de la session d'automne; les inscriptions auront lieu les 10 et 11 septembre (100 St-Laurent O.) de 10 h à 21 h et le 11 septembre au Centre Olympia (2950 Dumont) de 16 h à 20 h. 646-8670.

10 septembre

par la PC et l'AP

1982: le taux de chômage atteint 12.2 pour cent au Canada, le pire depuis les années trente.

1978: au football, Leo Cahill est congédié comme instructeur en chef quand les Argonauts de Toronto subissent la défaite contre Montréal.

1976: une collision entre deux avions fait 181 morts près de Zagreb.

1969: manifestation violente à Saint-Léonard de quelque 2,500 supporteurs de la Ligue pour l'intégration scolaire.

1965: l'équipe Marchand-Pelletier-Trudeau adhère au Parti libéral fédéral.

1962: Ottawa appuie la candidature de Montréal pour l'Exposition universelle de 1967.

1959: la dépouille mortelle du premier ministre québécois Maurice Duplessis est portée en terre à Trois-Rivières. Paul Sauvé devient son successeur.

Pagliaro: le vrai, l'artiste

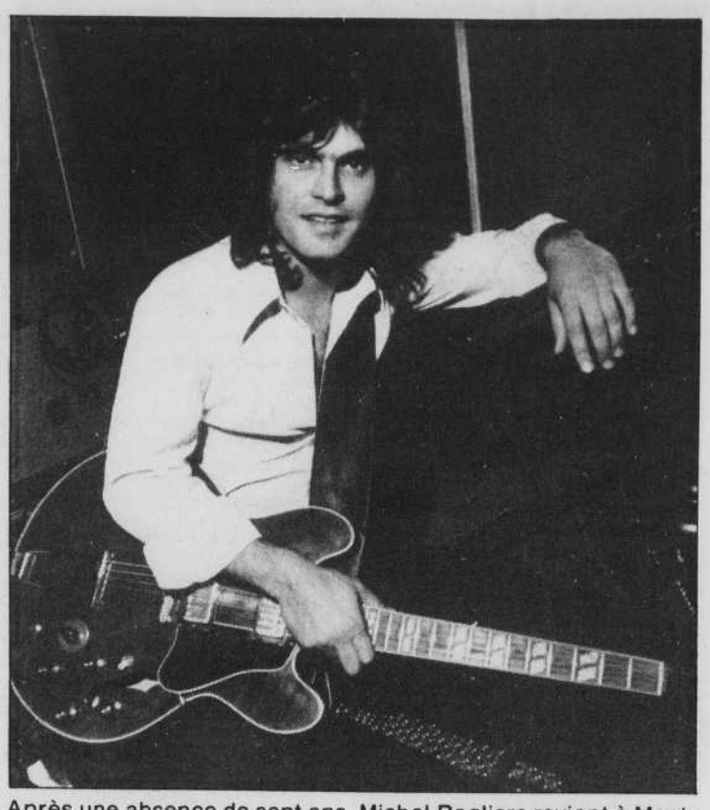

Après une absence de sept ans, Michel Pagliaro revient à Montréal. Et pour notre chroniqueur Jean-François Doré, il n'est ni mort, ni fini. Au contraire, le vrai, l'artiste, veut entreprendre une carrière américaine, convaincu de l'universalité de la musique. Il se produira vendredi soir au Spectrum avec le groupe Les Bombes. On le voit ici lors de son passage dans la métropole en 1980.

JEAN-FRANÇOIS DORÉ

J'ai rencontré Michel Pagliaro. Pas le Pagliaro que vous croyez connaître, pas le Pagliaro à propos duquel vous avez des préjugés favorables ou défavorables, pas le Pagliaro que certains croient mort, ou pire, fini, parce qu'il n'est pas revenu depuis sept ans.

J'ai rencontré le Michel Pagliaro dont je ne soupçonnais même pas l'existence, celui que seuls certains de ses amis doivent connaître vraiment, j'ai rencontré Michel Pagliaro l'artiste : le vrai.

Pourtant j'ai, j'avais et toujours eu, des préjugés plus que favorables à l'égard de « Pag » : trop sans doute. J'avais de lui l'image d'un rocker impénitent, le « dur à cuir » (sans « e » à cuir).

C'est probablement à cause de ces préjugés admiratifs que je m'en serais tenu à l'image de l'homme, à l'arbre qui cache la forêt. Sans même penser à l'âme de l'artiste, à l'artiste authentique et réfléchi qu'est Michel Pagliaro, je nous aurais banalement fait une entrevue sur le « qui, quand, comment ». Et nous serions tous passés à côté de Michel Pagliaro.

Il est vrai, honnête, sensible, intelligent et « mature », sans oublier son sens de l'humour et sa désinvolture.

Le gros ours bourru dont j'avais toujours eu peur s'est soudain révélé être un phénix, un « Jean-qui-rit » cachant le « Jean-qui-pleure » et vice-versa.

Pagliaro est un artiste, un vrai. Accessoirement il advient que sa forme d'expression artistique soit le rock and roll. Y a-t-il quelque chose de mal là dedans ?

La question qui a déclenché cette révélation, et qui arrivait suite à quarante minutes d'échanges divers, portait sur la carrière américaine que veut entreprendre Pag.

Question banale, voire niaise et cliché, elle disait : « Est-ce que ce n'est pas difficile de percer le marché américain ? » C'est à ce moment-là que la source jaillit, que le volcan fit « irruption ».

En trois minutes enflammées, peut-être cinq, Michel Pagliaro donnait, tant de la voix que du geste, la définition personnelle et universelle de l'artiste et du créateur.

« Mais tout est difficile, dit-il sur un ton à la fois lucide et enflammé; il faut juste ne pas avoir peur. C'est comme attaquer le château. Si les gens qui attaquent disent : « Je vais peut-être perdre, ils partent mal en maudit. La force vient de l'intérieur, bien plus que de la façon dont on évalue les choses qui sont à l'extérieur et qu'on voit de loin. »

« Ta force c'est ce que tu crées, pursuit-il: si c'est de la m . . . c'est sûr que ça va être dur. Mais si tu crois en ce que tu fais, que tu crois que c'est bon et que les gens avec qui tu travailles, dans tous les milieux, y croient, ça va êt' bon : ici comme n'importe où ailleurs. »

De la prétention ? Du « *wishfull thinking* » ? De l'inconscience ? Absolument aucune de ces alternatives. Il n'existe, au fond de tout, qu'un seul élément dynamique : la création.

« Faut pas que tu ais de doutes. Si t'en as; faut que tu les élimine. » Que ce soit d'une façon ou d'une autre la certitude et la vérité n'appartiennent qu'à soi ou à celui qui la veut telle, et la vérité passe par la simplicité . . . par la vérité. »

« Il faut nettoyer sa cour, nettoyer sa cour à tous les jours, tout le temps, jusqu'à ce que soit net. Pis même quand c'est fait, il faut que tu continues. Il faut se rendre pur, enlever tout ce qu'il y a de trop, se débarrasser de la m . . . pour en arriver à être nettoyé, pur, limpide, *crystal clear*. Là avec rien d'autre que ce qui te reste, tu peux faire tout'. C'est ça faire l'impossible : faire tout avec rien d'autre que ce que tu as. »

Pagliaro ne lit pas, n'a jamais lu, pas plus qu'il n'a beaucoup étudié d'ailleurs. Cependant, sans le savoir, il fait du Voltaire. C'est sa force, il est Candide.

« Il faut y aller avec la base », *you gotta be great with nothing*, sans artifices, sans déguisements, c'est ça qui est intéressant. C'est pour des choses comme ça que les gens vont avoir de l'intérêt. Tu fais ce que personne d'autre n'a été capable de faire, juste parce que tu fais ce qui était à faire, pour toi. C'est comme avec Higelin ou les autres avec qui j'ai travaillé. »

« Quand ils me demandaient qu'est-ce que je voulais faire, je prenais une poivrière et je la mettais comme ça, à six pieds du sol, et je leur disais que je voulais la faire tenir là; comme elle était. Ils me disaient tous que c'était impossible : moi je leur disais que c'est ça qu'il fallait faire : faire l'impossible; surtout si c'est impossible. »

La vraie dimension de l'Artiste, c'est là qu'elle se retrouve : faire croire à l'impossible, faire l'impossible. Pagliaro dit : « Il faut arriver au nu. Je n'ai rien contre les artifices, ça peut aider, mais ce n'est que ça, des artifices, des appoints. C'est quand tu as tout nettoyé qu'avec rien : tu peux faire tout. Tout dire dans une phrase ou quelques lignes qui te font sentir ou voir des choses plus grandes que les simples mots, c'est comme ça que font les génies « tout-cuits » comme Rimbaud. En un poème, quelques phrases, ils montrent tout ».

Pour Pag l'impossible c'est déjà de faire un show au Spectrum avec un groupe récent mais avec lequel il a déjà fait un quarante-cinq tours. Il faut dire que récent, dans ce milieu, c'est n'importe quoi qui n'existe et ne vit ensemble que depuis plus de six mois. Un jour, après 8,000 concerts, ils seront presque parfaits. Pourtant . . . « La *band* que j'ai : elle tue (*it kills*). On va être *murder*. C'est une bonne *band man* ! Une bien bonne band. Pis comme on a fait le disque ensemble, ils (Les Bombes) se sentent impliqués. » Or quand Pag se contente de dire que c'est bon, c'est que pour la majorité de nous autres « c'est effrayant ».

Vous n'aurez pas eu l'occasion d'aller manger avec Michel, vous n'aurez pas eu l'occasion de lui donner le temps de « dire » ce qu'il pensait et de lui laisser « être » Artiste.

Laissez faire : il va vous le « montrer » au Spectrum pas plus tard que demain soir. Il fera de ses nouvelles chansons en français et en anglais, de ses vieilles chansons en français et en anglais, avec sa « nouvelle *band* et ce sera moitié/moitié, moitié-/moitié, pour la totalité de deux entiers. Et ce n'est pas une promesse : c'est une menace. En plus d'un artiste vous aurez droit à un *rockee*, un vrai !

En tournée à Los Angeles

Le Cirque du Soleil triomphe !

PIERRE CAYOUETTE

Les recherchistes du *Johnny Carson Show* se les arrachent ; les critiques de théâtre du *L.A. Times* et du *Herald Examiner* tombent à pâmoison; les caméras de ABC et de CBS se bousculent sous le chapiteau.

Mission accomplie : le Cirque du Soleil triomphe à Los Angeles. C'est la conquête de l'Ouest.

Au bout du fil, hier, le porte-parole du Cirque du Soleil, Jean Héon, gloussait. Lui qui transige généralement avec les journalistes de Télé-Métropole ou de Radio-Québec, le voilà maintenant qui accorde des entrevues aux journalistes des réseaux ABC, NBC et CBS.

« C'est la folie furieuse, nous avons séduit Hollywood, a-t-il déclaré au DEVOIR. Nous avons peine à le croire. »

Invités à inaugurer le prestigieux *Los Angeles Festival*, le Cirque du Soleil a littéralement conquis la Californie.

Le chapiteau du Cirque, qui peut accueillir 1 500 spectateurs, affiche complet depuis une semaine.

Et dimanche matin, au lendemain des critiques élogieuses des quotidiens, les Californiens se sont littéralement rués vers les guichets. On a dû annoncer des prolongations jusqu'au 27 septembre.

D'abord sceptiques, les recherchistes du *Carson Show* tournent autour du chapiteau depuis quelques jours.

Après Los Angeles, la troupe s'exécutera à San Francisco, San Jose et San Diego.

Des 34 artistes du Cirque du Soleil, Denis Lacombe est celui qui séduit le plus la foule avec son numéro du chef d'orchestre. Pour Lacombe, c'est la consécration. Auparavant, il avait présenté son numéro plus de 300 fois au *Big Apple Circus* de New York. Dustin Hoffman l'avait remarqué et recommandé à Steven Spielberg.

Malgré ce succès sans précédent pour des Québécois en Californie, pas question pour le Cirque du Soleil de se laisser prendre au piège par le rêve californien.

Même si des agents et des producteurs rôdent autour du chapiteau avce des offres alléchantes, pas question de quitter le Québec.

« Nous reviendrons au Québec encore plus fort en 1989. Il n'est pas question pour nous de devenir des *Ice Capades* qui sillonnent constamment la planète », dit Jean Héon.

Heureuse symbiose entre le théâtre, les techniques traditionnelles du cirque et la tradition orientale, le Cirque du Soleil réinvente le Cirque.

On aurait pu s'attendre à ce que le public californien, plutôt féru de tape-à-l'oeil réagisse tièdement. Mais ce fut tout le contraire.

Avant de triompher à Los Angeles, le Cirque du Soleil avait fait un malheur à Montréal, Québec, Longueuil et Saint-Sauveur.

« Nous sommes prêts à affronter la Californie. D'abord parce que ce sont eux, les Californiens qui nous invitent. Aussi, nous ne sommes pas des jeunes têtes folles qui partent à la conquête de l'Amérique. Nous avons des racines profondes. En fait le cirque existe depuis 15 ans et remonte aux premiers amuseurs publics de Baie Saint-Paul », confiait récemment au DEVOIR Guy Caron, le directeur artistique du Cirque du Soleil, concepteur du spectacle.

Il avait bien raison.

Au 44e Festival international de Venise

Au revoir les enfants rafle le *Lion d'Or*

VENISE (AFP) — Le film *Au revoir les enfants* du réalisateur français Louis Malle, a obtenu hier le *Lion d'Or*, la plus haute récompense du 44e Festival International de Venise, a-t-on appris de source officielle.

C'est la deuxième fois que Louis Malle obtient le *Lion d'Or*, après *Atlantic City* en 1980, et la quatrième fois en cinq ans que la France remporte cette distinction.

Le jury, composé de 12 professionnels du cinéma, a également attribué le *Lion d'Argent* ex-aequo à *Lunga Vita alla Signora* (Longue vie à Madame) d'Ermanno Olmi (Italie) et à *Maurice* de James Ivory (Grande-Bretagne).

Le *Grand Prix spécial du jury* a été accordé à *Hip, Hip, Hourra*, du danois Kjell Grede, représentant la Suède, la Norvège et le Danemark.

Le *Prix d'interprétation féminine* a récompensé l'actrice Kang-Soo Yeon pour le film sud-coréen *Sibaji* (Mère porteuse) de Kwon Taek Il.

Le prix d'interprétation masculine a été donné ex-aequo aux deux acteurs britanniques du film *Maurice* de James Ivory: James Wilby et Hugh Grant.

Louis Malle

Par ailleurs, deux *Lions d'Or*, pour leur « carrière », ont été décernés par le Conseil de direction de la biennale de Venise à l'américain Joseph Mankiewicz et à l'italien Luigi Comencini.

Avec l'attribution une nouvelle fois au cinéma français de la plus haute récompense du Festival de Venise, on peut dire que La Mostra, haut-lieu du film d'auteur, réussit bien au cinéma de l'Hexagone qui en cinq ans aura obtenu quatre *Lions d'Or*, avec Louis Malle, Éric Rohmer, Agnès Varda et Jean-Luc Godard.

Avec *Au revoir les enfants*, Louis Malle a signé un film très personnel et émouvant sur le souvenir le plus dramatique de son enfance.

Le cinéaste avait déjà obtenu un *Lion d'Or* en 1980 avec *Atlantic City* et le *Prix spécial du jury* avec *Les amants* en 1958.

Au revoir les enfants, c'est l'histoire d'une amitié naissante entre deux adolescents — Julien (Louis Malle enfant), un garçon vif et curieux, et Jean Bonnet, un adolescent intelligent, différent des autres — dans un collège privé de la région parisienne à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Par un matin glacial de janvier, la Gestapo vient arrêter trois enfants, dont Bonnet parce qu'ils sont juifs, et le directeur de l'école qui les abritait.

Julien bouleversé regarde longuement partir son ami, qu'il ne reverra jamais plus. Il vient de connaître son premier drame en découvrant le monde absurde et violent des adultes.

« Ce matin de janvier 44, déclare Louis Malle qui vit *en exil* depuis dix ans aux États-Unis, a peut-être décidé de ma vocation de cinéaste. C'était pour moi un film très important et j'hésitais à le tourner. »

Le réalisateur, âgé de 55 ans, a tourné son premier film comme assistant avec Cousteau dans *Le monde du silence*. Puis c'est immédiatement le succès avec *Ascenseur pour l'échafaud* en 1957, suivi de plusieurs films à relents de scandale : *Les amants* en 1958 avec la fameuse scène de la baignoire, *Zazie dans le métro* tiré du livre de Queneau ou *Le souffle au coeur*, une histoire d'inceste sans complexe.

Il a épousé il y a une dizaine d'années l'actrice Candice Bergen avant de « s'exiler » à New York, comme il le dit.

Il y a tourné plusieurs films, *La petite, Atlantic City*, (*Lion d'Or* à Venise en 80), mais en 85 son film *Alamo Bay* a été mal accueilli par la critique américaine. Il a déclaré à ce moment que sur le plan professionnel, les États-Unis ne lui avaient rien apporté.

À la fin de 1986, il est revenu en France tourner *Au revoir les enfants*, un film auquel il tient beaucoup et qui retrace l'un des moments les plus dramatiques de son enfance. Rien de scandaleux dans ce film émouvant conçu de façon classique.

Il estime que ce n'est pas un tournant mais seulement la somme de tout ce qu'il a pu faire jusqu'à présent.

Une rétrospective exceptionnelle de Claude Jutra

FRANCINE LAURENDEAU

La rétrospective Claude Jutra qui débute ce soir à la Cinémathèque et se poursuivra jusqu'au 29 septembre est tout à fait exceptionnelle.

On y montrera des métrages rares, on y dévoilera des inédits que, si vous ne sautez pas sur l'occasion, vous ne verrez probablement jamais ailleurs.

C'est également ce soir que la Cinémathèque rend hommage au cinéaste disparu en baptisant officiellement sa salle de projection la Salle Claude-Jutra.

C'est ce soir, enfin, qu'aura lieu le lancement du numéro spécial de la revue *Copie Zéro* qui lui est entièrement consacré. Un document irremplaçable.

Plus tard viendront les biographies et les études fouillées. Pour l'instant, sous la direction de Pierre Jutras avec la collaboration de Nicole Laurin (tous deux de la Cinémathèque), ce petit recueil de 34 pages nous offre la première filmographie exhaustive du réalisateur, une filmographie dont certains détails en surprendront plus d'un.

Ainsi, le premier téléthéâtre diffusé à Radio-Canada, *L'École de la peur* (1953), aura été écrit par nul autre que Claude Jutra, réalisé par Jean Boisvert (*Les Grands Esprits*) et interprété entre autres par Jutra lui-même, Fernand Doré, Jean Duceppe, Marc Favreau, Jacques et Yves Létourneau, Rose Rey-Duzil, Roger Garceau... Claude Jutra, auteur dramatique. Ce texte existe-t-il toujours ?

Et il apparaît très clairement à la lecture de cette filmographie pleine de détails souvent savoureux que dès son premier film, Claude Jutra a voulu raconter une histoire qui lui permette de donner libre cours à son imagination.

Le générique du *Dément du Lac Jean-Jeunes* annonce un « mélo pour jeunes scouts réalisé par Porc-Épic (Claude Jutra) avec la collaboration de la Troupe III St-Jean, de son chef Cygne Bleu et de Héron artiste (Michel Brault) », dignes émules de la collection *Signe de piste*.

Nous sommes en 1948, 15 ans avant *À tout prendre*. Et il est intéressant de constater que, contrairement à la majorité des cinéastes de sa génération, sa vocation semble être avant tout la fiction . Il ne touchera que plus tard au documentaire.

Au documentaire auquel il insufflera ses qualités, d'ailleurs.. Ainsi *Les Enfants du silence* (1962), un émouvant métrage sur les enfants sourds tourné par Michel Brault, s'enlisait au montage quand Fernand Dansereau, alors producteur à l'Office national du film (ONF), eut l'idée d'appeler Claude Jutra à la rescousse.

C'est alors seulement que l'intuition de Brault fut totalement perçue. Le grand savoir de Jutra fit le reste, raconte Dansereau dans les témoignages qui suivent la filmographie.

Une vingtaine de brefs témoignages: Michel Brault, Claude Fournier, Jean-Claude Labrecque, Pierre Patry, Clément Perron, je ne puis les nommer tous. Mais ils sont tous éclairants.

Le dernier, de Ralph L. Thomas, producteur au réseau CBC, à Toronto, raconte comment Jutra en vint à travailler au Canada anglais. Car n'oublions pas qu'après l'échec, en 1975, de *Pour le meilleur et pour le pire*, le cinéaste ne tournera pas un seul long-métrage au Québec avant l'ultime *Dame en couleurs*. Il avait beau ne pas l'admettre, c'était presque un exil.

Et pourtant, *Pour le meilleur et pour le pire* (avec Claude Jutra, Monique Miller et Monique Mercure), parodie vitriolique et surréaliste du mariage traditionnel, est un film moderne et percutant dont le principal tort aura été de désarçonner ceux qui s'attendaient à du *Mon oncle Antoine* ou du *Kamouraska*.

Atterrée à l'époque par la lecture des critiques qui le descendaient en flammes, j'avais bondi sur ma plume pour tenter de rattraper d'éventuels spectateurs . . . Mais lorsque mon article parut dans *Cinéma-Québec*, un mensuel, le film avait depuis longtemps disparu de l'affiche.

Vous retrouverez tout cela dans la rétrospective. Et bien d'autres choses encore, comme *Anna la Bonne*, curieux court-métrage dramatique produit par François Truffaut où Marianne Oswald dit un texte de Jean Cocteau. Des documentaires, des commerciaux, des extraits d'entrevues. Ses longs-métrages les plus connus mais aussi ceux de la période canadienne-anglaise.

Claude Jutra acteur: dans ses propres films bien sûr mais aussi dans *Le viol d'une jeune fille douce*, de Gilles Carle, *Two Solitudes*, de Lionel Chetwynd d'après Hugh MacLeannan, *La Fleur aux dents*, de Thomas Vamos d'après Gilles Archambault . . . Une rétrospective exceptionnelle en forme d'adieu.

Lavoie remporte le *Renonciat*

PARIS (PC) — Le chanteur Daniel Lavoie a reçu hier à Paris le premier Trophée Renonciat.

Sa célèbre *Je voudrais voir New York* a en effet été élu chanson de l'année 1987 lors d'un grand concours-référendum organisé auprès de leurs auditeurs, par les radios publiques de langue française dont Radio Canada.

C'est le président de la communauté des radios publiques de langue française, M. Roland Faure, qui lui a remis le prix; une enveloppe de disque froissée enserrée dans un cadre de plexiglas.

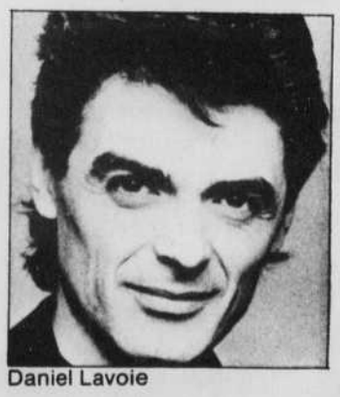

Daniel Lavoie

Après avoir clôturé dimanche à Saint-Malo le festival de la chanson québécoise Lavoie montera mardi soir prochain pour la première fois sur la célèbre scène de l'Olympia à Paris pour cinq récitals.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — ***Inter espace*** sem. 7 h 10, 9 h 15
ASTRE II: — ***Robocop*** sem. 7 h, 9 h.
ASTRE III: — ***La bamba*** sem. 7 h, 9 h.
ASTRE IV: — ***La folle histoire de l'espace*** sem. 7 h, 8 h 45

BERRI I: (288-2115) — ***Good morning Babilonia*** 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 45
BERRI II: — ***L'ami de mon amie*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
BERRI III: ***Le grand chemin*** 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
BERRI IV: — ***Inter espace*** 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h, 9 h 30
BERRI V: — ***Les sorcières d'Eastwick*** 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 15

BONAVENTURE I: (861-2725) —***Robocop*** sem. 7 h, 9 h.
BONAVENTURE II: — ***Masters of the universe*** sem. 7 h 10, 9 h 30

BROSSARD I: (465-5906) — ***Inter espace*** mar. au jeu. 7 h 10, 9 h 25
BROSSARD II: (465-5906) — ***La folle histoire de l'espace*** .— **mar. au jeu. 7 h, 9 h.**
BROSSARD III: ***Un zoo la nuit*** mar. au jeu. 7 h 20, 9 h 35

CINÉMA CAPITOL (Mon Cinéma): (849-0041)— ***Blue velvet*** 12 h 15— ***Manon des sources*** 2 h 45— ***Angel heart*** 5 h.— ***Working girls*** 7 h 30.— ***Prick up your ears*** 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 1: ***La bamba*** mar. au jeu. 7 h 15, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 2: ***Le Frère André*** mar. au jeu. 7 h 05, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 3: ***La folle histoire de l'espace*** mar. au jeu. 7 h 10, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 4: ***Big easy*** mar. au jeu. 7 h, 9 h 10
CARREFOUR LAVAL 5: ***Inter espace*** mar. au jeu. 7 h 05, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 6: ***Un zoo la nuit*** mar. au jeu. 7 h, 9 h 20

CHÂTEAUGUAY 1: ***Les dents de la mer, la revange*** sem. 7 h, 8 h 40

CHÂTEAUGUAY 2: ***Secret de mon succes*** sem. 9 h — ***Harry et les Hendersons*** sem. 7 h.

CINÉMA OMEGA 1: — ***Le frère André*** mar. au jeu. 9 h 25— ***Rien en commun*** mar. au jeu. 7 h 15

CINÉMA OMEGA 2: — ***Les sorcières d'Eastwick*** sem. 9 h 10— ***Police academy 4*** sem. 7 h 30

CINÉMA V: (489-5559)— ***Half life*** 7 h— ***Woody Allen's sleeper*** 7 h 15— ***Paris Texas*** 9 h 15 — ***Stranger than paradise*** 9 h 30

CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — fermé

CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239)— ***Westside boys*** 1 h, 2 h, 3 h, 4 h, 5 h, 6 h, 7 h, 8 h, 9 h, 10 h.

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— ***Claude Jutra: Le dément du lac Jean-Jeunes, Mouvement perpétuel, Claude Jutra et ses flocons de neige, Jeunesses musicales*** 18 h 35— ***Claude Jutra: Pierrot des bois, Anna la bonne, Félix Leclerc troubadour, Le Niger jeune république*** 20 h 35

CINÉPLEX I: (849-4518) — ***Superman 4*** sem. 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX II: — ***Mannequin*** sem. 7 h 35, 9 h 35
CINÉPLEX III: — ***Born in east L.A.*** sem. 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX IV: — ***Masters of the universe*** sem. 7 h, 9 h.
CINÉPLEX V: — ***Robocop*** sem. 7 h 05, 9 h 05.
CINÉPLEX VI: — ***Dragnet*** sem. 7 h 10, 9 h 20
CINÉPLEX VII: — ***Secret of my success*** sem. 7 h 15, 9 h 20
CINÉPLEX VIII: — ***Roxanne*** sem. 7 h 15, 9 h 25
CINÉPLEX IX: — ***Nadine*** sem. 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — ***La folle histoire de l'espace*** tous les jours 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20
CINÉMA MONTRÉAL II: — ***Le nom de la rose*** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 25

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— ***Une flamme dans mon coeur*** 12 h 40, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40
COMPLEXE DESJARDINS II: — ***Un zoo la nuit*** 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — ***Les dents de la mer, la revange*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
COMPLEXE DESJARDINS IV: — ***Le frère André*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)—

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)— ***I'm no angel*** 19 h.— ***His girl friday*** 21 h.

CRÉMAZIE: (388-4210) — ***Les yeux noirs*** sem. 7 h 15, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — ***Intervista*** — sem. 7 h, 9 h 15
DAUPHIN II: ***La folle histoire de l'espace*** sem. 7 h 30, 9 h 30

DORVAL I: (631-8587) — ***The living daylights*** tous les jours 6 h 30, 9 h 10
DORVAL II: ***Hamburger hill*** sem. 7 h 10, 9 h 25
DORVAL III: ***Can't buy me love*** sem. 7 h 20, 9 h 30
DORVAL IV: ***Full metal jacket*** sem. 7 h, 9 h 20

DÉCARIE I: (341-3190) — ***Fourth protocol***sem. 7 h, 9 h 30
DÉCARIE II: — ***Dirty dancing*** sem. 7 h 15, 9 h 45

FAIRVIEW I: (697-8095) — ***Stakeout*** sem. 6 h 45, 9 h 20
FAIRVIEW II: — ***The living daylights*** 6 h 30, 9 h 10

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: — ***Dirty dancing*** 12 h 30, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 10
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — ***La Bamba*** tous les jours 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 45
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — ***Big easy*** 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 35
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — ***Amazing Grace and Chuck*** tous les jours 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20

GREENFIELD I: (671-6129) —***The living daylights*** sem. 6 h 30, 9 h 10
GREENFIELD 2: — ***Les incorruptibles*** sem. 7 h 05, 9 h 30
GREENFIELD 3: — ***Can't buy me love*** sem. 7 h 20, 9 h 30

IMPÉRIAL: (288-7102) — ***The untouchables*** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35

JEAN-TALON:(725-7000) — ***Tuer n'est pas jouer*** — sem. 7 h, 9 h 35

KENT I:(489-9707) — ***The living daylights*** sem. 6 h 30, 9 h 10
KENT II: ***Summer school*** 7 h 30, 9 h 35

LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231)—

L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) —

LAVAL I:(688-7776) — ***The living daylights*** sem. 6 h 30, 9 h 10
LAVAL II:— ***Hamburger Hill*** sem. 7 h 10, 9 h 35
LAVAL III: — ***Le flic de Beverly Hills 2*** sem. 6 h 45, 9 h.
LAVAL IV:— ***Les incorruptibles*** sem. 7 h 05, 9 h 30
LAVAL V:— ***L'opéra de la terreur 2*** sem. 7 h 45, 9 h 45

LAVAL 2000 1: (687-5207)— ***Tuer n'est pas jouer*** sem. 7 h, 9 h 20
LAVAL 2000 2: ***Les dents de la mer, la revange*** sem. 7 h 20, 9 h

LOEW'S I:(861-7437) — ***Stakeout*** 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 55
LOEW'S II:— ***Can't buy me love*** 1 h, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
LOEW'S III:— ***The lost boys*** 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15
LOEW'S IV:— ***Beverly Hills cop 2*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
LOEW'S V:— ***Innerspace*** 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 30

LE MILIEU: Montréal— ***Le lendemain du crime*** 19 h— ***Who's singing over there*** 21 h

OUIMETOSCOPE:(525-8600) — ***Mon beau village*** 7 h 30, 9 h 30— ***Project X-Opération chimpanzé*** 7 h.— ***Vidéo-Flash: le flamenco*** 7 h.— ***La Storia*** 9 h.— ***19th festival of animation*** 9 h 30

PALACE I:(866-6991) — ***The living daylights*** 1 h 10, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 10
PALACE II:— ***Hamburger hill*** 12 h 05, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
PALACE III:— ***Snow White and the 7 dwarfs*** 12 h 15, 2 h 15— ***The witches of Eastwick*** 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30
PALACE IV:— ***Spaceballs*** tous les jours 12 h 10, 2 h, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40
PALACE V:— ***Who's that girl*** tous les jours 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
PALACE VI:— ***Summer school*** 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

PARADIS I: — ***Tuer n'est pas jouer*** sem. 7 h, 9 h 30
PARADIS II:— ***La folle histoire de l'espace*** sem. 7 h 15, 9 h 05
PARADIS III:— ***Les dents de la mer, la revange*** sem. 7 h, 8 h 45

PARISIEN I: — ***Les incorruptibles*** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30
PARISIEN II:— ***Blanche Neige et les 7 nains*** 12 h 15, 2 h 15— ***Le flic de Beverly hills 2*** 4 h 30, 6 h 45, 9 h.
PARISIEN III:— ***Chronique des événements amoureux*** 12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 45
PARISIEN IV:— ***L'opéra de la terreur 2*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PARISIEN V:— ***Le sacrifice*** 12 h, 2 h 50, 5 h 40, 8 h 30

PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — ***Tuer n'est pas jouer*** sem. 7 h, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL II:— ***Les dents de la mer, la revange*** sem. 7 h 15, 9 h 15

PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — ***Fourth protocol*** 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 20
PLACE ALEXIS NIHON II:— ***Whistle blower*** 1 h, 3 h, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25
PLACE ALEXIS NIHON III:— ***My life as a dog*** 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30

PLACE DU CANADA:(861-4595) — ***No way out*** mar. au jeu. 7 h 10, 9 h 30

PLACE DU PARC I (Bogart 1): 844-9470)— ***The law of desire*** tous les jours 7 h 15, 9 h 30—
PLACE DU PARC II (Bogart 2): ***La photo*** tous les jours 7 h, 9 h 15
PLACE DU PARC III (Bogart 3): ***Fatherland*** tous les jours 6 h 45, 9 h.

SAINT-DENIS II:(845-3222) — ***Tuer n'est pas jouer*** 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 35
SAINT-DENIS III:— ***Robocop*** 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 40

VERSAILLES I:(353-7880) — ***Les incorruptibles*** sem. 7 h 05, 9 h 30
VERSAILLES II:— ***L'opéra de la terreur 2*** sem. 7 h 20, 9 h 20
VERSAILLES III:— ***Stakeout*** sem. 7 h 10, 9 h 30
VERSAILLES IV:— ***Hamburger hill*** sem. 7 h 10, 9 h 25
VERSAILLES V:— ***Le flic de Beverly Hills 2*** sem. 7 h 15, 9 h 30
VERSAILLES VI:— ***Back to the beach*** sem. 7 h 15, 9 h 15

LE/THE CINEMA:(931-2477) — ***Stakeout*** sem. 7 h 10, 9 h 30

YORK:(937-8978)—***Full metal jacket*** 12 h, 2 h 20, 4 h 50, 7 h 20, 9 h 50

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003)— Jazz du mer. au dim. de 22h. à 02h.30 — Jacek Kochan August Band, du 9 au 13 sept.

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, Île Ste-Hélène (872-4656)— Ouvert tous les jours de 10h. à 17h.

ATRIUM DE LA MAISON ALCAN: Montréal— Récital de piano avec Louise Latulippe, le 10 sept. de 12h. à 13h.30

BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Bill Coon, guitariste, mar. à 21h.— Michael Gauthier, guitariste de jazz, mer. à 21h.— De Vancouver, Fhraser McPhearson, saxo ténor, spectacle lancement microsillon, jeu. à sam. à 22h.

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808)— Jazz les mardis soirs à 22h.

BAR TERRASSE: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Raymond Brunet à l'accordéon, du lun. au ven. de 17h. à 19h.30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Les lundis, sessions d'improvisation à 19h.— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim. et lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h. à la fermeture, et le samedi de 20h. à 03h.— Michelle Sweeney, chanteuse de jazz, soul et R & B, à compter du 5 août, du mer. au sam. à compter de 22h., 3 spectacles par soir

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808)— La Boîte à Lily: A compter de 18h. souper en musique avec Marie-Perle Quintin— Richard Foisy chante Brel, Ferré, Trenet, etc. au piano Alain Lecompte, jeu. à sam. à 22h.

CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259)— Tous les lundis danse reggae, salsa— Tous les mardis, soirée rétro— Tous les mercredis, new music foundation

CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— « Tête-à-tête » version anglaise, de Ralph Burdman, m. en s. Jean-Louis Roux, du 9 sept. au 17 oct., mar. au sam. 20h.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932)— Jazz Quartet, les 11-12 sept. à 21h.30

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734)— Tête-à-tête, du lun. au ven. à 18h.

LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588)— Billy Georgette, pianiste de Honky Tonk, en permanence, à compter de 17h.

LA CHACONNE: 342 est Ontario, Montréal (843-8620)— Spectacle de danse Flamenco avec Sonia Del Rio, accompagnée du guitariste Michael Laucke, les 11-12 sept. à 21h.

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447)— Tous les lundis et mardis soirs, Boubacar Diabaté, cora, à 22h.

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143)— Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h.— Happy hours de 17h. à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

ESPACE GO: 5066 Clark, Montréal (271-5381)— Le Théâtre Zoopsie présente « L'objet rêvé » événement théâtral de Jacques Bélanger et Marie-Hélène Letendre, du 9 sept. au 4 oct. du mer. au dim. 20h.30— « La paresse » de et par Nathalie Derome, le 9 sept. à 22h.30, du 10 au 21 sept. du jeu. au dim. 22h.30, le lundi 20h.30

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Montréal (521-4191)— « Hamlet Machine » de Heiner Muller, m. en s. Gilles Maheu, du 3 au 26 sept. du mar. au sam. à 20h.30

HOTEL BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure, Montréal (878-2332)— Le Portage: Shirley Alston Reeves, du 8 au 19 sept., spectacles du mar. au jeu. 21h.30, 23h.30, ven. et sam. 22h. et 24h.

HÔTEL LE CHATEAU CHAMPLAIN: Le Caf-'Conc', 1 Place Du Canada, Montréal (878-9000 poste 206)— « Fête des fêtes » spectacle avec Patsy Gallant, du 14 sept. au 10 oct., lun. au ven. 21h. et 23h., sam. 20h.30, 22h.30 et 00h.30

LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal— Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HOTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— « French Can-Can » comédie musicale sur le Moulin Rouge

LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.

LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166)— Tess Imaginaire présente « Gilles Vachon incendiaire » texte de Siegfried Gagnon, m. en s. Mario Boivin, du 11 août au 12 sept. du mar. au dim. à 21h.— Les Productions Ma Chère Pauline présente « Le troisième fils du Professeur Yourolov » de René-Daniel Dubois, du 15 sept. au 3 oct.

LE PUZZLES: Hôtel du Parc, Montréal— « Anglo » comédie musicale, du mer. au dim. à 20h.30

L'ENTRE-TEMPS: Centre Sheraton, 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— L'orchestre Mexican Connection du mer. au sam. de 21h.30 à 02h.30

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk, Montréal (872-2044)— La Nuit de la Poésie: réalisation de Jean-Claude Labrecque et Jean-Pierre Masse, le 10 sept. à 19h.

PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Montréal (284-0613)— Parties de bridge les mar. et jeu. à 19h.— Tournoi de backgammon, les mer. à 19h.30

PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530)— « Le ciel ce soir » spectacle gratuit, les lundis, français, 20h.30, anglais 19h.30

RESTAURANT LA BODÉGA: 3456 ave du Parc, Montréal (277-8320)— Le Théâtre de la Nouvelle Lune présente « Comédienne d'un certain âge pour jouer la femme de Dostoievski » de Edvard Radzinski, du 16 sept. au 11 oct. du mer. au dim. à 20h.30

RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Colomb, Montréal (727-3729)— Soupers-dansant avec Jean-Marc Tardif, pianiste chanteur, du jeu. au dim. de 19h. à 24h.

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au sam. en soirée

RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333)— Restaurant-dancing romantique, mar. au sam. de 18h. à 3h.— musique tzigane et ballades enlevantes, du mer. au sam. de 19h.30 à 23h.

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— Billy Craig and The Blue Shadows, 10 sept.

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851)— Le Groupe Sanguin en spectacle, le 10 sept. à 20h.30, les 16-17 sept. à 20h.30, les 18-19 sept. à 19h.30

THÉÂTRE DE L'ESKABEL: 1235 Sanguinet, Montréal (849-7164)— « Genet S. la maison d'illusions » présenté par Opéra Fête, du 2 au 27 sept. du mer. au sam. 20h.30, le dim. à 15h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793)— « La passion de Narcisse Mondoux » de Gratien Gélinas, m. en s. Yvette Brind'Amour, du 1er au 20 sept. du mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.

VIEUX-PORT DE MONTRÉAL: Ancienne Gare maritime Louis-Jolliet, Montréal (849-1612)— « Images du futur 87 » exposition organisée par La Cité des Arts et des Nouvelles Technologies de Montréal, pays invité: Le Japon— holographie, images au laser, son synthétique, espaces multisensoriels et environnements multimédia et d'art vidéo, tous les jours de 12h. à 23h. du 5 juin au 20 septembre— Salle Belvedere: « Imaginox » spectacle multimedia de Renée Bourassa, Marcel Deschênes et Jacques Collin, du 13 juin au 19 sept. les sam. 21h., les dim. 14h.30 et 16h.

THÉÂTRE DU TRIDENT: 580 Grande-Allée, Québec— « Pourquoi moi » de Stanley Price, traduction et adaptation de René Dionne, m. en s. Jacques Lessard, du 22 sept. au 17 oct.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: Hull— « Coeur de papa » de Jean Barbeau, du 9 sept. au 17 oct. du mer. au ven. 20h.30, le sam. 19h. et 22h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Studio: Noel Coward, a portrait: Peter Pringle en spectacle, du 31 août au 12 sept.— Salle Théâtre: « Le bourgeois gentilhomme » de Molière, m. en s. Guillermo de Andrea, du 24 sept. au 3 oct.

GRILLE DE PARUTION 1987

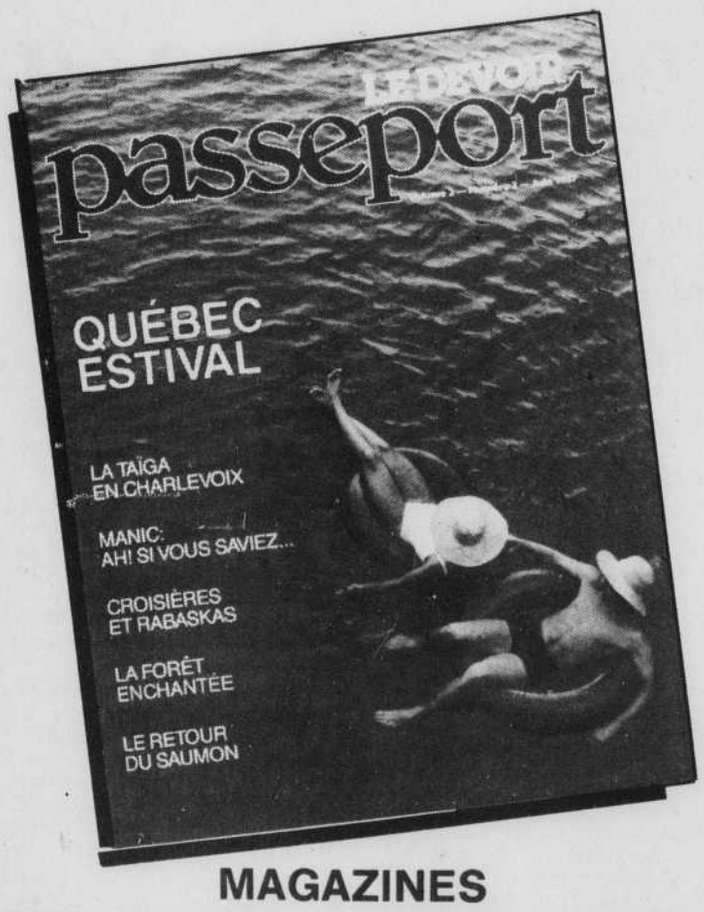

MAGAZINES

17 OCTOBRE	31 OCTOBRE
Le Devoir Passeport	Le Devoir Passeport
Les destinations Soleil	Le ski

Pour information ou réservations publicitaires:
(514) 842-9645
Pour réserver vos exemplaires supplémentaires:
(514) 844-3361

RENDEZ-VOUS

VOUS PLANIFIEZ UN ÉVÉNEMENT IMPORTANT?

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire, d'un déjeuner-causerie ou d'un colloque, il faut annoncer dans la rubrique « rendez-vous » du DEVOIR.

Tous les vendredis, la rubrique « rendez-vous » regroupe tous les événements d'importance. Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez au:

842-9645 Francine Gingras

Faut LE DEVOIR pour le croire!

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.15 Les démons du midi
13.15 Au jour le jour
14.15 Cinéma « Feux croisés » amér. 47 avec Robert Young, Robert Mitchum et Robert Ryan
16.00 Félix et Ciboulette
16.30 L'intrigue
17.00 D'une série à l'autre « Marco Polo » 1 de 10
18.00 Montréal ce soir

6 CBMT
12.00 Midday
12.57 Community notes
13.00 All my children
14.00 Heritage Theatre
14.30 The Muppet show
15.00 Guiding light
16.00 Facts of life
16.30 Kids of Degrassi street
17.00 Video hits
17.30 Three's company

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 Aimer
12.45 À coeur ouvert
13.15 Cinéma d'après-midi « Le roi de la montagne » amér. 81 avec Harry Hamlin, Joseph Bottoms et Deborah Van Valkenburgh
15.15 Babillard
15.30 La belle vie
16.00 La bande a nimée
16.30 Galaxie
17.00 De bonne humeur

12 CFCF
12.00 Split second
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Music Vision
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.35 Wheel of fortune
17.00 The price is right

17 RADIO-QUÉBEC
16.00 Le magazine
17.00 Attends, t'as pas tout vu
17.30 Maya l'abeille
18.00 Passe-Partout

35 QUATRE SAISONS (câble 5)
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 Marguerite et compagnie
14.00 Les P'tites vues « Avoir un enfant » amér. 76 avec Desi Arnaz, Adrienne Barbeau et Ronny Cox
16.00 Dessins animés
16.15 Le petit journal
16.30 Téléfun
17.30 Le grand journal

99 TVFQ
12.00 Ligne directe: pour le meilleur et pour le pire
13.00 Espace francophone: spécial Ontario
13.30 Les étés de droit de réponse
15.30 Le petit théâtre de bouvard
15.45 Radio France Internationale
17.00 L'académie des neuf
18.00 Le Journal

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.-C.) Montréal	Montréal ce-soir		Aventuriers du risque	Bonjour docteur	Télésérie : *Le nord et le sud, 2e époque* (2e/6) Avec Patrick Swayze, David Carradine et James Read				Le Téléjournal ▢ Le Point/Météo/Sport		23h20/Cinéma : *Scorpio* —É.-U. 72 Avec Burt Lancaster et A. Delon		
3 WCAX (CBS) Burlington	News		CBS News	Hollywood Squares	Scarecrow & Mrs King		CBS News Special : *Catholics in America*		CBS Report Special		News	U.S. Open Highlights	Movie :*Endless Love*
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News		Wheel of Fortune	M*A*S*H*	The Cosby Show		Cheers ▢	Night Court	L. A. Law		News	The Tonight Show Anim. : Jay Leno	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch		Wok's Up	The Beach-combers ▢	Robert Bateman : Artist and Naturalist		He Shoots, He Scores ▢		The National ▢ 22h 25 : The Journal		Newswatch & Sports	Maude	CBC Late Night
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Charivari	Kate & Allie	Cinéma : *Les évadés du Triangle d'Or* —É.-U. 1982 Michael Landon, Jurgen Prochnow et Moira Chen				À qui de droit	Ad Lib		Les nouvelles TVA ▢ Ici Montréal/Météo/Sports		Cinéma : *Dillinger*
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment Tonight	The ▢ Campbells	The Cosby Show ▢		Cheers ▢	Night Court ▢	Night Heat ▢		CTV News 23h 20 : Pulse		L.A. Law
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Passe-partout	Téléservice	19h 15 : L'indice	Cinq pour un	Retraite-Action	Biondi & Cie	Points de vue / (Documentaire)				L'indice	23h 15 : Téléservice	
22 WVNY (ABC) Burlington	News	ABC News ▢	Star Treck		Sledge ▢ Hammer !	The ▢ Charmings	ABC News Special ▢ *The Pope in America*		20/20		News	Nightline ▢	Cossman Secrets
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Jeremy/ Readalong	Doctor Who	Magic Shadows	What a Picture !	Realities	Speaking out			Visions : the critical eye	Realities (reprise)	North of 60° : Destiny Uncertain	
33 VERMONT ETV (PBS)	The Mac Neil-Lehrer Newshour		Nightly Business Report	This Old House	One Village in China		Mystery ! The Adventures of Sherlock Holmes		Upstairs Downstairs		Movie : *Caught* —É.-U. 1949 Avec B. Bel Geddes et James Mason		
35 QUATRE SAISONS Montréal	Action réaction	La Maison Deschênes	Double jeu	Cinéma : *Mort sur le Nil* —G.-B. 1978 Avec Peter Ustinov, David Niven et Mia Farrow						Le grand journal Sport Plus	Les envahisseurs		
99 TVFQ (télévision française)	Le Journal	Des chiffres et des lettres	Ligne directe		Affaire suivante	Les étés de *Droit de réponse*				Nv. théâtre de Bouvard	22h 45 : Le journal	23h 15 : Radio-France Internationale	

Lama revient à Montréal

Bonaparte: de Fontainebleau à Wilfrid-Pelletier

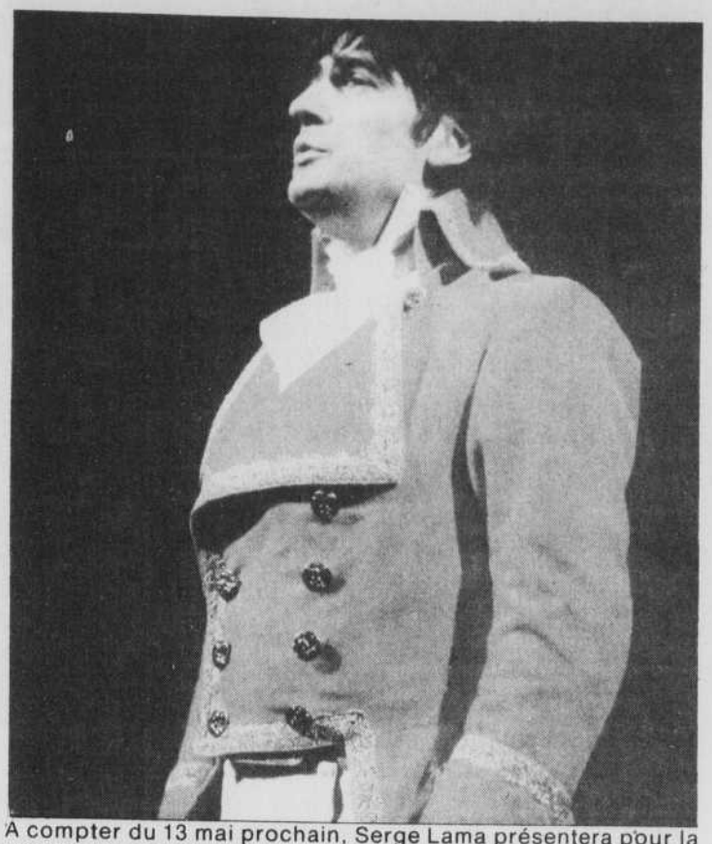

À compter du 13 mai prochain, Serge Lama présentera pour la première fois en Amérique sa fresque musicale sur Napoléon Bonaparte à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

PIERRE CAYOUETTE

Napoléon Bonaparte débarquera à Montréal le 13 mai 1988.

Serge Lama, dont la passion pour le « loup garou corse » a quelque chose de schizophrénique, portera la redingote de Bonaparte.

Lama présentera pour la première fois en Amérique sa fresque musicale tant rêvée sur le célèbre empereur. Pour l'instant, treize représentations sont prévues à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts.

Mis en scène par Jacques Rosny, le *Napoléon* de Lama est une fresque musicale de trois heures, riche de 18 tableaux et de 25 chansons, toutes parolées par Serge Lama et mises en musique par Yves Gilbert.

« Cette épopée se veut le plus gros show francophone », a promis hier le producteur Jacques Ouimette au cours d'une conférence de presse organiséee, il va de soi, au restaurant Bonaparte dans le Vieux-Montréal.

Ouimette a négocié pendant près de deux ans avec Lama avant d'obtenir la présentation du spectacle à Montréal.

La Société de gestion Maude, qu'il gère, investira $ 1.3 million pour produire l'événement.

De leur côté, les spectateurs devront débourser entre $ 30 et $ 40 pour voir l'animal sur la scène montréalaise.

Le mégaspectacle de Lama a tenu l'affiche pendant deux ans au Théâtre Marigny de Paris. Il a été vu par 943,000 spectateurs. La dernière représentation a eu lieu le 30 juin dernier.

Pour le spectacle de Montréal, Lama fera appel à une distribution locale. Bien sûr, Serge Lama incarnera celui qui fut le père de notre code civil; Christine Delaroche jouera Josephine, la plus aimée et illustre femme de l'empire. Un autre comédien français viendra. Pour le reste, Lama fera appel à des comédiens québécois.

Les auditions auront lieu les 5, 6 et 7 octobre. Les candidats doivent adresser leur demande au C.P. 505, succ. C, Montréal, H2L 4K4.

On profitera par ailleurs de la présentation du spectacle à Montréal pour enregistrer une émission de télévision de trois heures.

La Société de gestion Maude a obtenu les droits de captation. Le producteur Laurent Larouche s'est associé au projet.

On compte vendre l'émission aux télévisions locales, puis dans l'ensemble de la francophonie.

Les producteurs québécois profitent en fait d'une querelle entre Lama et les comédiens français. Les coquins exigeaient 30 fois le cachet normal de télévision. Voilà pourquoi on a décidé d'enregistrer l'émission au Québec plutôt qu'en Europe.

Le développement culturel de la métropole

Quand le RCM n'en dit pas plus

ANGÈLE DAGENAIS

Après presqu'un an au pouvoir, la nouvelle administration municipale montréalaise rencontrait mardi soir le milieu culturel pour commencer à « rendre des comptes », après avoir tant promis lors de la dernière campagne électorale.

Le premier bilan est encore passablement flou. La Commission permanente du développement culturel, composée de huit élus et présidée par Mme Martine Blanc (district Octave-Crémazie), tenait la première de quatre séances publiques de travail au Centre Jean-Marie Gauvreau, dans le Nord de la ville.

Cette première rencontre était inscrite sous le sceau de l'*information* aussi bien, nous a-t-on dit, pour les élus (!) que pour le grand public, sur les nouveaux services municipaux créés par la réforme administrative de l'Hôtel-de-Ville.

Deux d'entre eux ont été présentés en détail au public avec force organigrammes et panneaux descriptifs par leurs principales têtes dirigeantes: le Service des Loisirs et du développement communautaire, et la nouvelle Commission d'initiative et de développement culturel, déjà mieux connue par son sigle, CIDEC.

Le premier est un remaniement de quatre unités administratives de l'ancienne administration municipale: sports et loisirs, activités culturelles, travaux publics/module parcs et Jardin botanique et affaires sociales.

Les activités de ces secteurs sont bien assises dans l'organigramme de l'Hôtel-de-Ville. On a appris toutefois qu'elles connaîtront un nouvel essor grâce notamment à une volonté de rajeunir des équipements qui n'ont pas reçu les crédits appropriés ces dernières années, notamment le Planétarium, l'Aquarium, le Jardin des merveilles, ainsi qu'un nouvel Insectarium qui verra vraisemblablement le jour en 1989.

À ce chapitre, un membre de l'assistance, M. J.-Z. Léon Patenaude, a tenu, de façon fort véhémente, à attirer l'attention des élus municipaux sur l'« état lamentable » de la Bibliothèque centrale de Montréal, sur la rue Sherbrooke, dont l'inventaire n'aurait pas été fait depuis 15 ans, et qui manquerait dramatiquement d'espace pour se déployer.

M. Patenaude a insisté pour que le Conseil de Ville agisse au plus tôt afin de sauver cette « institution du patrimoine culturel des Montréalais », menacée de suffoquer d'asphyxie. Il a eu pour toute réponse que le cas des bibliothèques était déjà identifié comme « prioritaire » mais ne serait étudié qu'en 1988.

Pour ce qui est de la CIDEC qui existe sur papier depuis l'hiver dernier, qui possède un personnel de quatre employés seulement depuis le mois de mai, et n'a pas encore de « commissaire » à sa tête — il paraît qu'on cherche absolument une femme à ce poste depuis deux mois et qu'on n'en trouve pas une qui veuille accepter — ses visées et objectifs demeurent fort nébuleux: traiter les demandes du milieu, appliquer les politiques de l'autre commission (celle, permanente, du développement culturel), soutenir les industries culturelles auxquelles les artistes pourraient être assimilés (industriels sur une petite échelle?), etc.

La CIDEC n'est pas un conseil des arts, nous dit-on. Les demandeurs de subventions sont priés de s'adresser au Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM)!

Par contre, il s'agirait d'un organisme de soutien et de concertation avec les autres gouvernements mais avec aussi le milieu.

Bref, il est bien difficile de se faire une idée claire de comment fonctionnera très concrètement ce nouveau service, de quelles sortes de budgets il disposera et quand il compte être vraiment fonctionnel.

Mme Phyllis Lambert, au nom de la section québécoise de la Conférence canadienne des arts, est revenue à la charge avec les demandes qu'elle faisait lors de la dernière campagne électorale, notamment l'organisation d'un sommet culturel à Montréal pour déterminer avec les principaux intéressés quels sont les besoins et exigences du milieu.

Elle a reçu pour toute réponse que l'idée était « fort intéressante » mais qu'il était beaucoup trop tôt pour « prendre des engagements spécifiques ».

Les quelque 300 personnes qui assistaient mardi à cette première assemblée publique sont reparties mieux informées, certes, mais guère plus avancées quant aux visées concrètes qu'entend imprimer la nouvelle administration au développement culturel.

CITÉ
en début de soirée...

RADIO CITÉ 107 FM
Pour l'AMOUR de la Musique

Les Cent jours d'art contemporain de Montréal 1987

aujourd'hui

M. John Miller

artiste et critique New Yorkais («Artscribe International») donne à 17hres une conférence illustrée sur HAIM STEINBACH, sculpteur néo-conceptualiste qui expose à la galerie Sonnabend à New York et Rhona Hoffman à Chicago.

au C.I.A.C. 3576 avenue du Parc, 288-0811

Conférence (en anglais) gratuite.
Période de questions avec traduction.

ENTRÉE aux expositions STATIONS: 5,00$
Étudiants, âge d'or 3,00$

CrownVie

ENFIN!
Un cahier pour les jeunes dans LE DEVOIR
Tous les vendredis

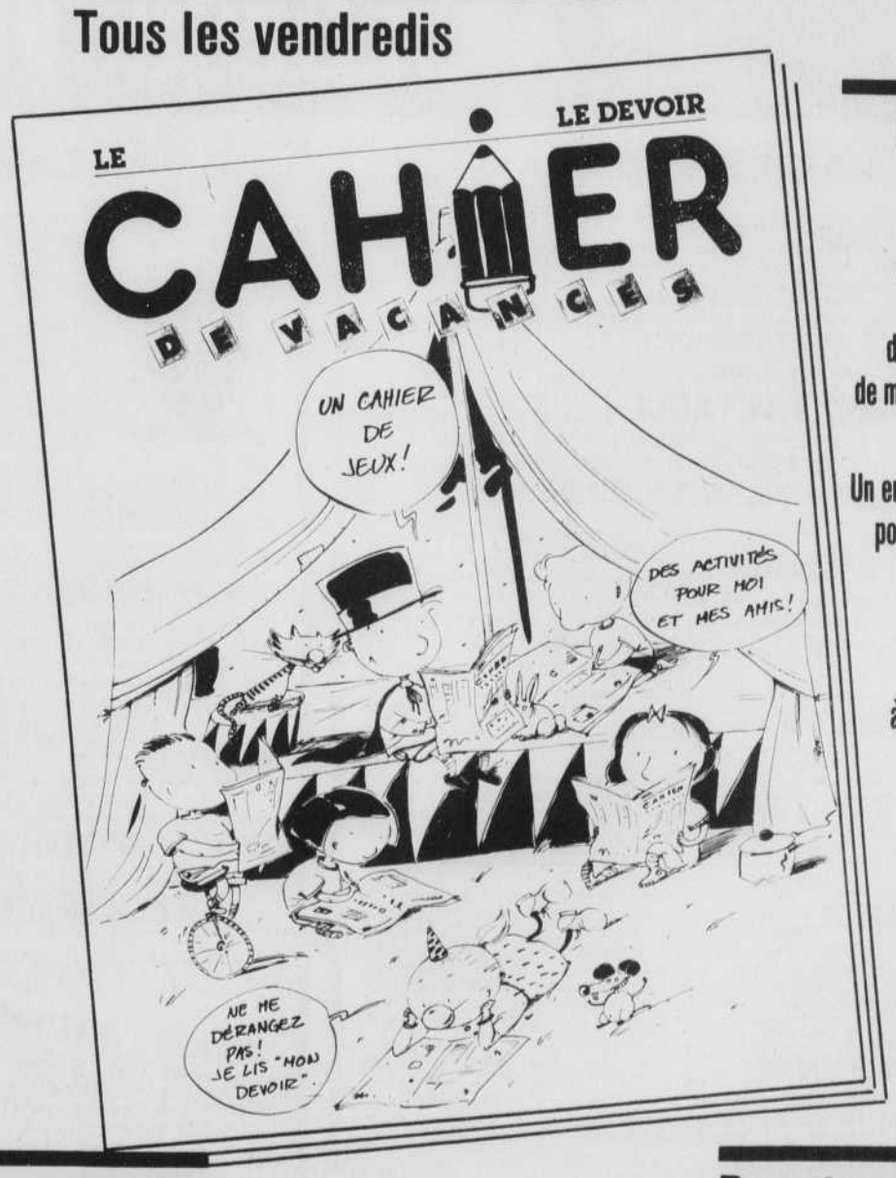

Des jeux
de lecture
d'écriture
d'observation
de stratégie
de vocabulaire
de mathématiques
d'aptitudes

Un enrichissement pour les jeunes.

Une nouvelle façon d'apprendre à son rythme.

- Des histoires drôles
- Des devinettes
- Des concours
- Un contenu stimulant. Imaginé, illustré, écrit par des créateurs d'ici.

Parutions

11 sept.: L'enquête Croc-en-jambe
18 sept.: Des puces au marché aux puces
25 sept.: Le sentier des Lulumiens

Avec le Cahier de vacances, bientôt suivi par le Cahier de la rentrée, LE DEVOIR lance une nouvelle formule s'adressant aux jeunes de 6 à 12 ans. Désormais, vos enfants ne seront plus trop jeunes pour lire votre quotidien.

Jackson au Japon

TOKYO (AFP) — Star américaine de la pop music, Michael Jackson est arrivé hier à Tokyo où il doit, avec son premier concert samedi prochain, donner le coup d'envoi de sa tournée mondiale.

Michael Jackson, accueilli par une centaine de journalistes et de fans, est allé directement à son hôtel, où selon la presse japonaise, sa chambre a été reconçue à son goût.

Les places pour ses concerts vendues entre $ 36 et $ 46 (US) se sont vendues en quelques heures.

En début de semaine, leur prix atteignait au marché noir 17 fois leur prix initial, selon la police qui indique avoir interpellé des revendeurs.

Michael Jackson, recordman de tous les temps de ventes de disques avec *Thriller* (38.5 millions d'exemplaires vendus dans le monde), n'était pas apparu en scène depuis 1984, lors du *Victory Tour* accompli avec ses frères. Cette fois il sera seul sur les planches.

Au Japon, où *Thriller* s'est vendu à un million et demi d'exemplaires, il donnera neuf concerts, à Tokyo, Osaka et Yokohama.

Le chanteur se rendra ensuite en novembre en Australie, en décembre en Nouvelle-Zélande et en Europe l'an prochain.

Sélection Officielle Festival de Montréal '87
photographia
Version originale grecque avec sous-titres Français
BOGART 3575 Ave du PARC 844-9470 7:00-9:15

SELECTION OFFICIELLE VENISE
avec: FABIENNE BABE GERULF PANNACH
Fatherland
Version originale Anglaise avec sous-titres Français
6:45-9:00
BOGART 3575 Ave du PARC 844-9470

Cinémas Unis United Theatres

Law of DESIRE
18 ans admis
Version originale Espagnole avec sous-titres Anglais
BOGART 3575 Ave du PARC 844-9470 7:15-9:30

Les meilleurs films de répertoire maintenant à l'affiche
JEUDI, 10 SEPTEMBRE
5h00 ANGEL HEART (VF)
7h30 WORKING GIRLS
9h30 PRICK UP YOURS EARS
MON CINÉMA 858 STE-CATHERINE E. 849-0041

Chronique des Evenements Amoureux
Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
12:25-2:45-5:05-7:25-9:45

4e
Prix incluant: GRAND PRIX SPÉCIAL DU JURY Festival de Cannes
LE SACRIFICE
Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
12:00-2:50-5:40-8:30

LE PLEIN AIR

D'autres aubergistes donnent de leurs nouvelles

Vers une surcapacité d'hébergement dans Orford-Magog ?

JACQUES COULON
Collaboration spéciale

LES NOMBREUX amis et clients de l'*Auberge de l'Étoile* à Magog — située en face du lac Memphrémagog —, l'une des toutes premières de la région, seront probablement heureux d'apprendre que celle-ci n'est pas du tout à vendre et qu'on pourra toujours y aller cet hiver et l'été prochain. « Depuis environ un an, précise Mme Ursula Leclerc, propriétaire de l'auberge avec son mari, des gens bien informés annoncent qu'on est à vendre au moins deux fois par mois. »

Cette rumeur non fondée, comme dit Mme Leclerc, vient du fait que très peu de personnes sont *vraiment* au courant du fameux projet de complexe hôtelier qui doit être implanté à la tête du lac, et dont les travaux devraient démarrer sous peu. Des options ont été prises sur plusieurs propriétés bordant la route 112, qui doit être déplacée, mais à l'Association touristique de l'Estrie comme à la Municipalité régionale de comté, on se montre évasif sur l'ensemble du projet et son importance.

Compte tenu des prix demandés, l'*Auberge de l'Étoile* reste l'une des tables de qualité de tout le secteur Magog-Orford, et surtout d'une qualité soutenue. Le brunch du dimanche midi est à $ 13.50 et la table d'hôte (le soir) à $ 14 en semaine et $ 17 le samedi. L'auberge dispose toujours de 26 chambres très confortables et les tarifs pour la prochaine saison de ski iront de $ 130 à $ 136 par jour (pour deux personnes), incluant les petits déjeuners, dîners et frais de service.

Depuis un an environ, un nouvel établissement s'est ouvert à l'entrée de Magog, plus précisément au 1007, rue Merry Nord. L'*Auberge Memphré* (qui emprunte le nom de l'insaisissable monstre qui hanterait le lac voisin) annonce des chambres climatisées, certaines avec balcon et bain tourbillon, téléphone, etc., au prix très raisonnable de $ 50, $ 65 et $ 80 par jour, pour deux personnes. Piscine intérieur et restaurant. Pas mal de travail reste à faire côté apparence extérieure. Il est regrettable que le stationnement des automobiles se fasse devant l'auberge, en bordure de la route, alors qu'on aurait pu consacrer cet espace à un bel aménagement paysager.

On peut se demander sérieusement si, dans ce secteur Magog-Orford, il n'y aura pas rapidement surcapacité d'hébergement, en particulier l'hiver. Construction du complexe de villégiature Le Jardin des Sables, deuxième phase du Memphré Club, condos locatifs au pied des pistes du Mont Orford, etc. De plus, qui contrôle tout ça ? Ainsi, un motel, sorte d'assemblage de cubes rouges et blancs vient d'ouvrir sur le côté de la route où se trouvent déjà l'Auberge Estrimont et ses chalets.

Un petit établissement (12 chambres) qui paraît être en bonne voie depuis qu'il a changé de propriétaires il y a deux ans environ, est l'*Auberge Georgeville*, joliment située au coeur de ce vieux village loyaliste des bords du lac Memphrémagog. Les chambres ont été embellies, le grand salon également, la cuisine améliorée. On sent que les nouveaux aubergistes sont là pour rester. Leur clientèle locale a d'ailleurs considérablement augmenté. Le tarif des chambres est très raisonnable : de $ 28 à $ 46 par personne et par jour (deux par chambre) selon que vous choisissez la chambre et le petit déjeuner ou le dîner en plus. Taxe et frais de service en plus. Cette maison est fermée durant le mois de novembre. Idéale pour quelqu'un dont le budget ski ne lui permet pas des dépenses somptuaires.

Dans une tout autre région — Charlevoix —, M. Jocelyn Tremblay, directeur général du *Manoir Richelieu* (rien à voir avec une petite auberge), nous fait savoir que cet établissement de 470 chambres et 50 appartements entièrement à neuf et décorés, offre divers forfaits jusqu'au début de l'automne environ. Actuellement, les chambres se louent $ 109 pour deux personnes et par jour, ou $ 175 avec les petits déjeuners, dîners et frais de service compris (tarif spécial pour les groupes et selon la période de l'année).

En prévision de l'hiver prochain, la direction met la dernière main à des séjours à prix forfaitaires de ski alpin (au Mont Grand-Fonds), de ski de randonnée et de motoneige en empruntant le réseau de sentiers entretenus par les clubs de la région. Les séjours ski iront de 2 à 6 jours (le tarif n'est pas encore disponible) et les motoneiges pourront être louées à la journée. La cuisine, au Manoir, semble rester prudemment « populaire », sans doute pour ne pas effaroucher certains clients peu habitués aux chefs imaginatifs ... Le menu de la table d'hôte y est aussi cher que dans les grands hôtels montréalais (de $ 25 à $ 28, plus taxe et service), le petit déjeuner style buffet est à $ 7.95.

Jacques Robert, propriétaire de l'*Auberge du Fenil*, à Eastman, un petit établissement bien sympathique situé tout près du Théâtre de la Marjolaine et des pistes de ski du Mont-Orford, a de sérieux projets d'expansion, mais rien n'est encore vraiment décidé. Réputée pour la qualité de sa cuisine, cette auberge estrienne continue d'offrir, chaque jour, un copieux menu table d'hôte à $ 22.50. Le midi, on déjeune à la carte. Prix des chambres : $ 69 par personne et par jour, petit déjeuner et dîner compris.

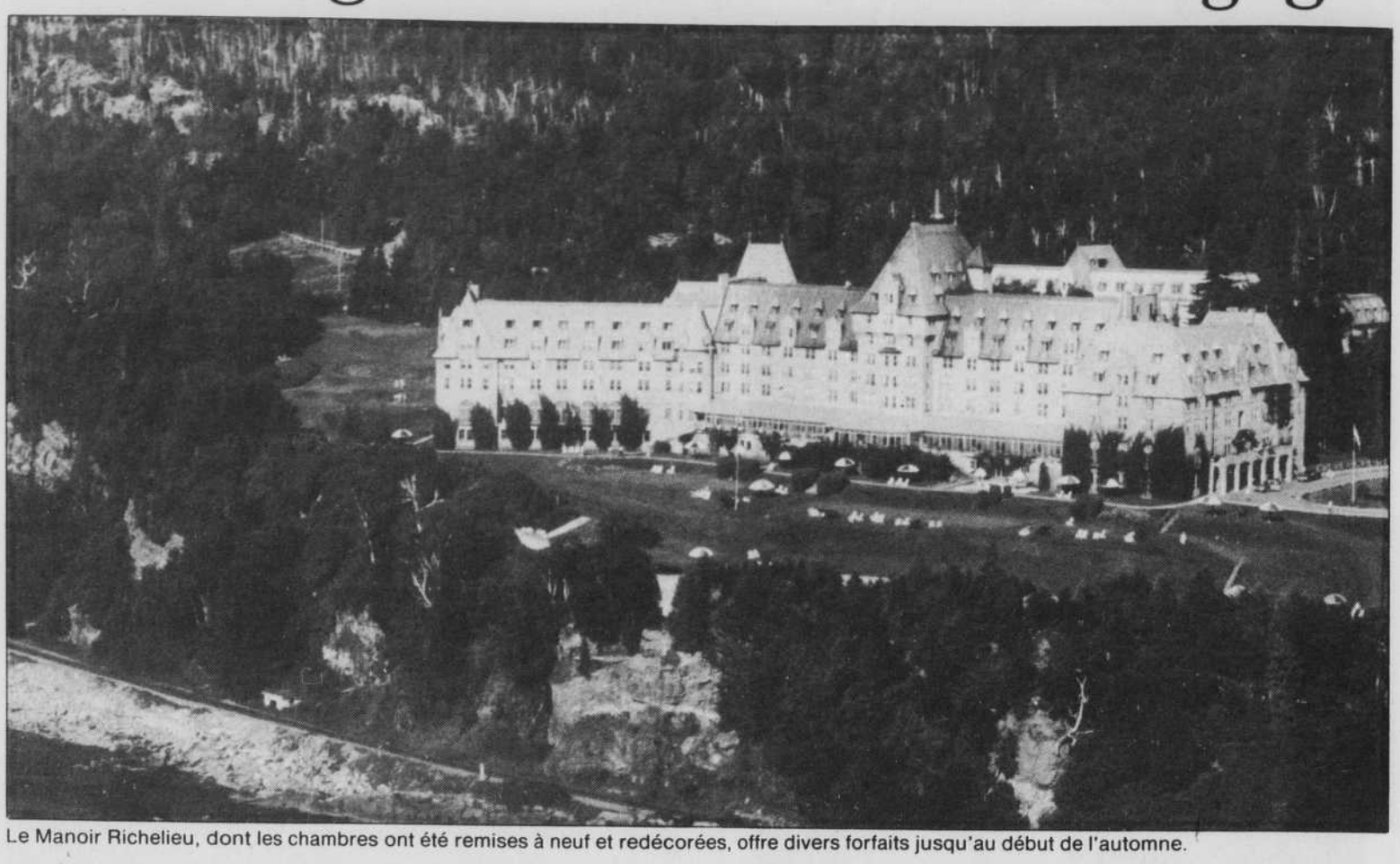

Le Manoir Richelieu, dont les chambres ont été remises à neuf et redécorées, offre divers forfaits jusqu'au début de l'automne.

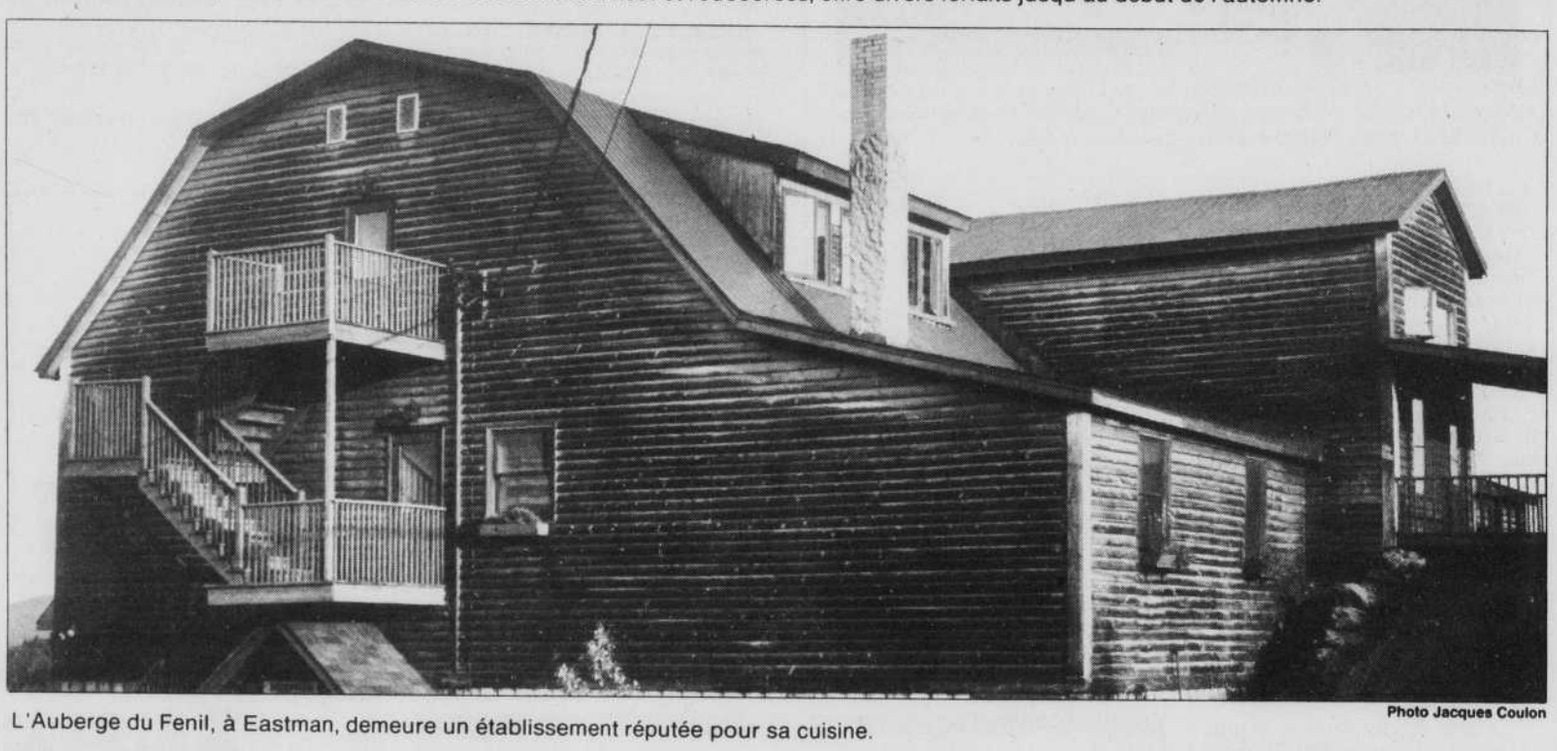

L'Auberge du Fenil, à Eastman, demeure un établissement réputée pour sa cuisine.

Photo Jacques Coulon

Auberge de l'Étoile
Magog
Tél. : (819) 843-6521

Auberge Memphré
Magog
Tél. : (819) 847-2222

Auberge Georgeville
Georgeville
Tél. : (819) 843-8683

Manoir Richelieu
Pointe-au-Pic
Tél. : (418) 665-3703 ou 1-800-463-2613

Auberge du Fenil
Eastman
Tél. : (514) 297-3362.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

LAURENTIDES

HOTEL FAR HILLS INN: CONFORT — GASTRONOMIE — SPORTS — AMBIANCE. Une des auberges de choix dans les Laurentides — 2 lacs pour sports nautiques, 2 piscines avec sauna, tennis, squash, badminton, ballon-volant, billard, ping pong, sentiers pédestres. Golf, équitation et théâtres d'été à proximité. ET PLUS: un punch au rhum offert par la direction, films sur vidéo, barbecues, artiste reconnue 4 soirs par semaine, dîners gastronomiques à la chandelle. Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes. Semaine de vacances: $395. p.p./occ. d. incluant 2 repas par jour. Spécial de fin de semaine $148. p.p. Pour réservations — **866-2219** ligne directe de Montréal ou **(819) 322-2014.**

AUBERGE CHEZ FANTACCI À St-Hyppolyte, seulement à 40 milles de Montréal, petite auberge accueillante. Lac naturel, pédalos, chaloupes. A proximité: golf, théâtre d'été, équitation. Fine cuisine italienne. Ambiance chaleureuse. De 49$/jour (occ.d.) avec repas. **(514) 563-2790.**

AUBERGE LA SOUPIÈRE: À St-Adolphe d'Howard. Spécial week-end 125$ p.p. incluant le brunch.Spécial semaine (dimanche soir au lundi soir) 290$ par jour p.p. occ. d., PAM. Repas gastronomique. Table d'hôte, brunch du dimanche 13,95$ de 11h à 15h. Chambres luxueuses, bar avec musique, café-terrasse sur le bord du Lac St-Joseph **819-327-2525.**

LES ROCHERS BOISÉS DE STE-ADÈLE: À seulement 45 minutes de Montréal, condos luxueux de 1 à 4 chambres à coucher, modernes, très spacieux, tout équipés, avec télé-couleur, terrasse, foyer. Site très paisible et privé, idéal pour lune de miel. Piscine extérieure, 4 tennis dont 1 éclairé, pro de tennis et animateurs d'activités sur place. Vert de pratique, pétanque, jeux pour enfants, centre sportif: piscine chauffée, squash, sauna, nautilus et billard. Endroit exclusif pour réunions d'affaires. Demandez notre brochure en téléphonant au **1-819-322-1226** ou **1-800-567-6774.** (Nous avons aussi des condos à vendre) **3901 ch. Mont Sauvage, C.P. 1350, Ste-Adèle, Qc J0R 1L0.**

HÔTEL L'ESTÉREL Situé dans les Laurentides, sur le lac Dupuis, à 1 heure de Montréal. Portant une classification de 5 Fleur de Lys, l'Hôtel l'Estérel est le centre de villégiature par excellence au Québec et l'endroit parfait pour un séjour rempli d'activités. Marina, golf, tennis, piscine chauffée, racquetball, gymnase, sauna, etc... N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée. Tarif inclut golf et tennis. Tél.: 514-228-2571 de Montréal: 866-8224.

AUBERGE LAC-À-LA-LOUTRE (Otter Lake Haus) Auberge familiale depuis 1928, tranquille, tranquille, vacances d'automne, repos, sentiers pédestres, sports extérieurs, golf à proximité, couleurs d'automne, cuisine maison allemande continentale. Tarif de 45$ p.p., par jour M.A.P.
Huberdeau, QC J0T 1J0 — 819-687-2767.

La Sauvagine
Dans un site enchanteur, sur le bord de la rivière du Nord, à 5 km du centre de Ste-Agathe, venez goûter aux charmes discrets de notre superbe maison de campagne. Chambres décorées chaleureusement à partir de 27,50 $ occ. double. Salles de réunions, suite disponible et repas sur demande.
1592, route 329, Ste-Agathe autoroute 15 sortie 89 1 mille vers St-Donat
RÉSERVATIONS: 1-819-326-7673

Auberge Cuttle's Tremblant Club
Situé sur les rives du majestueux Lac Tremblant, L'AUBERGE CUTTLE'S vous offre son nouveau concept vacances/été. Découvrez le comfort d'un condominium de grand luxe, profitez de nos nombreux sports et activités offerts sans supplément et appréciez notre cuisine renommée. Tellement plus qu'une simple chambre d'Hôtel!
Mont-Tremblant, Québec, J0T 1Z0 (819) 425-2731

LAURENTIDES

HOTEL La Sapinière
Venez découvrir le calme et la tranquillité, à 1 heure de Mtl. À compter de 99$ pr jr par pers., occ. double, air climatisé; comprend: 3 repas de gourmet par jour, classifié 4 fourchettes. Piscine ext. chauffée, pédalos, tennis, badminton, canots, etc. Sport et activités organisés.
RELAIS & CHATEAUX
Prix de l'excellence du tourisme 1986.
C.P. 190 — VAL DAVID — J0T 2N0 / Mtl: 866-8262
Ext. de Mtl: 1-800-567-6635 / Val David: (819) 322-2020

DOMAINE MIRA-MONT SUR LE LAC: À St Adolphe-d'Howard, 42 chalets ou condos de 1 à 3 chambres à coucher, luxueux et joliment décorés, en bordure du lac 4 Fleurs de Lys. Sur le site: piscine intérieure, saunas, bain tourbillon. Salle à manger, fine cuisine, 3 fourchettes. Souper dansant avec Marcel Day et Larry Moore. Plage sablonneuse, tennis, canots, pédalos, lac poissonneux, terrain de jeux. Une heure de Montréal. Autoroute des Laurentides, sortie 83, à 9 km sur la route 329 Sud. Demandez brochure couleur: de Montréal: **875-9042, (819) 327-3330.** Toutes cartes de crédit acceptées. C.P. 269. St-Adolphe, Qc J0T 2B0.

DESTINATION
Romantik AU QUÉBEC

Hovey Manor
Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans «**COUNTRY INNS & BACK ROADS**» . Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant surle lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. Façade du lac de 1000 pieds, plages, tous les sports nautiques et tennis sur les lieux. Magnifique feuillage d'automne, promenades boisées, croisières d'automne sur le lac. Forfait à partir de $72 p.p. MAP.
1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0.

AUBERGE DES 3 CANARDS
Pointe-au-Pic Charlevoix
(418) 665-3761
Chaleur, Gîte et Fine Cuisine

BAS ST-LAURENT

AUBERGE DU PORTAGE: Centre de villégiature et de santé. Bain de boue de tourbe, bain d'algues (algologie). Située sur le bord du St-Laurent à 10 km de Rivière-du-Loup. Auberge sympathique, entièrement rénovée. Chambres, motels, plage, piscine, tourbillon, sauna, activités. P.A. (3 repas) 45$ par jour p.p. 300$ par semaine p.p. occ. dbl. **418-862-3601**

CHARLEVOIX

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge de montagne avec vue sur le St-Laurent, Baie St-Paul et l'Île aux Coudres. 27 chambres tout confort, fine cuisine, bar-détente, piscine int. panoramique, salle de conférence et de jeux. Demandez notre **FORFAIT DÉTENTE**, sur semaine, du dimanche au jeudi inclusivement, 2 nuits/3 jours, incluant 2 soupers, 2 couchers, 2 déjeuners, à partir de 119$ p.p., occ. double.
1-418-435-5505, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162, de Mtl (514) 861-2821.

AUBERGE «SUR LA CÔTE»
205 Chemin des Falaises, C.P. 1376
LA MALBAIE, CHARLEVOIX — (418) 665-6053
Vue sur le fleuve — gastronomie — douce ambiance

AUBERGES LES SOURCES
8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc G0T 1M0.
Un confort et une table dignes des charmes de Charlevoix.
(418) 665-6952

MANOIR CHARLEVOIX: Auberge — motel, 42 chambres. Piscine, tennis, salle de jeux intérieure, sauna, boîte à chansons, bar-terrasse surplombant le fleuve, golf à 300 mètres. 1030 rue St-Étienne, La Malbaie. **(418) 665-4413**

auberge des Sablons
Majesteuse résidence construite au temps de la belle époque, l'AUBERGE DES SABLONS est située aux loges de l'un des plus spectaculaire panorama de Charlevoix. À proximité de la vie active des centres de villégiature, elle vous offre calme et détente, bouffe et romance. 15 chambres à partir de 50$ par jour, p.p. occ. double (P.A.M.) **418-452-3594**
St-IRÉNÉE LES BAINS

MANOIR RICHELIEU: La vie de château vous attend! Piscine extérieure et intérieure, golf 18 trous, vert de pratique, tennis, théâtre d'été, galerie d'art, boutique d'artisanat, observation des baleines. Vérifiez nos intéressants forfaits.
1-800-463-2613 ou (418) 665-3703.

LAC BEAUPORT

AUBERGE LES QUATRE-TEMPS: à 15 min. du centre-ville de Québec sur la rive du Lac Beauport. Forfaits planche à voile, golf, équitation, plage, voile, mini croisière et pêche sur le lac. Piscine int.-sauna-bain de boue de tourbe. Condos.
418-849-4486, 1-800-463-1568.

MANOIR ST-CASTIN: Une auberge de 48 chambres sur les rives du lac Beauport et une table unique, reconnue des fins gourmets. Forfaits à prix avantageux: golf, tennis, piscine chauffée, planche à voile, etc... Demandez notre brochure Manoir St-Castin 99, Chemin Tour du Lac, LAC BEAUPORT (Québec) G0A 2C0, (418) 849-4461, 1-800-463-4824.

LE PLEIN AIR

En ville, à la campagne ou en montagne

La marche, pour se remplir les poumons d'air frais

ROBERT CHOQUETTE

INSTINCTIVEMENT de nombreux excursionnistes croient que la marche est un excellent moyen de mettre à contribution ses temps libres pour conserver une bonne condition physique. Cependant, de la marche lente qu'on fait dans le parc local en fin de journée, à la randonnée de plusieurs heures en montagne, il y a tout de même des nuances quant aux effets produits. Mais autant établir dès maintenant qu'en la matière, aucun pas n'est perdu.

Evidemment plusieurs facteurs interviennent dans le choix du site, du rythme et de la durée de l'excursion. Mais avant toute chose, il est utile de retenir que ce n'est pas le niveau d'intensité de l'effort fourni qui importe, mais plutôt le nombre et la régularité des sorties qu'on y consacre. Ainsi ceux qui veulent se préparer convenablement à la prochaine saison de ski doivent compléter une randonnée pendant le week-end, et effectuer aussi deux bonnes promenades durant la semaine.

La marche est excellente pour l'amélioration de l'appareil cardio-vasculaire, pour le contrôle du stress et la régulation du poids. Elle est sans risque de blessures et comme elle n'exige pas d'habiletés techniques particulières, elle libère l'esprit de toute contrainte accaparante. Pour obtenir les effets recherchés, il importe d'adopter un rythme de marche assez élévé et soutenu de façon à provoquer un essoufflement moyen (qui permet encore de parler) et ce, pendant environ une demi-heure. On devrait toujours accorder de l'importance au choix du site où l'on fait ses excursions. Circuler trop près des artères achalandées n'apporte pas toute la quiétude et la sécurité voulues. Les endroits accidentés où il est difficile de se situer ne permettent pas d'adopter un rythme régulier. Il est préférable de changer fréquemment d'endroit, on évite ainsi la monotonie. Finalement il est toujours plus agréable d'avoir l'impression d'avancer, de se déplacer dans le paysage. A ce titre on recherche les sites qui offrent de vastes perspectives et qui permettent de choisir d'autres sentiers au retour.

Plusieurs endroits situés sur l'île de Montréal et dans les environs possèdent un certain nombre des qualités énumérées. Bien sûr on souhaite passer plus de temps sur le site même que dans la voiture pour y accéder. On tentera dans la mesure du possible de choisir un emplacement assez rapproché pour les excursions durant la semaine.

En plein coeur de Montréal, les parcs du Mont-Royal, Angrignon, Maisonneuve et du Vieux-Port sont souvent fréquentés par ceux qui veulent profiter de la pause du midi pour s'aérer les poumons. A pied ou à vélo, les pistes du canal de l'Aqueduc, du canal de Lachine, de la Voie maritime du Saint-Laurent et des parcs des berges à Lachine et à La Salle sont forts populaires, même s'ils présentent le désavantage d'être linéaires.

Ceux qui préfèrent les paysages nautiques ou le charme des îles, choisiront les parcs régionnaux Cap-Saint-Jacques et Ile-de-la-Visitation sur l'île de Montréal, tout comme les parcs provinciaux Paul-Sauvé à Oka et des Iles-de-Boucherville. Bien entendu, les parcs du Bois-de-Liesse, du Bois-de-la-Réparation et la Rivière-des-Prairies offrent aussi des sentiers de randonnée pédestre et des voies cyclables. Finalement ceux qui aiment plutôt marcher en montagne ou dans les érablières peuvent choisir entre le parc du Mont-Saint-Bruno, ou deux centres d'interprétation de la nature, au mont Saint-Hilaire et au mont Saint-Grégoire.

Photo Jacques Grenier

Un marcheur solitaire dans un paysage automnal sur les hauteurs du Mont Royal.

Si l'on dispose de plus de temps, on peut faire de remarquables excursions en gravissant les pentes des centres de ski des Basses-Laurentides ou de l'Estrie. L'effort soutenu qu'il faut déployer pour atteindre le sommet est toujours largement récompensé par les paysages qu'on peut admirer à loisir une fois qu'on a repris son souffle.

Les excursions d'automne en plein air sont souvent soumises aux aléas du temps. Pour être prêt à faire face à toute éventualité, il est sage d'apporter quelques vêtements additionnels dans un sac à dos léger. Quant au reste, un petit goûter, des lunettes d'approche, les guides d'identification de la flore et de la faune, constituent autant d'éléments qui ajoutent au plaisir d'aller se remplir les poumons d'air frais.

Au parc Paul-Sauvé d'Oka

L'automne, la saison du camping

Le parc Paul-Sauvé d'Oka, propriété du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, est certainement l'un des plus beaux sites de camping de toute la région de Montréal.

De fait, on y remarque beaucoup de couples de retraités et de nombreuses jeunes familles. L'automne est plus particulièrement propice aux activités qui entourent un séjour actif de camping. La température fraîche, les couleurs vives, tout incite aux longues marches vers la montagne du Calvaire ou à arpenter les 20 km de plage presque sauvage à cette période. Il ne faut pas oublier les 50 km de piste cyclable bien balisées et agrémentées de lieux de pique-nique. Aussi, tout au cours du mois de septembre, le centre d'interprétation de la nature du MLCP regorge d'activités.

Un programme d'activités spéciales a d'ailleurs été préparé à l'intention des campeurs. Près de 1000 sites de camping sont à la disposition du public.

Voir les couleurs du Mont Mégantic

La région du Mont Mégantic invite le public pour un séjour de plein air et de détente dans un environnement de montagnes et de grands espaces. Situé à 65 km à l'est de Sherbrooke, le Mont Mégantic et sa région offrent un circuit touristique où l'on découvre de pittoresques villages le long d'une route panoramique.

La randonnée pédestre, l'escalade, l'équitation, le cyclotourisme, la pêche et la fameuse « côte magnétique » sont autant d'attraits qui attendent le visiteur.

Pour renseignements : (819) 888-2330.

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de l'étoile

Tous les sports de saison

Vue panoramique sur le lac Memphrémagog

Brunch des gastronomes le dimanche.

Téléphonez sans frais **1-800-567-2727**

(819) 843-6521

1133 Principale, O, Magog, Qc J1X 2B8

ON SE RETROUVE À

L'Auberge

Un séjour à l'auberge Un souvenir inoubliable, forfait tout compris hébergement, 3 repas par jour, voile, planche à voile, découverte du milieu naturel, escalade, randonnée, activités culturelles à partir de 55$ par jour par personne en occupation double. À proximité et en sus Golf, équitation, centre d'art Orford, théâtre d'été

jouvence

Route 220
Orford
Bonsecours, Qué.
J0E 1H0

514-532-3134

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

ESTRIE

AUBERGE LE FALOT: C'est le temps de penser aux vacances d'été. Profitez de la promenade du dimanche pour venir bruncher dans un site enchanteur près du lac avec vue sur le Mont Orford. Le brunch est servi de 11h00 à 14h30. Forfait de fin de semaine P.A.M. 90$ p.p., occ. double.
C.P. 194, chemin du Lac d'Argent, Eastman, J0E 1P0. (514) 297-3566

la Cheviotte — Boutique Campagnarde, sur une route enchantée à trois minutes de Sutton. Lainages confortables de qualité que nous importons d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et du Pays de Galles. Chandails, vestes cardigan, marinières, casquettes à carreaux, chapeaux en tweed, foulards et houlettes authentiques. De 10h à 5h tous les jours. Chemin Academy-Elie. **SUTTON (1-514-538-3428)**

Auberge Loft Acres Country Inn — Découvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux aparthôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatisées, bain tourbillon (sur demande). Équitation, piscine, tennis. Golf à proximité. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars. 1 heure de Montréal. Près de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowansville. FORFAIT FIN DE SEMAINE (occ. double). Studio 99$ p.p. — 1 chambre 119$ p.p.
Rés. 514-263-3294, West Brome, QC J0E 2P0.

AUBERGE DE JOUVENCE: Au coeur du parc Orford. Jouvence vous offre une bouffée d'air printanier. Personnel disponible, hébergement confortable, cuisine de bon goût. Forfait tout compris: hébergement, 3 repas par jour et animation à partir de 48$/jour, p. p., occ. d. Tarif réduit de 20% entre le 31 mars et le 6 mai (excepté Pâques).
(514) 532-3134.

AUBERGE DU FENIL: L'endroit idéal pour des vacances de détente, de gastronomie et de plein air. Vue superbe du mont Orford. Le calme de la campagne. Sentiers pédestres, piscine, tennis, bicyclette. Forfait-théâtre (Marjolaine). Golf et équitation à proximité. Ch. Mont Bon Plaisir, Eastman.
1-800-363-8926 ou **(514) 297-3362,**

AUBERGE MEMPHRÉ: Dans la ville de Magog, nouvelle auberge, piscine intérieure chauffée, chambres avec bain tourbillon, chambres avec balcon, vue panoramique sur le lac et le Mont Orford. **50$ à 75$ pour 2** en occ. double. Gratuit: enfants de moins de 14 ans avec parents. Prix spéciaux pour groupes.
Sortie 118 — 1007 Merry Nord Magog J1X 2G9 **(819) 847-2222.**

AUBERGE RIPPLECOVE: Une auberge charmante nichée sur les rives du Lac Massawippi. Chambres de rêve avec vue sur le lac, quelques-unes avec balcon, foyer et bain tourbillon ou suites et chalets au bord de la plage, piscine chauffée, croisières sur le lac, marina, planche à voile, le tout sur les lieux. Golf, équitation, théâtres d'été, à proximité. Cuisine française très renommée. Forfaits week-end à partir de $135.00 p.p. occ. double. Forfait 5 nuits à partir de 315$ PAM (soupers, déjeuners, taxes et pourboires compris.)
C.P. 246 Ayer's Cliff, Qué. J0B 1C0. Tél.: 819-838-4296.

AUBERGE DE LA VOLIÈRE: En bordure du lac Brome, au coeur des principales stations d'hiver (Bromont, Sutton, Orford et Owl's Head). Offrez-vous un séjour gastronomique dans une ambiance de détente et de calme, à partir de 45$ p.p. / jour, occ. d., P.A.M. (avril, mai, juin). (514) 243-6408.

ESTRIE

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais decampagne, pour les gourmets gourmands, classifié 4 fourchettes, membre de la chaîne **RELAIS ET CHÂTEAUX.** Le charme d'une vieille demeure bourgeoise, perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 22 chambres dont certaines avec foyers. Galerie d'art. Forfait week-end à partir de 175$ p.p. occ. double.Voyez les couleurs automnales de la région! **C.P. 330 North Hatley J0B 2C0. 819-842-2451.**
RELAIS & CHATEAUX

RICHELIEU / RIVE-SUD

AUBERGE HANDFIELD: Dans un cadre enchanteur, nichée au coeur de la vallée du Richelieu, auberge accueillante avec vue sur la rivière. Membre du «Country Inns and Back Roads». Charme et tranquilité font notre réputation. Réunion d'affaires et Plan Américain pour groupes. 50 chambres et 8 salles de banquets et réunions. Chambre à partir de 47$ pour 2 personnes. Tous les dimanches de 10 à 15h. Brunch Québécois: adultes 12$, enfants 7$. De 4h à la fermeture, buffet du dimanche soir au coin du feu: adultes 14,75$, enfants 8,75$. Ouverture de notre bateau théâtre l'Escale dès le 11 juin. Saint-Marc-sur-Richelieu J0L 2E0.
(514) 584-2226.

PAYS DE L'ÉRABLE

Manoir des Erables — Manoir de style anglo-victorien construit en 1814, sur les bords du fleuve St-Laurent. Membre de la chaîne **Relais et Châteaux.** Fine cuisine classé 4 fourchettes. Bain tourbillon et foyer dans certaines chambres.
Ouvert à l'année. (418) 248-0100.

ÎLE-AUX-COUDRES

HÔTEL CAP-AUX PIERRES: 98 unités, le confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme d'activités: piscine int. chauffée, tennis marelle, bicyclettes à louer, randonnées pédestres, le tout dans un panorama magnifique. Demandez notre **FORFAIT PLEIN AIR**: sur semaine, du dimanche au jeudi inclusivement, 2 nuits/3 jours incluant 2 soupers table d'hôte, 2 déjeuners, 2 dîners, 2 soupers, 2 couchers. tour de l'île à bicyclette et activités avec nos animateurs, à partir de $119 p.p., occ. double.
1-418-435-5505, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162; de Mtl (514) 861-2821.

LANAUDIÈRE

FORFAIT GOLF ST-DONAT: 3 jours de golf, 2 nuits, 2 déjeuners, 2 soupers avec vin (menu varié). Taxe et service 208$ par couple sur semaine. Nombreux forfaits disponibles pour individus et groupes. Renseignez-vous: Hôtel-motel La Cuillère à pot, 41, rte 329, St-Donat J0T 2C0. Tél.: (819) 424-2252.

AUBERGE
Le Refuge du Parc
Sur votre circuit vers Charlevoix ou pour un séjour détente à 30 minutes de Québec par la soit pour le golf, le tennis, une randonnée à vélo ou pour découvrir des sites naturels d'une incroyable beauté, Le Refuge du Parc vous attend.
138 puis la panoramique 360, l'original Refuge au Mont Sainte-Anne. Que ce
Pour réservations: **186 route St-Julien, St-Ferréol-les-Neiges, (Québec) G0A 3R0, (418) 826-2363.**

TADOUSSAC

HÔTEL TADOUSSAC: Manoir de villégiature de 148 chambres au bord de la magnifique baie de Tadoussac. Demandez notre **FORFAIT SAFARI VISUEL AUX BALEINES** ou **DÉCOUVERTE DU FJORD DU SAGUENAY**, 2 jours/3 nuits incluant 2 soupers, 2 couchers, 2 déjeuners, une excursion (à l'observation des baleines sur le Saint-Laurent, ou à la découverte du Fjord du Saguenay) d'une durée de 3 heures en compagnie de notre naturaliste-commentateur, à partir de $149 p.p., occ. double.
1-418-435-5505, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162 ou de Mtl. (514) 861-2821.

ILE D'ORLÉANS

Auberge Chaumonot Ile d'Orléans — Au bord du majestueux fleuve St-Laurent. Une magnifique Auberge ou vous trouverez des chambres confortables, une piscine et une salle à manger pour fins gourmets. Un site unique situé à St-François de l'Île d'Orléans.
Pour information ou réservation: **(418) 829-2735**

QUÉBEC

FORFAIT AUTOMNE MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. Forfait automne, 67$ par pers. par jour en occupation double incluant chambre régulière, petit déjeuner, repas du soir, activités sportives illimités: golf miniature, tennis, badminton, bicyclette, randonnée pédestre, équitation (1 heure par jour), centre de conditionnement (sauna, bains tourbillons). Taxe et service inclus.
Réservations: 1-800-463-2841, 418-848-2551.

PORTNEUF

un séjour bien mijoté
les Chaumières Portneuviennes inc.
Un réseau de charmantes petites Chaumières dans le Grand Portneuf
Facilement accessible entre Québec et Montréal

LA MAISON DESCHAMBAULT
128 Chemin du Roy
Deschambault G0A 1S0
(418) 286-3386

LA MAISON JUCHEREAU-DUCHESNAY
5050 boul. G. Fossambault
Ste-Catherine de la Jacques-Cartier
G0A 3M0 **(418) 875-2751**

FORFAITS: Voile sur le fleuve
Théâtre d'été Lac St-Joseph

1-800-463-3847

VOTRE AUBERGE NE FIGURE PAS DANS CETTE RUBRIQUE ?

Chaque semaine, une cinquantaine de vos confrères se font un devoir d'y voir leur nom

POURQUOI PAS VOUS ?

Pour plus de détails et réservation:
Jean-François Lacerte
(514) 842-9645

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, jeudi 10 septembre 1987

MONTRÉAL

Les cours cèdent du terrain

MONTREAL (PC) — Les cours ont encore cédé du terrain hier à la Bourse de Montreal. L'indice général a clôturé en recul de 3.33 à 1924.47 et cinq des six secteurs du marché ont subi des pertes. En tout 9,140,636 actions ont changé de main.

Les forestières ont abandonné 35.15 à 3668.43, les bancaires 18.76 à 1623.98, les pétrolières 13.54 à 1743.14, les services publics 9.85 à 1530.52 et les industrielles 3.57 à 1607.36. Par contre, les minières ont progressé de 9.08 à 1868.15.

Le titre Jannock, inchangé à $24 1-8 s'est traité à 212,200 exemplaires. Par ailleurs, Northern Telecom a perdu 3-8 à $29, Cascades 1-4 à $9 7-8 et Nova Alberta 1-8 à $10 1-4. Alcan a gagné 1 3-8 à $42 3-8 et General Trustco 3-8 à $11 1-2 alors que Banque nationale était stationnaire à $14 1-8.

Sur 689 titres mis en jeu mercredi, 168 étaient gagnants, 333 perdants et 188 inchangés.

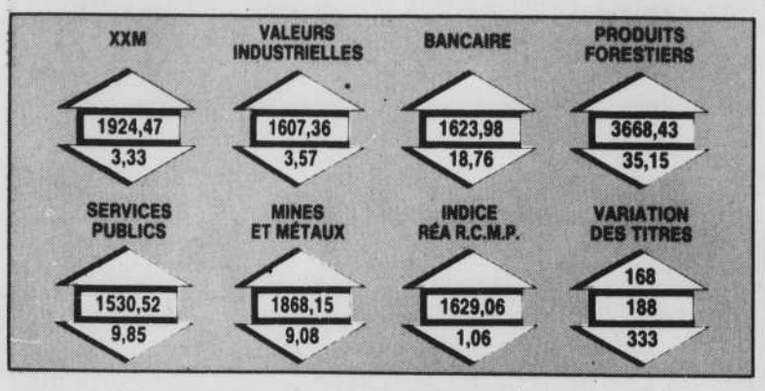

TORONTO

Le rythme de la baisse ralentit

TORONTO (PC) — La baisse des cours s'est poursuivie hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a encore perdu 11.19 points et marquait 3888.71 en clôture. Quelque 24.62 millions d'actions ont été traitées.

«Le rythme de la baisse s'est ralenti,» a expliqué Leon Tuey de Dominion Securities Inc. La plupart des pertes peuvent être attribuées à l'inquiétude avant la publication des chiffres du commerce extérieur.

Dans les industrielles, Bank of Montreal a perdu 1-4 à $32 1-8; Noranda Inc. 1-4 à $33 5-8; Bell Enterprises 5-8 à $39 5-8; International Business Machines 6 1-2 à $206, et Cognos Inc. 1 5-8 à $18 3-8. Alcan a gagné 1 1-4 à $42 3-8; SHL Systemhouse 1 à $30 1-2; Canadian Tire 1 à $50 1-2; Budd Canada 1 à $39, et Canadian Utilities B 1-2 à $19 3-4. Dans les mines, Placer Dome a cédé 1-4 à $26 3-8; Wharf Resources 3-8 à $9, et Echo Bay 1-8 à $35 1-8. Golden Rule a gagné 1 7-8 à $8 1-8 et Ego Resources 31 cents à $2.68. Dans les pétroles, Bow Valley Industries abandonne 1-8 à $18 1-4; Pancanadian Petroleum 2 à $29, et Metalore Resources 1 à $38 1-2. Domego Resources gagne 3-4 à $7 1-2 et Canada Northwest 3-4 à $23.

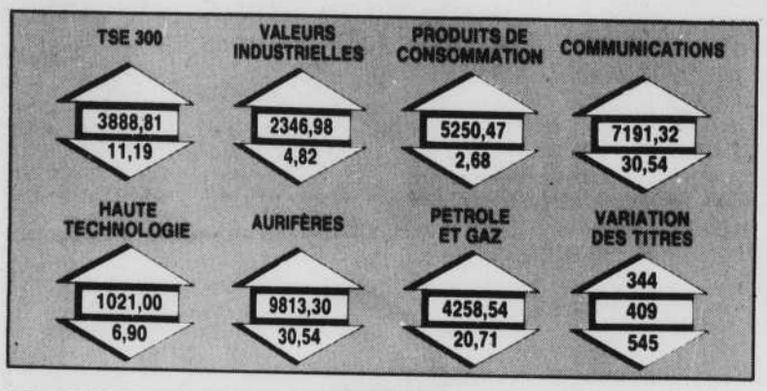

NEW YORK

Les investisseurs sont prudents

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué irrégulièrement en hausse modérée hier à Wall Street dans un marché relativement calme. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a clôturé à 2,549.27 en hausse de 4.15 points. Quelque 165 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 842 contre 767; 412 titres ont été inchangés.

Les analystes ont attribué un regain de la demande à une réaction technique aux récentes baisses, déclenchée lorsque l'indice a brièvement frôlé la veille l'important seuil de résistance psychologique de 2,500. Les gains ont toutefois été contenus par l'attente de la publication, vendredi prochain, des chiffres du commerce extérieur américain pour juillet. Un élargissement imprévu du déficit de la balance commerciale en juin avait stimulé les dégagements en bourse quelques semaines auparavant.

Pannill Knitting qui étudie la possibilité d'être racheté, a progressé de 3 1-4 à 16 1-8; AMR a gagné 2 à 57 7-8 et IC Industries est monté de 2 3-8 à 33 3-8. Ames Department Stores a annoncé des bénéfices trimestriels en forte baisse, et a perdu 3 3-4 à 18 1-8; Tokheim dont les ventes d'une nouvelle ligne de distribution de combustible sont inférieures aux objectifs, a cédé 3 1-8 à 27; General Dynamics est tombé de 1 5-8 à 67. Du côté des canadiennes, Alcan a gagné 3-4 à $32; Canadian Pacific 1-8 à $20 et Inco 1-4 à $20 1-8. McIntyre Mines a cédé 1-4 à $42 3-4; Northern Telecom 3-8 à $21 7-8 et Ranger Oil 1-8 à $5 5-8.

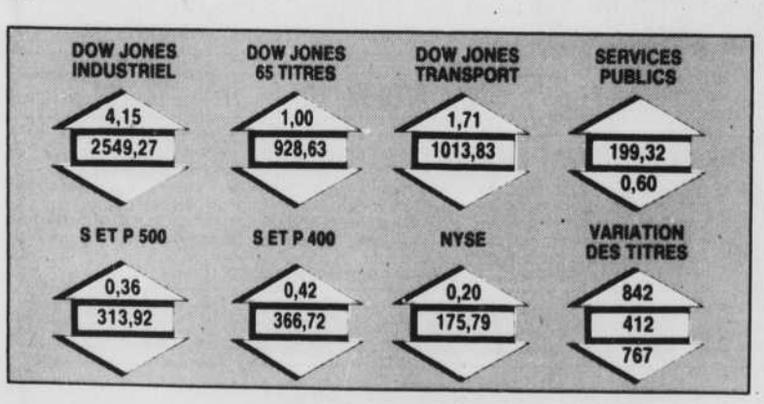

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.6531	Hong Kong	Dollar	0.1693
Afrique franco	Franc CFA	0.004403	Inde	Roupie	0.1027
Allemagne-Ouest	Mark	0.7365	Israël	Sheqels	0.8359
Antilles Angl.	Dollar	0.4897	Italie	Lire	0.001019
Australie	Dollar	0.9628	Jamaïque	Dollar	0.2445
Autriche	Schilling	0.10464	Japon	Yen	0.009359
Bahamas	Dollar	1.3194	Liban	Livre	0.00497
Belgique	Franc	0.03543	Mexique	Peso	0.000884
Danemark	Couronne	0.1901	Norvège	Couronne	0.2005
Espagne	Peseta	0.010965	Nouv.-Zélande	Dollar	0.8246
États-Unis	Dollar	1.3194	Portugal	Escudo	0.009359
Finlande	Mark	0.3032	Royaume-Uni	Sterling	2.1902
France	Franc	0.2201	Suède	Couronne	0.2088
Grèce	Drachme	0.009639	Suisse	Franc	0.8901
Hollande	Florin	0.6543	Vénézuela	Bolivar	0.04459

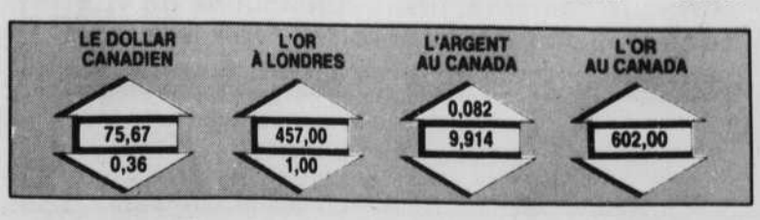

Plus de 300,000 Québécois possèdent désormais un compte d'épargne-actions

SERGE TRUFFAUT

Selon le bilan effectué par le Service des études de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), à bien des égards l'année 1986 en fut une de records pour le Régime d'épargne-actions. Désormais, plus de 300,000 Québécois possèdent un compte RÉA chez un courtier en valeurs mobilières.

Piloté par M. Martin Martin, chef du Service, le rapport de la CVMQ a estimé qu'en dépassant $ 1.746 milliard, « la valeur des placements admissibles au régime a enregistré une hausse de 37 % sur 1985 et de 144 % sur 1984 ». Un bond qui a été « supporté par une augmentation de 60 % du nombre de placements, 134 en 1986 contre 85 en 1985 ».

Pendant que les sommes collectées par le canal des RÉA totalisaient $ 5 milliards après huit ans d'existence, les épargants ont pu « réduire leur revenu imposable de près de $ 3 milliards pour un manque à gagner au niveau du Québec d'environ $ 784 millions ».

En fait, pour la seule année 1985, pas moins de 152,000 personnes se sont prévalues des avantages du RÉA pour réclamer une déduction moyenne de $ 4,275. Pour la période 1986, M. Martin a estimé à 185,000 le nombre de contribuables qui auront adhéré au RÉA. Cette estimation mise à part, les courtiers de plein exercice ont enregistré près de 70,000 nouveaux comptes comparativement à 53,000 en 1985. En incluant les courtiers d'exercice restreint l'inventaire total de comptes a progressé de 25 %, évoluant ainsi de 249,000 à 312,000.

« S'il peut paraître étonnant que, malgré un accroissement substantiel de la valeur des placements, la valeur rajustée des contributions au régime n'ait pas connu une augmentation proportionnelle ». D'après M. Martin, plusieurs facteurs expliquent cet écart, « notamment les placements secondaires et les reclassements qui furent nombreux en 1986 ne sont pas admissibles au régime, plusieurs placements importants ont trouvé preneurs à l'extérieur du Québec ainsi que parmi les institutions financières québécoises, et le taux de déduction qui a été abaissé de 150 % à 100 % pour les sociétés en voie de développement ».

Qualifiant le RÉA de « victime de sa trop grande popularité », M. Martin a confié qu'il « avait connu en 1986 les plus sombres moments de sa courte histoire ». L'argumentation ayant amené le Chef des études à faire un tel constat tient à deux facteurs.

En premier lieu, « l'année 1986 fut caractérisée par une offre de titres excédentaires où 15 sociétés ont annulé leur émission faute de souscripteurs et plusieurs autres ont rendu plus attrayant leur placement en réduisant le prix de souscription ou en ajoutant un bon de souscription ».

Ensuite, « le placement d'actions subalternes fut également un élément de la controverse alimentée par les tentatives d'offres publiques pour le contrôle de la société Canadian Tire et Papier Rolland. En 1986, 36 placements ont mis en cause des actions subalternes représentant 45 % de la valeur placée au Québec ».

Sur un autre plan, et d'après un sondage effectuée auprès des compagnies émettrices, pas moins de 50 % d'entre elles, dont une forte proportion évoluent dans la catégorie des sociétés en voie de développement, ont indiqué que « leur croissance aurait été d'une certaine façon affectée si elles n'avaient pas bénéficié du RÉA ». Le nombre d'emplois créés directement grâce au régime se situe entre 3,000 et 5,000.

Ainsi en est-il au premier chef de l'industrie du courtage. De deux en 1980, les firmes québécoises réellement actives dans l'émission d'actions sont passées à huit. De plus, « alors que dans l'ensemble le nombre d'emplois était stable parmi les courtiers en valeurs mobilières en Ontario entre 1983 et 1986, le Québec enregistrait une hausse de 40 % représentant 1,000 nouveaux emplois »

En ce qui concerne la présente année, la fin de certains avantages fiscaux, la difficulté de certaines sociétés à placer leurs titres, et une réduction dans la somme totale des capitaux offerts seront les faits marquants du Régime d'épargne-actions en 1987, a estimé M. Martin Martin, chef du Service des études de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ).

Dome : la B de M en retard

JEAN-PIERRE LEGAULT

La saga entourant la transaction entre Dome et Amoco se poursuit de plus belle. Dernier développement en date : l'incapacité de la Banque de Montréal de présenter à temps, devant la Cour d'appel d'Alberta, une requête pour entendre sa cause. Il y a quelques jours, c'étaient les remous créés par les sommes versés au président de Dome qui défrayaient la manchette du roman fleuve de la plus importante transaction jamais effectué au Canada.

Le peu de temps imparti à la Banque serait à l'origine de ce retard. Les avocats de cette dernière n'ont pu colliger les documents nécessaires dans les délais prévus.

Le dénouement de la guérilla judiciaire enclenchée par la Banque s'en trouve retardé et la date fixée pour qu'Amoco parvienne à une entente avec la totalité des 56 créanciers de Dome approche.

La Banque de Montréal pourra présenter sa requête pour la session de novembre. Elle a cependant l'intention de demander à la Cour de tenir une audience spéciale avant la session régulière d'automne.

Insatisfaite de l'offre fait par Amoco aux créanciers de Dome et estimant qu'elle pourrait perdre dans la transaction $ 200 des $ 835 millions qui lui sont dus, la Banque de Montréal tente de forcer les deux parties à divulguer les termes de l'entente qu'ils ont signé afin que d'autres propositions puissent être déposées.

En vertu de l'entente signée entre Dome et Amoco, Dome ne peut encourager le dépôt d'autres offres. Les deux parties doivent avoir l'accord des créanciers pour que l'entente puisse être finalisée.

La poursuite intentée par la Banque de Montréal le 2 juillet a été rejetée fin août. Elle avait alors immédiatement fait connaître son intention d'en appeler de cette décision.

Dans le premier jugement concernant les droits des créanciers dans le cas de prises de contrôle de compagnies, le juge avait alors reconnu que les créanciers qui se croyaient lésés pouvait se prévaloir des dispositions de la loi pour faire briser l'entente, tout en affirmant comprendre le secret qui a entouré les tractations entre Dome et Amoco et qu'il ne voyait pas d'indications de mauvaise foi de la part de l'une ou l'autre des deux parties.

Les observateurs s'interrogent. Dome et Amoco ont été incapables, à ce jour, de divulguer les noms de créanciers qui seraient favorables à l'entente. Et d'aucuns commencent à croire qu'elles ne le seront tant que la Banque de Montréal maintiendra ses positions actuelles.

Dans une ultime tentative pour recueillir l'assentiment des créanciers, Amoco, le 26 août dernier, a haussé de $ 100 millions son offre aux banques canadiennes. Il ne s'agissait pas d'une augmentation du prix d'achat, mais d'une redistribution des argents.

Cette tentative faisait suite à l'accueil pour le moins mitigé réservé par les banques canadiennes à l'offre qui leur était faite. Deux d'entre elles l'ont rejeté (la Banque de Montréal et la Banque Toronto-Dominion) et deux autres n'ont rien fait savoir de leurs intentions (les banques de commerce canadienne impériale et Royale).

Hollinger acquiert 7 quotidiens US

TORONTO (CP-Le Devoir) — Poursuivant sur sa lancée des deux dernières années, Hollinger vient d'acquérir sept nouveaux quotidiens américains et un journal en Colombie-Britannique.

Le montant de ces transactions n'a pas été dévoilé. Ces quotidiens ont des tirages variant entre 4,400 et 10,000 exemplaires et certains des hebdos sont distribués dans plus de 26,000 foyers.

Il s'agit de la quatrième acquisition majeure effectuée depuis le mois de juin par Conrad Black.

En juin dernier, le coloré financier s'est porté acquéreur du groupe Unimédia, portant sa propriété au Québec à trois quotidiens et 22 hedbomadaires.

Avec ces récentes acquisitions, le holding de Bay Street possède 44 quotidiens et 66 hebdomadaires à travers l'Amérique du Nord et en Angleterre. Ces publications ont un tirage total de 2.1 million d'exemplaires.

C'est une véritable frénésie d'acquisition qui agite Hollinger. Outre Unimédia, le holding a acquis, l'été dernier, le prestigieux *Saturday Night Magazine* de Toronto et a pris une participation dans cinq quotidiens américains. Le 21 août, la compagnie avait également annoncé des prises de participation dans deux petits quotidiens du mid-ouest américains, dans trois hebdomadaires de l'Illinois et dans un mensuel.

Sterling Newspaper Ltd., la filiale de Vancouver, contrôle huit quotidiens et un hebdomadaire en Colombie-Britannique et un quotidien à l'Île du Prince Édouard.

La filiale américaine, American publishing Co., a pour sa part procédé à l'achat de quatre quotidiens située en Pennsylvanie, au Missouri, au Minnesota et dans l'Idaho ainsi que trois hebdomadaires de l'Illinois.

Et L'appétit de Hollinger ne semble pas vouloir s'assouvir. Elle s'intéresse présentement à une dizaine de petits quotidiens, en majorité américains, a indiqué hier, M. Jack Boultbee, vice-président aux finances.

L'initiative que poursuit la société Hollinger s'inscrit dans la stratégie « des miettes », très prisée par Conrad Black. Selon le magnat de la presse, les grosses compagnies ne s'intéressent généralement pas à ces petites entreprises de presse.

L'intérêt de Hollinger dans les petits journaux qui ne possèdent pas de compétiteurs importants s'apparente à la formule à succès de la gigantesque Thomson chain, estime M. Michel Perreault, analyste chez Alfred Bunting and Co.

Entre 700 à 800 des 1,700 quotidiens américains ne sont pas affiliés à des groupes de presse. « Les deux compétiteurs ont donc bien des chances de se bousculer à plusieurs reprises au cours des prochaines années », estime-t-il.

« Même si plusieurs de ces petits quotidiens ne sont pas rentables présentement, cela pourrait changer, souligne M. Perreault. Le holding Hollinger s'est porte acquéreur de journaux concentrés dans une même région et pourrait décider de centraliser ses opérations administratives pour rationnaliser les dépenses ».

Un défi de taille attend cependant M. Black : rentabiliser les opérations de son porte-drapeau londonien, *The Daily Telegraph* qui tire à plus de 1.2 million d'exemplaires. Lors de son achat l'an dernier, la situation financière du quotidien était loin d'être reluisante.

Pourtant, en août dernier, Conrad Black la description qu'en a fait M. Black en août dernier laisse croire que le *The Daily Telegraph* pourrait enregistrer des profits au quatrième trimestre.

La Banque de Commerce s'intéresse plus activement au marché québécois

Michel VAN DE WALLE
Presse canadienne

Parce qu'elle voulait « absolument être reconnue comme étant très attentive au marché québécois », la Banque canadienne impériale de commerce vient de nommer M. Maurice LeClair au poste de vice-président du conseil pour le Québec. Celui-ci était jusqu'à tout récemment le pdg du Canadien National.

« Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle qui n'a aucun équivalent ailleurs dans le monde au sein de notre banque », a indiqué hier à Montréal le président de la BCIC, M. Donald Fullerton. « En créant cette fonction, nous démontrons que pour nous, le Québec, ses habitants, ses entreprises et leurs besoins sont particuliers et méritent une attention spéciale. »

M. Fullerton a souligné que Montréal est une ville en plein essor, l'activité dans le secteur de la construction au centre-ville en témoignant. « Il est clair que cette ville - que cette province connaissent une reconnaissance culturelle, financière et commerciale. » La Banque entend en profiter, en misant surtout sur les services qu'elle peut offrir aux PME, à qui M. Fullerton attribue d'ailleurs la responsabilité du regain d'activité économique.

M. LeClair sera en quelque sorte le bras droit de M. Fullerton au Québec. Le siège social de la BCIC étant à Toronto, M. LeClair aura pour tâche de promouvoir les relations entre la banque et la communauté des affaires du Québec.

Cette nomination, a souligné M. Fullerton, « marque aussi la reconnaissance de la spécificité linguistique et culturelle du Québec, spécificité à laquelle il convient d'accorder une attention particulière ». Cette reconnaissance n'ira toutefois pas jusqu'à « franciser » le sigle de la banque qui affiche au Québec les lettres CIBC (abréviation de Canadian Imperial Bank of Commerce) sous son nouveau logo.

Interrogé à ce sujet, M. Fullerton a expliqué hier qu'il ne fallait pas chercher à traduire le logo de la banque qui est le même à Londres comme à Rome. Issue de la fusion de plusieurs banques aux noms différents qui créait une certaine confusion, de dire M. Fullerton, « nos conseillers nous ont suggéré d'identifier dorénavant la banque par des lettres seulement. Nous avons investi des millions pour créer la nouvelle image. »

M. LeClair a signalé de son côté que la démarche s'apparentait à celle d'IBM qui est connue sous cette abréviation plutôt que sous sa raison sociale complète. Celui-ci a toutefois fait part à la direction de la banque du « problème » que ce sigle pourrait créer au Québec. Il dit espérer que les gens s'y habitueront, d'autant plus que les 180 succursales québécoises affichent aussi le nom de la Banque au complet en français.

La CIBC emploie plus de 3,000 personnes au Québec où sa part de marché est d'environ 11 %.

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

TORONTO

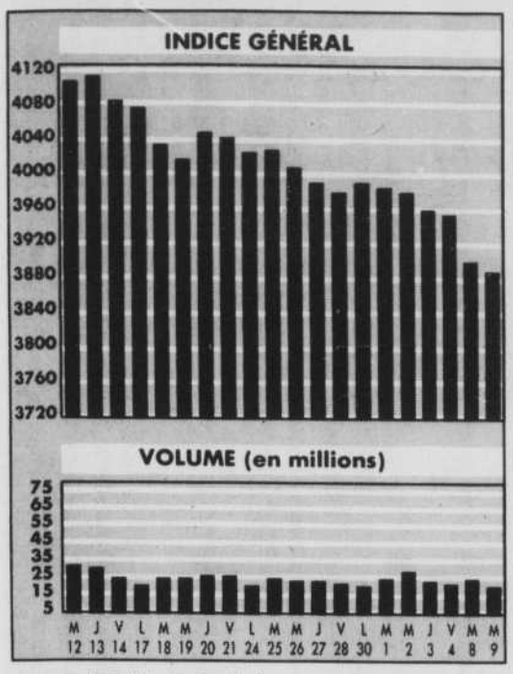

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
A.G.F.M	2900	$17⅞	17½	17¾	+ ¼
AHA Auto	o 1000	$5½	5⅜	5⅜	— ⅜
AMCA Int	3151	$12¾	12¼	12¼	— ¼
AMCA p	500	$23¾	23⅜	23⅜	— ¼
AMCA 2 p	800	$23⅞	23¾	23⅞	+ ¼
AMCA 3 p	4400	$24	24	24	— ⅛
ARC Int	4500	$7⅛	6⅞	6⅞	— ⅛
Abatera o	17612	13½	13	13	
Abermin o	2630	200	200	200	— 5
Abermin w	2000	65	65	65	
Abitbi Prce	52852	$34	33½	33½	— ½
Abitbi 7½p	200	$46½	46½	46½	
Abitibi w	5850	$10½	10½	10½	
Acadia M o	8450	420	410	410	— 5
Aces ATM o	1375	83	83	83	— 2
Acugrph A o	3300	380	375	375	—10
Ackiands	z71	$16⅞	16⅞	16⅞	
Agassiz	14700	410	400	405	— 5
Agnico E	7300	$37½	36⅞	37	— ¼
Agra Ind A	425	$17½	17½	17½	
Agra B f	647	$17½	17½	17½	
Akaitco o	z250	82	82	82	
Albany o	1500	95	92	95	
Alt Energy	54183	$22¼	22	22¼	+ ⅛
Al Enr 775	2700	$28¼	28⅛	28¾	+ ¼
Alta Nat	3000	$15½	15¼	15½	+ ¼
Alcan	383389	$42½	41⅝	42⅜	+ 1¼
Alcan A	800	$25¾	25¾	25¾	
Alcan 1st p	700	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Alcan C p	2500	$23⅞	23⅜	23⅜	— ⅛
Alcan E p	300	$24¾	24¾	24¾	+ ⅛
Alexis N 1	z34	$25	25	25	
Algo Gr w	2000	265	265	265	— 5
Algoma St	12709	20	19⅞	20	+ ¼
Algoma St p	400	$20¾	20⅜	20⅜	+ ¼
Algma St B	4200	$20½	20¼	20½	+ ¼
Allied Lyns	2000	9¾	9¼	9¼	
Amax Gld	2350	$39¼	38½	39¼	+ ⅜
A Barick	98874	$31¾	31¼	31½	+ ⅛
A Barik w	7700	$10½	10⅜	10½	
ABarik A w	6500	325	320	325	— 5
Am Eagle o	1000	150	150	150	— 1
Amir o	13600	425	400	400	—40
Andrs WA f	800	$17	16¾	17	
Anthes	2000	80	80	80	
Arbor A	100	$14½	14½	14½	— ⅜
Arbor B f	175	$13¾	13¾	13¾	—1¼
Argvll A f	33300	80	75	79	+ 6
Argvll E B	100	200	200	200	
Asamera I	9380	$11¾	11¼	11⅜	— ⅛
Asmra I B	2900	$27½	27¼	27½	
Asmra Iw	2900	300	295	295	— 5
Asmra Mni	5800	$8	7¾	8	
Asmra M w	1000	250	240	250	+ 10
Ascot Inv o	35500	55	55	55	+ 1
Asoc Porc o	1600	325	325	325	+ 5
Astral A f	565	$8½	8½	8½	
Atco I f	21144	$12½	12⅜	12⅜	— ⅛
Atlantis o	8000	170	166	170	
Atlas Ylk o	822238	31½	29	29	
Atlas Ylk w	19788	4½	3	4½	— ½
Audrey R o	2700	$5½	5½	5½	
Augmitto o	41300	233	230	231½	+ 1
Augmito w	58000	55	50	50	
Aur Res o	14300	$11	10⅝	11	+ ¼
Autrex A	2000	200	200	200	— 10
Autrex B	100	200	200	200	—10
Avinda o	1125	50	50	50	— 4
BCED	28258	360	355	355	— 5
BCED 9¾	500	$11	11	11	— ⅛
BCED 1 p	1450	$25¾	25½	25½	— ⅜
BCED w	15850	140	135	136	— 4
BCEP 1 p	3000	24	24	24	
BCEP 2 p	8300	$24½	24¼	24¼	— ¼
B C Bancor	29840	72	70	70	— 2
BC Banc B	100	$23	23	23	
BC Rail p	7000	$26	25⅞	25⅞	— ⅛
BC Sugar A	1438	$29	28¾	29	+ ⅜
BC Sugar w	2800	$6¼	6	6¼	
B Corp p	9900	$30½	30¼	30¼	
BGR A	1210	14	13½	14	
BGR 2 w	500	420	420	420	
BII Ent w	1700	160	160	160	
BMO nt fin	1000	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅜
BMO II p	1500	$21¾	21¾	21¾	— ½
BP Canada	2701	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
BYG o	1000	180	180	180	— 5
Bachelor	5000	360	360	360	
Banco Cntr	300	$28½	28½	28½	
Bancshr p	1100	$21¼	21	21	— ½
Banister C	2900	$13½	13¼	13¼	
Bk Alberta	2600	$6½	6½	6½	
Bank Mtl	517291	$32¾	32½	32½	— ¼
Bk Mtl 250	2700	$26¼	26⅛	26¼	+ ⅛
Bk Mtl 3p	8550	$25⅞	25¾	25¾	— ⅛
Bk Mtl w	47850	430	420	420	+ 5
Bank N S	239854	$17¼	17⅛	17⅛	— ⅜
Bk N S 1p	3400	23	23	23	
Barons Oil	3600	365	355	355	—15
Baricncr f	500	$7¾	7¾	7¾	
Baricncr w	1800	130	125	125	
Baringtn o	3000	102	97	97	— 8
Baton	3455	$14⅜	14¼	14¼	— ¼
Battle MA f	1000	$46	46	46	—1¼
Beau CA o	20000	80	79	80	
Beaudor o	3000	150	140	140	
Beaufield o	37172	165	155	155	— 5
Beaver R o	4550	330	330	330	— 5
Bell 1.94 p	600	$24¾	24¾	24¾	+ ⅛
Bell 9 p	5500	$24¼	24¼	24¼	
BCE	312021	$39⅞	39½	39⅝	— ⅜
BCE 2.70 p	7734	$40	39¾	40	
Belmoral o	89634	$6½	6¼	6½	
Bet Public	200	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅛
Biomira o	18400	$5⅛	490	5⅛	+ ⅜
Biotech	300	370	370	370	
Blackdom o	2700	$13	12¾	13	— ¼
Bombdr A	400	$11½	11	11	— ¼
Bombdr B	112700	$11¼	11	11⅛	— ⅛
Bombdr B w	100	$26½	26½	26½	
Bonanza O	2000	360	360	360	
Bonar	800	$21	21	21	+ ¼
Bow Valy	157887	$18½	18¼	18¾	— ⅛
Bow Valy 4	2150	$18½	18⅜	18½	+ ⅛
B V 2025	500	37	37	37	
B V 1875	10000	355⅞	35⅞	35⅞	— ⅜
Bow Vly 205	600	$23½	23⅛	23⅛	+ ⅛
Bow Valy w	16809	160	150	150	—15
Bow Vly R	6006	115	112	112	— 3
Bow VR p	1000	$7	7	7	
Bowtex o	2351	$6¼	6¼	6¼	
Bowtex w	z36	115	115	115	
Bralorne	5300	230	225	225	
Bralor 8.75	2450	$8¼	8	8	— ¼
Bramalea	400	524	23¾	23¾	— ½
Brmlea B p	500	526	25½	26	
Brmi Pty p	100	$26¾	26¾	26¾	
Brmptn A f	1700	$13⅜	13¼	13⅜	
Brascad A	1366	$40½	40⅜	40½	
Brascad B	200	$43¼	43¼	43¼	
Brascan A	27144	$38½	38	38¼	+ ⅜
Brascan F p	200	525	25	25	— ⅜
Brkwater o	85400	$8¾	8⅜	8⅜	—1⅛
Brenda M	1800	$14½	14	14½	+ ½
Brik Brw o	2000	195	190	195	+ 10
Bright A	200	$14½	14½	14½	— ½
BCFP	130150	524	23	23	— 1
BC Res	26070	106	104	104	+ 1
BC Res p	3500	$26½	25⅞	26⅛	+ ¼
BC Phone	5787	$26⅞	26½	26⅝	
BCPh 4.84	250	$15	14¾	15	+ ¼
BCPh 6.80	200	$21	21	21	+ ¼
BCP 7.04 p	300	$21¼	21¼	21¼	— ½
BCP 11.24 p	500	$28⅝	28⅜	28⅝	+ ⅛
BrAir ads	450	$42½	42¼	42⅜	+ ⅛
BrTel ads	800	$57⅜	57⅛	57⅜	— ⅜
Broulan	2300	248	248	248	
Bruncor	8250	$18¾	18½	18⅝	— ⅜
Bruncor A	2100	$25¼	25	25¼	— ⅛
Brunswk	1122	$15½	15¼	15¼	— ⅜
Budd Can	2700	$39¼	38½	39	+ 1

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
C D					
CAE	33500	$10½	10¼	10¼	— ¼
CB Pak	17700	$18¾	18⅜	18¾	+ ¼
CB Pak w	20000	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
CCL A	400	$15¼	15	15	— ½
CCL B f	4659	$14¼	13¾	13⅞	+ ⅛
CDC Life	3000	$26¾	26⅜	26⅜	— ⅜
CFCF f	700	$18½	18⅛	18⅛	— ⅛
CHC Hlcpt	10300	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅜
CIL	300	$33½	33¼	33½	
CM NT Equ	2800	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
CM Pref p	500	$13	13	13	— ⅛
CME A o	8000	84	80	80	+ 2
CSA A f	18000	512	11¾	11¾	— ¼
Cableshr A	2700	$7¾	7½	7¾	— ¼
Cableshr B	500	$7⅝	7⅜	7⅜	— ⅛
Cabre	10200	$6	5⅞	6	+ ⅛
Cad Frv	18710	$32	31⅝	32	+ ½
Cad Frv A	2127	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Cad Frv 2	1227	$10½	10½	10½	+ ⅛
Cad Frv w	300	$24⅜	24⅜	24⅜	+ ¼
Calgary 1 p	1700	526	24	24	— ½
California . o	100	300	300	300	—15
Cambior	20900	$28¾	28½	28¾	+ ⅜
Cambior w	3775	$17½	17¼	17¼	
Cambridg	3898	$28¼	28	28	— ⅛
Camb I	950	$31⅞	31¼	31¼	— ⅜
Camco Inc	40950	$10¼	10	10⅛	— ⅜
Camndx o	11000	72	68	72	+ 2
Camp Res	48700	315	305	305	— 5
Camp R w	5140	46	46	46	+ 1
Camp Soup	46900	$21¼	21	21	— ¼
Campeau f	117145	$27½	26¾	27	+ ⅜
Campeau B	1900	$22⅜	22½	22⅜	+ ⅛
Campeau C	73100	$23½	23¼	23½	
Campeau D	650	$23⅛	23¼	23¼	— ¼
Camreco o	52400	70	67	70	+ 3
Canacord o	91000	135	135	135	
Cancrd w	2000	58	58	58	— 2
CCem ex p	904	$18¾	18¾	18¾	+ ⅛
CDC	128719	$14⅛	13¾	14	+ ⅛
CDC 1980	8580	$19½	18⅝	19⅜	+ ⅜
CDC 1983	5200	$26¾	26½	26½	
Can Lease	800	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Can Malt	175	$25	25	25	
C Nor West	4533	$22	22½	23	+ ¾
CNor Wst B	z15	$25⅝	25⅜	25⅜	
CNor Wst w	1719	420	410	410	+ 5
C Packrs	12900	$15⅜	15⅛	15½	— ¼
CS Pete f	1185	345	345	345	— 5
Can Trust	622	$79¾	79	79¾	— ¼
C Trsco B	200	$20	20	20	
C Trsco C	1200	$20¼	20¼	20¼	
C Trsco G	3900	$22½	22½	22½	
C Tung	z3	$8	8	8	
Canadex o	2500	160	155	160	— 5
C Energy	1600	390	380	390	+ 10
C Energy w	500	36	36	36	
CForms A f	1100	345	340	345	— 5
C Formst B	1300	360	355	355	—15
C Found pr	600	$12	12	12	
CG Invest	380	$51⅛	51⅛	51⅛	+ ⅛
Cdn Gypsm	7300	$31¼	31¼	31½	
C Home o	2500	$12	11¾	11¾	— ¼
Cl Bk Com	148219	$22⅛	22	22	— ⅛
CIBC 5 p	1700	$22⅞	22⅞	22⅞	— ⅛
Cibc w B	12500	395	390	390	— 5
Cdn Jarex	3500	297	290	290	— 7
C Manoir	2600	360	350	350	
C Manoir f	3300	340	335	335	— 5
C Manoir w	15000	2	2	2	— 4
C Marconi	26005	$21¼	20¾	21	— ¼
Cdn Nat Res	66100	30	28	29	—2½
C Nat 8.50	1200	130	130	130	—10
C Nth Star	3120	$6½	6⅜	6⅜	
C Occdental	10864	$38½	38½	38½	+ ¼
CP Ltd	296261	$26½	26⅛	26⅜	+ ⅛
Cdn Roxy	7066	$9⅜	8¾	8¾	— ⅜
Concom o	2000	$16¼	16	16¼	
C Spooner	932	63	63	63	— 2
Cdn Tire	835	$50½	50	50½	+ 1
CTire A f	39179	$15¼	15	15¼	
CUtil A f	282660	$19¾	19½	19⅝	+ ¼
C Util B	500000	$19¾	19¾	19¾	+ ½
CUtil 2nd	H 2100	$22½	22½	22½	
CUtil 2nd	I 5500	$26½	26½	26½	
CUtil 2nd	K 1400	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
CUtil 2nd	L 300	$25¼	25¼	25¼	— ¼
CUtil Ser	M 1000	$24¾	24¾	24¾	
CUtil 2nd	N250000	$24¾	24¾	24¾	
CUtil A w	z7	485	485	485	
CUtil B w	2007	465	465	465	+ 5
Cdn Wstgr	2437	435	425	425	— 5
Cdn Wtgr	w10000	105	105	105	
Cnamax o	4031	$12⅛	11⅞	12⅛	+ ⅛
Canam A f	z64	$11¼	11¼	11¼	
Canrchon	200	410	410	410	— 5
Canbra	1500	$9¾	9¾	9¾	— ¼
CanCapti	2749	$7½	7½	7½	— ⅛
Canfor	7550	$33¾	33¼	33⅜	+ ⅛
Canfor pr	700	$23⅞	23½	23½	— ¼
Canhorn o	9900	$7¼	6⅞	7¼	+ ¼
Canterra	200	$9¼	9¼	9¼	
Canuc o	11500	35	33	33	— 2
Capsule T	35600	$5½	480	5½	+ 22
Cara	7700	$12½	12½	12½	— ⅛
Cara A f	5150	$12¼	12⅛	12¼	+ ⅛
Carena	1600	$3½	31½	31⅝	— ⅛
Carma A	181242	35	34	35	+ ½
Carolian o	14100	125	115	125	
Cartier o	46000	12	11	11½	+ 1
Cascades	3600	$10⅛	9⅞	9⅞	
Cassiar	10700	245	245	245	
Celanese	500	$21½	21¼	21¼	— ½
Cntr 1 Cdr	6478	$17	16¾	16⅞	— ⅛
Cnt Cap Af	34662	$14⅜	14½	14⅜	+ ⅛
Cnt Cap Ap	200	$24¾	24¾	24¾	— ⅛
CFund A f	8115	$8¾	8½	8⅝	+ ⅛
Centrl Tr	300	$22¾	22¾	22¾	
Chancelor o	500	32	32	32	
Charan	800	$6⅞	6⅞	6⅞	
Chateau A f	500	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Chauvco A o	9400	$6¼	6	6⅛	— ¼
Cheni Gld o	4000	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
Cheni Gld w	10200	290	280	280	
Chesbar o	3500	320	320	320	—10
Chieftan B	400	$47½	47½	47½	— ½
Chrysler	600	$56½	56½	56½	+ ½
CHUM	102	$19¼	19¼	19¼	— ¼
Cimaron o	18200	$8¾	8¾	7¾	— ⅜
Cineplex	22792	$19¾	19⅜	19¾	+ ¼
Cinram	2800	$6⅜	6⅛	6½	
Cinram w	200	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Circo Crft	4300	$5¼	5⅛	5¼	
Citadel o	49016	$6⅛	5¼	6	+ ⅜
Claude R o	10300	$6½	6¼	6¼	
Cly Mil Af	5200	300	290	290	— 5
Clay Mil w	9400	104	100	104	— 1
Cliff o	3000	100	100	100	
Co Steel f	200	$15⅞	15⅞	15⅞	
Cobi Food	11600	180	170	178	+ 8
Cognos	2429	$19	18⅛	18¾	—1⅛
Coho A	1520	210	210	210	
Coin Lake o	7500	232	230	232	+ 6
Colonial o	6000	75	71	71	— 6
Colony P o	5500	130	130	130	
Colray R o	9000	94	91	94	
Colmbi C o	8600	305	295	305	+ 30
Comaplex	14900	56	54	56	
Cominco L	250723	$21½	20½	20½	— ½
Cit L D	200	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ⅛
Cominco L u	1300	$16⅞	16⅞	16⅞	+ ⅛
Comnco R	3550	225	225	225	
Comnco R w	1750	43	42	43	+ 1
Cmrcl Fin	9100	$5½	5½	5½	
Cml Fin w	2100	104	100	101	+ 1
Compu H o	6375	57	55	57	+ 1
Computlog	25400	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Cmp Inov	1700	285	285	285	—15
Comstate o	11200	138	130	138	+ 8
Comtech	7300	450	445	450	+ 5
Coniagas o	1300	$5½	5	5	
Con Bath A	14745	$19½	19⅛	19⅛	
C Bath 575	265	$52½	52½	52½	+ ½
Con Bath 6	100	520	20	20	
Cons Bath C	600	524	24	24	
C Brinco Ao	800	$5⅞	5⅞	5⅞	
C HCI Af	428	$9⅞	9⅝	9⅝	
C Norex	600	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Con Prof o	4400	225	225	225	
C TVX o	28796	$13	12⅝	13	+ ⅛
C Talcorp	5840	400	380	400	+ 20
C Distb A	34120	420	410	420	
CDistb B f	25130	400	390	400	— 5
Cons Gas	2700	$25⅝	25	25⅜	+ ⅛
Con Gas A	300	$70½	70½	70½	— 3½
C Gas 13½	925	$28½	28¼	28½	+ ⅛
C Gas 9¼	300	$26½	26½	26½	+ ⅛
Con Pkg	z20	$24¾	24¾	24¾	
CTL Bank	1504	325	315	315	
CTL Bk II	220	1285	1285	1285	
Contour B o	7400	260	250	260	+ 25
CPhrma A f	700	$5	5	5	
Contrns A f	1800	$9¾	9⅜	9⅜	+ ⅛
Contrns A p	200	$24¾	24¾	24¾	— ⅛
Conwest A	4600	$14⅜	14½	14⅜	+ ⅛
Conwst B f	z40	$14¼	14¼	14¼	
Co enerco A	5200	$6½	5⅞	5⅞	
Corby	450	$18½	18½	18½	— ⅛
Car Mark f	26250	305	295	305	+ 10
Car Mrk A	800	$13⅞	13⅜	13⅜	— ⅜
Core Mrk w	7000	28	27	28	+ 3
Coronet C	8900	390	380	380	
Corp Food	200	$32	31	31	— 1
Coscan D	6300	12	12	12	
Coscan w	800	300	300	300	— 5
Coseka R	17700	103	101	101	— 1
Counsel	1350	$10¼	10⅛	10¼	+ ¼
Courvan o	500	65	65	65	— 1
Coxheth o	61400	238	230	237	+ 21
Crain RL f	800	$8⅜	8½	8⅜	+ ⅛
Crestbrk	6200	$26½	26¼	26¼	— ½
CLife I A	3400	$25⅞	25⅞	25⅞	
Crownx	1300	$18¾	18¾	18¾	
Crownx A	f13800	$9⅛	9	9	— ⅛
Crownx 1	p 1550	$27¼	27	27¼	+ ¼
Crownx A	w 2000	365	360	360	—10
Crownx B	w10550	$14¾	14½	14½	
Cuvier o	72000	77	70	72	+ 6
Cyberm B	f17675	$8½	8¼	8¼	— ¼
Czar Res	9445	208	205	205	— 5
Dor Val o	30220	420	410	415	+ 5
Daimvs	z27	$13	13	13	
Datatech o	6000	45	45	45	— 2
Davidson o	300	330	330	330	—10
Davis B f	1020	380	375	380	+ 5
Deiour o	13214	46	44	45	
D Eldona o	3600	76	75	75	— 5
Denison A	p16825	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Denison B	f 8650	$7¼	7	7	
Denison p	800	$23	22⅞	23	+ ¼
Denison B	p 2400	$21⅜	21½	21⅜	
Denison w	5300	65	65	65	— 1
Derlan	30600	$1¼	14	14	
Develcon	700	375	375	375	+ 5
Devtek f	2900	$10	10	10	— ⅛
Dexleigh o	17300	258	246	258	+ 8
Dicknsn A	f36300	$12⅞	12⅝	12⅝	— ¼
Dicknsn B	1300	$13⅞	13⅞	13⅞	
Dicon Sys	1600	$8	7¾	8	
Discov W	7628	244	235	242	+ 2
Dotasco	39600	$28½	28⅛	28¼	
Dotasco 260	7630	$36⅜	35¾	36⅜	+ ⅜
Doman A	5975	$7¼	6⅞	7	
Doman B	f10306	$7	6¾	6¾	— ⅛
Doman 2 p	200	$24½	24½	24½	+ ⅜
Dome Pete	77292	114	108	108	— 3
DPete A o	10000	460	460	460	
Domego o	214480	$7⅜	6⅝	7⅛	+ ⅜
D Expl fo	2111	47	47	47	— 2
Dom Sec	6075	$23½	23	23⅜	+ ⅜
D Textie	1244	$20⅝	20⅜	20⅝	+ ⅛
Domtar	26000	520	19¾	20	+ ⅛
Domtar 225	56800	$26½	26¼	26⅜	+ ⅛
Domtar pr	1900	$15⅞	15⅞	15⅞	
Donohue	5200	$37¼	37½	37½	— ¼
Dover Ind	1000	17	17	17	
Dumagmi o	6952	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
Dmi w	2850	440	435	435	— 5
Dunde Pal o	3500	105	100	100	— 5
Dune A o	600	55	55	55	— 5
Dunraine o	9500	54	52	54	
Du Pont A	4300	$31½	31	31	
Duration o	14900	220	210	210	—10
Dylex A	15950	$15	14¾	14⅜	— ¼
Dynamar	1000	30	30	30	— 1
Dynamic C	1500	$9¾	9	9	— ⅜
Dynmic A f	200	$8½	8½	8½	— ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
E F					
ERG Res o	3000	$6⅛	6	6	— ⅜
Eagle P u	2200	$9¾	9¾	9¾	
Eaglet o	11000	77	76	76	
Est Bakrie	100	$13½	13½	13½	
Estmain w	1700	40	40	40	
Eastmaa o	6200	$13¼	12¾	12¾	— ⅛
Echo Bay	99450	$35⅝	35	35⅛	— ⅛
Echo 1988	w 1100	$6½	6½	6½	
Echo 1989	w 1700	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Eco Corp	600	$11¼	11	11	
Econ Inv	100	$54¾	54¾	54¾	— ¼
Ego Res o	390200	268	225	268	+ 31
Eider A o	1252	76	76	76	— 4
Elders A	95000	$25	24⅞	24⅞	
Elcthom X	z50	$7¾	7¾	7¾	
Elcthm Y f	2100	$6⅜	6	6⅜	+ ⅛
Elite Ins o	1400	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Elks	3000	390	385	385	— 5
Emco	2800	$14⅜	14½	14½	— ⅜
Emrld Lk o	968	$10	10	10	
Empire A f	2750	$16¾	16½	16¾	
Encor	29291	$8⅝	8½	8½	
Encor p	380	$13½	13½	13½	
Energx o	73700	156	146	150	— 6
Enrpls C u	3125	$14¼	14	14	— ½
Enrpls C B	700	$10	10	10	
Enfield	52550	$10⅝	10¼	10½	+ ¼
Enfield 1 p	1000	$25½	25½	25½	+ ⅛
Ennistel A f	1300	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Env Saf o	2300	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ⅛
Env Saf w	1900	$5⅞	5¾	5⅞	— ⅛
Epic Data o	500	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Eplett D	100	300	300	300	
Eplett D p	200	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Equinox o	5300	320	300	320	
Equity Pres	9097	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Equity Svr	A17400	$10½	10½	10¼	— ⅛
Equity Svr p	1500	$22¾	22½	22¾	+ ½
Etac Sals	2600	$18	18	18	
Etac w	1800	$8½	8¼	8¼	— ½
Everaren o	33000	19	18	19	
Exall o	17525	165	160	160	— 6
Exall w	3000	33	33	33	
Excel o	5250	225	220	220	— 5
Excel w	2053	27	27	27	
Exco Tec	2300	330	310	310	—20
FCA Intl	4500	$14⅜	14	14	+ ¼
FCMI o	2500	245	245	245	+ 5
FPI Ltd	86379	$19⅝	19½	19½	+ ¼
Fairfax f	100	$15⅛	15⅛	15⅛	
Fcnbrdge	261560	$27½	26⅞	27½	+ ½
Far West	1300	290	280	290

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
A B						
Abx	Ja	20	$12½	$12½		
Abx	Ja	20 P	20	45	40	15
Abx	Ja	21¼	$11⅛	$11½	$11⅛	5
Abx	Ja	21¼P	35	60	65	30
Abx	Ja	22½	$10⅛	$10½		
Abx	Ja	22½P	55	80		4
Abx	Ja	23¾	$9⅛	$9⅝		
Abx	Ja	23¾P	85	110		
Abx	Ja	25	$8⅜	$8¾	$9⅜	10
Abx	Ja	26¼	$7½	$7⅞		4
Abx	Ja	26¼P	155	180		
Abx	Ja	27½	$6¾	$7⅛	$6¾	22
Abx	Ja	27½P	205	230	$2¼	46
Abx	Ja	28¾	$6	$6⅜	$5⅝	256
Abx	Ja	28¾P	260	285		
Abx	Ja	30	$5⅜	$5¾	$4¾	35
Abx	Ja	30 P	310	335	365	33
Abx	Ja	32½P	445	470	$5¼	85
Abx	Ja	35	340	365		
Abx	Ja	35 P	$5⅞	$6¼		
Abx	Ap	27½	$8⅛	$8⅜		
Abx	Ap	27½P	295	320	355	4
Abx	Ap	30	$7	$7⅜		
Abx	Ap	30 P	395	420		
Abx	Ap	32½	$5⅞	$6¼		
Abx	Ap	32½P	$5	$5⅜		
Abx	Ap	35	490	$5¼		
Abx	Ap	35 P	$6½	$6⅞		
Abx	Ap	37½	$4	$4¼		
Abx	Ap	37½P	580	605		
Abx	Ap	40	$3	$3¼		
Abx	Ap	40 P	745	770		
Abx	Ap	42½	$2	$2¼		
Abx	Ap	42½P	920	945		
Abx	Ap	45	$1⅜	$1½		
Abx	Ap	45 P	1105	1130		
Abx	Ap	47½	$¾	$⅞		
Abx	Ap	47½P	1290	1315		
Abx	Ap	50	$⅜	$½		
Abx	Ap	50 P	1480	1505		
Abx	Ap	52½	$⅛	$¼		
Abx	Ap	52½P	1675	1700		
Abx	Ap	55	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	55 P	1870	1895		
Abx	Ap	57½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	57½P	2065	2090		
Abx	Ap	60	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	60 P	2260	2285		
Abx	Ap	62½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	62½P	2455	2480		
Abx	Ap	65	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	65 P	2650	2675		
Abx	Ap	67½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	67½P	2845	2870		
Abx	Ap	70	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	70 P	3040	3065		
Abx	Ap	72½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	72½P	3235	3260		
Abx	Ap	75	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	75 P	3430	3455		
Abx	Ap	77½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	77½P	3625	3650		
Abx	Ap	80	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	80 P	3820	3845		
Abx	Ap	82½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	82½P	4015	4040		
Abx	Ap	85	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	85 P	4210	4235		
Abx	Ap	87½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	87½P	4405	4430		
Abx	Ap	90	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	90 P	4600	4625		
Abx	Ap	92½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	92½P	4795	4820		
Abx	Ap	95	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	95 P	4990	5015		
Abx	Ap	97½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	97½P	5185	5210		
Abx	Ap	100	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	100 P	5380	5405		
Abx	Ap	102½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	102½P	5575	5600		
Abx	Ap	105	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	105 P	5770	5795		
Abx	Ap	107½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	107½P	5965	5990		
Abx	Ap	110	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	110 P	6160	6185		
Abx	Ap	112½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	112½P	6355	6380		
Abx	Ap	115	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	115 P	6550	6575		
Abx	Ap	117½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	117½P	6745	6770		
Abx	Ap	120	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	120 P	6940	6965		
Abx	Ap	122½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	122½P	7135	7160		
Abx	Ap	125	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	125 P	7330	7355		
Abx	Ap	127½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	127½P	7525	7550		
Abx	Ap	130	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	130 P	7720	7745		
Abx	Ap	132½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	132½P	7915	7940		
Abx	Ap	135	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	135 P	8110	8135		
Abx	Ap	137½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	137½P	8305	8330		
Abx	Ap	140	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	140 P	8500	8525		
Abx	Ap	142½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	142½P	8695	8720		
Abx	Ap	145	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	145 P	8890	8915		
Abx	Ap	147½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	147½P	9085	9110		
Abx	Ap	150	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	150 P	9280	9305		
Abx	Ap	152½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	152½P	9475	9500		
Abx	Ap	155	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	155 P	9670	9695		
Abx	Ap	157½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	157½P	9865	9890		
Abx	Ap	160	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	160 P	10060	10085		
Abx	Ap	162½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	162½P	10255	10280		
Abx	Ap	165	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	165 P	10450	10475		
Abx	Ap	167½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	167½P	10645	10670		
Abx	Ap	170	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	170 P	10840	10865		
Abx	Ap	172½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	172½P	11035	11060		
Abx	Ap	175	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	175 P	11230	11255		
Abx	Ap	177½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	177½P	11425	11450		
Abx	Ap	180	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	180 P	11620	11645		
Abx	Ap	182½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	182½P	11815	11840		
Abx	Ap	185	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	185 P	12010	12035		
Abx	Ap	187½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	187½P	12205	12230		
Abx	Ap	190	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	190 P	12400	12425		
Abx	Ap	192½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	192½P	12595	12620		
Abx	Ap	195	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	195 P	12790	12815		
Abx	Ap	197½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	197½P	12985	13010		
Abx	Ap	200	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	200 P	13180	13205		
Abx	Ap	202½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	202½P	13375	13400		
Abx	Ap	205	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	205 P	13570	13595		
Abx	Ap	207½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	207½P	13765	13790		
Abx	Ap	210	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	210 P	13960	13985		
Abx	Ap	212½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	212½P	14155	14180		
Abx	Ap	215	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	215 P	14350	14375		
Abx	Ap	217½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	217½P	14545	14570		
Abx	Ap	220	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	220 P	14740	14765		
Abx	Ap	222½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	222½P	14935	14960		
Abx	Ap	225	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	225 P	15130	15155		
Abx	Ap	227½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	227½P	15325	15350		
Abx	Ap	230	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	230 P	15520	15545		
Abx	Ap	232½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	232½P	15715	15740		
Abx	Ap	235	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	235 P	15910	15935		
Abx	Ap	237½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	237½P	16105	16130		
Abx	Ap	240	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	240 P	16300	16325		
Abx	Ap	242½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	242½P	16495	16520		
Abx	Ap	245	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	245 P	16690	16715		
Abx	Ap	247½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	247½P	16885	16910		
Abx	Ap	250	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	250 P	17080	17105		
Abx	Ap	252½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	252½P	17275	17300		
Abx	Ap	255	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	255 P	17470	17495		
Abx	Ap	257½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	257½P	17665	17690		
Abx	Ap	260	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	260 P	17860	17885		
Abx	Ap	262½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	262½P	18055	18080		
Abx	Ap	265	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	265 P	18250	18275		
Abx	Ap	267½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	267½P	18445	18470		
Abx	Ap	270	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	270 P	18640	18665		
Abx	Ap	272½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	272½P	18835	18860		
Abx	Ap	275	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	275 P	19030	19055		
Abx	Ap	277½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	277½P	19225	19250		
Abx	Ap	280	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	280 P	19420	19445		
Abx	Ap	282½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	282½P	19615	19640		
Abx	Ap	285	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	285 P	19810	19835		
Abx	Ap	287½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	287½P	20005	20030		
Abx	Ap	290	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	290 P	20200	20225		
Abx	Ap	292½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	292½P	20395	20420		
Abx	Ap	295	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	295 P	20590	20615		
Abx	Ap	297½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	297½P	20785	20810		
Abx	Ap	300	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	300 P	20980	21005		
Abx	Ap	302½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	302½P	21175	21200		
Abx	Ap	305	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	305 P	21370	21395		
Abx	Ap	307½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	307½P	21565	21590		
Abx	Ap	310	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	310 P	21760	21785		
Abx	Ap	312½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	312½P	21955	21980		
Abx	Ap	315	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	315 P	22150	22175		
Abx	Ap	317½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	317½P	22345	22370		
Abx	Ap	320	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	320 P	22540	22565		
Abx	Ap	322½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	322½P	22735	22760		
Abx	Ap	325	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	325 P	22930	22955		
Abx	Ap	327½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	327½P	23125	23150		
Abx	Ap	330	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	330 P	23320	23345		
Abx	Ap	332½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	332½P	23515	23540		
Abx	Ap	335	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	335 P	23710	23735		
Abx	Ap	337½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	337½P	23905	23930		
Abx	Ap	340	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	340 P	24100	24125		
Abx	Ap	342½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	342½P	24295	24320		
Abx	Ap	345	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	345 P	24490	24515		
Abx	Ap	347½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	347½P	24685	24710		
Abx	Ap	350	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	350 P	24880	24905		
Abx	Ap	352½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	352½P	25075	25100		
Abx	Ap	355	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	355 P	25270	25295		
Abx	Ap	357½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	357½P	25465	25490		
Abx	Ap	360	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	360 P	25660	25685		
Abx	Ap	362½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	362½P	25855	25880		
Abx	Ap	365	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	365 P	26050	26075		
Abx	Ap	367½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	367½P	26245	26270		
Abx	Ap	370	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	370 P	26440	26465		
Abx	Ap	372½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	372½P	26635	26660		
Abx	Ap	375	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	375 P	26830	26855		
Abx	Ap	377½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	377½P	27025	27050		
Abx	Ap	380	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	380 P	27220	27245		
Abx	Ap	382½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	382½P	27415	27440		
Abx	Ap	385	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	385 P	27610	27635		
Abx	Ap	387½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	387½P	27805	27830		
Abx	Ap	390	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	390 P	28000	28025		
Abx	Ap	392½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	392½P	28195	28220		
Abx	Ap	395	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	395 P	28390	28415		
Abx	Ap	397½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	397½P	28585	28610		
Abx	Ap	400	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	400 P	28780	28805		
Abx	Ap	402½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	402½P	28975	29000		
Abx	Ap	405	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	405 P	29170	29195		
Abx	Ap	407½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	407½P	29365	29390		
Abx	Ap	410	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	410 P	29560	29585		
Abx	Ap	412½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	412½P	29755	29780		
Abx	Ap	415	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	415 P	29950	29975		
Abx	Ap	417½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	417½P	30145	30170		
Abx	Ap	420	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	420 P	30340	30365		
Abx	Ap	422½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	422½P	30535	30560		
Abx	Ap	425	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	425 P	30730	30755		
Abx	Ap	427½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	427½P	30925	30950		
Abx	Ap	430	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	430 P	31120	31145		
Abx	Ap	432½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	432½P	31315	31340		
Abx	Ap	435	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	435 P	31510	31535		
Abx	Ap	437½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	437½P	31705	31730		
Abx	Ap	440	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	440 P	31900	31925		
Abx	Ap	442½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	442½P	32095	32120		
Abx	Ap	445	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	445 P	32290	32315		
Abx	Ap	447½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	447½P	32485	32510		
Abx	Ap	450	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	450 P	32680	32705		
Abx	Ap	452½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	452½P	32875	32900		
Abx	Ap	455	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	455 P	33070	33095		
Abx	Ap	457½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	457½P	33265	33290		
Abx	Ap	460	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	460 P	33460	33485		
Abx	Ap	462½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	462½P	33655	33680		
Abx	Ap	465	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	465 P	33850	33875		
Abx	Ap	467½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	467½P	34045	34070		
Abx	Ap	470	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	470 P	34240	34265		
Abx	Ap	472½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	472½P	34435	34460		
Abx	Ap	475	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	475 P	34630	34655		
Abx	Ap	477½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	477½P	34825	34850		
Abx	Ap	480	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	480 P	35020	35045		
Abx	Ap	482½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	482½P	35215	35240		
Abx	Ap	485	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	485 P	35410	35435		
Abx	Ap	487½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	487½P	35605	35630		
Abx	Ap	490	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	490 P	35800	35825		
Abx	Ap	492½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	492½P	35995	36020		
Abx	Ap	495	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	495 P	36190	36215		
Abx	Ap	497½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	497½P	36385	36410		
Abx	Ap	500	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	500 P	36580	36605		
Abx	Ap	502½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	502½P	36775	36800		
Abx	Ap	505	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	505 P	36970	36995		
Abx	Ap	507½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	507½P	37165	37190		
Abx	Ap	510	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	510 P	37360	37385		
Abx	Ap	512½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	512½P	37555	37580		
Abx	Ap	515	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	515 P	37750	37775		
Abx	Ap	517½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	517½P	37945	37970		
Abx	Ap	520	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	520 P	38140	38165		
Abx	Ap	522½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	522½P	38335	38360		
Abx	Ap	525	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	525 P	38530	38555		
Abx	Ap	527½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	527½P	38725	38750		
Abx	Ap	530	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	530 P	38920	38945		
Abx	Ap	532½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	532½P	39115	39140		
Abx	Ap	535	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	535 P	39310	39335		
Abx	Ap	537½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	537½P	39505	39530		
Abx	Ap	540	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	540 P	39700	39725		
Abx	Ap	542½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	542½P	39895	39920		
Abx	Ap	545	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	545 P	40090	40115		
Abx	Ap	547½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	547½P	40285	40310		
Abx	Ap	550	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	550 P	40480	40505		
Abx	Ap	552½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	552½P	40675	40700		
Abx	Ap	555	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	555 P	40870	40895		
Abx	Ap	557½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	557½P	41065	41090		
Abx	Ap	560	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	560 P	41260	41285		
Abx	Ap	562½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	562½P	41455	41480		
Abx	Ap	565	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	565 P	41650	41675		
Abx	Ap	567½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	567½P	41845	41870		
Abx	Ap	570	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	570 P	42040	42065		
Abx	Ap	572½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	572½P	42235	42260		
Abx	Ap	575	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	575 P	42430	42455		
Abx	Ap	577½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	577½P	42625	42650		
Abx	Ap	580	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	580 P	42820	42845		
Abx	Ap	582½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	582½P	43015	43040		
Abx	Ap	585	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	585 P	43210	43235		
Abx	Ap	587½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	587½P	43405	43430		
Abx	Ap	590	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	590 P	43600	43625		
Abx	Ap	592½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	592½P	43795	43820		
Abx	Ap	595	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	595 P	43990	44015		
Abx	Ap	597½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	597½P	44185	44210		
Abx	Ap	600	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	600 P	44380	44405		
Abx	Ap	602½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	602½P	44575	44600		
Abx	Ap	605	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	605 P	44770	44795		
Abx	Ap	607½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	607½P	44965	44990		
Abx	Ap	610	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	610 P	45160	45185		
Abx	Ap	612½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	612½P	45355	45380		
Abx	Ap	615	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	615 P	45550	45575		
Abx	Ap	617½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	617½P	45745	45770		
Abx	Ap	620	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	620 P	45940	45965		
Abx	Ap	622½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	622½P	46135	46160		
Abx	Ap	625	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	625 P	46330	46355		
Abx	Ap	627½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	627½P	46525	46550		
Abx	Ap	630	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	630 P	46720	46745		
Abx	Ap	632½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	632½P	46915	46940		
Abx	Ap	635	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	635 P	47110	47135		
Abx	Ap	637½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	637½P	47305	47330		
Abx	Ap	640	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	640 P	47500	47525		
Abx	Ap	642½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	642½P	47695	47720		
Abx	Ap	645	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	645 P	47890	47915		
Abx	Ap	647½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	647½P	48085	48110		
Abx	Ap	650	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	650 P	48280	48305		
Abx	Ap	652½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	652½P	48475	48500		
Abx	Ap	655	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	655 P	48670	48695		
Abx	Ap	657½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	657½P	48865	48890		
Abx	Ap	660	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	660 P	49060	49085		
Abx	Ap	662½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	662½P	49255	49280		
Abx	Ap	665	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	665 P	49450	49475		
Abx	Ap	667½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	667½P	49645	49670		
Abx	Ap	670	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	670 P	49840	49865		
Abx	Ap	672½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	672½P	50035	50060		
Abx	Ap	675	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	675 P	50230	50255		
Abx	Ap	677½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	677½P	50425	50450		
Abx	Ap	680	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	680 P	50620	50645		
Abx	Ap	682½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	682½P	50815	50840		
Abx	Ap	685	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	685 P	51010	51035		
Abx	Ap	687½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	687½P	51205	51230		
Abx	Ap	690	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	690 P	51400	51425		
Abx	Ap	692½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	692½P	51595	51620		
Abx	Ap	695	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	695 P	51790	51815		
Abx	Ap	697½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	697½P	51985	52010		
Abx	Ap	700	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	700 P	52180	52205		
Abx	Ap	702½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	702½P	52375	52400		
Abx	Ap	705	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	705 P	52570	52595		
Abx	Ap	707½	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	707½P	52765	52790		
Abx	Ap	710	$⅛	$⅜		
Abx	Ap	710 P	52960	52985		
Abx	Ap	712½	$⅛	$⅜	

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

OPTIONS

Suite de la page 20

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Rgrs B	Ap	22½P	80	105	210	5
Rgrs B	Ap	25	345	395		
Rgrs B	Ap	25 P	175	$2		
Rgrs B	Ap	27½	240	290	245	10
Rgrs B	Ap	27½P	305	355		
Rgrs B	Oc	15	$10¼	$10¾	$10¼	491
Rgrs B	Oc	15 P	1	10	5	100
Rgrs B	Oc	17½	$7¾	$8¼	290	
Rgrs B	Oc	17½P	1	10	10	15
Rgrs B	Oc	20	$5¼	$5¾	$6½	166
Rgrs B	Oc	20 P	1	10	10	45
Rgrs B	Oc	22½	320	370	290	20
Rgrs B	Oc	22½P	5	30	130	23
Rgrs B	Oc	25	140	160	175	358
Rgrs B	Oc	25 P	80	105	120	20
Rgrs B	Oc	27½P	230	280		
Rangr	Ja	5	260	310	370	4
Rangr	Ja	5 P	1	15		
Rangr	Ja	7 P	25	40	30	364
Rangr	Ja	8 P	65	90	65	129
Rangr	Ja	9 P	140	165	110	47
Rangr	Ap	7	135	160		
Rangr	Ap	7 P	50	65		
Rangr	Ap	8	100	125	120	278
Rangr	Ap	8 P	100	125	100	110
Rangr	Ap	9 P	155	180	130	55
Rangr	Oc	5	$2½	$2¾	370	25
Rangr	Oc	5 P	1	5	7	30
Rangr	Oc	6	165	180	170	672
Rangr	Oc	6 P	3	15	5	140
Rangr	Oc	7	75	90	85	1329
Rangr	Oc	7 P	10	20	10	297
Rangr	Oc	8 P	45	60	50	405
Rangr	Oc	9 P	130	155	120	40
RoyBK	Ja	30	$4¼	460	$6¼	10
RoyBK	Ja	30 P	15	40	45	34
RoyBK	Ja	32½	265	295	265	79
RoyBK	Ja	32½P	80	90	80	136
RoyBK	Ja	35 P	210	230	$2¼	345
RoyBK	Ja	37½P	385	435		
RoyBK	Ap	32½	320	$3½	360	198
RoyBK	Ap	32½P	125	150	105	90
RoyBK	Ap	35 P	240	290		
RoyBK	Ap	37½P	410	460		
RoyBK	Sp	32½	115	140	185	62
RoyBK	Sp	32½P	1	10		
RoyBK	Sp	35	1	15	$2	155
RoyBK	Sp	35 P	120	145	100	10
RoyBK	Sp	37½	1	10		
RoyBK	Sp	37½P	$3½	$4	355	
RoyBK	Oc	30	385	435	$6	10
RoyBK	Oc	30 P	5	20		
RoyBK	Oc	32½	205	220	$2	2193
RoyBK	Oc	37½	15	20	20	3151
RoyBK	Oc	37½P	$3½	$4	$3¼	56
RoyBK	Oc	40	1	5	10	460
RoyBK	Oc	40 P	$6	$6½	440	2
RoyTst	Mr	15	175	$2		
RoyTst	Mr	15 P	35	60		
RoyTst	Mr	17½P	175	$2		
RoyTst	Mr	20	10	35		
RoyTst	Mr	20 P	$3¾	$4¼		
RoyTst	Sp	13¾	$2¼	$2½		
RoyTst	Sp	13¾P	1	20		
RoyTst	Sp	15	115	140		20
RoyTst	Sp	15 P	1	25		
RoyTst	Sp	16¼	20	45		
RoyTst	Sp	16¼P	20	45		
RoyTst	Sp	17½	1	15	85	199
RoyTst	Sp	17½P	140	165	115	39
RoyTst	Sp	18¾	1	20	50	64
RoyTst	Sp	18¾P	260	$3		
RoyTst	Sp	20	1	20		
RoyTst	Sp	20 P	$3¾	$4¼		
RoyTst	Dc	16¼	70	95		
RoyTst	Dc	16¼P	60	85		20
RoyTst	Dc	17½P	155	180		
RoyTst	Dc	18¾	10	35	75	90
RoyTst	Dc	18¾P	$2¾	$3¼		
RoyTst	Dc	20	1	25		
RoyTst	Dc	20 P	$3¾	$4¼		
S T						
Sears	Fb	10	$2	220	240	233
Sears	Fb	10 P	15	30	35	40
Sears	Fb	12½P	125	145	110	75
Sears	Fb	15	25	35	30	50
Sears	Fb	15 P	$3½	370		
Sears	My	10	$2½	265		
Sears	My	10 P	35	45		
Sears	My	12½	110	130	145	1
Sears	My	12½P	135	150	100	5
Sears	My	15	50	60		
Sears	My	15 P	360	380		
Sears	Nv	10 P	5	20	20	160
Sears	Nv	12½	30	40	50	3861
Sears	Nv	12½P	110	125	75	277
Sears	Nv	15	10	20	10	110
Sears	Nv	15 P	345	365	310	3
Shell C	Fb	45	$3¾	$4¼	$5½	53
Shell C	Fb	47½	$2¾	$3¼	$4¼	17
Shell C	Fb	47½P	$5	$5½	$2	100
Shell C	Fb	50	175	$2	$3	9
Shell C	Fb	50 P	$6¾	$7¼	$5¾	8
Shell C	Fb	52½	150	175	$5	11
Shell C	Fb	52½P	$8½	$9		
Shell C	Sp	45	50	75	190	84
Shell C	Sp	47½	15	40	85	50
Shell C	Sp	50	1	25	50	199
Shell C	Sp	50 P	$5½	$6		
Shell C	Sp	52½	1	15	40	76
Shell C	Oc	45	150	175		
Shell C	Oc	45 P	$2	$2½	105	3
Shell C	Oc	47½P	$3¾	$4¼	$3	5
Shell C	Oc	50	35	60	100	180
Shell C	Oc	50 P	$5¾	$6¼		
Shell C	Nv	37½	$7½	$8	$12¾	12
Shell C	Nv	37½P	10	35	110	29
Shell C	Nv	40	$5¼	$5¾	$6½	15
Shell C	Nv	40 P	60	80	60	40
Shell C	Nv	42½	$3¼	$3¾	$6½	19
Shell C	Nv	45	$2½	$2¾	$5	158
Shell C	Nv	45 P	265	290	$2	109
Shell C	Nv	50	75	100	150	111
Shell C	Nv	50 P	$6¼	$6¾	$4¼	32
Shell C	Nv	52½	50	75	100	121
Shell C	Nv	52½P	$8¼	$8¾		
Spar	Ja	20 P	195	220	180	94
Spar	Ja	22½	50	75	75	107
Spar	Ja	22½P	$3¾	$4¼	$3	17
Spar	Ja	25	20	45	30	56
Spar	Ja	25 P	$6¼	$6⅝	340	
Spar	Ap	17½P	105	130	100	40
Spar	Ap	20 P	220	$2½	260	48
Spar	Ap	22½	95	120	100	52
Spar	Ap	22½P	390	$4¼	340	8
Spar	Oc	17½	140	165	160	21
Spar	Oc	17½P	30	50	50	118
Spar	Oc	20	35	60	50	250
Spar	Oc	20 P	150	175	255	392
Spar	Oc	22½	10	20	20	452
Spar	Oc	22½P	$3¾	415	335	58
Spar	Oc	25	1	15	30	248
Spar	Oc	25 P	$6¼	$6⅝	465	
SticoA	Fb	22½	410	435	410	8
SticoA	Fb	22½P	50	70	120	5
SticoA	Fb	25 P	125	145	110	5
SticoA	Fb	27½P	245	270	215	10
SticoA	Fb	30 P	415	440	380	5
SticoA	My	25	320	345	$3¼	3
SticoA	My	27½P	270	295	185	10
SticoA	My	30	120	140		
SticoA	My	30 P	$4½	$4¾		
SticoA	Nv	22½	365	390	410	19
SticoA	Nv	22½P	15	30	100	63
SticoA	Nv	25 P	80	100	90	217
SticoA	Nv	27½	75	95	90	760
SticoA	Nv	30	20	35	35	143
SticoA	Nv	30 P	390	415	390	111
Silver	Mr	7	135	160	190	82
Silver	Mr	7 P	15	40		
Silver	Mr	7½	105	130	125	20
Silver	Mr	7½P	30	55	60	10
Silver	Mr	8	85	110	125	80
Silver	Mr	8 P	70	95		
Silver	Mr	8½	70	95	150	40
Silver	Mr	8½P	105	130		
Silver	Mr	9 P	150	175		
Silver	Sp	5	240	265	265	25
Silver	Sp	5 P	1	2		
Silver	Sp	5½	190	215	270	50
Silver	Sp	5½P	1	3	10	5
Silver	Sp	6	140	165	140	85
Silver	Sp	6 P	1	10		
Silver	Sp	6½	95	115	150	98
Silver	Sp	6½P	1	15	30	10
Silver	Sp	7	40	65	65	189
Silver	Sp	7 P	5	20	45	60
Silver	Sp	7½	20	40	55	154
Silver	Sp	7½P	1	25	90	6
Silver	Sp	8 P	40	65	30	100
Silver	Sp	8½	1	15	50	343
Silver	Sp	8½P	80	105		
Silver	Sp	9	1	10	15	114
Silver	Sp	9 P	130	155	150	10
Silver	Sp	9½	5	8	10	327
Silver	Sp	9½P	180	205		
Silver	Sp	10	1	6	10	356
Silver	Sp	10 P	230	255		
Silver	Oc	7	70	95		
Silver	Oc	7 P	1	25		
Silver	Oc	7½	45	65		
Silver	Oc	7½P	10	35		
Silver	Oc	8	10	35	70	13
Silver	Oc	8 P	45	70		
Silver	Dc	5	260	285	270	170
Silver	Dc	5 P	1	5		
Silver	Dc	5½	220	245	235	519
Silver	Dc	5½P	1	7	15	
Silver	Dc	6	170	195	$2	302
Silver	Dc	6 P	1	15		
Silver	Dc	6½	120	145	135	92
Silver	Dc	6½P	1	25		
Silver	Dc	7	80	105	105	242
Silver	Dc	7 P	5	25	25	90
Silver	Dc	7½	65	90	100	139
Silver	Dc	7½P	20	45	50	50
Silver	Dc	8	55	65	60	571
Silver	Dc	8 P	60	85	60	40
Silver	Dc	8½	30	45	75	78
Silver	Dc	8½P	95	120	115	5
Silver	Dc	9 P	145	170	190	
Silver	Dc	9½	10	35	20	122
Silver	Dc	9½P	195	220		
Silver	Dc	10	5	25	20	337
Silver	Dc	10 P	240	265		
T-Bills	Sp	89½	121	133		
T-Bills	Sp	89½P		3		
T-Bills	Sp	90	72	82		
T-Bills	Sp	90 P		5		
T-Bills	Sp	90½	24	34		
T-Bills	Sp	90½P	1	7		
T-Bills	Sp	91	1	7		20
T-Bills	Sp	91 P	20	30		
T-Bills	Oc	89½	91	101		
T-Bills	Oc	89½P		7		
T-Bills	Oc	90	48	58		
T-Bills	Oc	90 P	3	13		
T-Bills	Oc	90½	16	26		
T-Bills	Oc	90½P	21	31		
T-Bills	Oc	91	3	10		
T-Bills	Oc	91 P	54	64		
T-Bills	Nv	89½	72	82		
T-Bills	Nv	89½P	12	22		
T-Bills	Nv	90	40	50	55	20
T-Bills	Nv	90 P	29	39	35	20
T-Bills	Nv	90½	17	27		
T-Bills	Nv	90½P	55	65		
T-Bills	Nv	91	4	14		
T-Bills	Nv	91 P	91	101		
T-D Bk	Mr	27½	$6⅜	$6¾	$5¾	50
T-D Bk	Mr	27½P	15	40	50	15
T-D Bk	Mr	32½	270	305	280	88
T-D Bk	Mr	32½P	145	165	150	38
T-D Bk	Mr	35 P	260	$3		
T-D Bk	Sp	22½	$10⅜	$10¾	$8⅛	200
T-D Bk	Sp	22½P	1	10		
T-D Bk	Sp	25	$7⅞	$8¼	$8⅛	625
T-D Bk	Sp	25 P	1	9	65	130
T-D Bk	Sp	27½	$5⅜	$5¾	$6	1633
T-D Bk	Sp	27½P	1	9	25	299
T-D Bk	Sp	30 P	1	10	5	164
T-D Bk	Sp	32½	45	70	80	1002
T-D Bk	Sp	32½P	1	25	175	121
T-D Bk	Dc	25	$8	$8⅜	$7⅛	16
T-D Bk	Dc	25 P	1	20		
T-D Bk	Dc	27½	$5⅞	$6¼	$5⅜	1124
T-D Bk	Dc	27½P	1	25	40	93
T-D Bk	Dc	30	345	370	345	210
T-D Bk	Dc	35	60	75	115	60
T-D Bk	Dc	35 P	220	245	220	42
Teck B	Fb	30	$6⅞	$7⅜	$6⅜	2
Teck B	Fb	30 P	120	130	125	23
Teck B	Fb	32½	$5¼	$5¾	$7¼	15
Teck B	Fb	32½P	205	255		
Teck B	Fb	35	$4	$4½	$5⅝	45
Teck B	Fb	35 P	315	365		
Teck B	Fb	37½	295	345		
Teck B	Fb	37½P	$4½	$5		2
Teck B	My	35	$5¼	$5¾		
Teck B	My	35 P	$3¾	$4¼	$3½	2
Teck B	My	37½	420	470		
Teck B	My	37½P	$5	$5½		
Teck B	Nv	25	$10⅛	$10⅝	$15½	16
Teck B	Nv	25 P	5	55	105	4
Teck B	Nv	27½	$7¾	$8¼		
Teck B	Nv	27½P	20	70	20	30
Teck B	Nv	30	$5¾	$6¼	$7	44
Teck B	Nv	30 P	55	105	60	125
Teck B	Nv	32½	395	445	$5	17
Teck B	Nv	32½P	120	170	125	135
Teck B	Nv	35	$3	320	345	79
Teck B	Nv	37½	160	210	210	131
Teck B	Nv	37½P	360	410	335	40
Teck B	Nv	40	95	140	100	123
Teck B	Nv	40 P	$5⅜	$5⅝	465	10
Trilon	Ja	17½	240	270		
Trilon	Ja	17½P	25	50		
Trilon	Ja	20 P	120	145		
Trilon	Ja	22½	30	55	30	4
Trilon	Ja	22½P	320	370		
Trilon	Ap	17½	260	310		
Trilon	Ap	17½P	40	65		
Trilon	Ap	20	145	170		
Trilon	Ap	20 P	130	155		
Trilon	Ap	22½	55	80		
Trilon	Ap	22½P	330	380		
Trilon	Sp	20	1	25	90	10
Trilon	Sp	20 P	75	100		
Trilon	Sp	22½	1	10	20	10
Trilon	Sp	22½P	310	360		
Trilon	Oc	17½	195	220	$4¼	10
Trilon	Oc	17½P	5	30		
Trilon	Oc	20	30	55	85	30
Trilon	Oc	20 P	90	115	45	15
Trilon	Oc	22½	5	20	35	357
Trilon	Oc	22½P	315	365		
Trilon	Oc	20	155	180		
Trilon	Oc	20 P	100	125		
Trilon	Oc	21⅜	40	65	285	95
Trilon	Oc	21⅜P	120	145		
Trilon	Oc	23⅜	1	25	$3¼	5
Trilon	Oc	23⅜P	260	310		
Trilon	Oc	25	5	25	50	
Trilon	Oc	25 P	$4	$4½		
TIX	Sp	180	$14⅝	$15¼	$20	25
TIX	Sp	180 P	1	20	25	53
TIX	Sp	185	$9⅞	$10¼	$13	8
TIX	Sp	185 P	1	25	75	20
TIX	Sp	205 P	$10½	$11	$4¼	
TIX	Sp	210	1	25	25	141
TIX	Sp	210 P	$15½	$16		
TIX	Oc	205 P	$10⅝	$11¼	$10	6
TIX	Oc	210	50	70	115	30
TIX	Oc	210 P	$15¾	$16¼		
TIX	Nv	190	$8	$8½		
TIX	Nv	190 P	$2½	$3		
TIX	Nv	200	$3½	$4	$5¼	12
TIX	Nv	200 P	$7	$7½	$7¾	4
Total P	Ja	22½	$4	$4½		
Total P	Ja	22½P	35	60		
Total P	Ja	25	235	285	$4½	150
Total P	Ja	25 P	125	150	100	10
Total P	Ja	27½	155	180	220	10
Total P	Ja	27½P	$2¼	$2¾	230	9
Total P	Ja	30	80	105	150	17
Total P	Ja	30 P	$4½	$5	$3¾	5
Total P	Ja	32½	30	55	85	10
Total P	Ja	32½P	$6⅞	$7⅜		
Total P	Ap	22½	$5¼	$5¾	$6¼	20
Total P	Ap	22½P	65	90		
Total P	Ap	25	330	380	$4	5
Total P	Ap	25 P	155	180		
Total P	Ap	30	125	150		
Total P	Ap	30 P	465	$5⅛		
Total P	Oc	22½	310	360		
Total P	Oc	22½P	1	20		
Total P	Oc	25	155	180	175	35
Total P	Oc	27½	60	80	150	474
Total P	Oc	27½P	$2	$2½	90	33
Total P	Oc	30	15	40	60	80
Total P	Oc	30 P	440	490		
Total P	Oc	32½	5	30	50	50
Total P	Oc	32½P	$6⅞	$7⅜	$6⅝	
Total P	Oc	35	1	25		
Total P	Oc	35 P	$9⅝	$9⅞		
Tr Pip	Fb	17	130	155	155	289
Tr Pip	Fb	17 P	50	55		
Tr Pip	Fb	18	80	105	90	327
Tr Pip	Fb	19	45	70	55	193
Tr Pip	Fb	19 P	150	175	115	20
Tr Pip	Fb	20	40	50	30	77
Tr Pip	Fb	20 P	230	255	195	45
Tr Pip	My	17	150	175	190	270
Tr Pip	My	17 P	75	80		
Tr Pip	My	18	105	130		
Tr Pip	My	18 P	110	135	105	25
Tr Pip	My	19	75	90		
Tr Pip	My	19 P	165	190		
Tr Pip	Nv	17	105	130	145	33
Tr Pip	Nv	17 P	15	30	15	50
Tr Pip	Nv	18	50	75	85	2621
Tr Pip	Nv	19	20	25	30	1134
Tr Pip	Nv	19 P	125	150	125	55
Tr Pip	Nv	20	1	25	45	1157
Tr Pip	Nv	22½	1	25	25	265
Tr Pip	Nv	22½P	$4¾	$5	$3¾	12
TXO	Sp	190	$15¾	$16¼		
TXO	Sp	190 P	1	5	20	41
TXO	Sp	195	$10¾	$11¼	$18½	10
TXO	Sp	195 P	3	10	15	338
TXO	Sp	215 P	$8⅞	$9⅜	$9⅞	385
TXO	Sp	220	5	15	10	1050
TXO	Sp	220 P	$13¾	$14¼	$10	74
TXO	Sp	225	1	15	30	244
TXO	Sp	225 P	$18¾	$19¼	$16⅝	30
TXO	Oc	220 P	$13¼	$13¾	$11⅞	115
TXO	Oc	225	20	40	195	19
TXO	Oc	225 P	$17⅞	$18⅜	$14½	35
TXO	Nv	210 P	$6⅞	$7⅛	$5⅛	25
TXO	Nv	215	305	$3¼	305	4
TXO	Nv	215 P	$9⅞	$10⅜	$8¼	3
TXO	Nv	220	180	$2	$4½	13
TXO	Nv	220 P	$13⅝	$14⅛	$11⅞	15
Video	Fb	14	180	205		
Video	Fb	14 P	65	90	65	26
Video	Fb	15	130	155	165	6
Video	Fb	15 P	115	140	105	150
Video	Fb	16	95	120	110	53
Video	Fb	16 P	170	195	195	109
Video	Fb	17	65	90	65	16
Video	Fb	17 P	235	260		
Video	Fb	18	45	70	55	30
Video	Fb	18 P	330	355		
Video	My	14	230	255		
Video	My	14 P	95	120		
Video	My	15	180	205		
Video	My	15 P	140	165		
Video	My	16	140	165		
Video	My	16 P	$2	$2¼		
Video	Nv	14	120	145		
Video	Nv	14 P	35	50	60	10
Video	Nv	15	75	100		
Video	Nv	15 P	90	110	100	54
Video	Nv	16	40	65	60	50
Video	Nv	16 P	150	175	175	59
Video	Nv	17	15	40	40	59
Video	Nv	17 P	230	255		
Video	Nv	18	5	30	60	64
Video	Nv	18 P	$3¼	$3½		
Segrm	Ja	90	$12⅝	$13⅛	$13⅞	14
Segrm	Ja	105 P	$8⅞	$9⅜	$9⅛	72
Segrm	Ja	110 P	$13½	$14	$10⅛	128
Segrm	Ap	95 P	$4¾	$5¼	460	5
Segrm	Ap	100 P	$6⅞	$7⅜		
Segrm	Ap	105	$6⅜	$6⅞		
Segrm	Ap	110	$5	$5½	$5⅝	4
Segrm	Sp	100 P	$3½	$4	$4	67
Segrm	Sp	105	10	30	60	528
Segrm	Sp	105 P	$7¾	$8¼	$6½	125
Segrm	Sp	110	1	15	15	374
Segrm	Sp	110 P	$12¾	$13¼	$7½	12
Segrm	Oc	85	$13½	$14	$14⅞	72
Segrm	Oc	90	$8⅞	$9⅛	$10¼	46
Segrm	Oc	90 P	60	85	50	130
Segrm	Oc	105 P	$8¼	$8¾	$9¼	276
W X						
Wdwrd	Fb	6	80	105		
Wdwrd	Fb	6 P	20	45		
Wdwrd	Fb	7	30	55	40	5
Wdwrd	Fb	7 P	40	65		
Wdwrd	My	6	95	120	140	6
Wdwrd	My	6 P	30	55		
Wdwrd	My	7	50	75		
Wdwrd	My	7 P	50	75		
Wdwrd	Nv	5	150	175	145	20
Wdwrd	Nv	5 P	1	20		
Wdwrd	Nv	6	60	85	30	20
Wdwrd	Nv	6 P	10	35	50	40
Wdwrd	Nv	7	10	35		
Wdwrd	Nv	7 P	30	55		

TAUX D'INTÉRÊT

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS

Institutions financières	Court terme: Dépôt min. ($)	À demande 30 à 59 jrs	60 - 89 jrs	90-119 jrs	120-179 jrs	180-364 jrs	Long terme: Dépôt min. ($)	1 an annuel	2 ans annuel	3 ans annuel	4 ans annuel	5 ans annuel
Banques												
Banco central Can.	5,000	5¾	5¾	6	6	6¼	5,000	8	—	—	—	—
Commerce	5,000	6	6	6	6	6¼	1,000	8¼	9	9½	9¾	10¼
Commer. italienne	5,000	6	6¼	6¼	6½	7	1,000	8½	9	9½	9¾	10¼
Lloyd's	5,000	6	6¼	6¼	6¼	6½	1,000	8½	9	9½	9¾	10
Épargne	3,000	6	6¼	6¼	6¼	6½	1,000	8½	9¼	9¾	9¾	10½
Montréal	5,000	6	6	6	6	6¼	1,000	8¼	9	9½	9¾	10
Nationale	5,000	6	6¼	6¼	6¼	6½	1,000	8½	9	9¾	9¾	10¼
Nouvelle-Écosse	5,000	6	6	6	6	6¼	1,000	8½	9	9½	9¾	10
Royale	5,000	6	6	6	6	6¼	1,000	8½	9	9½	9¾	10
Toronto-Dom.	5,000	6	6	6	6	6¼	1,000	8½	9	9½	10	10¼
Caisses Étab.	1,000	6½	6¾	7	7	7½	1,000	8¾	9¼	9½	9¾	10¼
Caisses pop. Mtl.*	5,000	6½	6¾	6¾	6¾	7½	1,000	9	9½	9¾	—	10¼
Caisses Pop. Qbc.*	3,000	6½	6½	7½	7½	7½	1,000	9	9½	10	10	10¼
Soc. Entraide éco.	5,000	6½	6¾	7	—	7½	500	8¾	9¼	9¾	9¾	10¼
Fiducies												
Canada Trust	5,000	6¼	6¼	6¾	7	7¼	1,000	8¾	9¼	9¾	10	10¼
Fiduciaires	5,000	7	7⅛	7⅜	7½	7⅞	500	9	9½	9¾	10	10¼
Fiducie Guardian	5,000	8⅛	8⅛	8¼	8½	8½	500	9¼	9½	10⅛	10⅛	10½
Fiducie Québec	5,000	6¾	7	7¼	7½	7¾	1,000	9¼	9½	10	10	10½
First City Trust	5,000	7¼	7¼	7½	7½	7¾	500	9¼	9½	9¾	10	10¼
Guaranty Trust	5,000	6¼	6¼	6¾	7	7¼	1,000	8¾	9½	10	10¼	10¼
Montréal Trust	5,000	6½	6¾	7	7¼	7½	1,000	9	9½	10	10	10¼
Morguard Trust	10,000	7¾	7¾	8	8	8½	1,000	9¼	9½	10	10⅛	10¼
Prêt et Revenu	5,000	7⅛	7½	7¾	7¾	8	500	9¼	9½	10⅛	10¼	10⅜
Soc. Nat. Fid.	2,000	7¼	7½	7¾	7¾	8	500	9¼	9¾	10	10	10¼
Trust Financial	5,000	7¾	8¼	8½	8¼	8⅜	500	9⅜	9¼	10	10¼	10¼
Trust Général	5,000	6½	6¾	7¼	7½	7½	1,000	9¼	9¾	10	10	10¼
Trust Morgan	5,000	7½	7¾	8	7¾	7⅞	500	8⅞	9⅛	9⅜	9½	9⅞
Trust National	5,000	6¼	6¼	6¾	7	7¼	500	9	9½	10	10¼	10½
Trust Royal	5,000	6¼	6¼	6¾	7	7¼	1,000	9	9½	10	10¼	10½

Compilation **Fiducie du Québec** —9 septembre 1987 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec, et de Québec.

Taux sujets à changements sans préavis

TORONTO

Suite de la page 19

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Warren o	11000	69	66	69	— 1
Warington	5500	62	60	60	
Weldwod	4348	$16¼	15⅝	15⅝	— ⅞
Werner D	7300	450	430	430	—10
Wst Frasr	1000	$27½	27½	27½	+ ½
Westar A p	3300	$10¼	9⅞	10¼	+ ⅜
Wcoast T	7800	$17⅛	17	17⅛	+ ⅛
Wcost 8¼ p	3900	$28¼	28	28	
W Corp debsee below					
Wstrn Gld o	297090	$10¾	10½	10½	+ ⅛
Westfield	8100	400	385	390	
Westfort o	90000	47	42	45	+ 6
Wstrn Corp	6100	335	325	330	+ 5
Westley o	2900	80	80	80	+ 3
Westmin	1950	$12	11¾	12	+ ¼
Westmin p	1600	$22⅞	22¾	22⅞	
Weston	4500	$41¼	40½	41¼	+ ¾
Wstn p	1800	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Wharf	115022	$9⅜	8⅞	9	— ⅜
Wharf p	1400	$26	25¾	25¾	— ½
Wharf w	9900	$6⅛	6¼	6⅜	
Whim Crk o	z15	$5⅜	5⅜	5⅜	
Whonok A f	12928	$8¼	7⅞	8	— ⅛
Whonock w	5600	300	295	295	—10
Wilanour o	5000	360	335	355	+ 5
Wilco o	19400	83	80	80	— 3
Wilshir E o	2000	36	36	36	
Win-Eld o	4500	75	71	71	— 4
Woodwd A	854	$6½	6½	6½	
WEqite A f	7800	$9⅞	9¾	9⅞	
WEqu II w	8500	180	173	175	—10
X Cal o	13000	65	61	61	— 1
Xerox Can	32600	$21⅝	21⅜	21⅜	— ⅛
Zavitz	6300	70	65	65	— 5
Traded With Acc. Int.					
Oxf Prop d	980	$80¼	79¾	80	
Scptr Deb	620	$102	101	102	+ 1
Sceptre R u	420	$312	312	312	— 8
W Corp deb	20	$85¼	85¼	85¼	
Partially Paid Shares					
Allied Lyns r	22100	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
B Corp r	7840	$10	9¾	9⅞	+ ⅛
Bancshr r	1400	$11	10¾	10¾	— ⅜
British G r	720	$36¾	36⅝	36⅝	+ ⅛
Ficnbr def	22300	$8¾	8⅛	8½	+ ½
Flet CCan r	87850	$16⅛	15¾	15⅞	— ½
RY Fin r	3200	$11½	11⅛	11⅛	— ⅜
Partnership Units Resale Restricted Trust Units					
Big Fund u	100	$9¾	9¾	9¾	— ¼
C Income u	1540	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
CIncm 86 u	2700	$8⅞	8¾	8¾	+ ⅛
CIncm 87 u	1508	$9⅛	9	9⅛	+ ¼
C Trust un	5527	$8⅝	8¼	8¼	— ¼
Enrpls Fd u	340	$10	10	10	
FirstPr Tr u	5600	$19⅞	19⅞	19⅞	
Gord Int u	220	$8	8	8	— ⅛
Privatzn u	6330	$9¼	9	9¼	
Privatzn w	30600	35	30	30	— 1
Rnb Gold U	5500	51	51	51	
RT Enrgy u	900	$11¼	11¼	11¼	
Traded In US Funds					
Alcan B	1700	$25¾	25½	25½	— ½
Alcan D p	1600	$24⅝	24½	24⅝	
C Marconi	2000	$16⅛	16⅛	16⅛	
Coleco	100	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
C Bath 525	900	$51⅞	51½	51⅞	+ ⅛
Gulf Res	400	$17¾	17¾	17¾	— ¾
Ranger	5000	$5¾	5¾	5¾	— ¼
St Joe Gold	200	$17¼	17¼	17¼	— ⅝
Tex Can	1900	$25½	25¼	25¼	— ⅝

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — La tendance était irrégulière et l'activité modérée, hier dans le marché canadien des obligations.

Le court terme a baissé de 10 cents, tandis que le long terme gagnait un quart de point. Le moyen terme ainsi que les titres des provinces et des sociétés, étaient inchangés.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 8.63 pour cent.

DIVIDENDES

Dividendes de société déclarés hier, trimestriels sauf indication contraire.

Calgary Centre Holdings Ltd, 8 1-8 pc, priv. 1er rang, 1ère série: 78 cents. dividende payable le 30 sept. aux actionnaires inscrits le 21 sept.

Canada Northwest Energy Ltd, 9 pc priv. B: 56.25 cents; 30 sept., 21 sept.

Gibraltor Mines Ltd, ord.: cinq cents; 12 oct., 25 sept.

Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd, 4 3-4 pc priv.: $1.80; 1er nov., 1er oct.

Rogers Communications Inc., $1.875, priv., 8ème série: 46.875 cents; 30 sept., 18 sept.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 63-100 et cotait $1.3215 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 60-100 à $2.1765.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 36-100 à $0.7567 et le sterling 1 30-100 à $1.6470.

Faut
LE DEVOIR
pour
le croire!
NOUVEAU ENCORE PLUS MEILLEUR

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*

200-299 *Immobilier — Commercial*

300-399 *Marchandises diverses*

400-499 *Offres d'emploi*

500-599 *Services*

600-699 *Véhicules automobiles*

900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ Propriétés à vendre 101

À L'ILE BIZARD prestigieuse maison, neuve, brique, aluminium, 9 pièces, 2,600p.c., garage double, thermo pompe, foyer, chauffage électrique. Sur rendez-vous: 626-8302.

A TERREBONNE: SPLIT LEVEL 41 X 24', 3 c.c., 2 s.bain, foyer, s.manger, paysager, piscine. À 15 min. de Mtl. près des écoles. Autres extra. Superbe. $129,000.
VISITE LIBRE les 06 et 07 septembre, de 1h. à 5h. P.M. 471-9150

AHUNTSIC domaine St-Sulpice. Cottage semi-détaché, 4 ans, piscine hors terre. Près école. Pas d'agent. $136,000. Yves Charland: 384-6972, 725-6491.

AHUNTSIC, duplex 2 X 7½, près parc, 2 garages, 1er. libre. $197,000. négociable. 621-0477, 662-7528

AHUNTSIC, DUPLEX, 2 X 5½, MÉTRO, 10627-29 ST-HUBERT, BAS DISPONIBLE, PAS D'AGENT, $145,000. 389-1931.

ANJOU Luxueux duplex, 2 X 5½, 1 X 3½, près tous les services. $197,500. Agent s'abstenir. 351-0299.

BORD DE L'EAU, Fabreville, canadienne, 6 chambres et plus, $165,000. Pas d'agent, 627-7279.

CARIGNAN Superbe canadienne. Vente rapide, propriétaire. Terrain paysager, boisé, 61,000 pi.ca., tennis, piscine, patio, terrasse, 2 foyers. Calme de la campagne. 20 km. du centre-ville. Idéal pour professionnel. Seulement: $199,000. 386-5222.

DOMAINE PRIVÉ Caché sous les arbres, il convient à tout professionnel qui désire être à l'abri du stress. Madéleine Paré, 495-2625, Diane Hachez, 721-8786. Century 21, crtr.

DORVAL SUD: Ave Martin, unifamiliale, confortable, 3 c.c, chauffage électrique, s/sol, terrain 60' X 85'. $115,800, 631-1298.

■ Propriétés à vendre 101

ESTEREL
Magnifique demeure meublée avec luxe, comprend bain tourbillon, sauna et piscine creusée. Une maison de rêve sur le bord du lac Masson, $590,000. Hélène Jubinville. 382-7657, 682-2121 Century 21 Courtier.

GREENFIELD PARK Bungalow 26 X 40, 3 chambres, près tous les services. Libre juillet 88. $96,000. Pas d'agent. 445-8290 après 6h.

LASALLE Triplex, 2 X 4½, 1 X 6½, 1 bachelor, loués, chauffés par locataires, bon revenu, près tous services, 676-8979 après 18h (propriétaire).

LAVAL Place Renaud. Split level 1976, 3 chambres à coucher, foyer, chauffage électrique, garage double, système d'alarme. $162,000. 667-2362, 322-7492.

MÉTRO BEAUBIEN Copropriété, 5½, rénové, libre. 272-0771.

MONTRÉAL-OUEST Duplex entièrement rénové, pour propriétaire occupant. Très grand terrain. 521-5497.

NOUVEAU-ROSEMONT Superbe triplex, construction 85, garage, foyer. Idéal pour professionnel. Michel Lachapelle. Imm. Imka Inc. crtr. 252-5252.

OTTAWA/HULL
Bord de l'eau, plage privée. Idéal professionnel, résidence de luxe, 3,460 pi.ca. neuve, garage 3 voitures, terrain 1¾ âcres. $199,500. 819-455-2788

OUTREMONT Adj. 1er et 2ième dans triplex. Sous-sol, grand terrain. Libre immédiatement. $189,000. 277-8867.

OUTREMONT semi-détaché, 4 chambres à coucher, 1½ s./bain, sous-sol fini, garage, jardin, $295,000. Pas d'agent, 342-3437 entre 9h et 18h.

OUTREMONT Au sud du chemin Ste-Catherine, cottage semi-détaché, 8 pièces, 4 c.c., 1½ s./bains, sous-sol fini, garage, prix réduit. Occupation immédiate. Audette et Audette courtier. 276-1116, 334-0119.

■ Propriétés à vendre 101

OUTREMONT, MANOIR BARRINGTON 5½ av. Bernard, sans agent, 1070 p.c. 842-6400, 271-1874

SAINTE-ADÈLE magnifique maison, vue imprenable, 3 c.c., 2 s/bain, tourbillon, planchers bois franc, 5 électroménagers, près centres de ski. Du propriétaire: 737-2241 et 514-229-4714.

SKI MONT SHEFFORD
Cantons de Granby. À vendre ou à louer. 600 pi. de façade par 300 pi. de profond. Endroit très privé, piscine intérieure et foyer. 514-372-8887 poste 606 ou sans frais: 1-552-1325.

ST-EUSTACHE bungalow, 3 c.c., s/sol, foyer, piscine creusée, $79,900. Agents s'abstenir, 472-9275.

ST-HILAIRE, 165 pieds sur bord de l'eau. Charmante maison de 8 pièces, sur 42,227 pi.ca. Pas d'agents. $259,000. 467-0416

ST-HILAIRE luxueux split, garage, piscine béton, paysager, foyer, bain romain, boiseries, 467-8851.

STE-AGATHE SUD À vendre ou à louer. Très grande propriété, possibilité 10 c.c., très grand garage. Idéal pour centre d'accueil ou autre. Pour information: Après 20h., 472-4285.

**STE-DOROTHÉE
PISCINE INTÉRIEURE
$285,000.**
Tout compris. 11 pièces. Terrain paysager de 18,000 pi.ca. À 5 minutes de l'autoroute 13. **Maison hors du commun, pour connaisseur.** À voir absolument! Jour: 689-6719, soir: 689-6918.

TRIPLEX DE LUXE à vendre, bains tourbillon, planchers céramique, garage double, nouvelle construction. Après 18h. 643-0872.

WESTMOUNT 8 Weredale Park, près Alexis Nihon, résidence de prestige, détachée, rénovée, 10 pièces, 6 chambres, 3½ s./bain, 3 cheminées, garage + 3 stationnements, $700,000. Pas d'agent, 989-5062.

■ Propriétés à vendre 101

SUTTON petit domaine avec piscine, tennis, face aux pentes. 842-4124, 1-538-3804.

VIMONT: secteur recherché, 3 c.c., tout en chêne, extérieur brique, terrain paysagé, beaucoup d'extras, particulier $125,000. 629-0882.

■ Propriétés à louer 105

À LAVAL (L.D.R.). Split Level, ensoleillé, 10 min. du métro H./Bourassa. 4/5 chambres, 2 s./bain, four encastré, plaque chauffante et lave-vaisselle inclus, stores et rideaux fournis. Maison rénovée. Libre 1er nov. Location pour 2 ans. Cause transfert. $950./mois. 668-6792.

BROSSARD Près Mail Champlain, grand cottage semi-détaché, garage séparé, 1½ s./bain. chauffage élect., $690., 676-3294.

MAGOG Place des Saules, townhouse de luxe, neuf, 3 c.c., foyer, piscine extérieure, près Lac Memphremagog et services, bail annuel. 819-567-5378.

RÉGION TROIS-RIVIÈRES St-Narcisse. maison de ferme. 5½, chauffage électrique, entrée lav./séch., jardin. Libre 1er oct. 332-0983, (418)328-8250.

ST-LAURENT: 1650 Ste-Croix. Cottage de luxe rénové à neuf. 7½, 3 c.c., jardin. $895./mois. 733-1444

VILLE MONT-ROYAL cottage semi-détaché, 3 chambres à coucher, garage. Pour le 1er novembre, 341-4884.

■ Propriétés à revenus à vendre 113

4 UNITÉS EN RANGÉES de 2 ch. à coucher, grand terrain avec remise à Buckingham. Construction neuve. Déja loué avec bons revenus. $139,000. 1-819-986-5632.

BOURBONNIÈREST Triplex, 3 grands 5½, entièrement rénové, pour propriétaire occupant. 521-5497.

■ Propriétés à revenus à vendre 113

TRUST GÉNÉRAL Le maître courtier

PRÈS TÉLÉ-MÉTROPOLE
Duplex pour propriétaire occupant. Un 8½ sur 2 étages. Libre immédiatement. Cuisine et salle d'eau rénovées. Coin Alexandre de Sève et de Maisonneuve. Termes et conditions à discuter.
**ROBERT MONGEAU
281-1515/279-0014
Trust Général courtier**
11-09-87

■ Propriétés à revenus à vendre 113

CENTRE EST Quadruplex, parfaite condition, 2 X 3½, 2 X 6½, revenus: $17,280. Électrique locataires. 385-0853, 745-3067.

CENTRE-EST, triplex, 4 logements. Revenus $21,960, très grands, secteur paisible. 585-4074

HOCHELAGA métro Langelier, 24 logements, bi-énergie, revenus: $111,500. Particulier. 526-2388, 646-5869.

HUTCHISON près Sherbrooke, 7 logements. Revenus $26,400. Prix $369,000,. Jour: 389-5949, M. Henri.

LAVAL — PROJET FISCAL Catégorie 31,triplex plus bachelor, $240. À Laval, 1981. Comptant $60,000. 381-8516, 668-3228, 668-5675.

LAVAL, Place Renaud, split level 1976, 3 chambres à coucher, foyers, chauffage électrique, garage double, système d'alarme.
667-2362 322-7492

LONGUEUIL Cinqplex, 1979, impeccable, idéal pour propriétaire occupant. Faut voir! 9.5 X les revenus de $23,316. 445-4017.

OUTREMONT, rue Laurier, 7,000 p.c., commercial plus 12 logements. Revenus $245,000/an, Prix $2,700,000. Vente privée. 499-0558.

PAPINEAU, 7360. 4 log.X 3½
Possibilité 2 autres. Excellent état. Par le propriétaire. 1-227-4556

PLATEAU triplex 3 X 6½, dont un libre pour propriétaire occupant. Danielle Didier, 322-9192 HABITAT PLUS INC CRTR.

POUR INVESTISSEUR SÉRIEUX
20 logements de 3½ — 4½ — 5½, électrique locataires. Bon prix.
RIMOUSKI 90 logements plus 2 étages à bureaux plus 14 espaces commerciaux. Revenus: $1,050,000. Prix: $8,200,000.
Pierre Archambault, 521-1367, 589-7243 **IMM. INTER MÉTRO INC. CRTR.**

■ Propriétés à revenus à vendre 113

QUÉBEC, 44 logements, $1,550,000.
Comptant: $450,000. Direct. proprio. Loués à 100%.
1-418-527-7706

R.D.P. 8 X 4½, construction 86, revenu: $40,000. $405,000. Inf.: après 18h. 326-3644.

ROSEMONT triplex 1 X 6½, 2 X 3½, situé près d'un parc. Danielle Didier, 322-9192 HABITAT PLUS INC CRTR.

ST-JÉROME, rue Shulkz.
2 X 8plex. Prix spécial, $670,000. Revenu potentiel approximatif: $84,000. Nouvelles constructions. Pour information appeler Jour: 662-9298. Soir: 648-1235.

STE-CATHERINE Triplex, semi-commercial, entièrement rénové. Très bon potentiel. 521-5497.

VIMONT quadruplex, de luxe, 1987, 1 X 8½, 2 X 4½, 1 X 3½, $325,000. 669-4671 ou 662-5115. Agents s'abstenir.

■ Condos à louer 121

PARC ANGUS RSMT
Condominiums luxueux à louer, 4½ spacieux, face à un parc, à proximité du métro et du parc olympique.
$510 à $610.
Lun. au Jeu. de 13h. à 20h.
Sam. et Dim. de 13h. à 17h.
**CONSTRUCTION
BOJOY INC.
4224 Place Guillet
526-1147**
14-09-87

■ Condos à louer 121

ST-LAMBERT Condo remarquable dominant parc. 2 ch. à coucher, 2 s./bain, garage, etc... $750./mois. Jour: 443-7929-0178. Soir et fin de sem.: 670-6597.

■ Condos à vendre 122

À LACHINE OUEST Spacieux, moderne, caractéristiques attrayantes. $58,000. Agissez rapidement! 637-9497, 334-4416. S.V.P.

ANJOU, condo neuf, 4½, avec ascenseur, au 6è étage, dernier plancher, garage, système d'alarme et tapis, $650/mois, 355-5481.

ANJOU: Condo 5 pièces, garage, situé près du parc, transport, centre d'achats. Faites vite! G. Duval 354-0360, 654-3006. ROYAL LEPAGE CRTR.

BOUL. GOUIN OUEST Vue sur l'eau. Design architectural unique. Mezzanine, terrasse sur le toit, 3 c.c., foyer, a./c., garage. Vendre ou louer. 367-0590.

■ Condos à vendre 122

BROSSARD grand 4½ neuf, 1,330 pi. car., bord du fleuve, $130,000. négociable 672-1389.

CARTIERVILLE, 3½, béton, très tranquille, garage intérieur chauffé. Près de tout. $68,000. 336-4921

CHOMEDEY 3½, clair, foyer, garage, 2 balcons, terrasse, $63,500. 388-2532, 682-2736.

■ Condos à vendre 122

CONDO luxueux: Plateau Mont-Royal
À partir de $125,000. Insonorisation béno-coustic, entre solives 10 po. avec tentest, planchers sable de ciment, planchers bois franc, 3 balcons par condo. Grands 5½, finition int. chêne, b-tourbillon, lavabo double, système d'alarme, aspirateur central, foyer, stationn. FAUT VOIR! Rendez-vous, vente privée. 659-3331

■ Condos à vendre 122

COPROPRIÉTÉ indivise, 200 Est boul. St-Joseph, 2ème, superbe 7½. Agent s'abstenir. 277-2888.

SUPERBE CONDO 4½ pièces, centre-ville, Les Floralies de la Montagne, stationnement intérieur, magnifique vue sur centre-ville, directement du propriétaire, 931-7518, 598-0841.

**LE DEVOIR
ANNONCES CLASSEES**

**Doublez
à moitié prix!**

Publiez une annonce classée au tarif régulier (minimum deux jours) et doublez le nombre de vos parutions en ne payant que **moitié prix pour les jours supplémentaires.**

286-1200

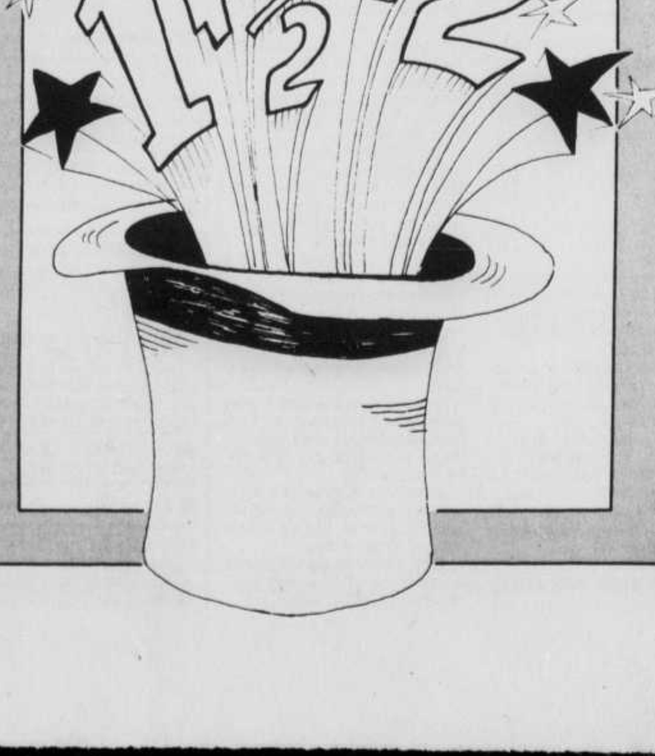

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ Condos à vendre 122

LOFT 2,000 p.c., Plateau Mont-Royal, monte-charge, accès au toit, très grand potentiel, 482-5956.

OUTREMONT 1470 Bernard, 2 chambres, rénové, parfaite condition, superbe, $130,000. 277-2888.

PARC VIGER 2 c.c., 2 s/bain, chambre lavage, 2 stationnements, climatiseur, balcon. $122,000. 287-1205. 727-4596.

■ Maison Mobile 124

FORT LAUDERDALE Maison mobile, 2 chambres, 2 s./bain, cuisine et coin dînette, véranda grillagée, grande allonge, vivoir, abri 2 autos, lav./séch., buanderie, meubles neufs inclus. Pas d'enfant. Pas d'animaux. Pas de frais d'entretien. $15,500. ferme. Location du terrain: $275./mois. 305-421-5437 ou 305-564-5565.

■ Chalets à louer 125

CHERTSEY Bord eau. Superbe! À 45 min. de Mtl. Foyer, ch. élec., $685./2 sem. Pêche, chasse, ski. 322-4028.

RAWDON Chalet suisse, 3 chambres, meublé, chauffé. Près pentes de ski. Saison: $2,500. 472-1758.

ST-HIPPOLYTE Cet hiver, profitez de la beauté des Laurentides. Louez ce luxueux chalet 4 chambres, 3 salles de bains, foyer, joliment meublé, équipé, lav./séch. Vue superbe lac Morency, ski de fond, 15 min. St-Sauveur. 15 oct. à fin avril. $5,000. Tél.: 1-224-8349.

■ Chalets à vendre 129

CANTONS DE L'EST Chalet en montagne, chauffage électrique, puits artésien. $9,000. 819-562-6543.

CHALET À VENDRE face au lac, $12,000. Approximativement 1 acre. App. Cathy au 636-7990.

SKI BROMONT
3½, 4½, avec foyer. Meublé, chauffé, éclairé, saisonnier, près des pentes de ski. Nombre limité. Faites vite! 514-372-8887 poste 606, ou sans frais: 1-552-1325.

ST-SAUVEUR Près des pentes. Maison neuve, 3 chambres, meublée, foyer. Saison Hiver. $6,000. 341-6084. 1-227-2149-5595.

ST-ZOTIQUE Au bord de l'eau. Près du lac St-François. 464-7632.

STE-MARGUERITE Paroisse. Petit chalet, non-occupé depuis rénovation, non-meublé, $35,000. Pas d'agent. 229-5249, Mtl.: 842-1864.

■ Maisons de campagne à vendre 141

RÉGION DE LANAUDIERE
St-Félix de-Valois. Site enchanteur. Moulin à scie, pouvoir d'eau et barrage, Riverain Bayonne. Inclus bungalow et 5 dépendances. 1,338 pieds de façade chemin. Terrain 238,715 pieds. Immeubles Trans-Actions M. & S. crtr. Michel Bourgeois: 514-759-7951.

ST-CHARLES DE MANDEVILLE
Maison de 4½ pièces, salle de jeux, chambre et salle de lavage au sous-sol, garage. 1-835-3316

VILLE DES LAURENTIDES Cons. 1974, brique-alum., 3 ch., armoires chêne, garage double. Faillite. Réduit: $47,900. 322-4028.

■ Terres, fermes à vendre 145

BROME-MISSISQUOI Près Glenn, Sutton, terrain boisé, accès facile. Environ 4,000,000 pi.ca., 1.5 cent le pi.ca. Pour vente rapide. 514-676-8006.

FERMES À VENDRE 415 acres avec roulant, 350 acres en culture, Chesterville, région des Bois Francs, 1-819-382-2393.

■ Terres, fermes à vendre 145

À 45 MIN. de Montréal. Terre boisé, ruisseau. Possibilité lac. 1-222-3342.

■ Terrains à vendre 149

3 TERRAINS 92 X 167 non boisés, à 25 min. de Montréal, arpentés, cadastrés, $4,000 chaque. 685-3792.

AMOUREUX DE LA NATURE 73,900 pi.ca. semi-boisé, zoné blanc, à South Stuckely, à $0.33 le pi.ca. Un investissement sûr. Madeleine Paré, 495-2625, Diane Hachez, 721-8786. Century 21, crtr.

MONT ST-HILAIRE 10,000 pi.ca. avec service, boisé, $20,000. 729-2971.

PAPINEAUVILLE. Terrain boisé. **Bord de l'eau,** 100 X 400 avec services. 819-427-5974

PETIT LAC MAGOG beau terrain, 13,108 p.c. À 250 pieds du lac. Accès à la plage. À discuter. 1(819) 847-1581.

RÉGION de Mont-Laurier, 4,500 pi. environ sur bord du lac Tapanie (Ste-Anne-du-Lac) pour un total de 800 âcres, $55,000., parti comptant, balance au mois, 819-586-2303.

■ App. et log. à louer 160

OUTREMONT
OCCUPATION IMMÉDIATE
APPARTEMENTS LUXUEUX
Tour d'Habitation
Édifice sécuritaire, chauffé, piscine intérieure, salle d'exercices, saunas.
277-5873
1-10-87

■ App. et log. à louer 160

À 10 MINUTES du centre-ville, 4½ neuf. Occupation immédiate. 1 mois gratuit. 353-4152 ou 731-4500 poste: 1608.

À LAVAL 5½, duplex, genre condo, tout compris. $795.00 cour, piscine, stationnement. Références. 629-0692.

ADAM À l'est de Chambly, grand 5½, chauffé, 2ième, salle de lavage, de rangement. $530. Références. 273-2916, 524-5727.

AHUNTSIC Bas de duplex, 4 c.c., 2 s./bain, cour, foyer. $740./mois. 381-3116.

AHUNTSIC domaine St-Sulpice, luxueux 7½, marquetterie, foyer, garage double, 1er. sept. $890. 388-8064, 388-8213.

AHUNTSIC rue St-Hubert, 5½, bas de duplex, non-chauffé, grand balcon, cour, électrique, à 2 min du métro Henri-Bourassa, 661-5194.

AHUNTSIC, 10,205 ST-LAURENT, 2½ fermé, meublé, bâtisse récente, paisible. $360. 387-5420

BOUL. ST-LAURENT, près Marie-Anne. Grand 6½, complètement rénové, ensoleillé, tapis mur à mur, entrée lav./séch., balcon. Libre. $650./mois. 271-7832

BRÉBEUF, 4220, coin Rachel, 2½ meublé, récent, paisible, près Parc Lafontaine, $365. 521-1871

BREBEUF 4220, coin Rachel, 3½, chauffé, près parc Lafontaine, immeuble récent, paisible. Références. $355.00, 521-1871.

BROSSARD
DOMAINE NAPOLÉON
Hauts duplex et triplex avec mezzanine. Grands 5½ — 6½, avec garage. Nouvelles constructions de qualité. Tapis mur à mur, entrée lav./séch., autobus à la porte, prêt de tout. Juillet. PERRY HOLDINGS INC. Bureau de location: 8190, Naples, coin Napoléon. **656-1759, 676-2685**

C.D.N. À sous-louer. 6½, haut duplex, Lacombe et Lemieux. $585. 737-1559.

Le pollen aujourd'hui
(région de Montréal)

Graminées	2 (à la baisse)
Herbe à poux	30 (à la baisse)
Arbres	0 (stable)
Autres	3 (à la baisse)
Risques d'allergies	**élevés**

L'indice est calculé en nombre de grains par mètre cube.
Source : ***Centre de recherches écologiques de Montréal.***

LA MÉTÉO

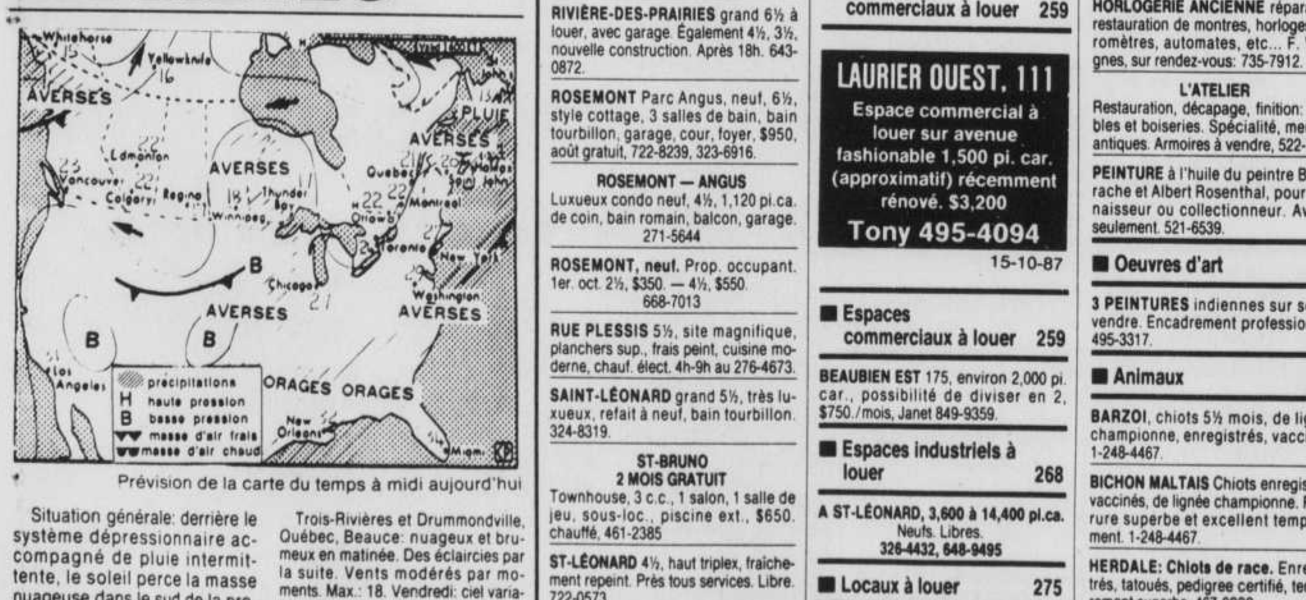

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: derrière le système dépressionnaire accompagné de pluie intermittente, le soleil perce la masse nuageuse dans le sud de la province, en matinée. Pour les autres régions, plus au nord, les nuages accompagnés d'averses dispersées prédomineront.

MONTRÉAL

Brumeux par endroits en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 23. Vendredi: beau.
LEVER DU SOLEIL 6 h 26
COUCHER: 19 h 15

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: brumeux par endroits en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 20. Vrendredi: beau.

Réservoirs Cabonga et Gouin: brumeux par endroits en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 18. Vendredi: beau.

Pontiac-Gatineau et la Lièvre, Ottawa-Hull-Cornwall: brumeux par endroits en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 23. Vendredi: beau.

Laurentides: brumeux par endroits en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 23. Vendredi: beau.

Estrie: brumeux en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 21. Vendredi: beau.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Beauce: nuageux et brumeux en matinée. Des éclaircies par la suite. Vents modérés par moments. Max.: 18. Vendredi: ciel variable.

Lac St-Jean, La Tuque: nuageux avec averses dispersées. Brumeux par endroits en matinée. Max.: 20. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ciel variable.

Saguenay, Réserve des Laurentides, Charlevoix et Rivière-du-Loup: nuageux avec quelques averses. Vents modérés. Max.: 16. Risque de précipitations: 50 %. Vendredi: nuageux avec éclaircies.

Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau: nuageux avec un peu de bruine et brumeux. Vents du nord-est de 30 à 50 km-h. Max.: 15. Risque de précipitations: 50 %. Vendredi: nuageux et possibilité d'averses.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: brumeux. Pluie passagère cessant en matinée. Un peu de bruine par la suite. Vents modérés. Max.: 15. Risque de précipitations: 60 %. Vendredi: nuageux avec averses dispersées.

Sept-Iles: nuageux avec averses dispersées. Dégagement en fin de journée. Vents modérés. Max.: 13. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ciel variable.

Basse Côte-Nord, secteur de Natashquan et à l'ouest, Anticosti: dégagement partiel. Vents modérés. Max.: 12. Vendredi: beau.

Secteur à l'est de Natashquan: généralement ensoleillé. Vents modérés. Max.: 11. Vendredi: beau.

■ App. et log. à louer 160

C.D.N. 5½, haut duplex, chauffé, équipé, près métro, frais repeint, disponible immédiatement, 733-8183.

C.D.N. luxueux bas duplex, face parc, près U. de M., 6½ spacieux, 2 salles de bain, jardin, confort, $1,000./mois, 733-8723.

C.D.N. ROCKHILL libre immédiatement, 1½ bachelor, avec garage, fin de bail janvier 88, 738-4881.

CHARLEROI 5790, app.3, septembre gratuit. 3½ chauffé, 1er: $329. 4½: $335. 326-4432, 648-9495.

DE LORIMIER/SHERBROOKE: Grand 6½ meublé, non-chauffé. Disponible: Sept. à juillet 88. $600./mois. 522-9388

DELORIMIER grand 4½, neuf, $560. 1 mois gratuit, 386-6003.

FABREVILLE 4½, luxueux, tapis m.m., taxe d'eau incluse, stationnement, concierge. 1 mois gratuit. 625-6659 et 667-7126.

L.D.R. Boul. Laval, 3½, 4½ meublé ou non, entrées laveuse/sécheuse. 688-8747

L.D.R. grand 5½, tapis neufs, entrée lav./séch., stat., chauf. électrique locataires, $475., soir/fin sem. 388-7743.

L.D.R.: Grand 4½, porte patio, balcon avant, (1mois gratuit). Lun/ven. 13h. à 21h. 276-0184

LAVAL 5½ près centre d'achats et autobus, entrées laveuse/sécheuse, 668-5954 ou 687-6192.

LONGUEUIL Condo de luxe, neuf, grand 4½, face au fleuve, relié au métro, piscine, garage. $835. 1 mois gratuit. 646-1265 après 18h.

LONGUEUIL Condo de luxe, neuf, 4½, relié au métro, face au fleuve, garage, gymnase, piscine. $770. 646-1265.

LONGUEUIL. Luxueux condo. 4½, 1987. vue fleuve, passerelle privée au métro, garage int. Où à vendre. 679-2138

MÉTRO CADILLAC. Immense 9½, sur 2 étages, terrain, garage, foyer. 1-773-8500, 256-2946

N.D.G. OLD ORCHARD. Près métro, bas duplex, 6½, équipé, boiseries naturelles, repeint, chauffé. Sept. $875. 484-7154, 484-7198

NOUVEAU-ROSEMONT grand 5½, haut de duplex, chauffage électrique, tapis mur à mur, $525., 256-8817.

OUTREMEONT Studio au sous-sol. Foyer, tout inclus. 733-0692.

OUTREMONT Magnifique 5½ au rez-de-chaussée d'un immeuble de classe, fraîchement repeint, cuisinière et réfrigérateur fournis, disponible pour le 1er novembre, $850./mois, 274-4827.

OUTREMONT Rue Dollard. sous-sol, 4 pièces. Pour personne tranquille. $380. 276-6016.

OUTREMONT- À sous-louer
3½ ensoleillé, vue sur Mont-Royal, disponible 1er oct., cuisinière et réfrigérateur inclus, chauffage + eau chaude compris. Jour: 844-3956, poste 312, soir: 277-1788.

OUTREMONT: 3ème. étage triplex 2 c.c., très éclairé, stationnement. Libre immédiatement. $650./mois. 276-5738

OUTREMONT
Agréable demi-sous-sol, chauffé, meublé ou non, 272-9894.

P.A.T. 4½, triplex neuf, tapis mur à mur, armoires mélamine, stationnement, près toutes commodités. 642-2387.

P.A.T. bord du St-Laurent. Magnifique vue sur le fleuve. Quai, stationnement. Penthouse 6½, demi sous-sol 4½, frigo fourni. 498-1801

PLACE DU CARTIER Coin Dorchester/St-Urbain. 4½ chauffé, air climatisé, garage, 1½ s. bain, équipé. Disponible immédiatement. $900. 488-3561.

PLATEAU MONT ROYAL Près métro, 3½, rénové, haut duplex, calme, $450 par mois. 286-7067.

PLATEAU St-André près Roy, grand 5 pi., rénové à neuf, 1 chambre fermée, lav./séch. fournie, $625., 525-1932.

PRÈS CRESCENT, quartier très tranquille, superbe logement 2 étages, 1,700 pi.car., entièrement rénové, tout équipé, toit terrasse, jardin soigné, $1,100. non chauffé, après 18h: 935-2327.

PRÈS MÉTRO PIE-IX
4 pièces, chauffé, 2 balcons
Rés.: 256-6260, soir.

PRÈS MÉTRO BEAUBIEN, grand appartement, entrée ind., terrasse, p. patio, jardin, syst. alarme, 2 toilettes, etc... Personnes tranquilles. Doit être vue. $595. 337-7855, 337-0481.

R.D.P. 4½, haut de duplex, moderne, portes patio, balcons. 1 mois gratuit. $410. non-chauffé. 648-3450.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES grand 6½ à louer, avec garage. Également 4½, 3½, nouvelle construction. Après 18h. 643-0872.

ROSEMONT Parc Angus, neuf, 6½, style cottage, 3 salles de bain, bain tourbillon, garage, cour, foyer, $950, août gratuit, 722-8239, 323-6916.

ROSEMONT — ANGUS
Luxueux condo neuf, 4½, 1,120 pi.ca. de coin, bain romain, balcon, garage. 271-5644

ROSEMONT, neuf. Prop. occupant. 1er. oct. 2½, $350. — 4½, $550. 668-7013

RUE PLESSIS 5½, site magnifique, planchers sup., frais peint, cuisine moderne, chauf. élect. 4h-9h au 276-4673.

SAINT-LÉONARD grand 5½, très luxueux, refait à neuf, bain tourbillon. 324-8319.

ST-BRUNO
2 MOIS GRATUIT
Townhouse, 3 c.c., 1 salon, 1 salle de jeu, sous-loc., piscine ext., $650. chauffé, 461-2385

ST-LÉONARD 4½, haut triplex, fraîchement repeint. Près tous services. Libre. 722-0573.

ST-SAUVEUR 5 min. du mont St-Gabriel. Logement neuf 3½, toutes commodités, meublé, chauffé, éclairé, saison/année, 1-227-1183.

STE-JULIE, 4½, neuf. Style condo, 2 balcons, insonorisé. Site résidentiel. 676-5238

TRÈS BEAU 4½ 2 chambres, foyer, près de Radio-Canada, du 1er octobre au 1er mai 88, $700., 523-7722.

ULVERTON — ESTRIE résidence style chalet, confortable, foyer, ski de fond, $2,400. pour la saison, 739-0900, (819) 826-2795

VIEUX MONTRÉAL Luxueux loft app. à particulier. Env. 1,700 pi.ca., nombreuses fenêtres, entier. meublé et équipé. $1,500. 875-6849.

VILLE ST-LAURENT
Luxueux 2½, 3½, 4½. Penthouses près centre d'achat Côte Vertu, tout équipés, chauffés, piscine intérieure, sauna. 336-8308, 334-9358.

VILLE ST-PIERRE, 1½ chauffé, très propre. 363-2906, 367-3010

■ App. et log. demandés 163

CONFÉRENCIER INTERNATIONAL cherche app., 2 c. fermées meublées, immédiatement jusqu'à fin oct., près centre-ville, 383-4450 ou 323-9876.

■ À louer hors frontières 167

MEXICO Puerto Vallarta, condo, 2 c.c., 2 s./bain, 300 pas de la plage, couche 6 adultes. 581-0941, 272-3073.

■ Maisons repos/retraite 173

AHUNTSIC Si vous êtes du 3e âge, autonome, seul(e) ou en couple, résidence idéale pour vous. Tous les services compris. Si intéressés: de 10h. à 16h. 388-3901.

CENTRE D'ACCUEIL pour personnes âgées. Chambre privée, semi-privée, bonne nourriture, médecin, salle de jeux, cinéma.
354-5964 — 355-3165

■ Bureaux à louer 251

À LOUER 1,300 pi.ca. Bureau ou atelier, élévateur 240-600 volts. Tél. entre 8h.-17h. 329-2929.

À MONTRÉAL-NORD Pie-IX + Monselet, 400 à 5,500 pi. ca., subdivision sur demande, prix spécial 2 mois gratuits, prestigieux, 331-7739, 331-5291.

À ST-SAUVEUR pour professionel, notaire, architecte, médecin, etc. de 371 à 1,600 pi. car. disponible 1-227-1580.

3818, ST-LAURENT
2,700 pi.ca. Idéal pour professionnels.
843-8809 — 845-6673

A VOIR! Place Jacques-Cartier. Dernier espace. 1685 pi.ca. Climatisé, polyvalent (cuisinette, douche). Rénové. 341-4039, 731-8456.

A1 - CARRÉ ST-LOUIS
Métro Sherbrooke, 200 à 1,000 p.c. sur Carré St-Louis disponibles, loyer raisonnable, 844-5961.

AHUNTSIC Espace commercial 2,500 pi.ca., 10772 Lajeunesse, face terminus Laval. 382-1410.

ANJOU
Bureaux climatisés à louer. 5,200 ou 10,400 pi. ca. à $4.75 du pied carré. Près du Métropolitain et L.H. Lafontaine. 253-3201.

AU 585, FLEURY-OUEST
1,800 pi.ca. stationnement facile. $6,50 le pied. Peut être divisé.
Jour: 389-1375. Soir: 271-3375

BEAUBIEN 2663 EST (près Iberville), 1,200 pi. car., 2e étage, au-dessus d'un bureau de notaire, $500./mois, 727-3734

BUREAU ou STUDIO à louer. Puits e lumière. 900 pi.ca. Élévateur. Tél. entre 8h. et 17h. 329-2929.

DECELLES Côte Ste-Catherine, location professionnelle, 1,800 pi.ca., à $7. le pied. Tout compris. À sous-louer, occupation immédiate. 488-2300.

ESPACE (2) de bureaux à louer pour médecin. Chauffé, éclairé. 593-5530.

JARRY/PASCAL-GAGNON 900 pi.ca. Bureau, air climatisé, 3,500 pi.ca. d'entrepôt. $2,092. 324-6643.

LA COUR DU ROI
Luxueux espaces à bureaux. Rue Ste-Catherine, entre Drummond et de la Montagne. Vue sur montagne et fleuve. Possibilité 12,000 pi.ca., vitres teintées, skylight, stationnement adjacent. Construction neuve.
282-0141, Irvain Jozsés

LASALLE 7630 Centrale, centre multidisciplinaire, 600 pi. car ou plus, 2e plancher, chauffé, éclairé, eau chaude fournie, salle d'attente commune, stationnement public voisin, $6/pi. car. 1-346-4466, 1-348-7139.

LES COURS ST-DENIS
St-Denis et de Mont-Royal, à louer, magasins, bureaux et salle de montre, édifice prestigieux, stationnement, ascenceur, jusqu'à 70,000 pi. ca. Pour Info: M. Saraga au 737-8535.

OUTREMONT Rue Bernard, 1,150 à 2,300 p.c., luxueusements aménagés, climatisés, chauffés et éclairés. Pas de clause escalatoire, de $1,450. à $3,000./ mois, libre 1er janvier 88, 499-0558.

OUTREMONT Laurier/Hutchison, 1,000 p.c. ou 2,000 p.c., idéal pour dentiste et opticien, 279-3346.

PROFESSIONNELS SEULEMENTS
4 espaces de bureaux, $950., Sherbrooke est, métro Beaugrand, 654-1112.

SHERBROOKE (ST-DENIS)
1,00 pi. car., chauffé, éclairé
937-8738

ST-DENIS 7526
Tout rénové. 1250 pi.ca. 273-9614. Pour renseignement: 7468 Drolet.

ST-LAURENT Oblique Mont-Royal, 500 à 5,000 pi. car., neufs, luxueusement aménagés, climatisés, chauffés, éclairés. Pas de clause escalatoire. Disponibler 1er octobre 87. $10./pi. car., 499-0558.

■ Espaces commerciaux à louer 259

LAURIER OUEST, 111
Espace commercial à louer sur avenue fashionable 1,500 pi. car. (approximatif) récemment rénové. $3,200
Tony 495-4094
15-10-87

■ Espaces commerciaux à louer 259

BEAUBIEN EST 175, environ 2,000 pi. car., possibilité de diviser en 2, $750./mois, Janet 849-9359.

■ Espaces industriels à louer 268

A ST-LÉONARD, 3,600 à 14,400 pi.ca.
Neufs. Libres.
326-4432, 648-9495

■ Locaux à louer 275

LOCAUX NEUFS 1,000 pi.ca., à St-Eustache. Façade sur 640 et boul. Industriel. Inf.: 700 boul. Industriel, suite 1, St-Eustache. 473-2555.

■ Commerces à vendre 283

À DRUMONDVILLE commerce de détail de fourrures avec atelier et voûte d'une capacité de 1,500 manteaux, établi depuis 30 ans, possibilité d'acheter bâtisse, maison retraite. 819-478-3331.

BRASSERIE-BAR
225 places. Bon chiffre d'affaires.
1-546-7622

COMMERCE SAISONNIER Marina, avec chalet adjacent. Location de chaloupes et moteurs pour la pêche. Quais refaits à neuf. Licence de permis de chasse et pêche, licence de capture et vente de poissons appâts. Des possibilité de pêche sur glace et dépanneur. 458-5722 ou 1-451-5746.

HOTEL (40 min. Mtl. près route 89). 15 chambres, 2 bars, cuisine, salle à manger. Financement possible. Jules: 1-248-7204, 9h. à midi.

JOLIETTE(St-Barthelemy Nord, coin Boul. Manseau) Salon d'esthétique, doit vendre pour le 15 sept. 3 grandes pièces, établie depuis 20 ans, très bonne clientèle, prestigieux, maison de santé. 1-753-5295, 1-756-0917.

■ Offres d'emploi 407

■ Offres d'emploi 407

LE DEVOIR
SOLLICITEURS(SES) DEMANDÉS(ES)
Temps plein ou partiel
Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h. Vendredi, de 9h. à 14h30.
Exigences: Facilité d'expression
Bonne diction
Bilinguisme un atout.
Salaire plus commission
Communiquez avec Marie-Claude Gaudet
844-7531
Entre 9h. et 21h.

J.N.O.

■ Commerces à louer 287

ST-LAURENT Oblique Mont-Royal, vitrine sur St-Laurent, 2,500 pi. car. Occupation 1er octobre, 499-0558.

■ Matériaux de construction 340

ARMOIRES cuisine sur mesures, chêne, pin, mélamine, direct. Manufacturier. **Gilles Richard Enr. 525-9585/259-7815**

■ Ameublements 351

AMEUBLEMENT COMPLET de maison à vendre, pas d'accessoires électriques. 744-1969, Mme Giroux.

ARGENTERIE À VENDRE Service 4 grandes pièces, caferière, chocolatière, sucrerie, pot de lait et plateau en argent 800. $3,000. 679-6888.

ENSEMBLE salle à dîner de style Provincial Francais Martinsville, 10 morçeaux: $1,800. 514-375-2971, après 18h.

■ Photos, cinés et accessoires 367

CAMÉRAS : ACHÈTE NEUVES ET USAGÉES. Caméras et lentilles: Nikon, Minolta, Canon, Pentax, etc... Prêts également disponibles. York Pawn Shop. 935-5019.

■ Ordinateurs 371

COMMODORE 64, tout équipé pour bureau, $950. 335-7234.

IBM PC XT
Système complet 640K, imprimante Pro-Printer, 672-0552.

ORDINATEUR Commodore CP10, 640 K, 2 unités de disque. Imprimante Panasonic KX-P 1592 (180 CPS). Avec accessoires. Seulement 9 mois d'usure et une garantie de 3 mois. Prix demandé: $2,000. Lucie Blais, jour: (418)423-7174, soir: 423-5513.

ORDINATEUR Tandy 1,000, imprimante Epson, moniteur Zenith, pupitre, chaise, etc.. Doit être vendu entier, 684-4822.

PANAMA XT 640K, 25 Megs, écran monochrome, clavier, Hard-disk, 1985, $1,800. 430-4979.

TRAITEMENT DE TEXTE A E S-100
Imprimante Qune,45 cps, excellent état. nombreuses disquettes.
661-3710, 661-9523

■ Instruments de musique 375

PIANO À QUEUE Starck American
5 pi. $2,500.
487-0055

PIANO antique reconditionné (1910), très bon état, avec banc. $1,600. Demander Laure: 696-1387, 630-3147.

PIANO droit, 1900, acajou, marteaux neufs.: $1,500. **VIOLON** adulte, neuf, payé $700. pour: $350. 331-3643.

PIANO HEINTZMAN droit, reconditionné. $2,000. 668-6699 soir.

■ Antiquités 391

ACHAT À PRIX ÉLEVÉ
Achetons: Gravures, Icart, tableaux anciens, bijoux: or, argent, statues: bronze, marbre, antiquités. Aussi succession complètes. ANTIQUITÉS GUY, 2325, Guy. 935-3600

ACHETONS VOS ANTIQUITÉS
ALBERT ANTIQUITÉS
3762, St-Laurent (Des Pins)
845-6802

ANTIQUITÉS Vieux meubles d'origine belge, 2 têtes de lit en érable avec accessoires. Autres morçeaux et piano. 763-0376.

HORLOGERIE ANCIENNE réparation, restauration de montres, horloges, baromètres, automates, etc... F. Valognes, sur rendez-vous: 735-7912.

L'ATELIER
Restauration, décapage, finition: meubles et boiseries. Spécialité, meubles antiques. Armoires à vendre, 522-7123

PEINTURE à l'huile du peintre Bastarache et Albert Rosenthal, pour connaisseur ou collectionneur. Avertis seulement. 521-6539.

■ Oeuvres d'art 395

3 PEINTURES indiennes sur soie à vendre. Encadrement professionnel, 495-3317.

■ Animaux 397

BARZOI, chiots 5½ mois, de lignée championne, enregistrés, vaccinés, 1-248-4467.

BICHON MALTAIS Chiots enregistrés, vaccinés, de lignée championne. Fourrure superbe et excellent tempérament. 1-248-4467.

HERDALE: Chiots de race. Enregistrés, tatoués, pedigree certifié, tempérament superbe. 467-9239

PERSAN BREEDER bicolore, noir et blanc, champion, 3 ans, prouvé, $300., plus chatons, à partir de $150.
647-1642

■ Divers 399

ACHÈTE OR SOUS TOUTES SES FORMES. Bijoux, diamants, montres et pièces d'or, on paie le meilleur prix! York Pawn Shop, 1507 Ste-Catherine O. Estimation gratuite. 935-5019.

■ Offres d'emploi 407

IMPRIMERIE
Cherche pressier pour Hamada et A.B. Dick
Emploi permanent
De 11:45 à 20:00 heures
Appeler Pascal Lafrenière
389-4233
14-09-87

■ Offres d'emploi 407

BARMAN —grillman — serveur aux tables, pour restaurant région Sutton-/Lac Brome. Candidats bilingues, expérience et bonnes références. Doivent habiter la région. (514) 263-3294.

■ Offres d'emploi 407

BESOIN femmes de ménage et hommes pour répondre au tél. pour prendre mess. entre 9h. et 12h. 937-3793.

VENDEUSE DEMANDÉE
Expérience en pâtisserie
1593 St-Denis

■ Hospitalier, santé, médical 467

PHARMACIEN(NE) DEMANDÉ(E)
À temps plein et partiel. Possibilité de gérance. Avec bonnes conditions. Demandez M. Laliberté au: 637-5559.

■ Emplois divers 491

ATTENTION
Si vous avez besoin des sevices que voici, faites appel à l'agence de placement Simco. Avec ses bons avantages sociaux, c'est elle qu'il vous faut! Infirmières licenciées, auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, gardiennage, coiffeuses à domicile, etc... Aucun frais d'inscription.
622-3078 ou
492-4884.

■ Offres de service 499

CONSULTATION Gestion Carlini Inc. Plans d'ingénieur spécialisé dans la construction. 486-9718

HOMME D'AFFAIRES AVERTI
COURRIER RICHARD ENR.
Service rapide, 8h. A.M. à 6h. P.M.
688-8430

MASSAGE SHIATSU
Myriam Tremblay: 596-0339.

MONSIEUR SOLUTION
achète tout genre d'immeubles. Afin de négocier votre problème. 594-3154.

RÉDACTION Traduction, traitement de textes, correction d'épreuves, rapports, thèses. 342-0424.

RÉDACTION, REWRITING
Technique — Scientifique — Publicitaire. Manuel pédagogique, rapport, thèse.
Service de recherche. (514)843-7189

SERVICE DE TRADUCTION et TRAITEMENT DE TEXTES, sur Mac Intosh, prix raisonnable. 725-4819.

■ Cours 510

COURS de PIANO
ADULTES et ENFANTS
Diplômes reconnus par **M.E.**
Cours d'harmonie
ENFANTS 4 à 6 ans.
PRIVÉ ou SEMI-PRIVÉ
MÉTHODE DYNAMIQUE
Formation musicale complète.
Professeur expérimenté.
387-4490
18-9-87

MATERNELLE ENFANT DES NEIGES INC.
488-5547
Jardin d'enfants
— initiation au micro-ordinateur
— maternelle: activités éducatives et récréatives
Au 5545, rue Snowdon
Places limitées
14-10-87

■ Cours 510

ANGLAIS COURS PRIVÉ
Choisissez le jour et l'heure selon votre horaire (lundi au dimanche inclusivement). Méthode exclusive, rapide et efficace.
M. MARTIN entre 2h et 9h.
933-5795

CENTRE DE FORMATION Sur la connaissance de sol. Conférencier. Simon B. Bélanger. Harmonisateur. 844-1886.

COURS DE VITRAIL pour débutant, inscription dès maintenant. Atelier libre. Suzanne, 277-4818.

ECOLE DE PIANO
Approche globale
Formation intégrée
Inscription: **931-9546.**

FRANÇAIS Latin, mathématiques. Cours privés et semi-privés. Tous les niveaux. Expérience. 277-2990.

GRATUITS (essai) Anti-stress, yoga-respire, méditation. Massage, Centre Yoga Occidental. Tél: 327-2323.

JARDIN DE GRAND-PÈRE CAILLOU Atelier hebdomadaire pour les 3 à 5 ans: diction, manipulation de marionnettes, initiation musicale, expression corporelle. Demander Marie-Josée. 487-0354.

MÉTHODE SUZUKI flute traversière, diplômé de l'Institut Suzuki du Japon, 4 années d'étude avec le célèbre pédagogue japonais Shinichi Suzuki. Enfants 3-4 ans. 935-7384.

■ Déménagement 551

A BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DEMANDEZ LUI N'IMPORTE QUOI OU PRESQUE. Ne partez pas sans lui. Fournissons boîtes. Estimé gratuit 766-5314.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

■ Camionnage, transport 555

PERMIS DE TRANSPORT petit colis. Montréal au port d'entrée de Lacolle, USA. Vente ferme $20,000. 594-3154.

TORONTO
Chaque semaine, déménagement locaux et entreposage 747-0307.

TRANSPORT général, courte et longue distance, jour et nuit, 437-8582 Conceptions G.R. Enr.

■ Sociétés, sports, loisirs 565

CAMP DE PÊCHE. Truites mouchetées, indigènes. Chalet équipé. Prix spécial sur semaine. 1(418)837-3366

■ Entretien, réparations, rénovations 559

••••••••••••••••••••••••
RÉPARATION joints de brique, réparation maconnerie, imperméabilisation (brique), nettoyage brique, joints de calfeutrage, démolition, peinture.
SAVARD INC. André: 254-1115.

A BAS PRIX. Travail de qualité Démolition de hangars et murs: intérieurs et extérieurs. **521-0651**

AAA BON PRIX!
Ferais tous genre de travaux. Spécialités: peinture, joint, gyproc, menuiserie. Service 7 jours/sem. 598-1513.

M. FISSURE
Fissures béton. Réparation à l'époxy. Garantie 5 ans. Estimation. 656-8356

NOUS AVONS tous les hommes de métier dont vous avez besoin. 937-3793.

PLANCHERS SABLÉS 2 m.c. $80./pièce. Minimum 2 pièces. Tél. 598-5025.

RÉNOVATION GÉNÉRALE Peinture, sablage, finition de sous-sol, estimation gratuite. 593-5232.

S O S MAINTENANCE ENR. Peinture, nettoyage tapis. Entretien général et ménager. **353-4548**

SABLAGE de plancher, remis à neuf. Spécialité bois mou. Finition cristal. Ouvrage garanti. 387-7795, 329-0186.

■ Décoration intérieure 561

DÉCORATION intérieure , consultation 1 heure/$30. Yolande Vanier **designer**, 384-1605, 768-0212.

MURALES, intérieures ou sur grand cadre, avec nouveau procédé technique. Service rapide, estimation gratuite. 353-4548.

■ Lavage, nettoyage 567

NOUS AVONS plusieurs femmes de ménage à votre disposition ainsi que service de peinture. 937-3793.

SPÉCIALISTE
en lavage de vitres, lavage de murs, de plafonds, ainsi que peinture. Estimation gratuite. 465-2592.

■ Santé 570

MASSAGE Hotel Méridien, 11h. à 8h., tous les jours. Piscine et sauna, etc... 849-1095.

MASSOTHÉRAPIE
Et soins esthétiques complet pour homme et femmes. Inf.: 271-2928, 271-8483.

PSYCHOLOGIE: Information gratuite
Au prise avec problèmes personnels. Consultez un psychologue. Appelez: 745-6467

■ Peintres, peinture 571

AAA BON PRIX!
Ferais tous genre de travaux. Spécialités: peinture, joint, gyproc, menuiserie. Service 7 jours/sem. 598-1513.

PEINTRE PROFESSIONNEL
256-6442.

PEINTURE intérieure, sablage de planchers, bon prix, 15 ans d'expérience. Ouvrage garanti. 325-8898.

■ Garderies, gardiennes 575

GARDERAIS ENFANTS: 1 à 5 ans.
Chez moi, près métro Cadillac, cour clôturée. Tel: 259-1956

GARDERAIS enfants chez-moi, 0 à 4 ans, à la journée ou à la semaine. Plateau Mont-Royal. 495-8397.

GARDERAIS enfants chez-moi. Tout âge. Français, anglais, italien. Très bonnes références. Ville Émard. 769-1641.

GARDERAIS ENFANTS DE JOUR
Bélanger et Pie-IX
374-2979

RECHERCHONS dame fiable, disponible (veuve ou retraitée) pour la garde de nos 2 enfants, 9 et 12 ans. Maison près du Carré St-Louis. Supervision des devoirs, repas du soir. Du lundi au vendredi, 15h. à 21h. Salaire incluant bénéfices sociaux, tarif $5.00/hres + temps supplémentaire occasionnel, 47 semaines garanties. Écrire à: C.P. 835, Succ. Place du Parc, Mtl, H2W 2P5.

■ Terrassement, paysagiste 583

PARTERRE DE VILLE
Aménagement paysager et entretien.
271-2239

PAYSAGISTE DU QUÉBEC
Pavé uni, ciment, asphalte
324-5856

■ Occasions d'affaires 591

AUBAINE
Crèmerie avec pâtisserie et restaurant. Le tout fait ensemble. À vendre. 739-5955.

BACHUS
Franchises disponibles en République Dominicaine. Commission de liqueurs. 525-3488.

QUÉBEC
COIFFURE — ESTHÉTIQUE — BRONZAGE
Nouvelle franchise + bâtisse commerciale 2 étages, terrain 9,700 pi.ca. Bar,1er. plancher. Valeur $170,000.,comptant requis $20,000., pour 40% des actions.
418-647-4943

■ Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

BATEAU, PANTHERE 16½', 81, avec Johnson 90 F, 83 + remorque. Parfait ski nautique. 682-5343.

BAYLINER 2850 Comtessa Sunbridge 85, équipement complet, 200 heures, moteur auxiliaire Honda 10 H.P., remorque, bureau: 418-365-5174. Résidence: 418-365-6327.

BAYLINER 2850, Contessa, 1985, 96 heures, tout équipé. Comme neuf. 479-6480.

CENTURY MIRADA 1985, 25.5 tout équipé, $48,500, visible Marina Gagnon quai 50, 1-418-872-2445.

CLASSIQUE '59 Chris Craft, «Sea Skiff» 30' Lapstrake, double Hercules parfait état, inspecté mai 87, prêt à naviguer. 489-4266.

FLORIDE Voilier 37' en acier, enregistré, équipé croisière, 324-5347 après 18h.

JEFFERSON 42', 1986, Perkins, 200 HP AC, généralement bien équipé. 774-3577, 1-773-8358.

MAGNUM EXPRESS 1987
25 pi., moins de 100 hres, plus de $8,300 d'équipement extra, prix demandé $38,500. 288-4143, 656-3588.

SHARK 24' «Sailing Sloop», couche 4 personnes, voilier #575, très bonne condition, 5 voiles, 6 h.p., remorque bas millage, $12,000. Appeler au 842-6634 pour rendez-vous.

SONIC 23 pi. Quillar 1985, moteur Honda 7.5 H.P., 3 voiles, ber acier. Très propre. 479-6841, 473-0649

VOILIER DÉRIVEUR Sabre Scrow 26'. Pas de cabine, 2 dérives 4', GV F: 272 pi.ca. spi: 400 pi.ca. poids: 840 lbs. $6,600. 472-5831

■ Hypothèques 594

ACCEPTONS en 7 jours 1ère et 2ième hypothèque. Caisse Populaire St-René de Goupil. 321-2610.

■ Automobiles à vendre 695

AUBAINE. BUICK Century de luxe, 84, V-6, toit ouvrant, diesel, économique, 58,000 km. Toit ouvrant, Michelin. Comme neuve. 383-8585.

AUDI 1984, 4000S automatique, 4 portes, toit ouvrant, toute équipée avec air climatisé, très propre, Pour inf. jour 871-4466, soir 589-6722.

AUDI 1986, Turbo 5,000 CD, charcoal, 18 mois de garantie. $24,000. Jour: 645-2429. Soir: 655-7890

AUDI 5000 S. 1985, aut., air climatisé, 62,000km. équipement complet, carte Audi avril 88. $14,900. 659-2508

BUICK CENTURY Custom 87, 2.5l. vitres serrures électriques, sièges baquets, $13,600. 1-438-4555.

CADILLAC 86
Fleetwood Brougham Élégance, succession, véritable bijou, 6,800km, jamais sortie l'hiver, achetée en sept. 86 avec garantie prolongée de 5 ans. Prix $28,000. Tél: 1-819-845-4284, 1-819-845-2685 ou 1-819-846-2546.

CADILLAC FLEETWOOD ELEGANCE 85, toute équipée, 27,000km. garantie 4 ans, km. illimité. Un bijou.
PARK AVENUE, 725-9811

CADILLAC SEDAN DE VILLE 84, toute équipée, 64,000km. À VOIR!
PARK AVENUE, 725-9811

CADILLAC SEDAN DE VILLE 86, toute équipée, bas millage, garantie GM. En spécial.
PARK AVENUE, 725-9811

CAMARO 1981, toute équipée, air climatisé, excellente condition. 75,000km. $3,200. 486-5065

CAMARO IROC-Z
1985, toute équipée. $13,000.
491-5455

CAMARO Z28, 1985, bleue, toute équipée, T-Top, air. $15,000. 747-5510 de 8h. à 17h. Tommy.

CITROËN DS
5 vitesses, pièces et service. CITROËN CHAMBLY, 658-3863.

COLT E 1984, 5 portes, automatique, 61,000 km, raison: déménagement, 342-6838

ESCORT L86, auto., 26,000 km, balance de garantie de Ford, 2 ans millage illimité, radio a/m, 2 portes, comme neuve, vente rapide, $6,250. Téléphoner Jacques 497-4726.

FIREBIRD FORMULA 87, 8,000km. aut., moteur 5 litres injection, toute équipée. 1-432-7871, soir.

GMC Vandura 30, boîte réfrigérée, 12 pi., blanc, excel. état, pneus neufs, aut. congél. neuf plus thermo routier. $5,850. nég., 521-5565, 672-9431.

HONDA Accord LX, 84, 4 portes, 5 vitesses, 40,000 km., air climatisé, parfaite condition. $7,900. Denise, bur: 875-4310, rés.: 284-3323.

HONDA PRÉLUDE grise, 84', 65,000 km, 4 michelins, non-fumeur, mécanique parfaite, $9,000. Entre 9h et 20h: 464-9308.

HONDA Prélude, 86, blanc, 5 vit., garantie 45,000 km. $12,800. 1-372-9086.

JAGUAR SOVEREIGN 1986
Brune, 24,000km. installation téléphonique. Condition impeccable. $40,000. Jour: 384-2240

JAGUAR XJ6 1984, extérieur blanc crème, intérieur tan, 69,000 km., conduite par exécutif. $31,000.00 soir et f/sem. 634-8867.

JEEP Wagoner 84, 60,000 km. Balance de garantie 2½ ans. Vente privée. 658-6931.

JETTA 1986, 5 vit., 33,000 km., couleur or, encore sur garantie. $14,500. 676-8081.

■ Automobiles à vendre 695

LOTUS Europa S-2, 69, rouge, 57,000 mi., $12,650. 670-5412 entre 11h00 et 12h30 et après 6h00.

LYNX 85, marine, automatique, anti-rouille, radio, pneus neufs. $4,300. 663-1025.

MAZDA 626 1985, excellent état, 50,000 km., très propre, $8,000., blanche, 5 vit., 4 portes, am/fm. 697-5597

MAZDA 626, 1985, 2 portes, impeccable, nombreux accessoires, pneus neufs, garantie, $8,500. 672-5627.

MAZDA 626
Turbo 86, Impeccable, 2 portes, 343-6943, soir 254-1161.

MAZDA GLC, 83, 5 portes, 5 vit., 4 pneus, 92,000 km. $3,200. Daniel. Jour: 648-8219.

MERCEDES 190 SL, 1961, restaurée à neuf, $22,500. soir: 465-9813.

MERCEDES 1929. Réplique Gazelle, décapotable, mécanique Volkswagen. Vrai bijou. $12,500. 366-1796

MERCEDES 300E, 1986, blanche, intérieur cuir marine, 5 vitesses. 30,000 km. $49,500. 467-9062.

MERCEDES 450, SL, convertible, 1973, véhicule impeccable. Acheteur intéressé seulement. Lady automobiles. 471-9699.

MERKUR 1986, 5 vitesses, garantie juin 89. $17,500. 665-1429, après 5.30h. P.M.

NISSAN 300 ZX, turbo, 2 plus 2, 1985, charcoal, automatique, $17,500. Jour: 661-9191.

NISSAN 300 ZX, 1986, rouge, toute équipée, 27,000 km. $18,500. 645-9507.

NISSAN Sentra 1987, neuve, 5 vit., manuelle, couleur blanche, gagnée en prix. $9,000. non-négociable. 585-0100. Demandez Pierre.

OLDSMOBILE FIRENZA 1985, 69,000 km, 4 portes, standard, $6,900. négociable, 866-6391 demander Luc.

OLDSMOBILE REGENCY 85, toute équipée, balance de garantie GM. En spécial.
PARK AVENUE, 725-9811

OLDSMOBILE DELTA 88, 1986, bas millage, 4 portes, À VOIR!
PARK AVENUE, 725-9811

OLDSMOBILE 1987 DELTA ROYAL 4 portes, noir, 13,000 km., tout équipé, employé GM. $17,950.00. Après 17h. 435-2272.

PORCHE 944 1983, toute équipée, voiture d'exécutif, étain métallique, alarmes, extra, 4 pneus P6, pas d'hiver, $27,800. ferme. 521-5565, 672-9431.

PORSCHE 911 Cabriolet 87, blanche, 6,000km. 282-1420, du lun. au ven.

RENAULT 5 GTL, Sport 85. Parfaite condition. 38,000 km. $4,700. de 10h. à 18h. 845-5764.

SUBARU GL familiale, tract/av., autom. 83, 34,000 km., 5 vit., radio am/fm, syst. échap.neuf—garantie, exc. condition. $6,000. 486-8690.

TOYOTA 1983, pick-up, ¾ tonne, très bon état, radio am fm/cass., boîte longue, pneus mags, 521-5565, 672-9431.

TOYOTA Celica 82, GT, dernier prix $4,950. Doit vendre. AUBAINE. (Sur rendez-vous) 727-9898.

TOYOTA CRESSIDA 1985, 55,000 km., $15,500.00 négociable. 256-5756.

TOYOTA SUPRA 86½, noire, toit Targa, garantie 4 ans, $26,700. négociable, soir: 620-0826.

TOYOTA Supra, 85, toute équipée, blanche, garantie. Faut voir! Vrai bijou! $17,500. 661-3299.

VOLKSWAGON Cabriolet 1985, "Best Seller Edition", 25,000km, alarme, air, $15,000. 485-9028.

VOLVO Station, bleue, DL, 1983, 100,000 km. Peinture originale. A-1. $8,200. 336-1368, 273-2216.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

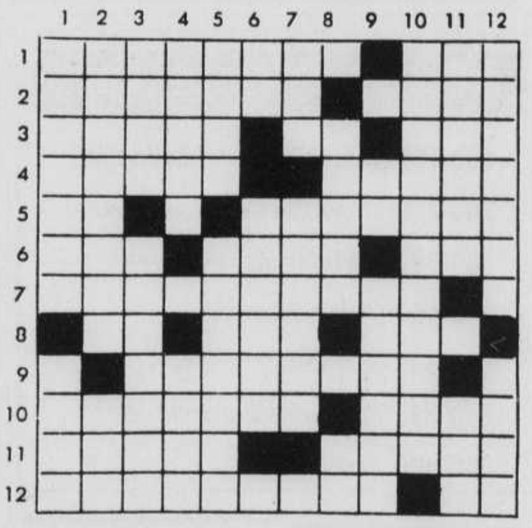

Horizontalement

1—Ensemble des rameurs d'une galère — Ville de Belgique.
2—Oiseau échassier au corps lourd. — Range à l'écard de la circulation.
3—Ligne qui constitue le sommet d'une montagne. — Tantale. — Organe constitué par les deux mâchoires des oiseaux.
4—Danseuse et chanteuse en Orient. — Jeune chien.
5—Sélénium. — Petite barque sans mât ni voile.
6—Point cardinal. — Principe invariant de la pensée. — Unité monétaire de la Roumanie.
7—Doctrine ésotérique.
8—Éminence. — Portion d'un tout partagé entre plusieurs. — Favorable.
9—Champignon à lamelles jaunes ou brunes.
10—Anomalie de position d'un organe.— Nombre.
11—Écrivain qui pratique la poésie. — Prochainement.
12—Qui ne sont pas réelles. — Marque l'alternative.

Verticalement

1—D'une bizarrerie drôle. — Coiffure militaire d'origine française.
2—Celle qui hurle. — Durillon.
3—En outre, de plus. — Dresser un animal.
4—Aventurier anglais, né à Oakham (1649-1705). — Personne qui est reçue chez qqn.
5—Engrais azoté d'origine industrielle. — Chant rythmé qui accompagne la déclaration.
6—Rad.— Huile volatile extraite de la fleur d'oranger.
7—Place qqch dans un lieu déterminé — Sentiment d'affection.
8—Possibilité d'atteindre un lieu. — Sélénium.
9—Hélium. — Qui a de la ruse et de la finesse.
10—Action d'habiller.
11—Cercle pigmenté qui entoure le mamelon du sein. — Jardin zoologique.
12—Personne qui lit un livre. — Brin de paille.

Solution d'hier

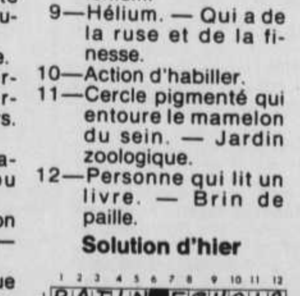

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 4

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 850226241. VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— BOUDREAU FRANÇOIS, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 10:30 heures au 4255, Fabre, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOUDREAU FRANÇOIS saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Hitachi, 1 vidéo Fisher VHS et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: GHISLAIN PELLERIN, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1178. Montréal le 4 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-014926-872. DEXTER COLOUR CANADA INC., Demanderesse —vs— 138722 CANADA INC., Défenderesse. Le 21 septembre 1987, à 12:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 95 boul. Métropolitain, en la cité de l'Île Perrôt, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: réfrigérateur, balayeuse, machine à laver les tapis et rinse & Vac avec accessoires, 40 tables de nuit, 40 T.V. couleur & acc., 42 lits & matelas assortis, 60 lampes assorties, 150 verres, 70 chaises, Panasonic vidéo cassette recorder, air climatisé, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. ANDRÉ LESSARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-018961-875. CANSICA INC. (FÉDÉRAL EXPRESS), Demanderesse —vs— DEVOE—HOLBEIN CANADA INC., Défenderesse. Le 21 septembre 1987, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 110 rue Peacock, en la cité de Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: bureau en bois, équipement de bureau, Waste Water treatment Totalizer assortis avec acc., 1 lot de pièces assorties servant à monter Water Treatment Unit environ 100,000 m XC approximatif, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. ANDRÉ LESSARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-007966-877. BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, Demanderesse —vs— RICHARD LALONDE, Défendeur. Le 24 septembre 1987, à 10:30 heures au domicile du défendeur au No 1001 rue Champêtre, en la cité de Bellefeuille seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon (moderne), système de son, 1 T.V. couleur 20" Électrohome avec support, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. MAURICE SIMARD, huissier, 8 DeMartigny O., St-Jérôme, J7Z 1V6, (514) 438-2404 ou (819) 326-7707. St-Jérôme, ce 9 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 505-32-1498-865. GISÈLE BÉLANGER, greffier, Demanderesse —vs— ROBERT LABELLE, Défendeur. Le 21 septembre 1987, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 7775 rue Trahan, #106A, en la cité de Brossard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Ford Mustang LX 1987. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. NORMAND POISSANT, huissier, 397-9047. Grenier Poissant & Ass., huissiers, 3, St-Louis, Ville Lemoyne, (Québec) J4R 2L3, (514) 288-6289. Montréal, ce 8 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-024444-874. HENRI CARON, Demandeur —vs— RÉJEAN GAUDETTE, Défendeur. Le 21 septembre 1987, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 3950 rue Wilfrid Laurier, Lots 14 en la cité de St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 fourgonnette GMC 1977 "style camper", 1 four micro-ondes, 1 enregistreuse à bobine Sanyo. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780. Montréal, le 4 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-028147-879. LIETTE BOUGIE, Demanderesse —vs— DANNY GRECO, Défendeur. Le 22 septembre 1987, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 6276 A, rue St-Louis, en la cité de St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto de marque Chrysler Newport 1979, 1 télécouleur 20 pouces Technovox, 1 coffre d'outils avec son contenant. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGET, huissier, 376-8780. Montréal, le 4 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-013047-878. G.U.S. CANADA INC., Demanderesse —vs— MIREILLE CHARLES PIERRE, Défenderesse. Le 18 septembre 1987, à 13:00 heures au domicile de la défenderesse au No 2573 rue Perron, #305, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque R.C.A. Colortrack. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS, 290-Boul. Concorde O., #3, Laval, 629-8729. Montréal, ce 8 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-014387-877. HERVÉ OUELLETTE (1978) LTÉE, Demanderesse —vs— BETTY BOONER, Défenderesse. Le 18 septembre 1987, à 11:00 heures au lieu d'entreposage de la défenderesse au No 3481 rue Ontario est, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo cassette Pioneer am-fm, 2 speakers, 1 set de salon comprenant 1 sofa 3 places et une chaise 1 place. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES DESJARDINS, huissier, 290-Boul. Concorde O., #3, Laval, 629-8729. Montréal, ce 8 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-019985-875. FREDERICK R. PHILLIPS, Demandeur —vs— LASCELLE ROY BESLEY, Défenderesse. Le 21 septembre 1987, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au No 356 rue Comte en la cité de LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 sections d'étagères en bois et vitrées, T.V. Électrohome & acc., 2 tables vitrées, laveuse et sécheuse. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-32-006774-865. FREDERICK R. PHILLIPS, Demandeur —vs— JEAN-GUY DAVID FARRELL, Défendeur. Le 21 septembre 1987, à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 6348A, rue Coolbrook, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: répondeur téléphonique Execo et acc., VCR Hitachi VHS & acc., 1 am-fm stéréo amp. tuner, cassette Lloyd's & acc. et 2 haut-parleurs acc., T.V. RCA & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-32-001697-871. GASPARE MANNARINO, Demandeur —vs— CLAIRE BOURBONNAIS, Défenderesse. Le 21 septembre 1987, à 13:00 heures au No 843 rue Dollard, en la cité d'Outremont, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: T.V. couleur Sony & acc., 1 VCR Sony Betamax & contrôle & acc., 1 support pour TV sur roulettes, 1 piano à queue Yamaha & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-038405-846. KENANE & FELDMAN, Demandeurs —vs— BOB (ROBERT) LUCK ET AL, Défendeurs. Le 22 septembre 1987, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 975 rue Bertrand, en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur BOB (ROBERT) LUCK saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, T.V. Solid State & contrÔle, VC Panasonic VHS & acc., tape cassette Technics avec acc., lot de 15 plantes et vases, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Qc, District de Montréal. No: 500-32-007262-860. FREDERICK ROSENBERG —vs— LOUISE BENNETT. Le 22-09-87 à 10:00 heures au 5103 Campbell à Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus les biens et effets de LOUISE BENNETT, savoir: 1 four micro onde de marque Toshiba, 1 lave-vaisselle Bélanger modèle Super 6 et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 08/09/87.

Qc, District de Montréal. No: 500-32-000364-861. PAUL SHOIRY ET AL —vs— 1862-9147 QUÉBEC INC. Le 21-09-87 à 11:00 heures au 2055 Peel, Suite 910 A Montréal, dit district seront vendus les biens et effets de 1862-9147 INC., savoir: 3 chaises en cuirette noir base métal chromée, 1 bureau mélamine gris à 3 tiroirs et autres biens meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 08/09/87.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-004111-873. GUS CANADA INC./ DIV. WOODHOUSE —vs— LUC SERVIL CHARLES ET AL. Le 21-09-87 à 10:00 heures au 1370 Henri-Bourassa est, app. 104 A Montréal, dit district seront vendus les biens et effets de LUC SERVIL CHARLES ET IDOVIA DORMELUS, savoir: 1 système de son Sharp comprenant: 1 table tournante, 1 tuner, 1 ampli et 1 lecteur cassette et 2 boîtes de son et 1 support vitré et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 08/09/87.

Canada, Province de Québec, District de Longueuil. COUR PROVINCIALE. No: 505-27-10215-862. PERCEPTEUR DES AMENDES, EN SA QUALITÉ DE SAISISSANT, Partie demanderesse —vs— SYSTÈME DE SANITATION FARRAT I, Partie défenderesse. Le 22 septembre 1987, à 10:00 heures, au 3081-De Lyon, Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: SYSTÈME DE SANITATION FARRAT I saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo I.B.M. et acc., 1 bureau métal gris en L 3 tiroirs, 1 causeuse matériel, 2 chaises base en bois brun matériel gris, 1 classeur latéral beige et divers autres articles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Information: MAURICE GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. Gaucher & Gaucher huissiers, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc. J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-002238-876. TELECHECK SERVICES INC., Partie demanderesse —vs— PAUL-ÉMILE BROWN, Partie défenderesse. Le 22 septembre 1987, à 10:00 heures, au 1467-rue Dorion, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: PAUL-ÉMILE BROWN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac brun licence JDG 845. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Information: MICHEL GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. Gaucher & Gaucher huissiers, 14 rue Davis, St-Bruno, Qc. J3V 1C8.

Canada, Province de Québec, District de Longueuil. COUR MUNICIPALE DE DELSON. No: 223-87 1987 MS 105. VILLE DE STE-CATHERINE, Partie demanderesse —vs— STEVEN ZARBONI, Partie défenderesse. Le 22 septembre 1987, à 10:30 heures, au 175, 64e Avenue, LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: STEVEN ZARBONI saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes, 1 bibliothèque laqué, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ. Information: CAMILLE BERNARD, huissier, (514) 677-3734. Forget, Jodoin, Teasdale huissiers, 639 rue De Lorraine, Longueuil, Qc, J4J 3R6.

Province de Québec, District de Beauharnois. COUR PROVINCIALE. No: 760-32-001058-876. FÉLICITAS TESSIER, Demandeur —vs— LUCIEN PROVOST, Défendeur. Le 29 septembre 1987 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 384, 2e Avenue, app. 4 à l'Île Perrôt, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford LTD no plaque 102 L 361 no série: 1FABP3931EG181438. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISÉ FAIT À L'ORDRE DU HUISSIER INSTRUMENTANT. LUC ST-GERMAIN, huissier. Tél. 377-1216. Valleyfield, ce 4 septembre 1987.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-008243-87-0. LES AGENCES ROBERTO CANADA LTÉE —vs— STEVE PISSETI. Le 21/09/87 à 11:30 heures au 8135 Langelier, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de STEVE PISSETI saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Fiat, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-010947-86-4. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC —vs— 122844 CANADA INC. Le 22/09/87 à 12:30 heures au 7560, Lajeunesse, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 122844 CANADA INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 sableuse à air, 1 lot de pièces ass. de voiture, 1 perceuse Black & Decker, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-016713-87-2. SEIMOOR ALPER INC. —vs— HARRY JAKOBOVICH. Le 22/09/87 à 10:30 heures au 7925 Kingsley, app. 1007, Côte St-Luc, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HARRY JAKOBOVICH saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-onde Candle, 2 guitares sèche, 1 vidéo Quasar, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Hull. COUR PROVINCIALE. No: 550-32-000623-87-3. LAURÉAT MÉNARD —vs— E.G.S.C. EXTENSION GUAR. SERV. CORP. Le 22/09/87 à 11:00 heures au 9524 boul. Gouin ouest, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de E.G.S.C. EXTENSION GUARANTY SERV. CORP. saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo Canon, 1 table à dactylo en bois, 1 canapé beige avec base en bois, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 520-32-000253-872. RICHARD MARCOUX, Demandeur —vs— OMER MALTAIS F.A.S.R./S O. MALTAIS COUVREUR, Défendeur. Le 22 septembre 1987, à 14:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 3900 rue Lesage, en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, répondeur téléphonique Panasonic & acc., Pulser Phonograph & acc., 1 am-fm stéréo Pulser & acc., localizer & acc., tapedeck & acc., T.V. couleur Admiral & acc., 1 contrôle Phillips pour TV avec acc., VCY Hitachi VHS & acc., et effets divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-020222-878. HÔPITAL GÉNÉRAL LAKESHORE, Demanderesse —vs— NICOLE DU MOUCHEL, Défenderesse. Le 21 septembre 1987, à 11:30 heures au domicile de la défenderesse au No 1384 Place Victor Hugo, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage, TV Admiral & acc., 2 bicyclettes 10 vitesses assortis, dactylo IBM grise avec acc., écran d'ordinateur avec clavier et imprimante et acc., et effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-32-897-852. ELIO CERUNDOLO, Demandeur —vs— GIOVANNI TURTORO, Défendeur. Le 21 septembre 1987, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 7490 rue Rousselot, app. 4, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. couleur 26 pouces & acc., vidéo cassettes VHS Toshiba et acc., vidéo cassettes VHS Électrohome et acc., amplificateurs Électronic et acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. GILLES POIRIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-018979-877. BOSTON FACTORS OF CANADA INC., Demanderesse —vs— ANITA STRUZER ET THÉODORE STRUZER, Défendeurs. Le 21 septembre 1987, à 11:00 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 5050 rue Claudel, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 22 jackets en cuir et suède couleurs assorties, 27 chandails coton ouaté, 23 chandails en laine, tondeuse Lawn Boy, camion de marque Silverado 20 GM6, 2L Diesez numéro de série: 1GN6V26JXHF171849, outils snap on pour travailler en dessous des autos, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-041553-865. JEAN BEAULAC, Demandeur —vs— DANIELLE COMEAU, Défenderesse. Le 21 septembre 1987, à 13:00 heures au domicile de la défenderesse au No 5235 rue Davis en la cité de St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Grand Prix Plaque S-457 série: 2K37Y92568192, 1 TV couleur Admiral, 1 compacteur Whirpool, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-001148-878. CONSTRUCTION RAMDAL INC., Demanderesse —vs— FERNAND DUCHESNE, Défendeur. Le 21 septembre 1987, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 1069 rue Ste-Hélène, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Oldsmobile Cutlass 1979 Station Wagon brun, no série: 3H35H92453597 et plaque 502M115. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-019650-866. LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, Demanderesse —vs— BEST TEST INC., Défenderesse. Le 22 septembre 1987, à 10:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 489 rue Labelle, en la cité de Blainville, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement de bureau, télécopieur Canon et acc., lot d'articles de bureau divers, instincteur, lumière d'urgence, 2 séparateurs beige, et effets mobiliers divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-008343-878 — Dossier AC48. LES ENTREPRISES LUDCO LTÉE, Partie demanderesse —vs— SURVISAGE INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 11:00 heures au 4144 Jen-Talon est, St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SURVISAGE INC. saisis en cette cause, consistant en: 7 unités murales laminé blanc, 2 pupitres en laminé blanc, 1 comptoir en L laminé noir et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD GAGNÉ, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-32-006436-861 — Dossier FE875. ANDRÉ PICHÉ, Partie demanderesse —vs— SAUMART INGRID, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 septembre 1987 à 10:00 heures au 6169, Durocher, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de INGRID SAUMART saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur Apple et accs, 1 écran, 1 clavier, 1 imprimante, 1 piano en bois, 1 armoire 2 portes en bois antique et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-32-002846-832 — Dossier FE898. MOE OPPEN, Partie demanderesse —vs— BEAUCAIRE CAROLE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 12:30 heures au 2513, Coursol, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CAROLE BEAUCAIRE saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro onde Candle, 1 réfrigérateur Admiral, 1 cuisinière électrique, 1 balayeuse électrique, 1 congélateur et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-32-004416-865 — Dossier FE897. RALPH BERG, Partie demanderesse —vs— RANKIN KEVIN, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 12:00 heures au 813, Radison, Ville La Salle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KEVIN RANKIN saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Inglis, 1 four micro onde Kenmore, 1 congélateur Kenmore, 1 mobilier de cuisine gris et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1148.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 850021771. VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— GALLANT BENOIT, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 11:30 heures au 1858, Alexandre de Sève, #5, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BENOIT GALLANT saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Hitachi, 1 téléviseur noir et blanc et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1178. Montréal le 4 septembre 1987.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 865071874. VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— CHOUINARD HÉLÈNE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 13:00 heures au 2650, Delisle, #3, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HÉLÈNE CHOUINARD saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Sanyo, 1 système de son de marque Hitachi et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1178. Montréal le 4 septembre 1987.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-014802-875. TERMINAL DE CONTAINERS MILAN INC., Demanderesse —vs— G.E. SCRAP IRON & METAL INC., Défenderesse. Le 21 septembre 1987, à 14:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 785 rue Halpern, en la cité de Dorval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement de bureau, 3 Hydrolique lift sur roue, lot de métal rock assortis, petit réfrigérateur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. ANDRÉ LESSARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 10 septembre 1987.

QC, District de Québec. COUR PROVINCIALE. No: 200-02-008144-86-9. LES PÉTROLES IRVING INC. —vs— ALAIN BELLEMARE. Le 22/09/87 à 11:00 heures au 3455 Mountainview, St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN BELLEMARE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Nova bleue. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-007417-87-1. PAUL ROBERT & FRANCINE CHAMPAGNE —vs— ALLAN RAMSAY. Le 22/09/87 à 10:30 heures au 1067 Dr. Woodside, D. des Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALLAN RAMSAY saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision Zénith, 1 laveuse et sécheuse, 1 automobile Cavalier 4 portes, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-020399-87-4. LES SERV. GRAPH. PAUL RODRIGUE INC. —vs— GIL MALLET. Le 22/09/87 à 13:00 heures au 7836 de Gaspé, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GIL MALLET saisis en cette cause, consistant en: 1 système d'ordinateurs, 3 tables, 1 petit compresseur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-001687-87-5. COMITÉ PARITAIRE DU VERRE PLAT —vs— VITRERIE JACQUES FORTIN INC. Le 22/09/87 à 11:00 heures au 18, rue Fabre, Valleyfield, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VITRERIE JACQUES FORTIN INC. saisis en cette cause, consistant en: 2 découpeuses, 1 sableuse à vitre, 1 compresseur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-009943-83-6. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC —vs— FREDERICH SCHNEIDER. Le 22/09/87 à 13:00 heures au 1418 rue Daly, Chambly, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FREDERICH SCHNEIDER saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, 1 radio am/fm, 1 TV couleur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-012718-867. GUS CANADA INC./ DIV. WOODHOUSE —vs— CAROL WILLIAMS. Le 22-09-87 à 10:00 heures au 10,000 Meunier, app. 6 A Montréal, dit district seront vendus les biens et effets de CAROL WILLIAMS, savoir: 1 télécouleur "Quasar" 26", 1 magnétosocope à cassette JVC modèle VHS et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 08/09/87.

QC, District de Saint-François. COUR PROVINCIALE. No: 450-02-001089-86-4. NICOLE BERNIER —vs— 2334-4723 QUÉBEC INC. Le 22/09/87 à 11:00 heures au 7355 Trans-Canadienne, app. 202, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 2334-4723 QUÉBEC INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur de marque Canon, 144 posters de modèles et motifs divers, 25 présentoirs en broches, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 457086022. VILLE DE MONTRÉAL —vs— PIETROMIRO EDWARD. Le 22/09/87 à 13:00 heures au 6915 Fielding, Montréal, H4V 1P4 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIETROMIRO EDWARD saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Sony, 1 stéréo cassette Kenwood KX 44, 1 table tournante Hitachi HT 202, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 165195586. VILLE DE MONTRÉAL —vs— VILLA FRÉDÉRIC. Le 22/09/87 à 10:00 heures au 170 Lecourt, Repentigny, J6A 5X9 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VILLA FRÉDÉRIC saisis en cette cause, consistant en: 1 Mustang GT 1985 rouge. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 862038483 — 162418001. VILLE DE MONTRÉAL —vs— LAJEUNESE YVES. Le 21/09/87 à 10:30 heures au 115 de Coquelicos, Laprairie, Qué., J5R 4J3 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAJEUNESSE YVES saisis en cette cause, consistant en: TV couleur cabinet vidéo VHS Sylvania, tuner Kenwood, amplificateur Kenwood. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 861758844. VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— BELLEMARE MICHEL, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 12:00 heures au 3055, Workman, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL BELLEMARE saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Hitachi, 1 laveuse à linge Moffat, 1 sécheuse Admiral et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1178. Montréal le 4 septembre 1987.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 458010464. VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— JETTÉ RAYMOND, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 septembre 1987 à 11:30 heures au 100, Ste-Marguerite, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RAYMOND JETTÉ saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Honda Civic de couleur brun, immatriculé 945M229 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1178. Montréal le 4 septembre 1987.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 870736016 — 865153203. VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— CORBIN CHANTAL, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 11:00 heures au 4270, Messier, Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHANTAL CORBIN saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Admiral, 1 téléviseur noir et blanc et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1178. Montréal le 4 septembre 1987.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 866649372. VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— BARIL SYLVAIN, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 21 septembre 1987 à 10:00 heures au 18, De L'Église, Chambly, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BARIL SYLVAIN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Oldsmobile Royale de couleur vert, ayant le transit 2667607 et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1178. Montréal le 4 septembre 1987.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 459068761. VILLE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse —vs— CARIGNAN FRANÇOIS, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 22 septembre 1987 à 11:30 heures au 51, Des Peupliers, St-Luc, district d'Iberville seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANÇOIS CARIGNAN, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Plymouth Reliant 1986 de couleur grise, immatriculé DHG924 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARIO ADAM, huissier. De l'étude: Paquette & ass., 284-1178. Montréal le 4 septembre 1987.

QC, District de Québec. COUR PROVINCIALE. No: 200-02-001648-81-7. FABIEN MÉNARD —vs— DANIEL TREMBLAY. Le 22/09/87 à 10:00 heures au 2420 Avenue Mariette, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL TREMBLAY saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Subaru 1981, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 8ième jour de septembre 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

PRENEZ AVIS que le requérant, Transport Wilfrid Dionne Inc. sis à Rimouski, Qc, détenteur du permis Q-507815-003, région 1, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de les Entreprises Forestières L.R.M. Inc., sis à Mont-Lebel, Cté Rimouski, Qc, Région 1, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.Q. et demande l'application de l'article 85 à l'effet que la décision soit exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut porter opposition dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Comission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest est, Québec, Qc, G1K 7W5.
1ère parution: 10 septembre 1987
2ème parution: 11 septembre 1987

AVIS est par les présentes donné que DANIELLE BLIN et MARTINE BLIN seules et uniques héritières de leur mère, feu MICHELLE MILLECAMPS, en son vivant, inspectrice, demeurant au 431, rue Roy, appartement 8, à Montréal, Province de Québec, est décédée le vingt-neuf (29) août mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) sans laisser de testament, ont accepté la succession de ladite MICHELLE MILLECAMPS, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Me JOHANE DUCHARME, notaire, le vingt-huit (28) avril mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré à Montréal, sous le numéro 3865318.
Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le Notaire JOHANE DUCHARME et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.
Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Donné à Châteauguay, ce 3 septembre 1987.
Me JOHANE DUCHARME, notaire
127, boulevard St-Jean-Baptiste
Châteauguay (Québec)
J6K 3B1

PRENEZ AVIS que la requérante, RAYVALS TRANSPORT LTD.,s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de faire maintenir en vigueur entre ses mains les permis M-306546 présentement détenus par Harland Rayvals Transport Ltd.
Harland Rayvals Transport Ltd., dont le seul actionnaires était M. H. Rayvals et détentrice du permis M-306546, a, en un premier temps, changé son nom par statuts de modification en celui de Rayvals Transport Ltd. en date du 22 août 1984. En un deuxième temps, en date du 2 septembre 1986, la corporation Rayvals Transport Ltd. s'est fusionnée avec la corporation Carman R.D. Truck Centre Ltd. (cette dernière coporation n'étant pas détentrice de permis de la C.T.Q.). La compagnie résultant de la fusion, Rayvals Transport Ltd., n'a qu'un seul actionnaire, soit M. H. Rayvals.
Le requérant invoque l'article 85 des règles de pratique.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke est, Montréal, Québec, H2L 1K2.
1ère publication: 10 septembre 1987
2ième publication: 11 septembre 1987
Me CÉLINE TRUDEAU
PAQUETTE, PERREAULT,
RIVEST, TRUDEAU & ASSOCIÉS
200, St-Jacques O., # 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1.

PRENEZ AVIS que 157909 CANADA INC. se propose d'acquérir la totalité des actions de Chabot & Desmarais Inc., laquelle détient la totalité des actions d'Interlait Inc., 1015, rue Bergeron, St-Agapit (Lotbinière), G0S 1Z0, détentrice du permis Q-301372.
En conséquence, la demanderesse, Interlait Inc., demande à la Commission des transports du Québec le maintien de son permis portant le numéro Q-301372 conformément à l'article 44 de la loi sur les transports.
Le permis d'Interlait Inc. autorise principalement le transport de lait et ses sous-produits, et le transport de produits alimentaires dans les principaux points du Québec avec droit de desservir les frontières, sujet aux droits et restrictions apparaissant au permis concerné.
La répartition des actions après l'acquisition d'intérêt sera la suivante:
1. INTERLAIT INC.
5004 actions ordinaires détenues par Chabot & Demarais Inc.;
2. CHABOT & DESMARAIS INC.
5002 actions ordinaires détenues par 157909 CANADA INC.
3. 157909 CANADA INC.
1000 actions ordinaires détenues par Beaudry Lacoste Inc. et 1000 actions ordinaires détenues par Translait Inc.
4. BEAUDRY LACOSTE INC.
956 actions ordinaires détenues par Agropur, coopérative agro-alimentaire.
5. TRANSLAIT INC.
3433 actions ordinaires, 36 actions privilégiées «A» et 336 actions privilégiées «B» détenues par Agrinove, coopérative agro-alimentaire.
La demanderesse demande que la décision à être rendue soit exécutoire le 30 septembre 1987, ou dès que rendue si elle est postérieure à cette date, conformément à L'article 85 du R.P.R.I.
Toute personne désirant porter opposition ou une intervention à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la deuxième (2e) parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec, G1K 7W5.
1ère parution: le 10 septembre 1987
2ème parution: le 11 septembre 1987

ME MARC M. DELAGE, avocat
ST-HILAIRE SIMARD LECLERC
CARON GINGRAS
DELAGE & LEBLANC
220, Grande-Allée est, #850
Québec G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-164298-873

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT
BARRY MAY
Partie demanderesse
c.
ROBIN HEALEY,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ROBIN HEALEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Madame Robin Healy.
Date: Montréal
Lieu: 25 août 1987.
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS EST par les présentes donné que BOISJOLI TRANSPORT INC., détentrice du permis M-300251, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que celle-ci statue sur le maintien dudit permis suite au transfert d'actions survenu au sein de cette corporation.
ANCIENS ACTIONNAIRES:
Delangis Inc.: 50 actions privilégiées,
Jean Delangis: 17.66 actions ordinaires,
Pierre Delangis: 17.66 actions ordinaires,
Robert Delangis: 17.66 actions ordinaires.
NOUVEAUX ACTIONNAIRES:
2527-2709 Québec Inc. détenant 100% du capital-actions émis et dont Jean-Guy Forest, du 10 rue Farand, St-Charles Boromé, Qc, J6E 6N6 est le seul actionnaire de cette dernière compagnie.
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date oÙ elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.
1ère publication: 10 septembre 1987
2ième publication: 11 septembre 1987
Par: ME FRANÇOIS PERREAULT
PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET, TRUDEAU & ASSOCIÉS
200 rue St-Jacques, suite: 900
Montréal, Qc,
H2Y 1M1.

AVIS est par la présente donné que la coporation 2526-2007 Québec Inc., située au 197 Du Ruisseau, St-Clet, Québec, J0P 1S0, et dont Monsieur Réjean Pharand est l'unique actionnaire, s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir le transfert du système de transport opéré sous le nom de Poirier Transport Enr. en parts égales par Feu George Poirier et Robert Poirier, lesquels étaient alors détenteurs des permis décrits aux certificats 001, 002, 003 du permis M-300142, des dossiers de la C.T.Q., lesdits certificats étant déposés à la demande pour valoir comnme si récité au long.
De plus, ledit transfert étant demandé dans un second temps, i.e. une fois que la C.T.Q. aura préalablement acquiescé à ce que feu Georges Poirier soit remplacé par son fils, mandataire désigné par sa mère légataire universelle de feu Georges Poirier, dont demande est par la présente faite.
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date ou elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, QC, H2L 1K2.
1ère publication: 9 septembre 1987
2ème publication: 10 septembre 1987
PAR: ME FRANCOIS PERREAULT
PAQUETTE PERREAULT
RIVET & TRUDEAU
200 rue St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-164684-874

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
HÉLÈNE THIBERT,
Partie demanderesse
c.
GUY JACQUES,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à GUY JACQUES de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 rue St-Antoine, à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de GUY JACQUES.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 3 septembre 1987
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-003375-871

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la Famille)
CLAUDE PELLETIER
Demandeur
-vs-
LAURETTE MANON LEMIEUX
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse, LAURETTE MANON LEMIEUX, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est de la rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la demande de séparation a été remise au greffe à l'intention de la défenderesse.
La défenderesse est également avisée que le demandeur présentera une requête pour mesures provisoires demandant que la garde légale et physique de son enfant mineur Nicolas Pelletier et que cette requête sera présentée pour adjudication devant cette Cour, à la Salle 2.17 du Palais de Justice de Montréal, le 25 septembre 1987.
Une copie de la requête pour mesures provisoires a été remise au greffe à l'intention de la défenderesse.
Montréal, le 8 septembre 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-003145-878

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre de la famille)
DAME AGNES COLLEY BOLAY, domiciliée et résidante au 217, rue des Pyrénés, en la cité de St-Lambert, district de Montréal;
Requérante
-c-
EKLOU TCHAKLIDJI, d'adresse inconnue
Intimé
-et-
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, 1001, boul. de Maisonneuve est, 5e étage, Montréal, Québec;
-et-
ALAIN BOLAY, domicilié et résidant au 217, rue des Pyrénés en la cité de St-Lambert, district de Montréal
Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé, Eklou Tchaklidji, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.
Une copie de la déclaration et de l'avis a été laissée au greffe de la Cour supérieure, district de Montréal, à son intention.
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite.
VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE
Montréal, le 17 août 1987
RONALD CHASSÉ, P.A.
MÉNARD, DUBÉ,
Procureurs de la requérante

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec, LARIN SIGNALISATION INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec la permission de se dissoudre. MONTRÉAL, le 4 septembre 1987. Les procureurs de la compagnie, ROBINSON SHEPPARD BORENSTEIN SHAPIRO

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
AU MINISTRE DE LA JUSTICE
SADOR BEN YAHIA BEN AHMED BEN HADJ KHALIFA,
REQUERANT,

AVIS

AVIS vous est donné que **SADOK BEN YAHIA BEN AHMED BEN HADJ KHALIFA**, sans emploi, **ayant domicile et** résidence au **5000A De La Durantaye**, dans la municipalité de **St-Léonard**, district de Montréal, **s'adressera au Ministère de la Justice de la Province de** Québec en vue d'obtenir du **Lieutenant** Gouverneur en Conseil, un **décret** changeant son nom en celui de **SADOK BOUAZIZ**.

Montréal, le 25 août 1987.
CLERMONT BÉLANGER
Bélanger, Philibert & associés
6850 est, Sherbrooke,
suite 350,
Montréal, H1N 1E1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-006650-871
COMITE PARITAIRE DU CAMIONNAGE DE LA REGION DE MONTREAL
Partie demanderesse
VS
TRANSPORT & MANUTENTION R.R.S.P. INC.
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, TRANSPORT & MANUTENTION R.R.S.P. INC. d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis, selon l'article 119 a-CPC, a été laissée, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 rue Notre-Dame est, en la ville et district de Montréal.
Faute par la défenderesse de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, 3 septembre 1987
MICHEL MARTIN, P.A.
MES LUSSIER WEKARCHUK
500 boul. St-Martin ouest
Ste 512
Laval, Qc

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-165003-876

COUR SUPÉRIEURE

(Division des divorces)
YVROSE MICHEL
Partie demanderesse
-vs-
MICHELET ALEXIS
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, **MICHELET ALEXIS, est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Copie de la déclaration en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.**
PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné ede toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie demanderesse sollicite contre vous.

Montréal, le 4 septembre 1987
Registraire
Me Nelson Brott
Borenstein, Duquette,
Brott & Tsimberis
5311, avenue du Parc
Montréal, Québec (H2V 4G9)

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

AVIS

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Commission de la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal tiendra une séance publique le **jeudi 17 septembre 1987**, à **19h30**, au salon **Les Saules** du **Centre des conférences** du **Complexe Guy-Favreau**, 200 boul. Dorchester ouest, niveau 00 (métro Place d'Armes).

Les sujets proposés sont:
- le service de police de la Communauté et le multiculturalisme
- les divers types de patrouille policière

Une période de questions est prévue au début de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'enregistrer entre 19h15 et 19h30.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous adresser à Nicole Lafond, secrétaire adjointe, au (514) 280-3460.

Le secrétaire
Suzanne Jalbert

Montréal, Québec
Jeudi le 10 septembre 1987

RECTIFICATIF

WESTMOUNT

Le bureau du greffier de la ville, sis au 4333 ouest, rue Sherbrooke (Québec), H3Z 1E2 recevra des soumissions jusqu'à midi (12h00) le mardi 29 septembre 1987 lesquelles seront ouvertes le même jour à 12h15, pour:

FOURNITURE DE 250 POTEAUX ET APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET D'AMÉNAGEMENT POLAIRE POUR LA VILLE DE WESTMOUNT

On pourra obtenir les Cahiers des charges au Bureau des achats, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec), à compter du mercredi 9 septembre 1987.
La Ville n'est pas renue d'accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions présentées.

Robert C. Wilkins
Greffier de la ville

Société immobilière du Québec

Appel d'offres

Recherche d'un local à Laval
PROJET: ENV 005154 et CSF 009354

Description et localisation:
La Société immobilière du Québec désire louer, selon un bail de cinq (5) ans, deux (2) espaces à bureau d'une superficie principale minimale l'une de 385 m² et l'autre de 45 m², un atelier d'une superficie principale minimale de 20 m² ventilé et climatisé et un espace d'entreposage d'une superficie principale minimale de 40 m² accessible par le stationnement, mesurées selon ses normes de mesurage. Le local doit être livré au plus tard le 4 mars 1988 et doit être situé sur le boulevard St-Martin entre le boulevard des Laurentides et l'autoroute des Laurentides.

Information et procédure:
Le projet sera expliqué au cours d'une séance d'information mercredi, le 16 septembre 1987 à 10h00 au 190, boul. Crémazie Est, 2e étage à Montréal.
On peut consulter gratuitement la documentation pertinente aux bureaux de la Société, à l'adresse indiquée ci-dessous, ou en obtenir un exemplaire à 10$. Pour toute autre information, communiquer avec M. Gilles Rivest au 873-2504 ou Mme Huguette Dubreuil au 873-2520.

Heure de clôture et validité des soumissions:
Les soumissions doivent être reçues dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cet effet, avant 15h00, le 24 septembre 1987. Les soumissions sont valides pour 60 jours à compter de l'heure de clôture. La Société se réserve le droit de n'accepter aucune soumission même la plus basse.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
Direction de la Location
190 est, boul. Crémazie, 2e étage
Montréal (Québec) H2P 1E2

Le Vice-président
aux opérations immobilières
région ouest
JEAN-GUY RIVET

SPORTS

EN BREF...

■ Une offre des Braves à Niekro

ATLANTA (AP) — Le vétéran lanceur Phil Niekro s'est vu offrir une position au sein de l'organisation des Braves d'Atlanta. Le gérant de l'équipe, Bobby Cox, a indiqué que Niekro avait toujours une place avec les Braves. Il est par ailleurs toujours possible que la formation de la Ligue nationale lui accorde une autre chance au monticule. Niekro a fait partie de l'organisation des Braves durant 25 ans avant de porter les couleurs des Yankees de New York, des Indians de Cleveland et récemment, des Blue Jays de Toronto. Le poste offert n'a pas été précisé.

■ Tout va bien dans le baseball

NEW YORK (AP) — Toutes les équipes du baseball majeur ont maintenant attiré au moins un million de spectateurs. Les Indians de Cleveland sont devenus, mardi soir, la dernière formation à atteindre le cap du million de spectateurs. Après les matches de mardi, 45,203,225 de spectateurs avaient assisté à une partie du baseball majeur cette saison.

■ Young de retour avec les Penguins

PITTSBURGH (AP) — Les Penguins de Pittsburgh en sont venus à une entente d'une saison avec l'ailier gauche Warren Young. En 50 matches avec les Penguins l'an dernier, Young a compté huit buts et récolté 13 passes. En 1984-1985, Young, jouant avec Mario Lemieux, avait inscrit 40 buts et obtenu 32 passes en 80 rencontres, sa saison la plus productive chez les professionnels.

■ Bruce Bell avec les Rangers

NEW YORK (AP) — Le défenseur Bruce Bell, acquis des Blues de St. Louis cet été, a signé un contrat avec les Rangers de New York. Un vétéran de trois campagnes sous la grande tente, Bell a inscrit trois buts et amassé 13 passes en 45 parties avec les Blues, l'an dernier.

■ Volleyball jr féminin: le Canada 4e

SÉOUL (AFP) — Le Brésil, la Chine, le Japon et la Corée du Sud se sont qualifiés pour les demi-finales du championnat mondial junior féminin de volleyball, qui se déroule à Séoul. Dans le groupe A, la Corée du Sud a disposé du Pérou, trois sets à zéro, tandis que la Chine a vaincu l'Argentine par le même pointage. Le Canada a terminé au quatrième échelon de ce groupe. Hier, la formation canadienne s'est inclinée 3-0 devant l'URSS. Le Japon et la Chine ont pris les deux premiers rangs du groupe B.

■ Record du monde pour un Bulgare

OSTRAVA (AP) — Le Bulgare Mihail Petrov a battu le record du monde à l'épaulé-jeté de la catégorie des 67.5 kilos, hier, remportant par ailleurs la médaille d'or de la catégorie lors des Championnats mondiaux d'haltérophilie. Petrov a soulevé 200.5 kilos à sa quatrième tentative lors de ces championnats, pour devancer l'Allemand de l'Est Andreas Behm et le Soviétique Israil Militosyan avec un total de 350 kilos. Langis Côté, d'Alma, a pris le 13e rang avec un total de 272.5 kilos.

■ Médaille d'or volée

ZURICH (AP) — Le lanceur de poids suisse Werner Guenthoer, médaille d'or aux Championnats du monde d'athlétisme de Rome, n'a plus de médaille: elle lui a été volée par un inconnu qui s'est introduit dans la chambre de l'hôtel romain où il logeait. La nouvelle du vol a été confirmée hier par la Fédération suisse d'athlétisme. C'est lundi matin, en faisant ses bagages, que le nouveau champion du monde du lancer du poids a constaté que sa médaille avait disparu. La veille, il la portait encore en posant pour des photographes. Après la séance de photo, Guenthoer est remonté dans sa chambre du Palace Ergiffe, chambre qu'il partageait avec le coureur de 400 mètres Marcel Arnold. Lorsqu'il revint plus tard, il remarqua que la chambre avait été fouillée. Mais ce n'est que lundi, en faisant ses bagages, qu'il se rendit compte que sa médaille avait disparu. La Fédération internationale d'athlétisme a décidé de lui fournir une nouvelle médaille.

■ Taylor se retirera en 1989

NEW YORK (AP) — Le secondeur étoile Lawrence Taylor, des Giants de New York, a déclaré qu'il prendrait sa retraite à la fin de la saison 1989, la dernière de son entente contractuelle. Taylor, qui est âgé 28 ans, a fait cette déclaration lors d'une entrevue accordée au réseau américain de télévision NBC, dans le cadre du *Today Show*. Un des représentants de Taylor, Steve Rosner, a précisé que les Giants avaient été prévenus des intentions de retraite de son client. Cette affirmation a cependant été niée par le directeur général des Giants, George Young. « Nous n'avons jamais abordé ce sujet, a déclaré Young au *New York Times*. Mais ses propos ne m'étonnent pas ».

BASEBALL

Ligue nationale

Mardi
Pittsburgh 4, Chicago 1
Montréal 4, St. Louis 1
Los Angeles 5, Cincinnati 3
New York 5, Philadelphie 2
Atlanta 4, San Diego 2
San Francisco 6, Houston 4

Hier
Pittsburgh 4, Chicago 3
San Diego à Atlanta
Los Angeles à Cincinnati
Philadelphie à New York
San Francisco à Houston
Aujourd'hui
Houston, Knepper (8-14) à San Diego, Grant (6-7), 22 h 05

Ligue américaine

Mardi
Seattle 7, Cleveland 0
Boston 8, New York 6
Chicago 4, Minnesota 3
Milwaukee 6, Toronto 4
Texas 12, Oakland 1
Kansas City 4, Californie 2
Detroit à Baltimore (remis)
Hier
Oakland 11, Texas 7
Detroit à Baltimore
New York à Boston
Seattle à Cleveland
Chicago au Minnesota
Toronto à Milwaukee
Aujourd'hui
Kansas City, Jackson (8-16) à Oakland, Young (12-7), 15 h 15
Baltimore, Bell (9-12) à Boston, Woodward (0-0), 19 h 35
Detroit, Tanana (13-9) à Milwaukee, Nieves (11-6), 20 h 35
Texas, Harris (5-9) en Californie, Sutton (9-11), 22 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST. LOUIS	81	56	.591	—
NEW YORK	79	59	.572	2½
MONTRÉAL	**78**	**59**	**.569**	**3**
PHILADELPHIE	71	67	.514	10½
CHICAGO	68	70	.493	13½
PITTSBURGH	65	74	.468	17

Section Ouest

SAN FRANCISCO	75	64	.540	—
HOUSTON	69	69	.509	5½
CINCINNATI	69	70	.496	6
ATLANTA	59	78	.431	15
LOS ANGELES	58	80	.420	16½
SAN DIEGO	56	82	.406	18½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

DETROIT	82	54	.603	—
TORONTO	83	55	.601	—
NEW YORK	78	60	.565	5
MILWAUKEE	75	63	.543	8
BOSTON	65	72	.474	17½
BALTIMORE	62	75	.453	20½
CLEVELAND	53	87	.379	31

Section Ouest

MINNESOTA	74	66	.529	—
OAKLAND	71	68	.511	2½
KANSAS CITY	69	70	.496	4½
CALIFORNIE	67	72	.482	6½
SEATTLE	65	73	.471	8
TEXAS	65	74	.468	8½
CHICAGO	59	79	.428	14

FOOTBALL

LIGUE NATIONALE

Dimanche
Dallas vs St. Louis
Jets NY vs Buffalo
Rams LA vs Houston
Detroit vs Minnesota
Atlanta vs Tampa Bay
Miami vs N.-Angleterre
Cleveland vs N.-Orléans
Cincinnati vs Indianapolis
San Diego vs Kansas City
S.Francisco vs Pittsburgh
Phil'phie vs Washington
Seattle vs Denver
Raiders LA vs Green Bay
Lundi
Giants NY vs Chicago

HOCKEY

COUPE CANADA

ÉLIMINATOIRES

DEMI-FINALES

Mardi
URSS 4, Suède 2

Hier
Canada vs Tchécos.

FINALE (2 de 3)

Vendredi
URSS vs gagnant Canada-Tchécos (à Montréal, 20 h)
Dimanche
URSS vs gagnant Canada-Tchécos. (à Hamilton, 20 h)
Mardi
Troisième match (si nécessaire) (à Hamilton, 20 h)

Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	pp	cc	moy.
Brooks	328	81	43	10	.247
Candaele	420	116	21	1	.276
Dougherty	3	0	1	0	.000
Engle	74	17	11	1	.230
Fitz'ald	238	61	33	3	.256
Foley	232	74	27	4	.319
Galarraga	465	148	80	12	.318
Johnson	72	17	11	1	.236
Law	393	111	51	11	.282
Nichols	121	33	18	4	.273
Raines	439	144	61	16	.328
Reed	179	35	18	1	.196
Rivera	29	4	1	0	.138
Romano	1	0	0	0	.000
Wallach	495	153	111	22	.309
Webster	502	144	51	11	.287
Win'gham	292	71	38	4	.243

Buts volés: Raines 44; Webster 31; Winningham 24; Law, Wallach 8; Candaele, Foley, Galarraga 6; Brooks, Johnson 4; Fitzgerald 3; Engle, Nichols 1.

Les lanceurs

	g-p	ml	pm	rab	mpm
Burke	7-0	79.1	11	44	1.25
Heaton	12-7	173.1	89	98	4.62
Hesketh	0-0	17.0	6	20	3.18
Martinez	8-3	114.1	42	62	3.31
McClure	6-1	47.0	19	27	3.64
McGaffigan	4-2	99.2	24	83	2.17
Parrett	5-5	51.2	26	46	4.53
Perez	2-0	26.1	8	17	2.73
Sebra	6-14	161.2	70	141	3.90
Smith	9-6	127.0	64	80	4.54
St.Claire	3-3	54.2	26	32	4.28
Youmans	9-7	111.2	56	89	4.51

Victoires préservées: Burke 14; McGaffigan 10; St. Claire 6; McClure 5, Parrett 4; Hesketh 1.

Savard se dit enchanté de son premier pré-camp d'entraînement

Toutes les recrues invitées au «gros» camp

MARIO LECLERC

QUÉBEC (PC) — André Savard a tellement aimé l'expérience de son premier pré-camp d'entraînement avec les Nordiques qu'il a pris, hier, deux décisions qui vont réjouir tout son monde, que ce soit au niveau de la direction ou chez les recrues.

D'abord, Savard a confirmé que les Nordiques avaient décidé d'inviter tous les joueurs-recrues au « gros » camp d'entraînement qui débutera samedi au Colisée. Donc aucune coupure.

Puis, l'entraîneur-chef a mentionné qu'il y aurait bel et bien un autre pré-camp l'an prochain. « L'expérience nous a permis de connaître davantage nos espoirs et elle a donné l'occasion aux recrues de chasser la nervosité en vue du gros camp », a indiqué Savard en spécifiant que le pré-camp lui avait aussi été utile en sa qualité de recrue derrière le banc.

Quant aux informations obtenues sur certains des espoirs, Savard s'est dit impressionné par les Joe Sakic, Jaroslav Sevcik, Max Middendorf, Keith Miller et Trevor Steinburg.

De Sakic et Sevcik, il a vu en eux les joueurs les plus constants de cette dernière semaine; de Middendorf, il a dit qu'il s'était beaucoup impliqué dans les matches simulés; de Miller, il a vanté la qualité de son tir; et de Steinburg, il a apprécié sa combativité et sa détermination.

Savard a aussi admis que certains joueurs s'étaient avérés des déceptions mais il n'a voulu dévoiler aucun nom. « À leur âge, je ne veux pas leur mettre de pression additionnelle à l'aube du camp d'entraînement », a-t-il argué.

Le nouveau pilote des Nordiques a précisé qu'il avait vécu une seule et véritable déception lors de ce pré-camp.« J'aurais aimé voir Brian Fogarty, notre premier choix de cette année, mais sa blessure à une côte a changé tous nos plans ».

Quant à son évaluation de la performance des gardiens de but, Savard a mentionné que le genre d'entraînement préconisé au pré-camp n'avait pas permis de se faire une idée juste de la valeur des portiers. « Pour bien évaluer un gardien, il faut le voir lors des matches d'exhibition », a-t-il relaté.

Le pré-camp des Nordiques s'est donc terminé sur une note positive pour chacun. La prochaine étape, celle du camp, devrait être plus douloureuse pour la grande majorité des 45 recrues.

En effet, on prévoit que quatre à cinq de celles-ci, tout au plus, se tailleront un poste avec le grand club dès cette année. C'est peu... mais beaucoup plus qu'au cours des années antérieures.

■ Joe Sakic a compté deux buts pendant que Jaroslac Sevcik y est allé d'un but et d'une passe pour aider les Blancs à disposer des Bleus, 6-3, hier, dans le dernier match simulé du pré-camp des recrues des Nordiques de Québec. Tim Hrynewich, Richard Zemlac, et Jean-François Nault ont aussi marqué pour les vainqueurs. Patrick Emond, Trevor Steinburg et Jacques Mailhot ont répliqué pour les Bleus. Scott Gordon a concédé deux buts aux Blancs et Mario Brunetta a connu un autre après-midi difficile, allouant quatre buts. Michel Vallières (2) et Rick Reusse (1) ont fléchi devant les Bleus, tandis que Ron Tugnutt connaissait une journée de travail sans tache.

■ C'est Joe Sakic qui a termniné le pré-camp en tête des compteurs avec une production de cinq buts et deux passes. Jaroslav Sevcik (4-3) et Keith Miller (1-6) ont aussi amassé sept points, tandis qu'Yves Héroux (3-2) y allait d'une production de cinq points. Chez les gardiens de but, Scott Gordon a été le plus efficace, ne concédant que quatre buts. Gordon est suivi de Ron Tugnutt (6), Rick Reusse (6), Michel Vallières (9) et Mario Brunetta (11).

■ Aujourd'hui, journée de congé pour les recrues et les réguliers avant d'entreprendre le vrai camp d'entraînement. Les joueurs ayant joué au moins un match l'an dernier dans la Ligue nationale sont attendus au club de golf Lorette, où aura lieu le tournoi de golf annuel des Nordiques. Un total de 230 golfeurs doit y participer. Pour la deuxième année consécutive, le public est invité à participer au tournoi. Les profits du tournoi seront versés à la Magnéthèque de Québec.

■ Au cours du dernier match simulé entre les Blancs et les Bleus, hier, Mike Natyshak (épaule), Brit Peer (hanche) et Jean-Marc Richard (dos) étaient absents pour cause de blessures. Leur situation n'est toutefois pas sérieuse et les Nordiques étudieront leur cas au jour le jour.

■ André Savard a décidé de rapprocher les belligérants Scott Shaunessy et Jacques Mailhot, hier. Ainsi, les deux joueurs ont évolué pour les Bleus. Mailhot a profité de ce match pour enregistrer ses deux premiers points du pré-camp. Il a fourni une passe sur le but de Patrick Emond et il a compté suite à une passe de... Shaunessy. De son côté, Richard Zemlak faisait un retour dans l'uniforme des Blancs.

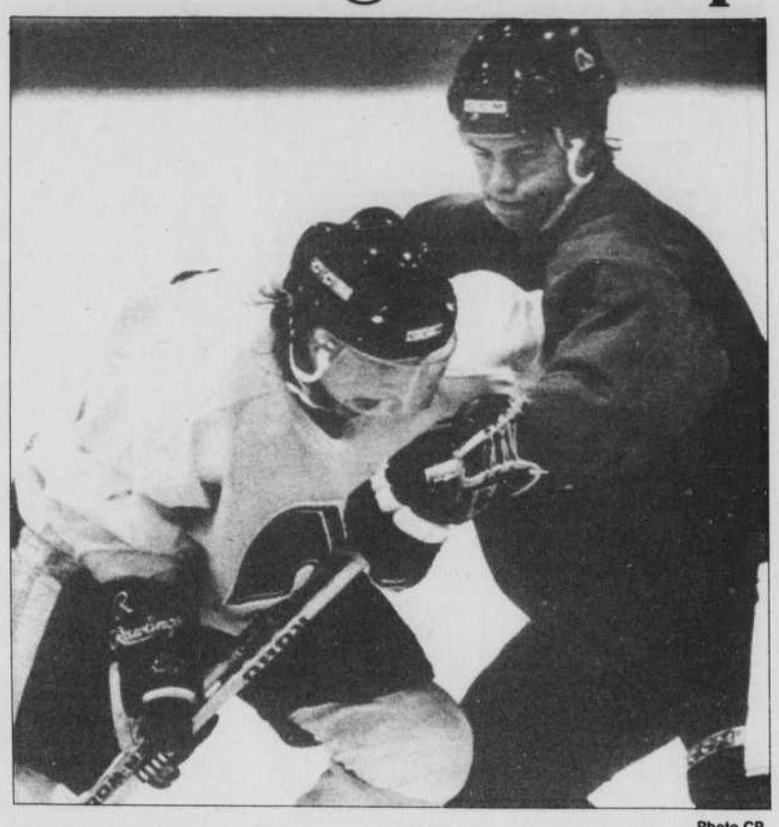

Photo CP

Les recrues Jaroslav Sevcik (chandail blanc) et Gerald Bzdel grimacent alors qu'il se sont mesurés, hier, au cours d'un match d'exhibition à l'aréna de Sainte-Foy.

Internationaux des États-Unis

Connors passe; Evert éliminée

NEW YORK (AFP) — Jimmy Connors n'a guère mieux joué contre son compatriote Brad Gilbert que face au Français Henri Leconte. Mais qu'importe ! Le voilà, 35 ans passés, en demi-finale des Internationaux des États-Unis. Après avoir été déjà cette saison en demi-finale à Wimbledon...

Et donc promis à Ivan Lendl ou à John McEnroe. Une tâche qui ne lui fait pas peur. Il a remis, en trois heures, le vainqueur de l'Allemand Boris Becker à la raison. Gilbert avait pourtant bien commencé. Raccourcissant le jeu, obligeant Connors à courir, il avait gagné le premier set et paraissait en mesure de poser des problèmes à son rival.

Mais il retomba soudain dans ses erreurs passées. Comme s'il avait eu peur d'un seul coup de gagner. Sa deuxième balle de service était trop faible pour inquiéter le quintuple vainqueur de ce tournoi, toujours redoutable quand il a le dos au mur.

Il pourra, comme McEnroe, se plaindre de l'arbitrage. Il perdit le troisième set, décisif, sur une balle que de nombreux observateurs virent nettement dehors. Et sa chute dans le dernier set, enlevé comme la parade 6 à 0 par Connors ne s'explique pas autrement.

Premier qualifié aux demi-finales, il a en tout cas réussi une performance que sa compatriote et ancienne fiancée Chris Evert n'a pu accomplir. Elle a quitté, pour la première fois en 17 ans, ce tournoi au niveau des quarts de finale, battue par sa compatriote Lori McNeil.

Cette élimination représenta la seule surprise de cette journée ensoleillée. Les autres favoris, du simple dames ou du simple messieurs, se qualifièrent en effet très aisément. Les Suédois Stefan Edberg (no 2) et Mats Wilander (no 3) n'ont guère peiné (sauf dans les tie-breaks) pour venir à bout de Jonas Svensson (Suè) ou de Ken Flach (É-U).

Le Tchécoslovaque Miloslav Mecir, finaliste en 1986, ne connut qu'un set difficile face à l'Australien Mark Woodforde. Il va retrouver sur sa route, dans le bas du tableau (et comme l'an dernier) les deux Suédois, d'abord Wilander. Puis Edberg, si ce dernier parvient à trouver une faille dans le jeu de l'Indien Ramesh Krishnan, vainqueur tranquille du Soviétique Andre Chesnokov. Une nouvelle fois, la finesse et le talent avaient eu raison de la puissance...

Pour en revenir au simple dames, après l'élimination surprenante — sauf pour elle, qui estima n'avoir pas bien joué — de Chris Evert, la hiérarchie ne fut pas loin d'être bousculée. L'Argentine Gabriela Sabatini fit souffrir l'Américaine Martina Navratilova avant de céder, et Pam Shriver résista longtemps avant de s'incliner devant la no 1 mondiale, l'Allemande Steffi Graf.

■ Les spectateurs ayant acheté des billets pour l'après-midi de mardi, perturbée par la pluie, ne seront pas remboursés. Un match (un seul mais c'est suffisant), a en effet été disputé. Les spectateurs ayant des billets pour la soirée, annulée, ne seront pas remboursés non plus.

Les champions du tennis mènent une vie stressante

Le vedettariat a fait crouler Bjorn Borg

NEW YORK (AP) — Il y a cinq ans, dans un gymnase désert de l'école HEC à Paris lors d'une exhibition, nous parlions avec John McEnroe, déjà au sommet du tennis mondial. Dans un coin, un poste de télévision retransmettait une rencontre de football depuis le stade Louis II de Monaco.

Gros plan sur la foule. Zoom sur Bjorn Borg, alors résidant de la principauté venu en spectateur, qui venait d'interrompre son étonnante carrière à l'âge de 25 ans.

McEnroe se dressa sur sa chaise: « Que fait Bjorn ? Assiste-t-il à un match ? Où cela ? À Monte Carlo. McEnroe esquissa un sourire. « Il a l'air bien heureux là où il est. Sacré Bjorn. Je comprends ce qu'il a fait même si sa décision est venue bien tôt... »

« Et vous John ? Prendrez-vous une retraite aussi rapide ? » « J'essaierai plutôt de tenir au moins jusqu'à 30 ans.... »

L'épisode nous est resté en mémoire car la retraite précoce du Suédois, pour tout ce qu'elle avait d'un renoncement écoeuré en pleine gloire, d'une révolte d'un organisme et d'un cerveau tendus depuis dix ans vers un seul but, a marqué le tennis d'une façon aussi indélébile que son palmarès vertigineux. Comment durer ? Comment rester en course alors que la compétition s'intensifie et la cadence s'emballe ?

Photo AP

Bjorn Borg

Même le numéro un Ivan Lendl, vainqueur deux fois de suite ici qui vise le triplé cette année, qui semblait toujours opposé à l'usure de la volonté des uns et à la casse physique des autres, un masque et une santé de fer, est effleuré à son tour par une aile vagabonde. Lui aussi évoque la possibilité d'une coupure, pour rafraîchir l'ambition et réviser le moteur.

Chacun à sa manière, par des feintes de corps et des subterfuges de l'esprit, voudrait éviter le lourd impact d'une carrière de vedette plein temps.

McEnroe lui-même atteindra-t-il la trentaine en pleine activité comme il l'avait supposé ? Entre période sabbatique volontaire et suspension, le temps qu'il a pu accorder au tournoi a rétréci et lui est désormais compté.

Le Suédois Wilander, dont la personnalité « à profil bas » lui évite les désagréments multiples d'une vie de star, avait ressenti suffisamment de lassitude pour s'octroyer quelques mois à l'écart des courts à la fin de l'année dernière. Il avait saisi l'occasion pour se marier.

On se marie de plus en plus dans les rangs des tennismen. Ou à défaut, on établit une liaison durable. Six des dix premiers mondiaux sont mariés. Quatre d'entre eux sont pères de famille. Ce qui était il y a dix ans l'exception est devenu la règle. Les champions ont besoin de domestiquer leur vie itinérante, leur existence de déracinés de luxe comme ils ont besoin pour la plupart d'un entraîneur-conseil qui les accompagne et joue le rôle qu'assumait au siècle dernier un précepteur de fils de famille.

Choyées, protégées, adulées à l'occasion, les vedettes vivent comme des dieux du grand écran dans leur Hollywood à la mode ancienne. Mais elles vivent en accéléré et surtout en raccourci. En cela, Borg était un authentique précurseur.

Même si les mesures pour combattre ce fléau sont durcies

Le problème du dopage a resurgi en force à Rome

PARIS (AFP) — Neuf athlètes convaincus de dopage lors de compétitions antérieures, Carl Lewis se répandant en de vagues accusations à propos de certains champions couronnés... le problème du dopage aura resurgi en force à l'occasion des 2èmes Championnats du monde d'athlétisme qui viennent de se dérouler à Rome, alors même que les mesures visant à combattre ce fléau du sport ne cessent d'être durcies.

Loin de s'arrêter, la liste exhaustive des athlètes sanctionnés depuis 1974, année où le résultat des contrôles commença à être rendu public, continue donc de s'allonger. Comprenant 61 noms à la fin de l'année 1985, elle en était déjà à 80 au terme de 1986. Parmi les coupables figure une majorité de lanceurs, ce qui amena la fédération britannique à avancer une proposition radicale, voici déjà plusieurs années, en demandant que les lancers soient purement et simplement rayés du programme de l'athlétisme.

Contrôles difficiles

Lors du congrès qu'elle a tenu dans la capitale italienne avant l'ouverture des compétitions, la Fédération internationale a elle-même haussé le ton, décidant notamment que des contrôles inopinés seraient effectués par des équipes médicales itinérantes relevant de son autorité. Des contrôles qui auront lieu à la fois dans le cadre de championnats nationaux ou au cours de simples entraînements. Outre les télescopages qui ne manqueront pas de se produire entre son propre règlement, le droit national des pays visités et le droit international, on peut s'interroger sur l'efficacité d'une telle mesure. La Norvège, pays en pointe dans le domaine des contrôles effectués à l'entraînement, n'a-t-elle pas un athlète, le lanceur de poids Lars Arvid Nilsen, parmi les neuf athlètes qui viennent d'être sanctionnés ?

Au demeurant, les intérêts économiques et politiques aujourd'hui en jeu sont tels que les autorités sportives sont parfois amenées à couvrir certaines situations troubles et que les mesures prises ne visent que la partie émergente d'un immense iceberg. En 1986, les 32,982 échantillons analysés dans 18 laboratoires accrédités par le Comité international olympique (CIO) n'ont révélé que 623 cas positifs, soit 1.89 %. C'est assez peu. Mais en 1984, il y eut 86 cas positifs sur 2,254 athlètes susceptibles de faire partie de la sélection américaine aux Jeux de Los Angeles et contrôlés préventivement, soit 3.81 % !

Prendre de l'avance

Encore ne trouve-t-on lors des analyses que ce qu'on recherche. En 1980, la testostérone n'était pas encore inscrite sur la liste des produits interdits. Après les Jeux de Moscou, qui n'avaient révélé aucun cas positif, on fit une étude portant sur 600 échantillons qui, selon le Pr Manfred Donicke (RFA), permit de mettre en évidence que 91 athlètes avaient utilisé cette substance, soit 15.16 %.

La Fédération internationale d'athlétisme a donc été bien inspirée en décidant, lundi, que la probenecide, laquelle permettrait de masquer l'usage de stéroïdes, figurerait sur la liste des produits interdits à partir du 1er janvier 1988. Qui sait en effet combien de champions lui auront dû leurs médailles à Rome ?

Toujours plus vite, toujours plus haut, toujours plus fort : c'est toute la crédibilité du sport qui est en cause, la Fédération internationale d'haltérophilie ayant sanctionné cinq leveurs de fonte dans le même temps et le milieu de la F1 ayant lui aussi été mis en cause lors du Grand Prix d'Italie.

Perdue d'avance, la courte poursuite entre des sportifs poussés au dépassement permanent et ceux qui s'efforcent de les rattraper pour les maintenir dans le droit chemin ? Le prince Alexandre de Mérode, président de la Commission médicale du CIO ne le pense pas : « Le handicap que nous avions au départ tend à diminuer. Nous cherchons même parfois avec une certaine avance sur ce qui commence à devenir public ».